


CORN: HENR: A ROY. MEDICINÆ DOCTOR.




33602/A vol 3

MÉTHODE
POUR TRAITER
TOUTES LES MALADIES.

TOME TROISIÉME.

MÉTHODE
POUR TRAITER
TOUTES LES MALADIES;

Très-utile aux jeunes Médecins, aux Chirurgiens & aux Gens charitables qui exercent la Médecine dans les campagnes.

DÉDIÉE AU ROI.

Par M. VACHIER, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine, ancien Professeur des Écoles de Médecine de Paris; Docteur en Médecine de l'Université de Montpellier.

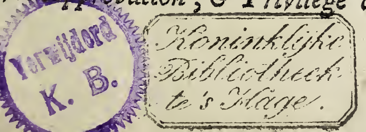
Si quid novisti rectius istis,
Candidus imperti: si non, his utere mecum.
HORAT. Ep. VI.

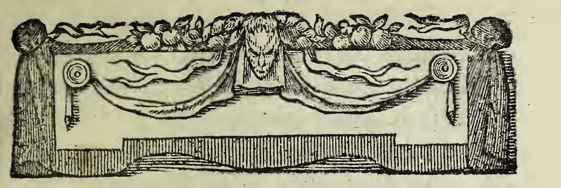
TOME TROISIÈME.



A PARIS,
Chez MÉQUIGNON l'aîné, Libraire, rue des Cordeliers, près des Ecoles de Chirurgie.

M. DCC. LXXXV.
Avec Approbation, & Privilege du Roi.





MÉTHODE

POUR TRAITER

TOUTES LES MALADIES.

CINQUIEME CLASSE.

SECTION VI.

Traitemens des maladies composées, causées par des Lésions de la Digestion, dont les résultats sont des sucs épais & grossiers.

NOUS avons décrit, Section II, 317
dans vingt individus, les signes des principales espèces de maladies qui sont causées par des sucs épais & grossiers. Nous ne répéterons pas le détail de tous ces signes, mais nous répéterons que toutes

ces espèces de maladies, quelque différentes qu'elles soient entr'elles par les lésions différentes, ont un signe commun à toutes. Ce signe commun est, que dans toutes les maladies causées par des sucs épais & grossiers, les malades ont la bouche plus ou moins pâteuse, plus ou moins mauvaise, & la langue plus ou moins chargée, au moins le matin à jeun, & très-souvent dans tout le cours de la journée. Ce signe commun aux maladies de cette espèce, qui leur est particulier, est le caractère qui les distingue des espèces de maladies produites par d'autres causes. Nous répéterons aussi, que l'espèce de frisson (52), art. 13, a, presque toujours, lieu dans toutes les espèces de fièvres & inflammations causées par des sucs épais & grossiers.

318 Dès que le jeune Médecin verra qu'un malade a la langue chargée & qu'il se plaint d'avoir la bouche pâteuse & mauvaise, ou un goût extraordinaire, (quand même ce seroit un goût de miel ou de sucre, à plus forte raison si c'est un goût de corruption) & d'avoir ressenti un frisson, quelles que soient les autres lésions & symptômes que ce malade éprouve, le Médecin ne doit pas dou-

ter que la maladie ne ſoit cauſée, au moins en partie, par des ſucs épais & groſſiers; il examinera enſuite, s'il y a d'autres cauſes dans cette maladie. S'il découvre que ce malade a un virus, ou qu'il y a des impreſſions de cauſes externes, c'eſt une maladie compliquée (49), cauſée, en partie, par un virus; alors il y aura à employer le traitement preſcrit contre le virus, & le traitement preſcrit contre les ſucs groſſiers; obſervant de commencer à agir avec le plus d'activité, contre celle des deux cauſes qui eſt la plus dangereuſe.

Si avant que le malade ait éprouvé le friſſon, & avant qu'il ait eu la langue chargée & la bouche pâteuſe & mauvaiſe, il éprouvoit, depuis longtemps, des léſions conſtantes; il a une maladie compoſée de léſions chroniques & de léſions aiguës (46), & dans laquelle il y a deux cauſes; alors il aura à traiter la cauſe de léſions chroniques, & à détruire les ſucs épais & groſſiers. Si le malade n'a aucun virus, s'il n'a aucune impreſſion de cauſe externe, s'il n'a point éprouvé de ſuppreſſion d'évacuations, ſi les premiers ſymptômes de ſa maladie, ont été la bouche mauvaiſe & pâteuſe, la langue chargée

& le frisson, quels que soient les autres symptômes, c'est une maladie composée aiguë (44), ou une maladie composée chronique (45), qui est causée par des sucs épais & grossiers; alors le Médecin doit rapporter cette maladie à l'une des principales espèces de maladies décrites section II, avec laquelle elle aura le plus d'analogie pour les symptômes; ensuite il emploira le traitement qui est prescrit dans la présente section VI, contre cette maladie principale; observant de modifier le traitement, selon que la maladie à traiter, aura plus ou moins d'affinité à l'intensité de la maladie principale décrite section II; en se conformant à ce qu'exigent les contre indications 74, 75 & 76, & les indications depuis 137 jusqu'à 145. Nous faisons observer que cet état de la bouche & le frisson, n'ont pas toujours lieu l'un & l'autre, les premiers jours de la maladie; très-souvent cet état de la bouche existe seul; alors il est certain qu'il y a des sucs épais & grossiers. Quelquefois la maladie a commencé par un frisson & la bouche n'est point mauvaise, & la langue n'est point chargée, le premier & le second jour de la maladie, quoi-

qu'il y ait beaucoup de ſucs épais & groſſiers : cela peut arriver, ou parce que le malade mâche ſouvent des bonbons ou quelqu'autre choſe, ou parce qu'il a une très-grande quantité de ſalive, ainſi que les gens qui ont les ſucs aqueux & inſipides, en abondance. Dans le cas où le Médecin apprendra que la maladie a commencé par un friſſon, & où il verra que la langue n'eſt point chargée & que le malade ne ſe plaint pas d'avoir la bouche mauvaiſe ; il faut qu'il examine ſi ce friſſon peut être produit par l'une des eſpèces de maladies dénommées (52) article 13. S'il eſt aſſuré que le friſſon n'eſt pas cauſé par l'une des maladies (52), article, 13, il aura lieu de juger qu'il eſt produit par des ſucs épais & groſſiers ; & ce jugement ſera bientôt confirmé, ſi le malade ne prend que des liquides, & ſi le Médecin lui défend de mâcher quoi que ce ſoit. Alors quelqu'abondante que ſoit la ſalive, la bouche deviendra plus ou moins pâteuſe & mauvaiſe, & la langue ſe chargera plus ou moins.

Nous déſignons ci-après, les divers traitemens qui conviennent aux principales eſpèces de maladies cauſées par

des sucs épais & grossiers, décrites Section II.

319 Nous avons dit que le premier individu (249), peut être délivré de toutes ses indispositions, par la diète forcée à laquelle il est réduit; mais il n'est pas rare que cette diète ne suffise pas, & qu'une fièvre putride très-grave succède à ces accidens dans lesquels on n'a employé que la diète ténue; ainsi il y auroit une grande imprudence de ne pas évacuer les mauvais sucs qui sont manifestés. Dans ce cas, le Médecin doit ordonner que le malade prenne la potion n° 86, avec les précautions prescrites 198, art. 2°. Le lendemain de l'émétique, le malade sera purgé avec la potion n° 94; on réitérera cette purgation tous les deux jours, jusqu'à ce que la bouche soit très-bonne, que la langue soit vermeille, & que l'appétit soit très-vif. Pendant tout le temps de ces remèdes, le malade boira toutes les demi-heures un verre de tisanne n° 7, ou n° 8, ou n° 9, à son choix. Il ne prendra aucun aliment; ce ne sera que lorsque tous les accidens seront cessés, que le malade commencera à reprendre des bouillons, & peu-à peu des alimens soli-

des, de la manière preſcrite 198, art. 2.

Le ſecond individu (250 n'a d'autre mal qu'une toux fatigante, de l'oppreſſion, & il expectore des matières très-épaiſſes; il a le matin à jeun, la bouche pâteuſe & la langue chargée. Il pourroit ſe faire, que cet individu qui eſt très-vigoureux, ſe délivrât de ſon catarre, par une abondante expectoration de matières épaiſſes, & que même en continuant ſon genre de vie (248), il recouvrât ſa ſanté; mais comme le Médecin n'a point de moyens pour connoître au juſte, la quantité des mauvais ſucs qui exiſtent dans le corps de cet individu, & qu'il eſt très-poſſible qu'il y en ait une très-grande quantité, & que le malade ſoit à la veille d'une maladie très-grave; le Médecin doit remédier aux mauvais ſucs dont il voit les ſignes. Pour cela il doit ordonner 1° que le malade boive toutes les demi-heures de la tiſane n° 7, ou n° 8, ou n° 9, à ſon choix; 2° qu'il ne prenne d'autre aliment, qu'un ou deux bouillons légers, dans l'eſpace de vingt-quatre heures; 3° il prendra toutes les quatre heures une doſe de la poudre 130. 320

4°. Le malade ne ſortira pas de ſon

appartement; il s'y tiendra chaudement pour faciliter la transpiration.

5°. Après deux jours de cette diète, le malade sera purgé avec la potion n° 94; on réitérera cette purgation tous les deux jours, jusqu'à ce que la langue ne soit plus chargée, & que la bouche soit bonne; & on continuera la diète, le kermès & la tisane, jusqu'à ce qu'il n'y ait ni toux, ni oppression, ni expectoration épaisse, & que l'appétit soit très-vif. Si cet individu a la fièvre dès le commencement de son catarre, ou si elle survient pendant le traitement, ce qui arrive souvent, il faut continuer la purgation, tous les deux jours, jusqu'à ce que la fièvre soit totalement cessée; & on continuera les autres remèdes ci-dessus, jusqu'à ce que le catarre soit dissipé.

Si ce second individu est atteint d'un paroxisme de l'espèce d'asthme humide (250), il ne prendra aucun aliment, pas même du bouillon; il boira toutes les demi-heures, alternativement, de la tisane n° 9, & la tisane n° 27; il prendra toutes les quatre heures, une dose de la poudre (130); il prendra toutes les six heures trois pilules n° 156 : si

la bouche eſt peu pâteuſe, le matin, & la langue peu chargée, il ſera purgé tous les trois ou quatre jours, avec la potion n° 93. Mais ſi la langue eſt fort chargée, ſi la bouche eſt très-mauvaiſe, & s'il y a de la fièvre, il ſera purgé, tous les deux jours, avec la potion n° 94, & il continuera tous ces remèdes, juſqu'à ce que la fièvre & l'attaque d'aſthme ſoient ceſſées, & que la bouche ſoit bonne, la langue nette & l'appétit très-vif. Alors il reprendra peu-à-peu les alimens ſolides, de la manière preſcrite 198, art. 2.

Le troiſième individu (251) a une 321
fièvre intermittente. Que cette fièvre ſoit tierce, ou quarte, double-tierce, ou double-quarte, ou quotidienne; ſi elle commence, ainſi que dans le troiſième individu, par le friſſon, & ſi la bouche eſt mauvaiſe & la langue chargée, il faut obſerver le procédé ſuivant; 1° il faut laiſſer paſſer les deux premiers accès. Pendant tout ce temps le malade ne prendra aucun aliment, & il boira toutes les demi-heures un verre de la tiſane n° 7, ou n° 8, ou n° 9 à ſon choix; ou il boira de ces trois tiſanes alternativement toutes les demi-heures.

2°. Dès que le ſecond accès ſera ter-

miné, le malade prendra l'émétique de la manière prescrite 198, art. 2.

3°. Le lendemain de l'émétique, le malade sera purgé avec la potion n° 94, si la fièvre est quarte. Mais si la fièvre est tierce ou double-tierce ou quotidienne, il y aura un accès de fièvre le lendemain de l'émétique ; & dans ce cas, il faut laisser passer l'accès qui a lieu après l'émétique ; & dès que l'accès sera terminé, on donnera la potion n° 94. (Dans les fièvres intermittentes, les médicamens ne doivent être employés que dans les intervalles des accès).

4°. Le surlendemain de la purgation, on réitérera la potion n° 94 : on la réitérera même trois ou quatre fois, ou plus souvent, laissant toujours passer un accès entre deux purgations, si le malade a la langue très-chargée & la bouche très-mauvaise, & si les évacuations annonçent qu'il y a une très-grande quantité de sucs épais & corrompus. Mais si la langue n'est pas très-chargée, si la bouche n'est pas très mauvaise, & si dans les intervalles des accès, le malade ressent un appétit vif, & si les évacuations n'annoncent pas une très-grande quantité de mauvais sucs, il suffit que le malade, après l'émétique, soit purgé deux fois.

5°. Dès que la ſeconde purgation ou celle qu'on juge devoir être la dernière, aura terminé ſon effet ; on donnera au malade deux gros de quinquina choiſi en poudre, délayée dans un grand verre de tiſane : immédiatement après que le malade aura avalé le verre de quinquina, il boira un verre de tiſane ſimple ; enſuite le malade prendra, toutes les quatre heures, une pareille doſe de quinquina juſqu'à environ deux heures avant qu'un nouvel accès ſurvienne : à cette époque & pendant la durée de l'accès, il ne prendra point de quinquina.

6°. Pendant ce nouvel accès, comme pendant tous les ſuivans, le malade gardera le lit ; il boira toutes les demi-heures un verre de l'une des tiſanes ci-deſſus qui ſeront toujours un peu chaudes ; s'il ſurvient des ſueurs pendant ces accès, quelqu'abondante & déſagréable que ſoit la ſueur, le malade ne ſortira point du lit, ne fera point diminuer ſes couvertures, & il ne changera point de linge, que lorſque la ſueur ſera ceſſée entiérement ; ou dans le cas où il ſentiroit que ſes linges mouillés, ſe refroidiſſent.

7°. Après ce nouvel accès & les ſuivans, le malade continuera à prendre toutes les quatre heures, jour & nuit,

excepté pendant l'accès, la dose de quinquina ci-dessus, qui est celle qui convient aux gens d'une constitution forte & robuste. Cette dose doit être réduite à moitié pour les gens délicats, & encore moindre pour les enfans, relativement aux observations placées à la tête des formules des médicamens.

Il y a des malades qui ne peuvent, ou ne veulent pas surmonter la répugnance & l'aversion qu'ils ont pour le quinquina en poudre délayée dans de la tisane; d'autres qui ont le courage de vaincre cette répugnance & l'avalent; mais ils le vomissent sur le champ. Dans ces deux cas, au lieu de donner le quinquina en poudre délayé dans de l'eau, il faut en former des bols, en y ajoutant suffisante quantité de sirop d'absynthe, & on enveloppera ces bols dans du pain à chanter pour les faire avaler plus facilement. Le quinquina en bols est moins efficace qu'en poudre.

8°. Pendant tout le temps que durera la fièvre intermittente, le malade ne prendra d'autre aliment qu'un bouillon léger, toutes les quatre à cinq heures, dans l'intervalle des accès; & il boira de la tisane toutes les demi-heures. Pendant que l'accès subsistera, le malade ne prendra que de la tisane.

Il eſt rare que les fièvres intermittentes qui ne ſont pas invétérées, & qui ne ſont pas jointes à des obſtructions ou à d'autres maladies, ne ſoient pas guéries après la dixième ou douzième priſe de quinquina, & ſouvent plutôt, pourvu que dans les intervalles des accès, les malades n'aient pas mangé, qu'ils n'aient pas été expoſés au ſerein, au froid & à l'humidité, & pourvu qu'ils aient obſervé exactement ce qui eſt preſcrit ci-deſſus.

Lorſque dans les intervalles des accès, les malades veulent manger, lorſqu'ils s'expoſent au ſerein, au froid & à l'humidité, lorſqu'ils ne veulent pas entretenir les ſueurs qui ſurviennent dans les accès, il eſt inutile qu'ils faſſent des remèdes, qui alors ſont ſouvent nuiſibles ; dans ce cas il n'eſt pas rare de voir des fièvres intermittentes, qui durent des années, & ſouvent ſe terminent par des obſtructions, des hydropiſies, des fièvres lentes, &c.

9°. Le lendemain que l'accès aura manqué totalement, le malade commencera à reprendre les alimens ſolides, peu à peu, de la manière preſcrite 198, article 2. Après le premier jour qu'il n'y aura pas eu le plus léger reſſentiment

d'accès, le malade ne prendra que trois doses de quinquina; les deux jours suivans, deux doses; & les trois jours suivans, seulement une dose.

10°. Si la fièvre intermittente existe depuis six semaines, ou deux mois; s'il n'y a aucun signe d'obstructions; & si pendant tout le temps le malade a mangé dans les intervalles des accès; il faut observer le procédé ci-dessus, excepté qu'après l'émétique, le malade sera purgé cinq à six fois avant de commencer le quinquina, & qu'on ajoutera à chaque dose de quinquina dix grains de sel d'absynthe; ou bien le malade prendra toutes les quatre heures une dose de l'opiat, n° 145.

11°. Si la fièvre intermittente subsiste depuis cinq ou six mois, & s'il y a des obstructions palpables, ce qui arrive très souvent, sur-tout à la rate; on observera le procédé ci-dessus, excepté qu'après l'émétique, on purgera huit ou neuf fois avant de donner du quinquina; & qu'au lieu du quinquina en poudre, le malade prendra aux heures marquées pour le quinquina, une dose de l'opiat, n°. 146, & que le malade boira alternativement, toutes les demi-heures, une tasse de la tisane, n° 46, & une tasse

de l'une des tisanes ci-dessus. Si les obstructions ne sont pas plus anciennes que la fièvre, elles se dissipent ordinairement par ces remèdes. Lorsqu'elles ne seront plus sensibles, & lorsqu'il n'y aura pas le plus léger ressentiment d'accès, le malade reprendra peu à peu les alimens solides de la manière prescrite (198, art. 2). Pendant les trois premières semaines que le malade reprendra les alimens solides, il prendra, chaque jour, deux doses de l'opiat (146); il continuera pendant plus de six semaines à prendre chaque jour au moins, deux livres de la tisane, n° 46.

12°. Si les obstructions étoient très-palpables avant que la fièvre intermittente se fût déclarée, il ne faut pas faire usage de quinquina; il faut employer le traitement prescrit, dans cette section, contre les obstructions.

13°. Si la fièvre intermittente est jointe à d'autres maladies, ou si elle est compliquée avec des virus, il faut employer le traitement ci-dessus, & le traitement prescrit dans les classes des autres maladies, & dans celles des virus qui ont lieu, en se conformant aux indications & contre indications.

14°. Les fièvres intermittentes com-

mencent quelquefois très-violemment ; c'est un frisson violent; c'est la rigueur ou l'horreur (253). A ce frisson extrême, succède une chaleur brûlante, une soif ardente ; d'autres fois à ce grand frisson, succède un grand accablement, le malade est absorbé, il paroît menacé d'une affection soporeuse, où il est en délire. La violence des accidens dans le chaud de la fièvre, paroît indiquer la saignée ; il faut la faire si le pouls est plein & dur. Mais si, ce qui est le plus ordinaire, dans le chaud des fièvres intermittentes, le pouls n'est ni plein, ni dur, mais seulement grand & mollet, il ne faut pas faire la saignée qui n'est jamais utile dans les fièvres intermittentes dans lesquelles le pouls n'est ni plein ni dur, attendu qu'elle affoiblit les forces du cœur & des artères, qui sont très-nécessaires pour diviser & atténuer les sucs épais & grossiers qui causent la maladie. Voyez Pléthore, depuis le paragraphe 346, jusqu'au paragraphe 351. A supposer que par crainte d'inflammation, ou d'apoplexie, le jeune Médecin, ait fait faire la saignée dans le premier accès, qu'il ne pouvoit pas encore regarder comme un accès de fièvre intermittente, la maladie n'étant pas encore caracté-

riſée ; il doit bien ſe garder de la faire réitérer dans le ſecond accès, ſi le pouls n'eſt ni plein, ni dur.

Le quatrième individu a une fièvre, 322
dont il y a diverſes eſpèces, eu égard au nombre & à la violence des léſions, ainſi qu'on le voit dans les deſcriptions depuis 252 juſqu'à 255. Si ce quatrième individu a une répugnance extrême pour toutes ſortes d'alimens, ſi ſa bouche eſt très-mauvaiſe, ſa langue très-chargée ; s'il a des nauſées qui laiſſent une odeur & un goût de corruption ; ſi la maladie a commencé avec un friſſon violent, des envies de vomir & quelques vomiſſemens de matières très-mauvaiſes ; ſi les ſecrétions ſont très-empêchées & preſque ſupprimées, s'il y a très-peu de ſalive, & ſi elle eſt très-épaiſſe, s'il y a très-peu d'urines, & ſi elles ſont rouges, troubles ou crues ; s'il n'y a point de ſelles, ou ſi elles ſont crues & très-fétides ; ſi le bas-ventre eſt gonflé, douloureux & tendu ; ſi la tête eſt douloureuſe, ſi le malade eſt accablé, abſorbé ; ſi la reſpiration eſt fort gênée ; s'il y a beaucoup de toux, s'il y a un très-grand mal-aiſe ; ſi les forces ſont très-abattues ; ſi le pouls eſt très-fréquent ; s'il y a tous les jours, des redou-

blemens qui commencent avec le frisson, rigueur ou l'horreur ; il y a lieu de juger que la fièvre putride est des plus graves, & qu'il y a une très-grande quantité de mauvais sucs.

La fièvre putride étant à ce haut degré de violence, il faut procéder au traitement de la manière suivante ;

1°. Pendant les premières vingt-quatre heures, il faut faire boire au malade tous les quarts d'heure, jour & nuit, un grand verre de la tisane n° 2, & le tirer de son accablement ou sommeil, pour le faire boire ; & on lui donnera toutes les quatre heures le lavement n° 58.

2°. Après dix ou douze heures de ce lavage, si le pouls est plein & dur, il faut ordonner dans le temps du chaud qui succédera au frisson, la saignée du bras, si c'est le bas-ventre ou la poitrine qui sont les plus embarrassés. Mais si c'est la tête qui est très-embarrassée, s'il y a penchant aux affections soporeuses ou au délire, la saignée sera faite au pied ; on la réitérera même dans le chaud, si le pouls, quatre heures après la première saignée, continue à être plein & dur. Si le pouls n'est ni plein ni dur, quand même il y auroit beaucoup d'embarras dans la tête, quand même la res-

piration ſeroit fort gênée, & qu'il y auroit beaucoup de toux ; quand même le bas-ventre ſeroit gonflé ; quand même il n'y auroit point, ou preſque point d'urine & point d'évacuations par les ſelles ; quand même pendant la violente chaleur qui ſuccédera au friſſon, le malade ſeroit brûlant & qu'il auroit une très-grande ſoif, ce qui déterminera les aſſiſtans & le malade à demander la ſaignée ; il faut que le Médecin la défende abſolument, attendu que le cœur & les artères ont beſoin de toute leur vigueur pour ſurmonter la réſiſtance qui eſt cauſée par l'engorgement des lymphatiques, & qu'on diminueroit beaucoup les forces du cœur & des artères, ſi on employoit la ſaignée, le pouls n'étant ni plein ni dur ; & qu'en conſéquence l'engorgement des lymphatiques, augmenteroit & deviendroit inſurmontable.

3°. S'il n'y a pas lieu à faire uſage de la ſaignée, & ſi après douze heures du lavage ci deſſus, le malade n'eſt pas dans un chaud violent, on donnera l'émétique de la manière preſcrite 198, article 2. Mais ſi le malade eſt dans un très-grand chaud, s'il a une ſoif ardente, on attendra que ces accidens ſoient dans le déclin pour donner l'émétique. Dans

le cours des fièvres putrides, on ne donnera les médicamens évacuans fort actifs, que dans les déclins des redoublemens, s'ils se succèdent de très-près; mais si les redoublemens sont éloignés, & s'il y a environ huit à dix heures ou plus, d'un redoublement à un autre, on ne donnera les médicamens évacuans très-actifs, que dès qu'un redoublement sera cessé.

4°. Si la dureté & la plénitude du pouls rendent l'usage de la saignée indispensable, on ne donnera l'émétique qu'après une saignée ou après deux saignées, si la dureté & la plénitude du pouls, ont exigé une seconde saignée; & après l'opération de l'émétique on emploira encore la saignée, si la dureté & la plénitude du pouls, l'exigent.

5°. Lorsque l'émétique aura fini son effet, on fera boire au malade, toutes les demi-heures, de la tisane n° 2. Dans chaque verre de tisane on mettra une cuillerée de la potion n° 85. Tant que les symptômes de la fièvre putride seront à un haut degré, on n'aura aucun égard au sommeil, on l'interrompra, pour faire boire toutes les demi-heures, ainsi que pour donner les médicamens aux heures fixées; on tiendra

le malade autant éveillé que l'on pourra; le ſommeil n'eſt jamais utile dans les commencemens de cette maladie, & il lui eſt ſouvent très-nuiſible.

6°. Après le ſecond redoublement, on donnera la potion purgative n° 94; une heure après cette potion, on donnera un verre de tiſane; enſuite on continuera à donner toutes les demi-heures un verre de la tiſane n° 2, & dans chaque verre il y aura une cuillerée de la potion n° 85. On continuera cette boiſſon pendant tout le temps que les ſymptômes de la fièvre putride, ſeront violens.

7°. Après le ſecond redoublement, ſi on n'aperçoit pas un peu plus de facilité dans les ſecrétions, ſi la bouche n'eſt pas moins pâteuſe, s'il n'y a pas un peu plus d'urine, & de qualité moins mauvaiſe, on appliquera deux véſicatoires d'environ ſix pouces de longueur & environ cinq pouces de largeur, aux deux jambes, ſi c'eſt la tête ou la poitrine qui ſont les cavités les plus embarraſſées; mais ſi c'eſt le bas-ventre qui eſt le plus embarraſſé, on appliquera les deux véſicatoires aux deux bras. Vingt-quatre heures après l'application des véſicatoires, on levera ces emplâtres; on enlevera tout l'épiderme qui aura été

détaché, & on panſera les plaies, en y appliquant des feuilles de poirée enduites de beurre frais. Huit ou dix heures après ce panſement, on ôtera les feuilles de poirée, & on panſera les plaies avec quantité ſuffiſante de l'onguent (201) étendu ſur des linges; enſuite on continuera, toutes les vingt-quatre heures, à panſer les plaies de la même manière. On obſervera de ne jamais eſſuyer les plaies; le panſement ne conſiſtera qu'à lever l'ancien emplâtre, & à y en ſubſtituer un nouveau.

Si les plaies ne ſuppurent pas, on ſaupoudrera les emplâtres avec de la poudre de cantharides; s'il ſe forme des eſcarres ſur les plaies, on les enlévera le plutôt qu'on pourra. Si les accidens de la maladie diminuent, quand même les plaies ſuppureroient peu, on ne ſaupoudrera pas les emplâtres. Dès que la diminution des ſymptômes de la fièvre putride, ſera conſidérable, on ſupprimera l'onguent n° 201, & on lui ſubſtituera l'onguent n° 200. On continuera l'uſage de ce dernier onguent, juſqu'à ce que les plaies ſoient cicatriſées; dès qu'on aura employé ce dernier onguent, on panſera les plaies deux fois dans vingt-quatre heures. Si les accidens qui

ont déterminé à employer les véſicatoires, ſubſiſtent dans toute leur violence, vingt-quatre heures après que l'épiderme aura été enlevé, & ſi les plaies ſont pâles & sèches, on appliquera deux autres emplâtres véſicatoires au-deſſus des parties auxquelles les premiers emplâtres ont été appliqués.

8°. Le lendemain de la purgation, on donnera, à deux heures de diſtance, les deux doſes d'apozèmes n° 62; le malade boira un verre de tiſane dans l'intervalle des deux doſes d'apozèmes. Une heure après la ſeconde doſe, il boira un verre de tiſane; enſuite il continuera tout le reſte de la journée à boire toutes les demi-heures, de la tiſane.

9°. Tant que les accidens de la maladie ſeront très-graves, on continuera à purger, tous les deux jours, avec la potion n° 94, & les jours d'intervalle, entre les purgations, on donnera les deux doſes d'apozèmes n° 62. On continuera à donner toutes les demi-heures, une taſſe de la tiſane n° 2, chaque taſſe aiguiſée d'une cuillerée de la potion n° 85. Durant tout ce temps-là, on ne donnera aucun aliment, pas même du bouillon; ce ſeront les redoublemens qui règleront les heures auxquelles on peut donner les potions purgatives &

les apozèmes, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus, art. 3. Si, quatre ou cinq heures, après que le malade aura pris la potion purgative ou les apozèmes, il n'y a point d'évacuation par les selles, on donnera le lavement n° 48 ; s'il y a des évacuations par les selles, on ne donnera point de lavemens.

10°. Lorsque le délire sera cessé, lorsque le malade ne sera plus absorbé & qu'il n'aura plus de penchant aux affections soporeuses ; lorsque la respiration sera moins gênée ; lorsque les évacuations par les selles seront moins abondantes & moins fétides ; lorsque les urines seront abondantes & d'une couleur citrine ; lorsque les frissons seront moins longs & moins violens ; lorsque la chaleur & la soif, dans les redoublemens, seront moins considérables ; lorsque la bouche sera humectée, lorsque le ventre sera souple, lorsque le pouls sera moins fréquent, le danger sera beaucoup diminué. Dès-lors il faudra commencer à diminuer l'activité des remèdes ; on commencera à supprimer l'apozème n° 62, on lui substituera l'apozème n° 61, ensuite on supprimera l'apozème 61, & on lui substituera l'apozème n° 60, ensuite on

supprimera

ſupprimera la potion n° 85, on donnera la tiſane ſimple. On continuera à purger tous les deux jours avec la potion n° 94, on donnera les apozèmes n° 60, les jours d'intervalle des purgations, & la tiſane ſimple, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de redoublemens, plus de gêne dans la reſpiration, plus d'embarras, ni de douleurs dans la tête, plus de douleurs, ni de gonflement dans le bas-ventre ; & juſqu'à ce que la bouche ſoit humectée, que les urines ſoient abondantes & citrines ; que les ſelles ne ſoient pas fort fétides, point ſéreuſes, qu'elles aient la conſiſtance de purée, & que le pouls ſoit très-peu fréquent. Dès-lors on ſupprimera les apozêmes ; on ſupprimera la potion n° 94, on lui ſubſtituera la potion n° 90 ; on continuera cette dernière, tous les deux jours, & dans les jours d'intervalle, entre les purgations, on donnera matin & ſoir le lavement n° 48, juſqu'à ce que la fièvre ſoit preſque ceſſée ; dès-lors on ſupprimera la potion n° 90, on lui ſubſtituera la potion n° 92 ; on continuera à donner la potion n° 92, tous les deux ou trois jours, & la tiſane, toutes les demi-heures, juſqu'à ce que le pouls ſoit plus lent & plus foible que dans

l'état naturel, que la langue ſoit vermeille & bien humectée, que la bouche ſoit fraîche & bonne, que la faim ſoit très-vive, que le ſommeil ſoit rétabli, & qu'enfin le malade ſente un bien être, & qu'il n'éprouve d'autres ſouffrances que celle de la faim.

11°. Pendant tout le cours de la maladie, le malade gardera le lit où il ſera ſuffiſamment couvert; on lui donnera pour ſes beſoins, le baſſin & l'urinal; on le tiendra proprement. Lorſqu'il ſera à propos de faire ſon lit, on le tranſportera dans un autre lit qui ſera baſſiné. On aura ſoin d'examiner le croupion, de le fomenter avec du vin chaud, & on y appliquera un emplâtre de Nuremberg, s'il menace de s'écorcher.

12°. Dès que les accidens de la fièvre putride, ſeront un peu diminués, on commencera à donner deux bouillons dans l'eſpace de vingt-quatre heures; à meſure que les accidens diminueront, on augmentera le nombre des bouillons, & on parviendra, peu à peu, à donner un bouillon toutes les quatre heures; ces bouillons doivent être légers; trois quarterons de bœuf & un quarteron de veau, doivent faire environ deux livres de bouillon. Ce bouillon ſera peu

ſalé ; on y mettra médiocrement de légumes, tels que carottes, oignons, ou poireaux.

13°. Lorſque le malade aura paſſé vingt-quatre heures dans le bien-être que nous avons décrit, ci-deſſus, à la fin de l'art 10e, on lui donnera le premier jour, une petite ſoupe ; enſuite on lui fera augmenter chaque jour, par degrés inſenſibles, la quantité des alimens de la manière preſcrite 198, art. 2. On recommandera au malade & aux aſſiſtans, la plus grande exactitude à ne pas excéder la quantité d'alimens preſcrits ; on annoncera que le malade n'ayant que très-peu de ſucs & étant épuiſé, s'il excédoit, tant ſoit peu, la quantité des alimens preſcrits, il auroit, ou une indigeſtion, ou une récidive de fièvre, & que l'une ou l'autre feroit mortelle.

Nous avertiſſons le jeune Médecin 323
que les malades pêchent très-ſouvent à la fin des fièvres putrides, pour vouloir manger trop tôt, ce qui en fait périr beaucoup dans le temps où ils approchoient de la convaleſcence. Les jeunes Médecins doivent s'armer de fermeté pour réſiſter au malade & aux aſſiſtans qui ne ceſſent de repréſenter que le malade meurt de faim, qu'il

ſouffre plus par le beſoin, qu'il ne ſouffroit dans le fort de la maladie, qu'il eſt de la plus grande maigreur, de la plus grande foibleſſe, qu'il va périr d'inanition : le Médecin doit répondre qu'il n'eſt pas maître de permettre les alimens ſolides ; qu'il eſt fait pour obéir à ce que dicte l'état du malade ; qu'enfin le malade ne peut commencer à prendre les alimens, après cette maladie très-grave & très-longue, que lorſqu'il aura le pouls plus petit, plus lent & plus foible qu'en ſanté, lorſque la bouche ſera très-bonne & la langue très-vermeille. Il peut arriver que le malade, par un vice des glandes ſalivaires, ait la langue chargée d'un ſédiment blanchâtre, malgré tous les remèdes qu'il vient de faire ; ce ſédiment blanchâtre, n'eſt pas une raiſon pour défendre abſolument le commencement de l'uſage des alimens ſolides ; mais dans le cas où ce ſédiment a lieu, le Médecin doit être extrêmement attentif à l'égard des autres ſignes qui annoncent la convaleſcence décidée. 1°. Il faut que le malade ait la bouche fraîche, qu'il n'ait nul mauvais goût ; 2° qu'il ait un appétit très-vif & très-conſtant depuis pluſieurs jours ; 3° qu'à la faim près, le malade reſſente un bien être ; 4° que le ſommeil

ſoit rétabli, & que s'il n'eſt pas long, comme en ſanté, il ſoit doux; 5° que le pouls ſoit plus lent, plus petit & plus foible qu'en ſanté. C'eſt cette dernière condition qui eſt la plus néceſſaire pour que le Médecin permette, ſans aucun riſque, le commencement des alimens ſolides.

Beaucoup de malades ſont très-dociles dans le fort de la fièvre putride, ainſi que dans toutes les grandes maladies, où la crainte du danger les ſoumet à tout. Mais dans le déclin de cette maladie, la plupart ſe croient guéris, parce que, comparant l'état violent où ils étoient dans l'accroiſſement de cette fièvre, à l'état très-ſupportable qu'ils éprouvent dans le déclin avancé, ils ſe perſuadent que quelques mal-aiſes qu'ils reſſentent encore, ne ſont que, & l'effet des remèdes violens qu'on leur a faits, & l'effet de la privation des alimens qu'ils eſſuient depuis 30, 40 & quelquefois 50 ou 60 jours. Ils ont de l'appétit dans ce déclin; l'appétit augmente chaque jour, ils veulent le ſatisfaire, malgré la défenſe du Médecin; les uns périſſent promptement par une indigeſtion; dans d'autres, la fièvre augmente, l'appétit s'éteint, les

accidens de la fièvre putride se renouvellent avec violence, & le malade dont les forces sont épuisées par la première maladie, périt dans cette rechûte; d'autres languissent pendant long-temps. Enfin il leur paroît des obstructions qui se terminent par des fièvres lentes, l'hydropisie, &c. Quelques autres qui sont plus robustes & en qui il restoit moins de mauvais sucs lorsqu'ils ont commencé à manger, traînent long-temps, éprouvent des indispositions qui les assujettissent à beaucoup de remèdes & de ménagemens, & enfin, par la vigueur de leur constitution, ils recouvrent la santé.

324 L'espèce de fièvre putride que nous venons de décrire & dans laquelle les trois cavités sont affectées violemment dès les premiers jours de la maladie, est la moins commune. Les espèces de fièvres putrides les plus communes, sont celles dans lesquelles il n'y a ordinairement qu'une cavité qui soit fortement affectée; les deux autres le sont légérement, & quelquefois l'une des trois ne l'est point du tout; par exemple, il y a des fièvres putrides dans lesquelles il n'y a pas la moindre douleur ni le plus léger embarras dans la tête,

pas même dans le redoublement. Il y a des fièvres putrides dans leſquelles il n'y a point de gêne dans la reſpiration, excepté dans les redoublemens où la fièvre étant plus forte, la reſpiration eſt plus précipitée, & il y a un peu de toux. Il y a des fièvres putrides dans leſquelles la tête eſt très-embarraſſée; ou elle eſt très-douloureuſe; ou il y a du délire ; ou il y a du penchant aux affections ſoporeuſes, & la reſpiration n'eſt preſque point gênée, & il n'y a point de toux. Dans d'autres fièvres putrides, la tête eſt très-libre, la reſpiration très-gênée, & il y a beaucoup de toux.

Dans toutes les fièvres putrides, le bas-ventre eſt plus ou moins embarraſſé, plus ou moins douloureux & gonflé ; les ſecrétions ſont plus ou moins gênées; les excrétions ſoit par les ſelles, ſoit par les urines, ſont plus ou moins viciées par la qualité & la quantité. Ce ſont les léſions des fonctions du bas-ventre, qui, jointes à l'état de la bouche qui eſt plus ou moins mauvaiſe; à l'état de la langue, qui eſt plus ou moins chargée ; à l'état du pouls, qui eſt toujours plus fréquent que dans l'état naturel ; à la fièvre qui a commencé par un friſſon

& qui est continue & plus ou moins forte ; qui, quelquefois est sans redoublement ; qui, le plus souvent, redouble de temps en temps avec frissons, plus ou moins longs & plus ou moins violens, & une chaleur & une soif plus ou moins considérable, qui constituent la fièvre putride & la distinguent de toute autre espèce de maladie. Les lésions des fonctions de la poitrine, de celles de la tête, de celles de la matrice ou de tel autre viscère du bas-ventre, & les lésions de l'habitude du corps qui ont lieu dans cette maladie, sont des variétés qui sont produites ou par plus ou moins de mauvais sucs, ou par les abus divers auxquels se sont livrés les malades, ou par des dispositions diverses, ou par la diversité des constitutions, ainsi que nous l'avons déjà dit (247).

325 Les fièvres putrides moins graves que celles (322) ne doivent pas être traitées avec autant d'activité & d'énergie que cette première espèce. Il y auroit beaucoup de dangers pour des individus foibles & délicats, si dans une fièvre putride légère, on leur administroit continuellement, les médicamens très-actifs qui sont prescrits, sans relâche, dans les commencemens de la

fièvre putride (222) ; il faut donc diriger le traitement, relativement aux divers degrés d'intenſité des diverſes eſpèces de fièvres putrides, & relativement à la conſtitution des malades, de la manière ſuivante.

1°. Il y a des fièvres putrides qui commencent avec un friſſon violent ſuivi d'une très-grande chaleur ; & dans ce grand chaud, il y a des léſions très-fortes dans deux cavités. Dans pluſieurs de ces fièvres, c'eſt la tête qui eſt très-embarraſſée ; il y a, ou une violente douleur de tête & du délire, ou un très-grand accablement & une grande diſpoſition aux affections ſoporeuſes ; dans les autres, il y a une très-grande gêne dans la reſpiration ; il ſemble que le malade va ſuffoquer. Dans ces deux eſpèces, le bas-ventre eſt gonflé, le malade y éprouve un grand embarras ; il n'y a preſque ni urines ni ſelles, les unes & les autres ſont de mauvaiſe qualité ; il y a de fréquens efforts pour les vomiſſemens ; le malade ne vomit que peu de matières, qui ſont très-mauvaiſes ; la bouche eſt très mauvaiſe, la langue eſt fort chargée, le pouls eſt fort fréquent.

Dans ces deux eſpèces, au grand

chaud de la fièvre, succède une sueur abondante, les lésions de la tête diminuent considérablement, il n'y a plus de délire, plus de penchant aux affections soporeuses, il ne reste qu'un mal de tête supportable, & la respiration n'est gênée que médiocrement. Cet état de rémission dure douze ou quinze heures, au bout desquelles, il survient un frisson aussi violent que le premier, & qui est suivi des mêmes symptômes.

Ces deux maladies, dès leurs commencemens, & sur-tout dans le chaud du redoublement, paroissent très-graves. Si le pouls est plein & dur, & si c'est la tête qui souffre le plus, il faut ordonner la saignée du pied; & si c'est la respiration qui est la fonction la plus lésée, il faut saigner du bras.

Il pourra arriver, que le jeune Médecin soit effrayé dans le chaud de ce premier redoublement, & qu'il craigne qu'il ne se forme une inflammation dans le cerveau, ou que le malade ne suffoque, & qu'en conséquence de ces craintes, il ordonne la saignée, quoique le pouls ne soit ni plein ni dur, mais que seulement il soit fort grand, ce qui est le plus ordinaire dans le chaud des redoublemens des fièvres

putrides. A ſuppoſer que le jeune Médecin, d'après ces craintes, ait ordonné dans le chaud du premier redoublement, une ſaignée qui n'étoit pas néceſſaire, il doit bien ſe garder, par les raiſons que nous avons dites 321 art. 4°, & 322 art. 2°, & pour ce qui eſt dit à l'égard de la pléthore, depuis le paragraphe 341 juſqu'au paragraphe 351, de réitérer la ſaignée dans ce premier redoublement, & encore moins dans le ſecond, ayant eu lieu de voir que ſes craintes étoient mal fondées; puiſque dans le temps de la rémiſſion le pouls étoit petit, ſouple & mou; & que le pouls n'étant ni plein ni dur, ce n'eſt pas la ſurabondance du ſang qui cauſe la violence des ſymptômes; & que ceux-ci ſont produits par une grande quantité de mauvais ſucs qui engorgent le plus grand nombre des vaiſſeaux lymphatiques; & que par conſéquent, c'eſt contre les mauvais ſucs qu'il doit diriger tout le traitement.

Ces deux eſpeces de maladies ne ſont pas ſi dangereuſes que celles (322); cependant elles ne ſont pas à beaucoup près ſans danger. Il eſt poſſible que, quoique les premiers redoublemens aient été ſuivis d'une rémiſſion complette,

il se forme des engorgemens inflammatoires dans un nouveau redoublement. Ainsi dès l'invasion de la maladie, il faut faire boire tous les quarts-d'heure la tisane n° 2, & donner l'émétique à la fin du premier redoublement, & ensuite continuer le traitement (322) dans tout son contenu, jusqu'à ce que les lésions soient sensiblement diminuées dans les redoublemens. Dès qu'on verra diminuer les lésions dans les redoublemens, on se hâtera, sur-tout pour des individus foibles & maigres, de diminuer l'énergie des remèdes évacuans.

Les sueurs qui ont lieu dans ces deux espèces de fièvres putrides, sont presque toujours symptômatiques; ainsi elles ne doivent empêcher ni retarder l'usage des remèdes évacuans, ni l'usage des vésicatoires; elles doivent seulement empêcher l'usage des lavemens, & empêcher qu'on ne change de linge le malade, dans le temps où elles sont très-abondantes. Mais si ces sueurs sont critiques, ce qu'on reconnoîtra par le redoublement suivant, qui sera beaucoup moins violent, & à plus forte raison, s'il manque totalement; alors on entretiendra ces sueurs, on donnera toutes les quatre heures une dose de la

poudre (130), on ſubſtituera à la tiſane n° 2, celle n° 6, ou n° 7, ou n° 9: on ne changera de linge le malade, que lorſque la ſueur ſera ceſſée ou refroidie; on n'adminiſtrera les remèdes évacuans que lorſque la ſueur ſera ceſſée; ceux-ci ſeront plus doux que ceux qui ſont adminiſtrés dans le commencement de la maladie; on choiſira parmi ceux qui ſont preſcrits (322), art. 10, relativement à ce qu'on verra qu'il y aura plus ou moins de mauvais ſucs; & on continuera ces évacuans doux, dans les intervalles des ſueurs, juſqu'à ce que le malade ſoit dans l'état de bien-être, décrit (322), à la fin de l'article 10.

2°. Il y a d'autres eſpèces de fièvres putrides dans leſquelles deux cavités ſont auſſi affectées; mais les léſions ſont moins violentes que dans les deux eſpèces précédentes; le friſſon eſt moins fort, la chaleur qui ſuccède eſt moins brûlante, la tête eſt fort douloureuſe; mais il n'y a ni délire ni penchant aux affections ſoporeuſes; la reſpiration eſt gênée; mais il n'y a nulle menace de ſuffocation, la toux n'eſt ni violente ni fréquente: le malade éprouve de l'embarras dans le bas-ventre; mais

il a des urines qui ne ſont pas de très-mauvaiſe qualité & qui ne ſont pas en très-petite quantité ; il y a des envies de vomir, mais il n'y a point de vomiſſemens ni d'efforts violens & inutiles pour vomir ; la bouche n'eſt pas très-mauvaiſe, la langue n'eſt pas très-chargée, le pouls n'eſt ni fort fréquent, ni plein, ni dur. Toutes ces léſions étant peu violentes, on peut ſe borner, dès l'invaſion de la maladie, à faire boire, toutes les demi-heures, la tiſane n° 2, & à donner toutes les quatre heures, le lavement n° 48 ; on continuera ce traitement pendant deux ou trois jours ; alors on ſaura s'il y a des redoublemens ; s'il eſt ſurvenu un redoublement, dès que ce redoublement ſera fini, on donnera l'émétique ; dès que le redoublement ſuivant ſera fini, on donnera la potion n° 94, enſuite tous les deux jours, & toujours dans l'intervalle des redoublemens, on réitérera la potion n° 94.

Il n'y a point de néceſſité à employer les véſicatoires dans ces eſpèces de fièvres putrides, à moins que le malade ne ſoit atteint de quelque virus.

Si le malade eſt robuſte, s'il eſt jeune, s'il mangeoit beaucoup, il n'y a

aucun riſque d'aiguiſer chaque verre de ſa tiſane, d'une cuillerée de la potion n° 85, & de réitérer, dans tous les intervalles de redoublemens, la potion n° 94, juſqu'à ce que les redoublemens n'aient plus lieu. Mais ſi le malade eſt âgé, s'il eſt maigre & foible, s'il mange peu, habituellement, il faut ſupprimer la potion n° 85; on ſupprimera auſſi la potion n° 94, & on ſubſtituera à cette dernière, la potion n° 90; on réitérera cette potion n° 90 dans les intervalles des deux premiers redoublemens; après le troiſième redoublement, on donnera les deux doſes de l'apozème n° 60; après le quatrième redoublement, on donnera la potion n° 90; & on continuera à donner ainſi, alternativement, les apozèmes & la potion, juſqu'à ce que les redoublemens ſoient très-diminués : dès-lors on ſubſtituera la potion n° 92 à celle n° 90, & on réitérera celle n° 92, de la manière preſcrite (322) à la fin de l'article 10.

Il ne faut pas ſe diſpenſer de donner l'émétique aux gens maigres & délicats, dans ces eſpèces de fièvres putrides, à moins qu'il ne ſoit forte-

ment contre-indiqué & défendu (74); art. 2, parce que, quoique les redoublemens soient peu violens dans les commencemens de ces maladies, il est possible que, dans les redoublemens suivans, s'il y a beaucoup de mauvais sucs, il se forme des engorgemens inflammatoires; ainsi, lorsque, les vomitifs ne seront pas fortement contre-indiqués, & défendus, & que seulement la délicatesse de la constitution du malade, exigera des ménagemens, on donnera ou les deux tiers de la dose du tartre stibié n° 86, ou, au moins, la potion n° 88.

3°. Il y a des espèces de fièvres putrides dans lesquelles il y a deux cavités qui sont affectées un peu moins fortement que dans les précédentes, & dans lesquelles il n'y a point de redoublemens; & toutes les lésions qui sont un peu moins fortes que dans les espèces de fièvres putrides ci-dessus, art. 2, se maintiennent constamment dans le même état, quelquefois pendant plus de vingt jours; quelquefois même, elles vont jusqu'à 40 jours.

Quoique dans ces espèces, les lésions soient un peu moins fortes que les précédentes, il faut dès le com-

mencement du troisième jour, donner l'émétique; ensuite tous les deux jours, il faut employer les évacuans qui sont prescrits dans les intervalles des redoublemens des fièvres précédentes, observant les égards marqués ci-dessus, art. 2, pour les différentes constitutions.

4°. Il y a des fièvres putrides dans lesquelles la tête & la poitrine ne sont point embarrassées, & il n'y a point de redoublement; la maladie commence par un frisson très médiocre auquel succède une chaleur très-peu considérable, peu de soif, la langue n'est pas fort chargée, la bouche n'est que pâteuse; quelquefois il y a des envies de vomir & des vomissemens; quelquefois il n'y a aucun signe d'embarras dans l'estomac, le ventre est peu gonflé, les urines différent peu par la quantité & par la qualité de l'état naturel, mais la fièvre reste au même degré où elle est parvenue dans le chaud qui a succédé au frisson, la chaleur & la soif, le mal-aise, & la lassitude, le défaut d'appétit, qui, tous, sont très-peu considérables, subsistent au même degré, quelquefois jusqu'à 30 & 40 jours. Quelquefois dans ces espèces de fiè-

vre, c'eſt l'abolition de la faim qui eſt le ſymptôme le plus conſidérable ; toutes les autres léſions ſont ſi légères, que le malade dit qu'il pourroit vaquer à ſes affaires ; & on voit quelques-uns de ces malades qui, ſe ſentant peu incommodés, refuſent les remèdes, & même s'efforcent, pour prendre quelques alimens. La plupart de ceux-là tombent dans des fièvres putrides graves ou malignes ; ainſi quelque légeres que ſoient les fiévres putrides, il faut que le malade garde le lit, qu'il boive toutes les demi-heures ; & dès le commencement du troiſième jour, ſi la faim eſt totalement abolie, ou s'il y a eu des vomiſſemens ou ſeulement des envies de vomir, il faut donner l'émétique. S'il n'y a eu ni vomiſſemens, ni envie de vomir, ſi la bouche n'eſt pas très-mauvaiſe, ſi la langue n'eſt pas très-chargée, l'émétique n'eſt pas néceſſaire ; alors il faudra purger, dès le commencement du troiſième jour, avec la potion n° 90, enſuite on continuera à purger tous les deux jours, alternativement avec la potion n° 90, & les apozèmes n° 60 ; & les jours d'intervalle, entre la potion & les apozèmes, on donnera des lavemens, matin

& ſoir. Pour les gens robuſtes & les grands mangeurs, il ſera à propos d'employer des évacuans plus énergiques, & de les priver de bouillons, les premiers jours de la maladie; mais les évacuans doux ſuffiront pour des gens délicats, & ces derniers prendront, dès les premiers jours, toutes les quatre heures, le bouillon (322) art. 12.

Quelque légères que ſoient les léſions dans la fiévre putride, & quelque délicats que ſoient les malades, il faut néceſſairement entretenir les évacuations, preſque continuellement, avec des médicamens relatifs à la force des individus, & il faut interdire toute ſorte d'alimens ſolides; lorſqu'on manque à ces précautions, il n'eſt pas rare de voir que les fièvres putrides légères, deviennent très-graves.

Les véſicatoires ne peuvent jamais nuire aux gens robuſtes & replets; cependant il ne faut pas les appliquer ſans néceſſité; mais pour peu que dans les gens robuſtes & replets, il y ait quelque ſoupçon d'humeur de goutte, de dartres ou de rhumatiſme, il faut dès le commencement des fièvres putrides, même légères, ordonner les véſicatoires. Il ne faut pas, ſur un

ſimple ſoupçon de ces virus, ordonner les véſicatoires, aux gens maigres, délicats, & qui ont les nerfs très-irritables; mais s'il eſt conſtaté que ces derniers individus ſont atteints de ces virus, il faut ordonner l'application des véſicatoires ſur les membres où ſe ſont manifeſtés les virus.

Dans les fièvres putrides légères, ſi les malades refuſent la potion purgative, on pourra y ſuppléer par les bols n° 138, ou par les pilules n° 152, B, ou par la tiſane n° 40, & les lavemens n° 58. Mais dans les fiévres putrides graves, il faut que les malades prennent les potions émétiques & purgatives, preſcrites.

326 Le cinquième individu (256) dont nous avons décrit les léſions & leurs cauſes, eſt atteint d'une douleur vive, fixe & conſtante dans l'un des côtés, ou au dos, ou au ſternum; il a une toux fréquente & douloureuſe, ſa reſpiration eſt très-gênée & très-précipitée, les inſpirations, un peu profondes, cauſent de très-vives douleurs; il expectore, avec douleur, des matières viſqueuſes, teintes de ſang; il a beaucoup de fièvre, la bouche mauvaiſe & la langue chargée : la maladie a commencé par un friſſon.

Les ſymptômes qui ſont les plus violens & les plus frappans dans ce malade, préſentent au premier coup-d'œil, la pleuréſie & la péripneumonie réunies, nommées communément fluxion de poitrine. Tout le monde ſait que la fluxion de poitrine eſt l'effet de l'inflammation de la plévre & du poumon; & le peuple eſt dans le préjugé que la ſaignée eſt l'unique remède pour la fluxion de poitrine.

Autant la ſaignée eſt néceſſaire & utile dans la fluxion de poitrine & les autres eſpèces d'inflammations dont nous preſcrirons le traitement dans la ſection ſuivante, autant elle eſt nuiſible dans l'eſpèce de fluxion de poitrine dont le 5ᵉ individu eſt atteint, ſi le pouls n'eſt ni dur ni très-plein. Que le jeune Médecin ſe faſſe rendre compte du genre de vie du malade, de la manière dont la maladie a commencé, qu'il examine, avec la plus grande attention, tous les ſymptômes qui ſont joints à ceux de la fluxion de poitrine; il apprendra que la maladie a commencé par un friſſon, par des nauſées très-mauvaiſes, des efforts pour vomir, & des vomiſſemens de matières corrompues; que la bouche eſt très-mauvaiſe, que le malade reſſent

un mal-aise général & une grande lassitude ; il voit que le malade ne rend presque point d'urine, & qu'elles sont chargées ; qu'il n'y a point de selles, ou qu'elles sont de mauvaise qualité, liquides & très-fétides ; il verra que la langue est chargée d'un sédiment épais, que le ventre est gonflé, & le malade dira qu'il y ressent de l'embarras & du malaise ; le Médecin saura que la soif n'est pas extrême, que la chaleur dans la poitrine & par-tout le corps, n'est pas violente ; il trouvera que le pouls est beaucoup plus fréquent que dans l'état naturel, mais qu'il n'est pas serré ni extrêmement fréquent. A tous ces symptômes, abstraction faite de ceux de la fluxion de poitrine, qui existent aussi dans le 5[e] individu, le Médecin reconnoîtra tous les symptômes qu'il a observés dans l'une des espèces de fièvres putrides, décrites depuis (322) jusqu'à (326).

L'observation apprend que des sucs épais, grossiers & corrompus, pareils à ceux qui, dans beaucoup d'individus, causent les espèces de fièvres, putrides ci-dessus, produisent dans d'autres individus, tantôt, des fièvres putrides jointes à des engorgemens inflamma-

toires du cerveau, ou des viſcères du bas-ventre, ou des organes de l'habitude du corps; tantôt, des eſpèces de fièvres putrides jointes à l'inflammation de la plèvre & du poumon. L'obſervation apprend que les remèdes évacuans, délayans & inciſifs qui guériſſent le plus ſouvent les eſpèces de fièvres putrides ci-deſſus, guériſſent auſſi, le plus ſouvent, les eſpèces de fluxions de poitrine, qui ſont accompagnées des ſymptômes de ces fièvres putrides jointes à la fluxion de poitrine. En conſéquence, on doit procéder au traitement de la fluxion de poitrine de ce 5[e] individu, de la manière ſuivante.

1°. Le 5[e] individu, dès l'invaſion de la maladie, boira tous les quarts-d'heure, un verre de la tiſane n° *6*, ou n° 7, ou n° *9*, & il prendra toutes les trois ou quatre heures, le lavement n° 48.

2°. Environ 12 ou 15 heures après l'invaſion de la maladie, ſi le pouls n'eſt ni dur ni très-plein, le Médecin, ſans avoir égard au préjugé, aux terreurs & aux réclamations des aſſiſtans, ordonnera l'émétique de la manière preſcrite 198), art. 2; l'émétique ayant produit des évacuations abon-

dantes par haut & par bas, le Médecin aura souvent la satisfaction de voir, dans ces cas, qu'immédiatement après l'opération de ce remède, qui aura été donné entre les 15 & 24 premières heures de la maladie, le malade dit que ses douleurs sont moins vives & moins étendues dans la poitrine, que sa toux est moins douloureuse, que sa respiration est moins gênée, & que son expectoration est plus abondante & plus facile.

3°. Après l'opération de l'émétique, on fera boire au malade, toutes les demi-heures, l'une des tisanes ci-dessus, & il prendra, toutes les quatre heures, une dose de la poudre (130).

4°. Environ 12 heures après que l'émétique aura terminé son effet, le malade prendra la potion (90). Si cette potion produit des selles abondantes, si la bouche n'est pas très-mauvaise, si la langue n'est pas très-chargée, on continuera à donner cette potion tous les deux jours; on continuera à faire boire, jour & nuit, une tasse de l'une des tisanes ci-dessus, toutes les demi-heures; on éveillera le malade pour le faire boire aux heures susdites. (Le long sommeil rend toujours l'expectoration plus

plus douloureuſe & plus difficile). Hors les temps de l'action de la purgation, le malade continuera à prendre toutes les 4 heures, une doſe de la poudre (130). Ces moyens ſuffiſent pour guérir une fluxion de poitrine, jointe à une fièvre putride, lorſque l'une & l'autre ſont peu violentes.

5°. Si la langue eſt très-chargée, ſi la bouche eſt très-mauvaiſe, s'il y a des redoublemens qui commencent par de violens friſſons, on ſubſtituera à la potion n° 90, la potion n° 94. On donnera cette potion dans les intervalles des redoublemens, & on ſubſtituera à la poudre (130) la potion (8) dont on mettra une cuillerée dans chaque taſſe de tiſane.

Lorſque le malade, étant préparé comme il eſt dit ci-deſſus, a pu prendre l'émétique entre les 15 & 24 premières heures de ces eſpèces de fluxions de poitrine, ſi ces maladies ne ſont pas très-violentes, l'inflammation de poitrine diminue beaucoup dès l'opération de l'émétique; & dès le 3e ou 4e jour de la maladie, il ne reſte qu'une douleur peu vive & peu étendue dans la poitrine, la toux n'eſt ni très fréquente ni très-fatigante, & l'expectoration

est facile ; de sorte que, dès cette époque, il ne reste, pour ainsi dire, que les symptômes de la fièvre putride qu'on doit combattre avec les moyens plus ou moins actifs, selon que la fièvre putride sera plus ou moins semblable à l'une des espèces de fièvres putrides, décrites depuis (322) jusqu'à (326).

Il est très-essentiel de ne pas perdre de temps pour donner l'émétique, environ à l'heure ci-dessus ; si on l'administre plus tard, son succès est beaucoup moins prompt & moins assuré ; & passé le commencement du 3e jour, on ne doit pas l'ordonner, parce qu'alors, le ton des vaisseaux enflammés, étant très-affoibli, ils peuvent se rompre en très-grand nombre, par les secousses des vomissemens, & donner lieu à la gangrène ; ainsi, le Médecin n'étant appellé que le 3e jour, il doit se borner à administrer les autres remèdes prescrits ci-dessus & ci-après.

6°. Immédiatement après l'opération de l'émétique, si la respiration n'est pas sensiblement moins gênée, si la toux n'est pas moins fréquente & moins douloureuse, si l'expectoration n'est pas plus facile, si la douleur de poi-

trine n'eſt pas moins vive & moins étendue, il faut appliquer aux deux jambes, les emplâtres véſicatoires; enſuite on panſera les plaies de la manière preſcrite (322), art. 7. Si après l'opération de l'émétique, tous les ſymptômes de la fluxion de poitrine ſont modérés, ſi la tête n'eſt pas embarraſſée, & ſi le malade n'eſt pas atteint de dartres, de goutte, de rhumatiſmes; s'il n'eſt pas ſujet à des évacuations habituelles, ou périodiques, ou erratiques, de pituite, de vomiſſemens glaireux, ou à des expectorations viſqueuſes, ou à des hémorroïdes fluentes, ou à des ſueurs, on n'appliquera point de véſicatoires. Dans le cas où le malade feroit ſujet à l'un de ces virus ou à l'une de ces évacuations, quand même tous les ſymptômes de la fluxion de poitrine feroient très-diminués par l'action de l'émétique, il eſt néceſſaire d'appliquer les véſicatoires, ſi les virus ne paroiſſent pas au dehors; & ſi ces évacuations habituelles, ou périodiques, ou erratiques ſont ſupprimées depuis quelques temps.

7°. Si dès le commencement du chaud qui ſuccède au friſſon, le malade a le pouls très-plein & très-dur; ſi la dou-

leur de poitrine est très-violente ; si la respiration est extrêmement gênée ; si la toux cause les plus vives douleurs ; si la chaleur de poitrine est très-grande ; si la soif est ardente ; quoique la saignée soit nuisible dans les fièvres putrides, par les raisons que nous avons dites (322), art. 1, la dureté & la plénitude du pouls jointes à ces graves symptômes dans la poitrine, menacent de rupture de vaisseaux & de gangrène. Pour tâcher de préserver de ces funestes événemens, il faut sur le champ ordonner une copieuse saignée du bras ; dans le même instant, on appliquera aux deux jambes d'amples vésicatoires ; on fera boire au malade, tous les quarts-d'heure une tasse de la tisane n° 2 ; trois heures après la saignée, si le pouls est encore très-plein & très-dur, on réitérera la saignée ; & trois heures après la seconde saignée, si le pouls est encore plein & dur, on fera une troisième saignée. Immédiatement après la troisième saignée, on donnera l'émétique de la manière (198), art. 2 : si après une saignée, le pouls a cessé d'être plein & dur, la seconde & la troisième saignée n'auront pas lieu. Dans ce cas, on continuera à faire boire, tous les quarts-

d'heure, & on donnera l'émétique environ ſix ou ſept heures après la ſaignée. Après l'opération de l'émétique, on ſuivra le traitement preſcrit contre les fièvres putrides, relativement à leurs divers degrés d'intenſité, décrits depuis (322) juſqu'à (326).

8°. Lorſque les fluxions de poitrine qui ſont jointes à des fièvres putrides, dont elles ſont l'effet, ſe terminent par la guériſon, ce qui arrive le plus ſouvent, ſur-tout, s'il n'y a pas eu des indications très-fortes pour la ſaignée ; la douleur de côté, la toux, la gêne de la reſpiration & l'expectoration ceſſent ordinairement pluſieurs jours avant que la fièvre ſoit ceſſée, avant que la bouche ſoit bonne, avant que la langue ſoit plus chargée, & avant que l'appétit ſoit vif. Si après que la langue eſt devenue vermeille, la bouche très-bonne, & l'appétit très-vif, il reſte une petite toux un peu fréquente, ſouvent sèche, & quelquefois ſuivie d'une expectoration épaiſſe ; s'il reſte quelques douleurs dans la poitrine, & ſi le pouls eſt plus fréquent qu'il ne doit l'être, il y a menace de pulmonie. Dès-lors, il faut ſe hâter d'employer le traitement de la pulmonie, dont

nous décrivons les diverses espèces, dans cette section, dans la section suivante, & dans la classe des lésions de la respiration.

327 Lorsque dans des fluxions de poitrine jointes à des fièvres putrides, exacerbantes, dans les temps de rémission, les symptômes de la fluxion de poitrine sont peu violens, & que la fièvre, la soif, la chaleur, & les douleurs sont très-peu considérables, il survient des redoublemens qui commencent par des frissons violens qui sont suivis d'une très-grande chaleur, d'une très-grande soif, d'une grande élévation du pouls, d'une grande augmentation de sa fréquence & d'une très-grande gêne de la respiration, le jeune Médecin pourra croire que la grande chaleur, la grande soif, la grande élévation du pouls & l'augmentation de fréquence, sont des effets de l'inflammation. En conséquence, il pourroit penser que le saignée est très-indiquée ; ce seroit une erreur. Que le jeune Médecin se rappelle qu'il a vu dans des fièvres putrides qui ne sont pas jointes à des inflammations, des redoublemens dans lesquels la chaleur, la soif, la gêne de la respiration,

l'élévation & la fréquence du pouls, étoient au degré où elles sont dans cette espèce de fluxion de poitrine jointe à la fiévre putride ; & qu'il n'a pas fait saigner dans ces redoublemens de fiévre putride ; qu'il se rappelle qu'il a vu des accès de fièvres intermittentes, dans lesquels il a observé ces mêmes degrés de chaleur, de soif, de gêne de la respiration, d'élévation, de fréquence du pouls ; & qu'il n'a pas dû faire saigner, si le pouls n'étoit pas dur & plein ; qu'il examine avec grande attention le pouls ; il le trouvera fort fréquent & très-grand ; mais il n'est ni serré, ni dur, ni plein, il cède facilement à la pression des doigts ; qu'il se rappelle que le malade actuel a déja eu un redoublement de cette violence, & que dans la rémission qui a succédé, le malade avoit peu de fréquence dans le pouls, qu'il n'y avoit ni dureté, ni plénitude, & que dans cette rémission, le malade n'avoit ni grande soif, ni grande chaleur; que les douleurs dans la poitrine n'étoient pas très-vives, & que la gêne de la respiration n'étoit pas très-considérable. De tout cela il conclura 1°, que le malade n'a pas trop de sang; 2°, que ce n'est pas l'inflammation de

poitrine, qui produit cette grande chaleur & cette grande soif, cette grande élévation & augmentation de fréquence dans le pouls ; 3°, que cette chaleur, cette soif, cette élévation & fréquence du pouls, sont produites par la plus grande action des forces du cœur & des artères qui raréfient les liqueurs d'où résulte la pléthore fausse, dont nous parlerons dans cette section, ainsi que de la pléthore vraie, depuis le paragraphe 346 jusqu'au paragraphe 351 ; & qui a été déterminée par les obstacles que l'engorgement des vaisseaux lymphatiques, oppose à la circulation ; 4°, que cette grande action des forces du cœur & des artères est nécessaire pour surmonter dans le malade actuel, les obstacles à la circulation, comme une pareille action les surmonte dans d'autres malades atteints des redoublemens d'une fièvre putride simple, ou atteints d'accès violens d'une fièvre intermittente ; 5°, que s'il diminuoit le volume du sang par la saignée, il diminueroit les forces du cœur & des artères qui sont très-nécessaires à la guérison du malade ; en conséquence, le jeune Médecin se gardera bien d'ordonner la saignée, mais il travaillera à seconder

la nature dans ſon effort ſalutaire ; il ordonnera qu'on augmente la quantité de la boiſſon, il fera boire une taſſe de tiſane tous les quarts-d'heure, ou plus ſouvent, dans la vue de détremper & délayer les ſucs épais & groſſiers qui croupiſſent dans les vaiſſeaux lymphatiques, & les diſpoſer à céder plus facilement à l'impulſion du cœur & des artères. Mais ſi les violens redoublemens qui ſurviennent dans cette eſpèce de fluxion de poitrine, n'ont pas été précédés par des rémiſſions très-conſidérables, dans leſquelles toutes les léſions étoient très-modérées ; ſi dans les rémiſſions mêmes, le pouls étoit très-fréquent, très-ſerré, ou dur & plein ; & ſi dans les redoublemens ces vices du pouls, ſont portés au plus haut degré, ſi la douleur & la ſoif ſont exceſſives, il faut avoir recours à la ſaignée & la réitérer, autant que cet état du pouls l'exigera.

Nota. Il arrive ſouvent dans les fièvres putrides, que pendant les redoublemens, il exiſte des douleurs vives dans la poitrine, qu'il y a beaucoup de toux, & que la reſpiration eſt très-gênée. Si ces douleurs exiſtent, tantôt dans un côté, tantôt dans l'autre, tantôt au

dos, tantôt au sternum ; si elles ne sont pas accompagnées d'une grande chaleur & d'une grande soif ; si elles cessent dans le temps de la rémission, on ne doit pas les confondre avec les douleurs qui ont lieu dans la pleurésie & péripneumonie qui sont jointes à la fièvre putride : celles-ci sont fixes & constantes, même dans les temps de rémission ; elles sont plus vives dans les redoublemens. Si celles là ne sont pas constantes & fixes, si elles cessent dans la rémission, elles sont ordinairement causées par des humeurs vagues, telles que la goutte, le rhumatisme, des dartres, une suppression d'hémorroïdes, une métastase de gale ; quoique ces dernières ne soient pas constantes, elles annoncent une complication. Si on les négligeoit, elles pourroient devenir des inflammations très-graves ; ainsi quelque légers que soient les autres symptômes de la fièvre putride, il faut se hâter d'attirer le virus à l'habitude du corps par le moyen de l'application des vésicatoires, ou du sinapisme n° 214.

328 Le sixième individu (259) a le bas-ventre gonflé & tendu, il n'y a point de selles ni d'urine, ou ces deux éva-

cuations ſont en très-petite quantité & de mauvaiſe qualité ; le malade a le pouls fort fréquent, il eſt altéré, il ſent de la chaleur & beaucoup de mal-aiſe dans le ventre ; à chaque mouvement qu'il fait, il ſent de la douleur & chaleur dans l'une des régions du bas-ventre ; dès que le Médecin palpe le bas-ventre, le malade repouſſe la main & fait un cri ; lorſque le malade ne ſe remue pas & qu'on ne comprime pas le bas-ventre pour le palper, le malade ne reſſent dans le ventre qu'une chaleur & un mal-aiſe qui ſont ſupportables. Toutes ces léſions caractériſent le commencement d'inflammation dans le bas-ventre ; mais cette inflammation a été précédée par un grand friſſon, la bouche eſt très-mauvaiſe, la langue eſt fort chargée, il y a eu des nauſées très-déſagréables, des envies de vomir & des vomiſſemens de matières très-mauvaiſes, il y a eu des ſelles liquides & très-fétides ; il y a une très-grande laſſitude, un grand abattement de forces. Ces ſignes qui ont précédé & qui accompagnent l'inflammation du bas-ventre, caractériſent la fièvre putride. On ne voit point de cauſe qui

dans le ſixième individu, ait pu produire l'inflammation du bas-ventre, excepté les ſucs épais & groſſiers, & corrompus qui produiſent la fièvre putride : la maladie de ce ſixième individu eſt donc une fièvre putride jointe à une inflammation du bas-ventre, & l'une & l'autre ſont cauſées par des ſucs épais, groſſiers & corrompus réſultans de mauvaiſes digeſtions.

Les inflammations jointes aux fièvres putrides, ne commencent pas auſſi violemment & ne ſont pas des progrès auſſi rapides, que les inflammations cauſées par des ſucs âcres dont nous donnerons le traitement dans la ſection ſuivante ; mais quoique ces premières ne ſoient pas accompagnées de douleurs auſſi vives, d'une chaleur auſſi brûlante, d'une ſoif auſſi ardente ; quoiqu'elles ne faſſent pas des progrès auſſi rapides que les ſecondes, ſi on ne remédie pas promptement à celles-là, elles ſe termineront, d'une manière plus clandeſtine, par la gangrène. Ainſi, il faut ſe hâter, dès l'invaſion de la maladie du ſixieme individu, d'y remédier par les moyens capables de délayer, diviſer, diſſoudre & évacuer les ſucs groſſiers, épais & corrompus, avec les

précautions & les ménagemens qu'exigent les organes enflammés, de la manière ſuivante.

1°. Dès le commencement de l'invaſion de la maladie, on mettra le malade au lit; on lui fera boire, tous les quarts d'heure, ou plus ſouvent, une taſſe de la tiſane n° 2; quoique la chaleur & la ſoif qui ſuccédent au friſſon, ſoient très-conſidérables, ſi le pouls n'eſt pas dur, très-plein, ou très-ſerré, & extrêmement fréquent, ſi les douleurs & chaleurs dans le bas-ventre ne ſont pas très-vives lorſque le malade ne ſe remue pas & qu'on ne le palpe pas, le Médecin ſe bornera à continuer de faire boire une taſſe de tiſane, tous les quarts-d'heure, ou plus ſouvent, & à faire donner, toutes les trois ou quatre heures, le lavement n° 48, & à faire appliquer ſur le bas-ventre, des flanelles trempées dans la fomentation n° 184; on renouvellera ces flanelles, toutes les deux heures : douze ou quinze heures après la ceſſation du friſſon, temps auquel la chaleur, la ſoif, l'élévation & la fréquence du pouls ſe modèrent, on donnera la potion n° 88; après que le malade aura

pris cette potion, il ne boira que lorſqu'il aura vomi; & immédiatement après chaque vomiſſement, il boira trois verres d'eau tiède, dans l'eſpace d'un quart-d'heure.

Si le malade, après avoir pris l'ipécacuanha, paſſe une heure ſans vomir, on lui donnera trois verres d'eau tiède dans l'eſpace d'un quart-d'heure; enſuite pendant deux heures, on lui donnera tous les quarts-d'heure, un verre d'eau tiède; & dans le cas où il ſurviendroit des vomiſſemens, on lui donnera après chaque vomiſſement, trois verres d'eau tiède, dans l'eſpace d'un quart d'heure.

2°. Deux heures après le dernier vomiſſement, ou dans le cas où le malade n'auroit pas vomi, on donnera la potion n° 91 une heure après qu'il aura pris le dernier des verres d'eau tiède ci-deſſus. Une heure après cette potion on donnera au malade une taſſe de petit-lait clarifié n° 17; enſuite on continuera à donner toutes les demi-heures, une taſſe de petit-lait, jour & nuit, ſans craindre d'interrompre le ſommeil.

3°. Après la potion n° 91, s'il ſur-

vient un redoublement, on appliquera à chaque bras, un emplâtre véſicatoire, ou bien on appliquera un ſeul emplâtre véſicatoire d'environ 8 pouces de long ſur 6 pouces de large, au-deſſous de la nuque; ſi c'eſt une femme on appliquera l'emplâtre entre les deux épaules; on panſera les plaies de la manière preſcrite (§ 22), art. 7; pendant ce redoublement, on fera boire tous les quarts-d'heure, une taſſe de petit-lait.

4°. Dès que le premier redoublement ſera fini, on donnera la potion n° 90. Une heure après cette potion, on donnera une taſſe de petit-lait dans laquelle on mettra une cuillerée de la potion n° 85; enſuite on continuera, juſqu'au prochain redoublement, à donner, toutes les demi-heures, une taſſe de petit-lait aiguiſé; pendant le nouveau redoublement, on donnera, tous les quarts-d'heure, une taſſe de petit-lait ſimple; enſuite on continuera, juſqu'à ce que les ſignes de l'inflammation ſoient diſſipés, à donner dans les intervalles des redoublement, la potion n° 90, & le petit lait aiguiſé; & pendant la durée des redoublemens, on ne donnera que le petit-lait ſimple, tous les quarts-d'heure.

5°. Lorsque les fièvres putrides, jointes à l'inflammation du bas-ventre, se terminent par la guérison, (ce qui arrive souvent, lorsque les maladies, dès le commencement, sont gouvernées exactement comme nous le prescrivons, & si ces inflammations ne se sont pas manifestées, dès le commencement, avec une grande violence & une grande étendue, & si les malades ne sont pas d'une constitution très-délicate & très-foible, & s'il n'y a point de complication.) La chaleur & la soif, la douleur & la tension du bas-ventre cessent avant que la bouche soit bonne, avant que la langue ne soit plus chargée, avant que la fièvre soit cessée, & souvent même avant que les redoublemens n'aient plus lieu : dès que les signes de l'inflammation sont cessés, on doit traiter la fièvre putride qui subsiste, relativement à ses divers degrés d'intensité, décrits depuis 322 jusqu'à 326.

6°. Après que le malade aura pris la potion n° 91, s'il n'a point de redoublement, ou si le redoublement est très-léger, si la soif & la chaleur ne sont pas très-violentes, si les douleurs dans le bas-ventre ne sont pas très-

vives, lorſque le malade ſe remue, & quand on palpe le bas-ventre; on ſe diſpenſera d'appliquer les véſicatoires, & on continuera à purger, tous les deux jours, avec la potion n° 91; on continuera le petit-lait ſimple. Ces remèdes pourront ſuffire pour la guériſon, dans le cas où il n'y auroit point de redoublement, & dans le cas où les redoublemens, ſeroient très-légers, ſi l'inflammation n'eſt pas conſidérable. Mais quoique l'inflammation ne ſoit pas forte, & quoiqu'il n'y ait point de redoublement, ſi on voit par l'état de la bouche & par les évacuations, qu'il y a beaucoup de mauvais ſucs, on purgera, tous les deux jours, avec la potion n° 90, & on donnera, toutes les demi-heures, une taſſe de petit-lait aiguiſé d'une cuillerée de la potion n° 85; & dès que l'inflammation ſera diſſipée, on emploira les purgatifs plus énergiques, preſcrits (322), ſi la quantité des mauvais ſucs l'exige.

7°. Si dans le chaud qui ſuccède au premier friſſon, la chaleur eſt exceſſive, la ſoif ardente, la douleur très-vive dans le bas-ventre, ſans que le malade ſe remue & ſans qu'il ſoit palpé; ſi le pouls eſt très-plein & très-

dur, ou s'il eſt extrêmement ſerré & de la plus grande fréquence, on ſaignera le malade du bras, & dans le même inſtant, on appliquera les véſicatoires aux deux bras; & trois heures après cette ſaignée, on en fera une ſeconde, & même une troiſieme, trois heures après la ſeconde, ſi le pouls continue à être plein & dur ou très ſerré & extrêmement fréquent; & on ne donnera l'ipécacuanha, qu'après deux ou même trois ſaignées, ſi l'état du pouls ci-deſſus les a exigées; enſuite on continuera le traitement preſcrit dans ce paragraphe.

8°. Nous avons décrit les ſignes particuliers de l'inflammation de chacun des viſcères du bas ventre, dans les paragraphes (281 & 282). Nous faiſons obſerver ici que dans les inflammations du bas-ventre qui ſont jointes à des fièvres putrides, la douleur, la chaleur & la fièvre & la ſoif ne ſont pas, à beaucoup près, auſſi violentes que dans les inflammations cauſées par des ſucs âcres, ſection III.

Nota. Si les douleurs ne ſont pas fixes & conſtantes dans le bas-ventre, elles ne ſont pas inflammatoires; elles ſont produites ou par de vents ou par quel-

qu'une des cauſes décrites dans la note à la fin du paragraphe 327.

La maladie du ſeptieme individu (260) a commencé par un grand friſſon, un grand mal de tête, une grande laſſitude, un grand abattement des forces, par des nauſées très-mauvaiſes, des envies de vomir & des vomiſſemens de matières dont le malade dit le goût inſupportable. Il n'y a point de ſelles, ou elles ſont liquides, de mauvaiſe qualité & très-fétides; il n'y a point d'urines, ou elles ſont en petite quantité & très-chargées; le bas-ventre eſt gonflé, le malade y reſſent du mal-aiſe; il a la bouche très-mauvaiſe, la langue eſt fort chargée; au friſſon ſuccède une chaleur qui va toujours en augmentant, le pouls devient plus fréquent & plus grand, le mal de tête augmente, la douleur y eſt vive, le malade y reſſent beaucoup de chaleur; enfin il entre en frénéſie. 329

On voit que cette maladie commence avec tous les ſignes de la fièvre putride (322), il y a, de plus, la frénéſie précédée de chaleurs & de douleurs vives, fixes dans la tête, accompagnées d'un pouls très-fréquent & d'une grande ſoif: ces derniers ſignes qui ſont conſ-

tans & qui ne cessent pas dans la rémission, caractérisent l'inflammation des membranes du cerveau; on ne voit point de causes qui aient pu produire dans ce malade l'inflammation de ces membranes, excepté les sucs épais, grossiers & corrompus qui causent la fièvre putride. Ce septieme individu est donc atteint d'une fiévre putride, jointe à l'inflammation des membranes du cerveau; cette maladie ainsi que les fièvres putrides, jointes à l'inflammation de la poitrine & du bas-ventre, n'a souvent qu'une cause, savoir, les sucs grossiers, épais & corrompus, résultans de mauvaises digestions; en conséquence on doit employer pour le traitement de cette maladie, les moyens prescrits contre la fièvre putride, avec les précautions marquées dans les 12 articles (322 & dans les 4 articles 325), & avoir recours à la saignée qui est indispensable dans l'inflammation des membranes du cerveau, si le pouls est plein & dur. Mais que les jeunes Médecins fassent bien attention à ces signes de l'inflammation des membranes du cerveau, & qu'ils n'oublient pas que le délire & la frénésie ne sont pas toujours des signes de l'inflammation des

membranes du cerveau ; ils verront souvent de la frénésie dans un accès de fiévre intermittente & dans un redoublement de fièvre putride, & ils verront que la frénésie cesse dans l'intermission & dans la rémission, & ils verront que les accès de frénésie qui ont lieu dans le chaud des fièvres intermittentes & dans les redoublemens & qui cessent avec le chaud & les redoublemens, ne sont ni précédés ni accompagnés des signes ci-dessus qui caractérisent l'inflammation des membranes du cerveau. Dans les fièvres putrides, il y a souvent des douleurs de tête qui sont très-violentes & qui sont produites par d'autres causes, que les sucs épais & grossiers ; par exemple les douleurs de migraine, & les douleurs produites par les causes décrites dans la note, à la fin du paragraphe 327.

La maladie du huitieme individu 330
(261) a commencé avec tous les symptômes d'une fièvre putride simple ; mais dans ce huitième individu, il survient à l'habitude du corps, des érysipèles, des phlegmons, & des bubons ; & ces tumeurs inflammatoires sont l'effet des sucs épais, grossiers & corrompus, ainsi

que les inflammations jointes aux fièvres putrides dont nous avons parlé précédemment. Cette maladie, dans son commencement, doit donc être traitée de la manière prescrite (322 & 325). Mais à l'apparition des érysipèles, phlegmons ou bubons, il faut examiner, attentivement, si ces tumeurs inflammatoires sont critiques ou symptomatiques ; si elles sont symptomatiques, les accidens de la fièvre putride ne diminuent point, & le malade a, de plus, une douleur vive & beaucoup de chaleur dans les parties tuméfiées ; la fièvre & l'altération augmentent. Dans ce cas, il faut continuer sans interruption, les remèdes prescrits contre la fièvre putride, & il faut appliquer sur les phlegmons & bubons, toutes les quatre heures, le cataplasme n° 211. On n'appliquera rien sur les érysipèles, mais on les bassinera, toutes les trois ou quatre heures, avec la fomentation n° 188 ; s'il survient à ces tumeurs inflammatoires, des phlictènes, des tâches livides, on se hâtera de les scarifier & de les bassiner avec de l'eau-de-vie camphrée, & de les panser avec un mêlange de styrax, de teinture de myrrhe & d'aloës.

Lorſque les phlegmons & bubons ſe termineront par la ſuppuration ; dès que la ſuppuration commencera à être ſenſible, on ouvrira ces abcès ; & on panſera avec l'onguent n° 198. Quelquefois il arrive que les éryſipèles, phlegmons & bubons ayant paru pendant pluſieurs heures, diſparoiſſent tout à coup ; alors les accidens de la fiévre putride augmentent beaucoup ; il faut ſe hâter d'appliquer un véſicatoire ſur la partie où la tumeur s'eſt manifeſtée, ou du moins ſur une partie qui lui ſoit très-voiſine.

Si les éryſipèles, phlegmons, & bubons ſont critiques, tous les autres accidens de la fièvre putride diminuent ſenſiblement ; alors il faut ſuſpendre les remèdes évacuans, & ſur le champ il faut appliquer ſur les phlegmons & bubons, les cataplaſmes ci-deſſus, & ouvrir ces tumeurs, dès que la ſuppuration eſt formée ; & il faut fomenter les éryſipèles comme il eſt dit ci-deſſus. Si la fièvre ne ceſſe pas depuis l'apparition des tumeurs, ſi l'appétit ne ſe rétablit pas, ſi la bouche n'eſt pas bonne, ſi la langue n'eſt pas nette, on recommencera les évacuans, dès que l'abcès ſera ouvert, & dès que l'éryſipèle ſera diſſipé.

331 Nous avons dit, que, lorſque les fièvres putrides ſimples, & les fièvres putrides, jointes à des inflammations, ſont traitées dès leur commencement de la manière que nous avons preſcrite, elles guériſſent preſque toutes, lorſqu'elles ſont ſans complication, & lorſqu'elles ne commencent pas avec la plus grande violence, & lorſque les malades ne ſont pas d'une conſtitution très-foible. Mais quoique ces maladies ne ſoient pas très-violentes, & qu'elles ſoient même légères dans leurs commencemens, & que les malades ſoient aſſez peu indiſpoſés pour n'être pas obligés à garder le lit, & pour pouvoir vaquer à quelques affaire; quoiqu'il n'y ait point de complication, & quoique les malades ſoient d'une bonne conſtitution, ces maladies ſont preſque toujours mortelles, ou par elles-mêmes, ou par leur ſuites, ſi elles ne ſont pas traitées avec l'activité & les attentions que nous avons preſcrites. On voit dans les campagnes, que les pauvres payſans qui ſont atteints de ces maladies, & qui ſont privés des ſecours de la Médecine, & qui ſe livrent à la nature ou à l'empyriſme, périſſent

ſent la plupart, par des fièvres ſimples, ou par des fièvres putrides jointes à la fluxion de poitrine ou à des inflammations du bas-ventre, ou du cerveau; ou par des fièvres lentes, & diverſes eſpèces d'hydropiſies, qui ſont les ſuites de ces maladies; & que le petit nombre qui en réchappe, ſont des gens extrêmement robuſtes, qui ont eu le bonheur d'avoir des criſes, ou par des ſueurs, ou par des diarrhées, ou par des vomiſſemens, ou par des dépôts à l'habitude du corps.

Nous faiſons obſerver qu'il eſt très-eſſentiel pour la guériſon de ces maladies, que les remèdes évacuans ſoient employés dans les temps que nous avons marqués; & que lorſqu'on n'a pas commencé à adminiſtrer ces remèdes, au plus tard dès le troiſième jour, ſi la maladie a commencé avec violence, il eſt rare que les malades guériſſent, à moins qu'ils ne ſoient très-robuſtes.

Quelque néceſſaires que ſoient les remèdes évacuans dans cette maladie, la copieuſe boiſſon, & la privation des alimens ſolides ne le ſont pas moins; un malade qui prendroit tous les évacuans néceſſaires, & qui ne 332

boiroit pas, environ, autant que nous l'avons prescrit, & qui mangeroit, n'éviteroit pas de périr dans ces maladies, ou par leurs suites. Ce qui démontre la nécessité des boissons, & la privation des alimens solides, c'est qu'on voit des fièvres putrides très-légères, qui sont guéries par l'abstinence totale des alimens, & par une boisson très-abondante.

Il est aussi très-nécessaire que le malade garde le lit, qu'on entretienne une chaleur tempérée dans l'appartement, afin que la transpiration soit soutenue, & que les crises qui peuvent avoir lieu par les sueurs, ne soient point empêchées; & qu'on éloigne des malades tout ce qui peut les affliger, les irriter, leur inspirer de la crainte, de la frayeur, des desirs ardens, & leur causer trop d'attention.

333 Nous avons décrit dans le neuvième individu (262), une fièvre maligne très-grave; il y en a d'autres espèces qui sont beaucoup moins effrayantes. Par exemple, celle qui commence par un frisson peu violent, la langue est peu chargée, le malade dit que sa bouche n'est pas mauvaise; la chaleur qui succède au frisson n'est pas consi-

dérable; les forces ne ſont pas abattues; le malade ſe lève aſſez légérement, ſi on le lui commande; il marche à-peu-près comme à ſon ordinaire; il fait ce qu'on lui dit; mais ſi on ne lui parle pas, ſi on ne lui commande pas, il reſte dans ſon lit, ſans bouger, il ne demande rien; il ſemble qu'il eſt occupé de quelque choſe à quoi il rêve profondément; ſi on lui demande à quoi il penſe, il répond qu'il ne penſe à rien; il a le pouls preſque naturel, ou ſeulement tant ſoit peu plus fréquent que dans l'état naturel; le ventre eſt peu gonflé, il y a un peu d'urine qui n'eſt pas de très-mauvaiſe qualité, les dernières ſelles qui ont eu lieu, étoient à-peu-près comme en ſanté; mais il y a quelques inſtans où le malade ne ſait ce qu'il dit, ce qu'on lui demande, ce qu'il a fait, où il eſt, il ne ſait pas depuis quand il eſt dans cet état; contre ſon ordinaire il eſt apathique à tous égards; il a quelques ſoubreſauts des tendons, il a quelques légers mouvemens convulſifs des lèvres, du viſage, des paupières; dans des inſtans on le voit pâlir; il ſemble qu'il va tomber en défaillance; dans des momens, le pouls

est inégal & intermittent.

Dans cette espèce de fièvre maligne, il y a beaucoup moins de symptômes, & ils paroissent moins graves que dans l'espèce (262); il y a beaucoup d'espèces intermédiaires entre celle (262), & cette dernière espèce; c'est-à-dire, qu'il y a beaucoup d'espèces de fièvres malignes dans lesquelles il y a moins de symptômes, & qui sont moins graves que ceux de l'espèce (262), mais qui sont plus nombreux & constamment plus apparents que ceux de cette derniere espèce.

Que les fièvres malignes aient des symptômes très-apparens & très-violens, ou qu'elles aient des symptômes très peu apparents & nullement effrayans; le caractère qui distingue les fièvres malignes des autres espèces de fièvres, est, que dans celles-là, les fonctions intellectuelles sont plus ou moins altérées, & que la faculté de sentir est plus ou moins affoiblie, & que le pouls, excepté dans quelques momens où il est inégal, irrégulier & intermittent, est constamment peu différent de l'état naturel, & que très-souvent, pendant plusieurs jours, il n'annonce

preſque aucun déſordre; & qu'enfin il paroît toujours, ſur-tout dans les commencemens de la maladie, annoncer beaucoup moins de mal qu'il n'y en a.

Toutes les eſpèces de fièvres malignes ſont très-dangereuſes; la plupart des individus d'une conſtitution foible, quoique bien traités, dès le commencement, ſuccombent à la première eſpèce (262); les eſpèces qui ſont moindres, ne ſont guère moins dangereuſes; & même l'eſpèce ci-deſſus, eſt d'autant plus redoutable, que, 1°, le malade ne ſent pas qu'il eſt malade, il ne ſe plaint point, il ne demande rien; 2°, que ſi ce malade n'eſt pas entouré de gens qui s'intéreſſent beaucoup en ſa faveur, on le laiſſe tranquille ſur ce qu'il ne ſe plaint pas, & qu'il ne paroît pas ſouffrir; s'il refuſe ſes alimens ordinaires, s'il ne vacque pas à ſes occupations habituelles, on penſe que ce n'eſt qu'une légère indiſpoſition qui ne demande qu'un peu de repos; & en conſéquence on n'appelle pas le Médecin dès le commencement de la maladie; 3°, ſi le Médecin qui eſt appellé ne connoît pas particuliérement, ni le malade, ni les aſſiſtans, s'il arrive dans un moment où le ma-

lade n'est pas dans un délire obscur, où son pouls n'est ni intermittent, ni inégal, où il n'y a aucun mouvement convulsif, ni dans les lèvres, ni dans le visage, ni dans les paupières, point de soubresauts des tendons, point de pâleur, point de sueurs froides ni de menace de défaillance; si les assistans n'ont pas eu l'attention de bien observer le malade, & s'ils ne sont pas à même de rendre compte au Médecin des accidens que le malade a éprouvés, & du changement qu'il y a dans sa manière d'être; le Médecin qui voit que le malade n'a point les forces très-abattues, qu'il répond aux questions qu'on lui fait, qu'il ne se plaint d'aucune lésion notable; qui ne voit d'autre mal que la langue un peu chargée, point d'appétit, peu de gonflement dans le bas-ventre, & le pouls seulement un peu plus fréquent que dans l'état naturel, ordonne la diète, une ample boisson de tisane, & une purgation pour le lendemain ou le surlendemain; & il annonce que la maladie ne paroissant nullement grave, il ne reviendra que dans le cas où on l'avertiroit que l'appétit ne se rétablit pas; ou que quelque nouvel accident est survenu; mais

il arrive ſouvent que le lendemain, ou le jour même, on court avertir le Médecin que le malade eſt, ou dans le délire, ou dans la léthargie, ou qu'il étouffe, &c. Le Médecin voit alors qu'on l'a averti trop tard, pour ſa première viſite, & qu'on ne lui a pas rendu compte des accidens qu'avoit éprouvés le malade; & qu'il y a un engorgement gangréneux, ou dans la poitrine, ou dans le cerveau, ou dans le bas-ventre, & quelquefois même dans deux, ou dans les trois cavités.

Il eſt extrêmement rare que tous les remèdes qu'on adminiſtre, dans ces circonſtances, aient du ſuccès; ce n'eſt qu'en employant, dès les premiers inſtans de cette maladie, les remèdes les plus efficaces, & en les continuant ſans relâche, qu'on peut eſpérer de guérir les individus bien conſtitués.

Toutes les eſpèces de fièvres malignes qui, comme celles du neuvième individu (262), ſont cauſées par des ſucs épais, groſſiers & corrompus, (il eſt d'autres eſpèces de fièvres malignes (297), qui ſont produites par d'autres cauſes, & dont nous donnerons le traitement dans la Section ſuivante), quelque peu violentes qu'elles paroiſ-

ſent dans leur commencement, elles exigent, 1°, tout le traitement preſcrit contre la fièvre putride la plus grave (322).

2°. Dans les ſyncopes qui ont ſouvent lieu dans cette maladie, on donnera quatre cuillerées de la potion, n° 106; dès qu'on apercevra la pâleur, les ſueurs froides qui précèdent ordinairement ces ſyncopes, on donnera une cuillerée de la potion, n° 106; on réitérera cette cuillerée, toutes les heures, tant qu'on verra les menaces de ſyncopes.

3°. Lorſque le pouls ſera petit & foible, on donnera toutes les quatre heures une cuillerée de la potion n° 111.

4°. Les potions cordiales n'empêcheront pas l'uſage de l'émétique, des potions purgatives, apozèmes, & tiſanes aiguiſées, preſcrites (322); mais on ne donnera ces remèdes évacuans, que lorſque les défaillances & ſyncopes auront été diſſipées par les cordiaux, & dans le cas où on aura lieu d'appréhender les défaillances. Pendant l'opération des remèdes évacuans, on donnera, de temps en temps, quelques cuillerées de la potion 106.

5°. Quelque peu violente que paroiſſe une fièvre maligne dans ſon commencement, il faut appliquer les véſicatoires aux deux jambes, dans les premières vingt-quatre heures de la maladie; & dès qu'on s'apercevra que les plaies étant panſées comme il eſt preſcrit (322), art. 7, ſuppurent peu, on appliquera de nouveaux véſicatoires aux cuiſſes, & on entretiendra la ſuppuration des plaies anciennes & nouvelles, tout le temps qu'il y aura du délire, ou de la diſpoſition aux affections ſoporeuſes.

6°. Quoique le pouls varie beaucoup dans ces eſpèces de fièvres malignes, il eſt rare qu'il parvienne à l'état de plénitude & de dureté, qui exige la ſaignée ; cependant, ſi le pouls eſt plein & dur, & s'il ſe ſoutient pendant pluſieurs heures conſécutives, il faut ordonner une demi-ſaignée, qu'on réitérera deux ou trois heures après la première, & on fera appliquer des ſangſues. Si le malade ayant eu pluſieurs défaillances, on a lieu d'en appréhender une nouvelle pendant la ſaignée, ſi cet état de plénitude & dureté du pouls a déja eu lieu quelquefois dans le cours de la

fièvre maligne, & s'il n'a duré que deux ou trois heures pendant un redoublement, & si après ce redoublement, le pouls a été petit, foible, & peu fréquent; quand même la dureté, la plénitude, & la plus grande fréquence se renouvelleroient dans un autre redoublement, & quand même elles dureroient quatre à cinq heures, on n'aura pas recours aux demi-saignées, ni aux sangsues, la saignée étant contraire à ces espèces de fièvres malignes. Mais pendant ce temps-là, on suspendra les potions purgatives les apozèmes, & les cordiaux; & on continuera les tisanes aiguisées; & dès que le pouls sera revenu à l'état ordinaire dans cette maladie, on recommencera les évacuans.

334 Quoique les diverses espèces de fièvres lentes ou étiques, accompagnées de plus ou moins de symptômes que celle décrite dans le dixième individu (263), soient très-supportables dans leur commencement, & qu'à cette époque, elles n'empêchent pas de vaquer aux occupations ordinaires, ni de se livrer aux plaisirs de la table, & aux autres, elles sont d'autant plus fâcheuses, que quelque forts, robustes & jeunes que

ſoient les malades, il eſt rare qu'elles ſe guériſſent par des criſes. Souvent elles dégénèrent en fièvres putrides & même malignes ; & très-ſouvent elles ſe terminent par des obſtructions, par l'hydropiſie, par la pulmonie & d'autres ſuppurations internes.

Les diverſes eſpèces de fièvres étiques, diffèrent entr'elles par les diverſes léſions qu'elles produiſent dans les divers individus; les uns éprouvent de temps en temps, des vomiſſemens; d'autres, des diarrhées; d'autres ont le ventre pareſſeux; les uns dorment plus qu'à l'ordinaire, d'autres ne dorment preſque pas; les uns ont la peau fort sèche, d'autres ſuent beaucoup; les uns maigriſſent beaucoup, d'autres deviennent bouffis; les uns reſſentent continuellement du mal-aiſe, & de la laſſitude; d'autres ne ſont qu'un peu moins diſpos & moins forts qu'à l'ordinaire, & ſont plutôt fatigués.

Toutes ces différences ne ſont que des variétés : toutes les diverſes eſpèces de fièvres étiques qui ont le caractère qui leur eſt commun (264) ſont cauſées par des ſucs épais & groſſiers; par conſéquent elles ont la même cauſe que les fièvres putrides légères dont elles ne

diffèrent que par moins de violence dans leurs symptômes, & moins d'engorgement dans les vaisseaux; en conséquence, elles doivent être traitées d'une manière plus, ou moins semblable au traitement, que nous avons prescrit contre les fièvres putrides légères (325) selon que les symptômes de celles-là sont plus ou moins approchants des symptômes de celles-ci. Quelque légères que soient ces espèces de fièvres étiques, il faut commencer par faire vomir les malades. S'ils sont d'une constitution forte, on leur donnera l'émétique de la manière prescrite 198, art. 2; s'ils sont d'une constitution délicate, on leur donnera la potion n° 88, de la manière prescrite 328, art. 10. Ensuite on continuera à purger tous les deux jours avec la potion n° 93, ou n° 94, ou celle n° 90, ou celle n° 92. On emploiera les purgatifs les plus doux, selon que les malades seront plus foibles & plus délicats, & suivant qu'on verra qu'il y a moins de mauvais sucs, & qu'il y aura plus de facilité à les évacuer.

Si les malades ont une extrême aversion pour les purgatifs liquides, on les purgera avec le poudre n° 134, ou avec le bol n° 138, ou avec les pillules

n° 152 B; on s'en tiendra à celui de ces purgatifs qui produira les évacuations les plus abondantes, & qui fatiguera le moins; & les jours d'intervalle, entre deux purgations, on donnera matin & soir, le lavement n° 48.

Pendant tout le temps de ces remèdes, le malade boira toutes les demi-heures, une tasse de l'une des tisanes n° 6, ou n° 7, 8, ou 9 à son choix: on n'interrompra pas son sommeil, pendant la nuit, pour le faire boire. Le malade ne prendra aucun aliment solide; mais l'appétit n'étant pas détruit dans ces maladies, & les lésions dans les fiévres étiques, n'étant pas aussi fortes que dans les fièvres putrides, les malades prendront, toutes les quatre heures, un bouillon léger, tel que celui 322, art. 12, dès les commencemens du traitement. On ne cessera ces remèdes, que lorsque le malade aura la bouche bonne & la langue vermeille; & que sur-tout le pouls sera plus foible & plus lent, que dans l'état naturel.

Lorsque le malade aura passé 24 heures, ayant eu pendant tout ce temps le pouls lent & foible, il commencera à reprendre les alimens solides, de la manière, & avec les précautions marquées 322, art. 13.

Si la fièvre étant absolument cessée, ce qui sera évident par le pouls plus lent que dans l'état naturel, & par l'appétit très-vif, la langue est encore un peu chargée & la bouche pâteuse & la salive un peu épaisse, le matin, on aura lieu de juger qu'il y a un commencement d'obstruction; alors il faudra employer le traitement prescrit, ci-après, contre les obstructions commençantes.

Lorsque les fièvres étiques sont accompagnées d'obstructions palpables, il faut employer le traitement, ci-après prescrit, contre les obstructions.

335 L'ictère dont l'onzième individu 265) est atteint, a été précédé par la bouche mauvaise & pâteuse, & la langue chargée d'un sédiment grisâtre; depuis que l'ictère est manifesté, la bouche est devenue très-amère, & la langue est chargée d'un sédiment fort jaune: ce changement de l'état de la bouche, est l'effet de la bile qui ayant reflué dans le sang, a communiqué son goût & sa couleur à la salive.

L'espèce d'ictère dont ce onzième individu est atteint, est produit par les mêmes causes que les diverses espèces de fièvres putrides; souvent il est joint à une espèce de fièvre putride; quelque-

fois il exiſte ſans fièvre ; alors il n'y a que les ſymptômes décrits (265).

Si l'ictère eſt joint à une fièvre putride, & ſi cette eſpèce de fièvre eſt violente, il faut traiter la fièvre putride de la manière preſcrite (322). Si la fièvre putride à laquelle eſt jointe l'ictère, n'eſt pas grave, il faut traiter la fièvre putride, de la manière preſcrite (325).

Si l'ictère eſt récent, il ſera diſſipé avant que la fièvre putride ſoit détruite ; s'il eſt invétéré, il réſiſtera aux remèdes de la fièvre putride, & il ſubſiſtera après que la fièvre ſera diſſipée ; alors il faudra employer les remèdes qui ſont preſcrits contre la cauſe qui aura lieu, & qui ſera déſignée dans la claſſe des léſions des ſecrétions.

Quoique l'ictère ſoit ſans fièvre, ayant été précédé par les mêmes ſignes, & étant produit par les mêmes cauſes que les fièvres putrides, il faut employer les remèdes qui ſont preſcrits contre les fièvres putrides, légères (325). Mais comme dans l'ictère, la bouche eſt amère, au lieu des tiſanes preſcrites contre les fièvres putrides, il faut dans le commencement du traitement de cette maladie, faire boire, toutes les demi-heures, alternativement, les tiſa-

nes n° 18 & n° 19, ou celle n° 20, ou de l'eau avec du syrop de vinaigre, ou de limon, ou de verjus. Si les tisanes ne calment pas les ardeurs d'urine, qui ont lieu quelquefois dans l'ictère, le malade boira de la tisane n° 13.

Lorsque le cours des urines sera bien rétabli, & que la bouche sera moins amère, au lieu des tisanes ci-dessus, le malade boira une eau minérale légère, telle que l'eau de Passy non-épurée, mêlée avec moitié d'eau de Passy épurée, ou la tisane n° 46 à laquelle on ajoutera moitié d'eau simple.

Pendant tout le temps de ces remèdes, le malade ne prendra d'autres alimens, qu'un bouillon léger, tel que celui 322, art. 12, toutes les quatre heures; & il ne prendra les alimens solides, que lorsque l'ictère sera totalement dissipé. L'ictère récent, produit par des sucs épais & grossiers, sera détruit par ce traitement; s'il est invétéré, & s'il est accompagné d'obstructions palpables, il faut employer le traitement, ci-après, contre les obstructions : s'il est joint à quelques espèces d'hydropisie, il faut employer le traitement contre l'hydropisie, prescrit ci-après. Si l'ictère est causé par des venins, tel que celui de

la vipère, il cédera aux remèdes appropriés contre le venin, s'ils ſont adminiſtrés très-promptement : ſi l'ictère eſt cauſé par un virus, il faut employer le remède approprié à ce virus.

Les eſpèces d'obſtructions, décrites 336
dans le douzième individu (266), ont été précédées par la bouche pâteuſe & la langue chargée tous les matins; & les malades ont mené le genre de vie qui produit des ſucs épais & groſſiers. Nous avons dit (267), qu'il n'y a point de ſignes pathognomoniques pour connoître les obſtructions commençantes; mais quoiqu'on ne puiſſe pas être aſſuré que les obſtructions exiſtent, on peut être aſſuré que la diſpoſition aux obſtructions, a lieu, 1° dès que le malade a mené, pendant long-temps, un genre de vie qui épaiſſit les liqueurs, & diminue le ton des vaiſſeaux, tel que les excès, & les abus (248), & qu'on ne voit point d'autres cauſes de ſes indiſpoſitions.

2°. Dès qu'il a la bouche pâteuſe, la ſalive épaiſſe, & la langue chargée, les matins à jeun.

3°. Dès que le teint a changé, & qu'il eſt conſtamment pâle, blême & tirant ſur le jaune.

4°. Dès que le malade devient moins diſpos, moins actif, & que toutes ſes

fonctions se font avec le sentiment d'un moindre bien-être.

Dès qu'un Médecin, qui a observé lui-même, & qui est instruit par les observations de ses contemporains, & de ses prédécesseurs, voit un homme en qui les quatre circonstances ci-dessus, sont réunies, il ne peut pas déterminer le viscère dans lequel les obstructions sont déja commencées, ou vont commencer; mais il est persuadé que le viscère le plus foible de cet homme, va s'obstruer, ou qu'il l'est déja; ou que cet individu sera bientôt atteint d'une maladie aiguë qui sera produite par des sucs épais & grossiers. Cette certitude morale, à l'égard des obstructions qui sont commencées, ou qui vont commencer; ou d'une maladie aiguë qui menace, décideront d'autant plus le Médcin à employer les remèdes capables de préserver des maux graves qui menacent; que, 1° il y a un mal évident, qui est l'épaississement des humeurs; 2° que les remèdes qui conviennent à l'épaississement des humeurs, sont très propres à remédier à des obstructions commençantes, ainsi qu'à préserver de la maladie aiguë qui menace; 3° que quand même il n'y auroit point d'obstruction commençante, & qu'il n'y

auroit aucune diſpoſition; & qu'il n'y auroit point de menace de maladies aiguës, les remèdes qui ſont indiqués dans les quatre circonſtances ci-deſſus, ne peuvent pas nuire à un homme qui a mené, pendant long-temps, le genre de vie (248). Le traitement qui convient pour les obſtructions commençantes, eſt celui qui eſt preſcrit 198, art. 2; mais les commencemens des obſtructions, ayant ſouvent lieu, ſans que la faim ſoit diminuée, on fera les changemens ſuivans au traitement 198, art. 2.

1°. Si le malade a bon appétit, il mangera à ſon dîner une ſoupe, & une aîle de volaille bouillie, ou rôtie; il obſervera de ne manger que la moitié tout au plus, de ce qu'il mangeoit à ſon ordinaire, avant d'être indiſpoſé; il boira de l'eau avec un quart de vin à dîner; il mangera à ſouper, ſeulement, une ſoupe; il ne prendra d'autres nourritures que du bouillon, les jours & veilles de purgations.

Si le malade n'a point d'appétit dans les commencemens de ce traitement, il ne prendra d'autres nourritures que du bouillon toutes les quatre heures, juſqu'à ce que l'appétit ſoit très vif; alors il commencera, peu à peu, à prendre la quantité

d'alimens ci-dessus, qu'il n'excédera pas, pendant tout le traitement, quelque vif que devienne son appétit.

2°. Le malade ayant pris l'émétique, & été purgé deux fois, dans le commencement du traitement, il ne sera purgé dans le cours du traitement, que tous les huit ou dix jours, avec la potion n° 94, ou le bol n° 138.

3°. Au lieu des pilules n° 150, qui sont prescrites 198, art. 2, dans la première cuillerée du bouillon médicamenteux, le malade prendra cinq pilules, n° 157.

4°. Le malade continuera l'alternative des eaux minérales, des bouillons médicamenteux, & les tisanes prescrites 198, art. 2, & les pilules n° 157 dans la première cuillerée du bouillon médicamenteux, & le régime ci-dessus, jusqu'à ce que la bouche soit très-bonne, la langue nette, la salive très-limpide, & que le teint soit rétabli dans son état naturel, & que toutes les fonctions se fassent avec facilité, & un sentiment de bien être.

5°. Pendant tout le traitement, le malade ne s'exposera ni au froid, ni au serein, ni a l'humidité; il fera beaucoup d'exercice à pied, à cheval, & en voiture. Il ne restera pas plus de sept

heures au lit ; il évitera tous les objets qui peuvent lui cauſer de la triſteſſe S'il a des ſujets de chagrin, qu'il faſſe ſon poſſible pour ne pas s'en occuper, & pour y faire diverſion par quelques amuſemens, & quelques occupations qui ne ſoient pas contentieuſes.

Excepté les obſtructions qui ſe ſont 337
formées à l'habitude du corps, & qui ſont évidentes ; excepté les obſtructions qui ſe ſont formées dans le foie, dans la rate, dans le pancréas, dans le méſentère, dans la matrice, & dans les ovaires, & qui ſont très-palpables ; le Médecin ne peut juger qu'il y a des obſtructions, que par les circonſtances (336). A ces circonſtances, il ſe joint ſouvent des ſymptômes qui concourent à annoncer l'exiſtence des obſtructions ; par exemple, 1° un homme qui eſt dans les circonſtances (336), éprouve que, depuis pluſieurs mois, ſa reſpiration n'eſt pas auſſi facile, qu'il ne peut pas faire des inſpirations auſſi profondes qu'il les faiſoit autrefois ſans touſſer, & qu'à meſure qu'il continue ſon genre de vie (248), ſa toux devient plus fréquente, ſa reſpiration, ſe gêne davantage, il expectore avec beaucoup de toux, les matins, de l'humeur de la

trachée-artère & des bronches qui est extrêmement épaisse, qui approche plus de la consistance solide, que de la liquide; ces signes réunis annoncent qu'il y a dans le poumon des obstructions qu'on nomme tubercules.

2°. Si un homme, dans les circonstances (336), quoiqu'il mange très-modérément, rend constamment, après chaque repas, des gorgées d'alimens solides, à peu près, tels qu'il les a avalés; il y a lieu de juger qu'il y a des obstructions au pilore.

3°. Si un homme dans les circonstances (336), rend des excrémens d'une couleur cendrée, il y a lieu de juger qu'il y a des obstructions au foie, & que la secrétion de la bile ne se fait pas, ou se fait en trop petite quantité.

4°. Si un homme dans ces circonstances, ressent constamment, après les repas, des pesanteurs, sans douleurs, s'il ressent des gonflemens & pesanteurs dans le bas-ventre, sans douleur, si le ventre est fort paresseux, & s'il rend des excrémens dans lesquels on reconnoît que les alimens ne sont pas digérés, qu'ils ne sont que macérés & corrompus, on aura lieu de juger qu'un grand nombre des glandes qui fournissent les

ſucs digeſtifs de l'eſtomac & des inteſtins, ſont obſtruées.

Un Médecin expérimenté qui aperçoit les circonſtances & les ſymptômes ci-deſſus, ne doute pas qu'il n'y ait des obſtructions, & en conſéquence il en fait le traitement ; mais avec d'autant plus de ménagement & d'attention, qu'il ne doute pas, non plus, qu'il peut y avoir dans le malade quelqu'autre cauſe, telle qu'un virus en déliteſcence, qu'il ne connoît pas encore. 338

Le jeune Médecin ne peut pas avoir le coup-d'œil auſſi prompt & auſſi juſte, ni le jugement auſſi facile que celui qui a beaucoup vu, beaucoup traité, & beaucoup obſervé ; mais il ne fera pas des fautes, & il emploira les ſecours avantageux au malade, ſi ayant bien obſervé les circonſtances & les ſymptômes ci-deſſus (336), il ſatisfait aux indications de la manière ſuivante.

1°. Le Médecin ayant obſervé les circonſtances (336) qui annoncent les obſtructions commençantes, il verra par l'état de la bouche & du teint, que les remèdes évacuans & les apéritifs ſont indiqués ; en conſéquence il emploira le traitement preſcrit (336). Après quelque temps de ce traitement, il verra que le malade a maigri, que

les forces musculaires sont affoiblies ; mais si la bouche n'est plus pâteuse, si la salive n'est plus épaisse, si la langue est absolument nette, les matins, si le teint, quoique pâle, n'est plus ni blême ni tirant sur le jaune ; si toutes les fonctions s'exercent avec un sentiment de bienêtre, le malade est guéri ; il faut qu'il reprenne peu à peu les alimens solides, en quantité suffisante, pour ramener les forces & l'embonpoint à l'état de santé.

Mais si après un certain temps, du traitement (336), le malade a encore le teint blême & tirant sur le jaune ; s'il se plaint d'avoir toujours la salive épaisse, la bouche pâteuse & la langue chargée les matins ; s'il dit, en même temps, qu'il est plus maigre & plus foible ; mais que cependant il est plus dispos, & que toutes ses fonctions s'exercent avec un sentiment de moins mal-être, que lorsqu'il a commencé le traitement ; l'état de la bouche & du teint annoncent que la disposition aux obstructions existe toujours ; le sentiment de moins mal-être, prouve que le traitement n'a pas été nuisible, & que même il a été utile : la diminution de l'embonpoint & des forces sont une suite de la diminution des alimens & de l'augmentation

l'augmentation des excrétions qui ont été plus abondantes par les remèdes évacuans & altérans ; mais on ne peut pas guérir l'épaiſſiſſement des liqueurs & les obſtructions, & conſerver, en même temps, l'embonpoint & les forces du malade : ainſi malgré la maigreur & la foibleſſe, pourvu que l'une & l'autre ne ſoient point extrêmes, non-ſeulement il faut continuer le traitement, mais il faut augmenter les doſes des apéritifs, ou en employer de plus actifs ; en conſéquence, ſi la ſaiſon le permet, le malade recommencera à prendre pendant trois ſemaines les eaux de Paſſy, ou celles de Forges, ou d'autres eaux minérales, qui, comme celles-ci, contiennent du mars. Pendant l'uſage des eaux, le malade prendra, tous les matins, quatre pilules n° 157. Pendant l'uſage des eaux, il eſt eſſentiel que le malade évite les abus que commettent ordinairement les malades, aux eaux minérales; la plupart mangent juſqu'à ſatiété ; & même des ragoûts & des mêts qui épaiſſiſſent les humeurs. Il n'eſt pas poſſible de détruire les obſtructions, tandis que les vaiſſeaux ſont pleins de ſucs nourriciers ; on ne peut diviſer les matières compactes qui croupiſſent dans les

vaisseaux obstrués, & les disposer à céder à l'impulsion de la circulation; qu'autant que les vaisseaux ne sont pas pleins, & qu'ils contiennent des liqueurs très-fluides, & très-propres à diviser & dissoudre les molécules grossieres, qui sont la matière des obstructions; ainsi il est nécessaire que le malade ne mange, tout au plus, que la moitié de ce qu'il mangeoit lorsqu'il étoit en santé, & qu'il boive une grande quantité d'eau chargée de particules incisives & dissolvantes.

Après la deuxième saison d'eaux minérales, ou après la première, si le temps n'a pas permis la deuxième, le malade prendra pendant dix jours, matin & soir, le bouillon n° 76. Après l'usage de ces bouillons, il sera purgé avec la potion n° 92; ensuite il prendra pendant dix jours, tous les matins, six pilules n° 157, & il boira dans les matinées, environ trois livres de la tisane n° 46; & après dix jours d'usage des pilules & de cette tisane, il sera purgé avec la potion n° 92. Le malade continuera cette alternative de dix jours d'usage du bouillon n° 76, & dix jours d'usage des pilules n° 157, & de la tisane n° 46, & sera toujours purgé à la

fin de chaque dizaine, avec la potion n° 92, juſqu'à ce que les ſignes ci-deſſus, qui conſtatent la guériſon, aient lieu.

Pendant tout le temps de ces remèdes, il eſt néceſſaire que le malade, outre ce qu'il boira à ſes repas, boive chaque jour, environ ſix livres, y compris les bouillons médicamenteux, les eaux minérales, ou la tiſane n° 46; le reſte de la boiſſon ſera tantôt l'une des tiſanes n° 6, ou n° 7, ou n° 8, ou n° 9, & la tiſane n° 37.

Si le malade n'eſt pas guéri, lorſque le temps permettra de prendre les eaux minérales ſur les lieux, il commencera à les prendre pendant deux ſaiſons; ne laiſſant qu'une quinzaine de jours d'intervalle entre les deux ſaiſons; après quoi, il recommencera l'uſage des autres remèdes ci-deſſus, obſervant d'augmenter la doſe des pilules & celle des apéritifs qui entrent dans la compoſition du bouillon n° 76, pourvu, toutefois, que la maigreur & la foibleſſe ne ſoient pas extrêmes, & qu'il ne ſurvienne pas des accidens qui contre-indiquent ces remèdes.

2°. Si l'on reconnoît les ſignes d'obſ-

tructions, commençantes dans le poumon (337), art. 1, il faut, en employant les remèdes prescrits ci-dessus, avoir grande attention à ce que l'expectoration soit abondante & facile, & qu'il n'y ait point de filets de sang dans les crachats. Pour faciliter l'expectoration, outre les bouillons médicamenteux, & les eaux minérales, ou la tisane n° 46, & les autres tisanes incisives, le malade boira tous les jours, dans le cours de la journée, environ trois livres d'infusion de fleurs de bouillon blanc ou de guimauve. Si l'expectoration est très-abondante; si les crachats sont épais, & si on aperçoit de la disposition à l'asthme; outre les apéritifs ci-dessus, on donnera tous les matins au malade, trois pilules n° 156; on réitérera ces pilules tous les soirs. S'il n'y a point de disposition à l'asthme, l'expectoration étant très-abondante & très-visqueuse; outre les apéritifs ci-dessus, le malade prendra, toutes les quatre heures, une dose de la poudre n° 130, & il prendra tous les jours à dîner, dans la première cuillerée de soupe, la poudre n° 131.

3°. Si la toux devient sèche, on supprimera les apéritifs ci-dessus, &

le malade boira abondamment, & alternativement, la tiſane n° 10, & le petit-lait n° 17. S'il ſurvient un crachement de ſang, on ſupprimera tous les apéritifs & purgatifs, & les alimens ſolides, & le malade boira, toutes les demi-heures, la tiſane n° 31. A moins que le crachement de ſang ne ſoit très-conſidérable, & que le pouls ne ſoit dur & plein, on n'emploira pas la ſaignée dans cette eſpèce de crachement de ſang, cauſé par des ſucs épais & groſſiers, qui obſtruent les glandes des bronches & de la trachée-artère. Ordinairement, la diète, le repos, la tiſane n° 31, ſuffiſent, pour que ce crachement de ſang ceſſe.

La toux sèche, & le crachement de ſang étant ceſſés, on recommencera le traitement preſcrit ci-deſſus ; mais ces accidents ayant eu lieu, on commencera l'uſage des remèdes preſcrits ci-deſſus, contre les obſtructions, à moindre doſe que la première fois ; & on ſera plus long-temps à augmenter, peu à peu, les doſes des apéritifs.

4°. Si on reconnoît les ſignes d'obſtruction au pilore 337, art. 2 ; quoique ces ſignes ne ſoient conſtans que depuis peu de temps, on a lieu de

juger que les obstructions sont anciennes, puisqu'elles sont parvenues à boucher, presqu'entièrement, le pilore; alors elles sont incurables; les remèdes seroient nuisibles; il ne faut que les secours diététiques, ainsi que nous le verrons ci-après.

339 Si un jeune Médecin découvre dans un malade, que le foie est dur, rénitent, qu'il déborde beaucoup les fausses côtes, ou que la rate a tous ces vices; ou si, en pressant profondément dans la région épigastrique, il sent une rénitence considérable dans le pancréas; ou si en pressant profondément dans les régions ombilicale & iliaque, il sent des tumeurs fort grosses & fort rénitentes dans le mésentere; ou si en pressant profondément dans la région hypogastrique, il ressent des tumeurs fort considérables dans la matrice ou dans les ovaires; & si ces malades ont la salive fort épaisse, la bouche pâteuse, & la langue chargée, les matins; si ces malades sont au-dessous de l'âge de 45 ans; si les obstructions ne sont pas invétérées; eu égard à diverses circonstances, il faut user des procédés suivants.

1°. Si ces obstructions sont récentes,

& ſi elles ont été précédées par une fièvre intermittente qui exiſte encore, il faut employer le traitement preſcrit contre cette eſpèce d'obſtruction (321), art. 11.

2°. Si les obſtructions récentes ont été précédées par une fièvre putride, qui a été maltraitée & qui ſubſiſte, il faut commencer par employer le traitement preſcrit contre la fièvre putride (322). Lorſque la fièvre putride ſera totalement ceſſée, ſi les forces du malade ſont épuiſées, s'il eſt très-maigre, on s'occupera à réparer ſes ſucs & ſes forces par les alimens qu'on donnera peu à peu de la manière preſcrite 198, art. 2. On commencera par lui donner, matin & ſoir, le bouillon n° 73, dont on retranchera le ſel de Glauber. Dès que la grande maigreur ſera diſſipée, & que les forces ſeront un peu rétablies, on commencera le traitement preſcrit contre les obſtructions commençantes (336), excepté qu'on ſupprimera l'émétique & les deux purgations qui ſont preſcrites dans le début de ce traitement; & on le continuera, juſqu'à ce que les ſignes de guériſon (338), art. 10, aient lieu.

3°. Si les obſtructions qu'on a dé-

couvertes, dans la matrice ou dans les ovaires, se sont formées, en peu de tems, à la suite d'une diminution ou suppression de lochies, dans une femme qui a la bouche très-mauvaise, & la langue très-chargée; quoique ces obstructions soient très-considérables & très-palpables, & qu'elles paroissent dures; si on ne les laisse pas invétérer, elles se guérissent souvent en peu de temps, par le moyen des purgatifs réitérés aussi souvent que dans la fièvre putride, par l'abstinence totale des alimens solides, & par une copieuse boisson de tisane n° 6; & lorsque la bouche est bonne, & la langue nette, on donne les bouillons n° 76, matin & soir, ajoutant au bouillon du matin, un gros de sel de duobus; & si les obstructions résistent à ces premiers remèdes, on continuera le traitement 336, dont on supprimera aussi l'émétique.

340 Si les obstructions qui sont très-considérables & très-palpables, n'ont été précédées par aucune maladie, quoique le malade dise qu'elles ne sont pas anciennes; s'il a mené le genre de vie (248), le Médecin doit juger qu'elles sont plus anciennes que le malade ne croit, & qu'il ne s'est pas aperçu de

leur commencement ; en conſéquence le Médecin doit employer beaucoup de ménagemens & d'attentions pour les traiter : il ne donnera pas l'émétique dont les ſecouſſes peuvent cauſer des ruptures de quelques vaiſſeaux ſanguins; mais il emploira tous les autres remèdes preſcrits (336), excepté qu'il diminuera les doſes des apéritifs ; & que, dans le cours du traitement, il les augmentera plus lentement & plus imperceptiblement, attendu que ces obſtructions anciennes ſont toujours plus compactes, & plus dures que les obſtructions commençantes ; & que les apéritifs employés à haute-doſe, contre des obſtructions anciennes & dures, peuvent cauſer des ruptures de petits vaiſſeaux ſanguins, qui donneroient lieu à des ulcères internes ou à des ruptures de gros vaiſſeaux, qui ſeroient funeſtès.

Plus les obſtructions ſont anciennes & dures ; plus les malades excèdent l'âge de 45 ou 50 ans ; plus les malades ſont maigres, délicats & foibles ; plus il y a de dangers à employer, en entier, le traitement preſcrit contre les obſtructions commençantes, depuis 336 juſqu'a ce paragraphe ; c'eſt une obſervation que les habiles Médecins ſont

très-fréquemment. Il n'est pas rare qu'ils soient appellés pour des malades qui se sont livrés à des charlatans & à des empiriques qui, n'ayant aucun égard aux circonstances, aux indispositions & à l'âge du malade, emploient, en toutes occasions, les remèdes qu'ils ont vu réussir une fois; & qu'en conséquence, quelque maigres, foibles & âgés que soient les malades, quelque anciennes & dures que soient leurs obstructions, ils leur ordonnent, aux plus hautes doses, & avec la plus grande précipitation, les émétiques & les apéritifs les plus actifs qu'ils ont vu réussir contre des obstructions commençantes dans des sujets jeunes, bien constitués & vigoureux. Les habiles Médecins s'étant fait rendre compte de l'état où étoit cet homme âgé, ou cette femme très-maigre & très-délicate, dont le genre nerveux est très-irritable, avant qu'ils commençassent les remèdes; ils voient qu'à mesure que ces malades ont fait usage des évacuans & des apéritifs, ils ont éprouvé, successivement, tels & tels accidens; & qu'enfin ils ont été précipités dans l'extrême foiblesse, l'épuisement, le marasme; dans de graves hémorrhagies, & dans des suppurations internes, &c.

Lorſque ces eſpèces d'obſtructions, cauſées par des ſucs épais & groſſiers, ſont anciennes & fort dures; lorſqu'elles ont lieu dans des gens âgés ou très-délicats ou très-maigres, on doit s'occuper, uniquement, à empêcher les progrès & les ſuites, qui ſont ordinairement, des fièvres lentes, des ſuppurations, des hydropiſies, &c. Les principaux moyens, pour empêcher ces progrès, ſont :

1°. La diététique ; il faut que les malades mangent beaucoup moins qu'à leur ordinaire, & ſeulement les mêts qui ſont les plus faciles à digérer, & qui fourniſſent les ſucs les plus fins, tels que la ſoupe, le poulet bouilli ou rôti, le poiſſon léger cuit à l'eau ou grillé & ſans ſauce ; les œufs frais à la mouillete ou à l'eau ou au bouillon; les légumes inciſifs, tels que la chicorée, le creſſon de fontaine, les cardes, les artichauts, les aſperges cuites dans un bouillon ſimple, ſans jus ni coulis ; ils boiront à leurs repas, un quart de vin, & trois quarts d'eau ; que ces malades évitent le froid, le ſerein & l'humidité ; qu'ils ne reſtent pas plus de ſept heures au lit ; qu'ils s'abſtiennent d'occupations qui exigent une grande contention d'eſprit ; qu'ils cherchent à faire

diversion à leurs peines & à leurs chagrins, par des amusemens & conversations agréables; qu'ils fassent autant d'exercice qu'ils pourront, soit à pied, soit à cheval, soit en voiture.

2°. Qu'on soutienne la digestion dans le meilleur état possible. Dès que l'appétit sera moindre, il faudra diminuer les alimens. Dès que la bouche sera plus pâteuse qu'à l'ordinaire, & la langue plus chargée, il faudra purger avec la potion n° 90, ou celle n° 92; & pour remédier à cette disposition à l'épaississement des sucs, le malade prendra, de temps en temps, dans la première cuillerée de soupe, six grains d'extrait de quinquina, quatre grains de rhubarbe, choisie, en poudre; & quatre grains d'æthiops martial. Au commencement des printemps & automnes, il prendra pendant quinze jours, matin & soir, le bouillon n° 73; il sera purgé avant & après ces bouillons, avec l'une des potions ci-dessus, ou le bol n° 138. En hiver, il boira à ses repas de la tisane n° 37, avec un quart de vin. Dans le cours de l'été, il prendra, sur les lieux, pendant trois semaines, tous les matins, environ trois à quatre livres d'eaux minérales, telles que celles de Forges ou

de Paſſy non épurées : ou s'il ne peut aller prendre les eaux ſur les lieux, il prendra tous les matins, pendant trois ſemaines, environ trois livres de la tiſane n° 46, à laquelle on ajoutera un gros de terre foliée de tartre, dans le premier verre.

3°. On augmentera ou diminuera les doſes & l'énergie des purgatifs ci-deſſus, ſuivant qu'on obſervera, que, relativement à la force ou foibleſſe des malades, ils feront trop ou trop peu d'effet; on réitérera ces remèdes évacuans, plus ou moins ſouvent, ſelon que l'on verra qu'il y aura plus ou moins de ſignes de ſucs épais & corrompus. A l'égard des apéritifs preſcrits depuis (336) juſqu'à préſent; on choiſira les plus doux pour le commencement de ce traitement; on les donnera d'abord à baſſe doſe; on n'augmentera inſenſiblement les doſes & l'énergie, qu'à meſure qu'on verra que le malade n'en ſera pas fatigué. On ſe reſſouviendra qu'il eſt très-rare de voir dans le traitement des obſtructions anciennes & dures, un acheminement à la guériſon; & que ce n'eſt que dans ces cas très-rares, & dans des gens jeunes & robuſtes, qu'on peut eſpérer la guériſon;

& qu'on peut tenter, avec menagement, de porter les apéritifs à un certain point; & tant qu'on voit que le malade n'est ni souffrant ni très-foible, & que, par conséquent, on ne doit pas avoir en vue d'agir assez efficacement, pour détruire les obstructions invétérées, dans des gens âgés, & dans des jeunes gens maigres & foibles; ainsi dès, que le malade se plaindra d'une irritation constante ou d'un mal aise dans la partie obstruée, il faudra cesser les apéritifs, même les plus doux.

341 Les espèces d'hydropisies, décrites (266), qui sont une suite des obstructions causées par des sucs épais & grossiers, ont été précédées, ou elles sont accompagnées des quatre circonstances (336); ou il y a des obstructions palpables (339). Ces quatre circonstances, ou les espèces d'obstructions palpables (339) distinguent les espèces d'hydropisies (266) de celles qui sont causées par l'âcreté des liqueurs, & par les abus & les excès (280), dont on traitera dans la section suivante; elles les distinguent des espèces d'hydropisies, qui sont les suites des fièvres lentes symptomatiques, causées par des suppurations internes; elles les distin-

guent de celles qui sont les suites des suppressions d'excrétions, dont les signes & le traitement seront décrits dans la classe des lésions des excrétions; elles les distinguent des espèces produites par des virus, ainsi que de celles produites par des causes externes, dont on verra les signes & le traitement dans ces diverses classes. Lorsqu'un jeune Médecin aura à traiter une hydropisie, soit une ascite, soit une hydropisie de poitrine, soit une leucophlegmatie ou anasarque, soit une simple enflure des jambes, ou un œdème; s'il apprend que le malade est dans les quatre circonstances (336) ou qu'il a des obstructions palpables (339), & s'il n'aperçoit aucun signe des causes des autres espèces d'hydropisie ci dessus, il ne doit pas douter que cette hydropisie est une suite d'obstructions; dès lors il doit employer le traitement contre les obstructions, relativement à l'ancienneté des obstructions, à l'âge, à la constitution, & à la disposition du malade, & avec les attentions prescrites depuis 336 jusqu'à 340; & il combinera ce traitement avec ce que l'hydropisie exige par elle-même, & qui est prescrit ci-après.

Les sérosités & la lymphe qui sont en stagnation dans les grandes cavités, ou dans les tuniques de quelque viscère, ou dans le tissu cellulaire de quelques parties de l'habitude du corps, se corrompent, & corrompent les organes; il est donc nécessaire de travailler à les évacuer; pour cela il faut employer successivement les diurétiques, les diaphorétiques, les sudorifiques, & purgatifs, de la manière suivante.

1°. Au lieu des tisanes prescrites contre les obstructions commençantes (336), le malade prendra, pendant quelques jours consécutifs, l'une des tisanes n° 21, n° 22, n° 23, n° 24, n° 25, & n° 26, & on observera celle qui aura produit le plus d'évacuations de sérosités, soit par les selles, soit par les urines.

2°. On emploira aussi, pendant plusieurs jours consécutifs, l'une des tisanes n° 37, n° 38, n° 39. On observera aussi celle qui aura le plus évacué de sérosités, soit par les urines, soit par les selles, soit par les sueurs.

3°. Outre les tisanes ci-dessus, le malade prendra, tous les matins, pendant quelques jours consécutifs, les

deux doses d'apozèmes, n° 65. On mettra deux heures d'intervalle entre les deux doses; & on observera la quantité d'évacuations séreuses, qui aura eu lieu ces jours-là.

4°. Pendant quelques jours consécutifs, le malade prendra dans la matinée, deux fois la potion n° 113; on mettra un intervalle de quatre heures entre les deux potions; & on observera les évacuations qui, ces jours-là, auront eu lieu, soit par les sueurs, soit par les urines.

5°. Pendant quelques jours consécutifs, le malade prendra aussi, outre l'une des tisanes ci-dessus, le matin, la potion, n° 116; après qu'il aura pris cette potion, il restera au lit où il sera bien couvert; & on observera s'il y a eu beaucoup de sueurs ou d'urine pendant l'usage de cette potion.

6°. Pendant l'usage des diurétiques & sudorifiques, on aura soin d'administrer tous les sept ou huit jours, les purgatifs prescrits dans le traitement des obstructions.

7°. Si les diurétiques & sudorifiques ne produisent pas beaucoup d'effet, si on voit que l'hydropisie fait des progrès, on emploira les purgatifs beau-

coup plus fréquemment. Par exemple, si la tisane, n° 22 ou n° 27 a beaucoup évacué par les selles, on réitérera souvent celle qui aura agi le plus efficacement ; ou on donnera, tous les trois ou quatre jours, la potion n° 94, ou la poudre n° 134, ou le bol n° 138, ou le bol n° 139, ou les pilules n° 152, ou les pilules n° 153 ; on observera ceux de ces purgatifs qui évacuent le plus de sérosités, & fatiguent le moins le malade.

8°. On s'en tiendra à ceux de ces médicamens diurétiques, sudorifiques & purgatifs qu'on aura observé évacuer le plus abondamment les sérosités, sans fatiguer beaucoup le malade.

9°. On ne fera pas successivement la tentative de tous les diurétiques, sudorifiques & purgatifs ci dessus. Si les premiers de ces remèdes qu'on aura employés, produisent beaucoup d'évacuations séreuses, sans causer un grand affoiblissement, on s'en tiendra à ces premiers, & on les continuera autant que la durée de l'hydropisie l'exigera, ayant égard aux contre-indications.

Pendant le temps qu'on emploira tous ces médicamens, on fera usage des apéritifs prescrits contre les obs-

tructions; mais on ſera la plus grande attention à l'effet des eaux minérales & thermales. Les jours que le malade prendra ces eaux, s'il ne rend pas par les ſelles ou les urines, au moins l'équivalent de tous les liquides qu'il aura pris dans les vingt-quatre heures, on ſupprimera ces eaux minérales ou thermales; & on leur ſubſtituera celle des tiſanes ci-deſſus, qui aura le mieux réuſſi.

10°. Si tous les médicamens ci-deſſus, n'opèrent pas l'évacuation des ſéroſités; ſi l'hydropiſie a lieu dans le bas-ventre, on fera la ponction; ſi l'hydropiſie a lieu dans le ſcrotum ou dans la tunique vaginale du teſticule, on fera auſſi la ponction; ſi l'hydropiſie a lieu dans le tiſſu cellulaire de l'habitude du corps, des cuiſſes ou des jambes, on fera des inciſions peu profondes aux jambes.

Après que les ſéroſités auront été évacuées par la ponction ou les inciſions, on continuera le traitement des obſtructions; & le malade boira à ſes repas la tiſane n° 46; il en boira auſſi quelques verres dans la matinée. Si les ſignes de l'hydropiſie ſe renouvellent, on emploira de nouveau, les

remèdes appropriés ci-dessus, ainsi que la ponction & les incisions, si la quantité des eaux stagnantes paroît ne pas pouvoir être évacuée par les autres remèdes.

Dans les enflures & œdèmes de l'habitude du corps, qui succèdent à des obstructions, le jeune Médecin se gardera bien de permettre que les malades fassent usage de topiques astringens & toniques; il défendra également les bandes & chaussures, dont quelques malades serrent & lient leurs jambes, pour en empêcher l'enflure. Il défendra aussi les injections astringentes & toniques dans le scrotum ou dans la tunique vaginale, lorsque ces espèces d'hydrocèles sont accompagnées des signes d'obstruction.

Si les obstructions qui ont produit les diverses espèces d'hydropisie sont très anciennes & très-dures; si les malades sont très-âgés ou très-maigres, ou très-foibles, on n'emploira point les apéritifs ni les remèdes évacuans; on s'en tiendra aux secours diététiques & à la cure palliative.

342 Le treizième individu (268), est atteint d'une paralysie; c'est seulement un doigt ou une main qui sont privés

du ſentiment ou du mouvement, ou de l'un & de l'autre; ou c'eſt une paupière qui ne peut ſe relever; ou c'eſt la bouche qui, par la ceſſation du mouvement du muſcle zigomatique droit, eſt de travers & tirée du côté gauche; ou c'eſt la langue qui eſt affectée, le malade ne peut prononcer un ſeul mot; ou c'eſt tout un côté du corps qui eſt privé du ſentiment ou du mouvement, ou de l'un & de l'autre; ou ce ſont les extrémités inférieures qui ſont privées du ſentiment & du mouvement; ou c'eſt la veſſie qui eſt paralyſée dans ſon corps, alors elle ne peut expulſer les urines; ou elle eſt paralyſée dans ſon ſphincter, les urines ne ſont plus retenues, elles coulent continuellement.

Quoique la paralyſie n'affecte qu'un doigt, une paupière, ou un muſcle de la face, & qu'il ne paroiſſe nulle autre léſion; c'eſt une des maladies les plus graves; elle eſt cauſée par un embarras, ou engorgement, ou obſtruction dans la moëlle allongée, ou dans la moëlle épinière, ou dans l'origine des nerfs; cette cauſe de maladie peut s'étendre d'un moment à l'autre; elle peut détruire ſubitement l'action

de plusieurs autres nerfs, & même de ceux dont l'action entretient les fonctions vitales. On voit souvent que la paralysie qui s'est d'abord manifestée à la main ou au bras, est bientôt suivie de celle de la jambe, & ensuite de celle de tout un côté du visage, de la langue & de la gorge; le malade n'a plus de mouvement ni de sentiment dans l'un des côtés; il ne peut parler ni avaler. Ces espèces de paralysie qui se manifestent successivement dans plusieurs organes, sont plus dangereuses que celles qui se manifestent subitement dans plusieurs organes en même-temps; celles-là sont presque toujours mortelles en peu de temps; celles-ci se guérissent moins rarement; & quelquefois elles subsistent pendant plusieurs années.

Quoique l'Anatomie n'ait pu découvrir l'organisation de la moëlle épinière & de l'origine des nerfs; quoique la Physiologie ne puisse pas expliquer l'action des nerfs, & qu'elle ne sache pas si cette action est entretenue par un fluide électrique, ou d'une autre nature; ou si cette action a un autre principe, la Thérapeutique est parvenue, par ses observations, à connoître

les diverſes cauſes qui peuvent affoiblir & éteindre cette action; & à découvrir divers moyens qui peuvent reſtaurer ou rétablir cette action affoiblie ou éteinte.

L'obſervation a appris que les abus & excès (248) qui produiſent des ſucs groſſiers & épais, ſont ſuivis de paralyſie.

L'obſervation a appris que, pour remédier à cette eſpèce de paralyſie, (nous verrons par la ſuite qu'il y en a pluſieurs autres eſpèces) il faut employer le traitement ſuivant.

1°. Si le pouls eſt, à-peu-près, dans l'état naturel, il faut, ſur le champ, donner l'émétique à haute doſe; par exemple, quatre ou cinq grains de tartre ſtibié *du Cod. Pariſ.* dans environ deux onces d'eau; en même-temps, il faut appliquer d'amples véſicatoires aux deux jambes; l'inſtant après, il faut donner le lavement n° 56, auquel on ajoutera deux onces de vin émétique trouble.

2°. Si la première doſe de tartre ſtibié ne produit aucun effet, il faut réitérer cette doſe, une heure après la première; ſi cette deuxième doſe n'o-

père pas, on en donnera une troisième, une heure après la deuxième.

3°. Si une heure après la troisième dose, il n'y a ni selles, ni vomissemens, si le pouls est foible, s'il n'est ni plein, ni dur, on donnera une quatrième dose de tartre stibié, à laquelle on ajoutera quatre cuillerées de la potion n° 106.

4°. Une heure après cette quatrième dose, s'il n'y a point d'évacuation, si le pouls est petit & foible, on donnera, toutes les demi-heures, une cuillerée de la potion n° 106; si le pouls n'est pas foible, on ajoutera à la potion n° 106, deux grains de tartre stibié, & on la donnera toutes les demi-heures; dès l'instant qu'on commencera à donner la potion 106, on donnera un verre d'eau de Ballaruc; on donnera le verre d'eau de Ballaruc immédiatement avant ou après la cuillerée de la potion; on continuera aussi l'eau de Ballaruc, toutes les demi-heures, si le pouls n'est pas foible; s'il est dans l'état à peu-près naturel, on supprimera la potion; & dans ces cas on donnera, toutes les demi-heures, un verre d'eau de Ballaruc, à laquelle on aura

aura ajouté un grain de tartre ſtibié, & un gros de ſel de Glauber pour deux livres d'eau.

5°. Si le malade vomit abondamment après l'une des premières doſes de tartre ſtibié, & s'il y a des ſelles copieuſes, on commencera à donner à boire l'eau de Balaruc aiguiſée, immédiatement après le premier vomiſſement; ſi on ne peut ſe procurer de l'eau de Balaruc, on donnera, toutes les demi-heures, un verre de la tiſane n° 9, à laquelle on aura ajouté deux grains de tartre ſtibié, & deux gros de ſel de Glauber.

6°. Si les vomiſſemens n'ont pas été copieux, & ſi les ſelles ne ſont pas copieuſes, on réitérera la doſe de tartre ſtibié ci-deſſus, deux heures après que l'effet de la première doſe ſera ceſſé.

7°. Si l'une des doſes de tartre ſtibié a produit des évacuations copieuſes par haut & par bas, on ne la réitérera pas; mais ſix heures après que la première évacuation aura eu lieu, on donnera la potion n° 96 A; enſuite on continuera à faire boire au malade, toutes les demi-heures, ou de l'eau de Balaruc aiguiſée, ou la tiſane n° 9,

aussi aiguisée, comme il est dit ci-dessus, ou alternativement, l'une & l'autre.

8°. On ne fera usage de la potion n° 106, que dans le cas où l'émétique ne produiroit point d'évacuations ; ou dans le cas où le pouls seroit plus foible que dans l'état naturel ; on n'attendra pas qu'il soit très foible, pour donner cette potion.

9°. Le lendemain de la potion n° 96, le malade prendra les deux verres d'apozèmes n° 62 ; ensuite le malade continuera à prendre, tous les deux jours, la potion n° 96, & les jours d'intervalle, les apozèmes n° 62, & il boira de l'eau de Balaruc, ou la tisane aiguisée, toutes les demi-heures, jusqu'à ce que la langue soit vermeille, & la bouche très-bonne. (*Nota.* Dans les malades qui ont vécu comme le treizième individu (268), il se manifeste, les premiers jours du traitement, une très-grande quantité de mauvais sucs qui exigent beaucoup d'évacuations). Pendant tout le temps de ces évacuans, on ne donnera aucun aliment, & on empêchera le sommeil, pendant le jour ; on le permettra pendant 4 ou 5 heures, chaque nuit.

10°. On entretiendra les plaies des vésicatoires, de la manière prescrite

322, art. 12. Si ces plaies ne ſuppurent pas, & qu'en ſaupoudrant les emplâtres, on n'y excite ni ſuppuration, ni douleur, on appliquera deux nouveaux véſicatoires au-deſſus des premières plaies, ou aux cuiſſes.

11°. Lorſqu'il y aura eu des évacuations abondantes, & qu'il y aura lieu de juger par l'état de la bouche & de la langue, que les mauvais ſucs ſont épuiſés, ſoit que la paralyſie ſubſiſte, ſoit qu'elle ait diſparu, on ceſſera les évacuans, & on donnera matin & ſoir le bouillon n° 77. Dans le cours de la journée, on donnera deux bouillons faits de la manière 322, art. 12. Le malade continuera l'uſage des bouillons n° 77, pendant neuf ou dix jours conſécutifs. Pendant tout ce temps-là il gardera le lit, & y ſera couvert de manière à entretenir la ſueur; & il boira toutes les demi-heures, alternativement, une taſſe de la tiſane n° 6, & une taſſe de la tiſane n° 38. Dès l'uſage des bouillons n° 77, on n'empêchera plus le ſommeil.

12°. Si la paralyſie eſt diſſipée lorſqu'on commencera les bouillons de vipères, ſi le malade a appétit dès le troiſième jour de ces bouillons, il com-

mencera à prendre une petite soupe; ensuite il augmentera, peu-à-peu, les alimens, de la manière prescrite 198, art. 2.

13°. Quoiqu'il ne reste aucun vestige de paralysie, il faut avertir le malade que s'il ne change pas son genre de vie, il aura des récidives plus violentes que cette première attaque; qu'en conséquence, il faut qu'il mange beaucoup moins, & seulement des mets faciles à digérer; qu'il ne commette aucun abus des autres choses non-naturelles; qu'il prenne tous les printemps & automnes, les bouillons de vipère; qu'il soit purgé avant & après; qu'il prenne tous les étés, les eaux de Balaruc ou de Bourbonne, ou de Bourbon-Lancy. Si le malade a passé l'âge de quarante ans, il faut qu'il s'assujettisse à un cautère.

14°. Si la paralysie n'est pas dissipée lorsque le malade commencera les bouillons n° 77, il ne prendra point d'alimens solides pendant l'usage de ces bouillons; de plus le malade prendra, toutes les quatre heures, une dose de la poudre n° 130, & on ajoutera à la quantité de tisane n° 6, vingt cloportes vivans qu'on fera infuser avec le cerfeuil.

15°. Si la paralyſie n'eſt pas détruite par l'uſage de ces remèdes, il y a lieu de juger qu'elle eſt inguériſſable; cependant il faut ſur le champ envoyer le malade aux eaux thermales ci-deſſus; & pour préſerver d'autres organes d'une pareille attaque, il faut qu'il obſerve le régime, & qu'il faſſe les remèdes preſcrits ci-deſſus, art. 13. Dans le cas où la paralyſie réſiſtera à tous ces remèdes, il faut entretenir, pendant longtemps, les plaies des véſicatoires, & ordonner au malade d'entretenir une de ces plaies, toute ſa vie; ou d'y ſubſtituer un cautère, ou l'uſage du ſainbois.

16°. Si les muſcles de la déglutition ſont paralyſés, & ſi le malade ne peut avaler que très-difficilement, on lui donnera, toutes les heures, en pluſieurs repriſes, ſi on ne peut faire autrement, deux cuillerées de la potion n° 106, à laquelle on aura ajouté huit grains de tartre ſtibié; & on donnera, toutes les deux heures, le lavement n° 56, auquel on aura ajouté deux onces de vin émétique trouble; dès que le malade pourra avaler, on commencera le traitement ci-deſſus.

17°. Si l'eſtomac & les inteſtins ſont

paralysés; s'il n'y a aucune évacuation; dans ce cas déplorable il ne faut pas abandonner le malade; il faut, outre les vésicatoires des jambes, en appliquer un autre, d'environ huit pouces de longueur, & six pouces de largeur, au-dessous de la nuque; & il faut donner, toutes les demi-heures, deux cuillerées de la potion n° 106, aiguisée de huit grains de tartre stibié; & donner toutes les deux heures, le lavement n° 56, dans lequel on aura fait infuser une once de feuilles de tabac; & dès qu'il sera possible, on commencera le traitement ci-dessus.

18°. Si le pouls est très-foible dans l'instant où la paralysie se manifestera, on donnera, sur le champ, six cuillerées de la potion n° 106; ensuite on donnera, toutes les demi-heures, deux cuillerées de cette potion; dès que le pouls commencera à se relever, on ajoutera à la quantité de la potion n° 106, deux grains de tartre stibié; & dès que le pouls approchera de l'état naturel, on commencera le traitement ci-dessus.

19°. Si dans l'instant où la paralysie se manifeste, le pouls est très-plein, très-dur, & très-lent; s'il y a huit ou

dix heures que le malade n'a mangé, ſi le dernier repas n'a pas été exceſſif, ſi l'eſtomac & le ventre ne ſont pas très-pleins, on ſaignera le malade du bras; deux heures après cette ſaignée, ſi le pouls continue à être très-grand, très-plein, très-dur & très-lent, on ſaignera le malade au pied; immédiatement après cette ſeconde ſaignée, on commencera le traitement ci-deſſus. On ſe gardera bien de ſaigner, juſqu'à ce que le pouls ſoit plus petit que dans l'état naturel; quand même il ſeroit un peu plus grand, un peu plus fort, un peu plus plein que dans l'état naturel, il ne faut pas ſaigner; les forces du cœur & des artères étant néceſſaires, ainſi que la fièvre même, pour diſſiper la paralyſie.

Si dans l'inſtant où la paralyſie paroît, le malade ſort d'une table ſplendide, ou s'il n'y a que deux ou trois heures qu'il a mangé avec excès, on donnera ſur le champ l'émétique à la doſe, art. 10, quand-même le pouls ſeroit grand, plein & dur. Immédiatement après le premier vomiſſement, ſi le pouls ne ſe ramollit pas, on fera la ſaignée du bras; ſi après la ſaignée du bras, le pouls eſt très-

grand, très-plein, & très-dur, on fera la saignée du pied; dès la première saignée, on donnera, toutes les demi-heures, l'eau de Balaruc, ou la tisane aiguisée.

20°. Deux heures après la première dose d'émétique, si le malade n'a pas vomi, & si le pouls est très-plein, très-grand, très-dur, & très-lent, on réitérera la dose d'émétique; une demi-heure après cette seconde dose, on fera la saignée du bras, & une heure après cette seconde dose, si le malade ne vomit pas, on donnera la troisième dose; & si deux heures après la saignée du bras, le malade a le pouls très-grand, très-plein, très-dur & très-lent, on fera la saignée du pied; après la saignée du pied, on fera le traitement ci-dessus.

D'autres paralysies, dont nous parlerons dans la suite, doivent être traitées différemment, ainsi que nous l'expliquerons.

343 Le quatorzième individu 269 est atteint de l'espèce d'apoplexie qui est causée par l'engorgement des vaisseaux lymphatiques du cerveau, & du cervelet (270); cette espèce d'apoplexie est produite par les mêmes causes que

l'eſpèce de paralyſie dont nous venons de preſcrire le traitement. L'apoplexie eſt accompagnée de léſions à peu-près pareilles à celles de la paralyſie. L'abolition de tous les ſens, de tous les mouvemens volontaires, ne differe de l'abolition du ſentiment, & du mouvement de quelques organes, qui a lieu dans l'hémiplégie, & dans la paraplégie, qu'en ce que, dans l'apoplexie, l'action de tous les organes, excepté celle des organes des fonctions vitales, eſt abolie; & que, dans la paralyſie, il n'y a que quelques organes dont l'action ſoit abolie. Ce qui prouve encore que l'apoplexie & la paralyſie ſont des maladies de même nature, eſt que, ſouvent, après les graves apoplexies, les fonctions du ſens interne ſe rétabliſſent plus ou moins parfaitement; & que les ſens externes & les mouvements volontaires ſe rétabliſſent auſſi au moins d'un côté du corps; & que le bras, la jambe de l'autre côté, reſtent ſans ſentiment, ou ſans mouvement, & quelquefois ſans l'un & l'autre; ou que la parole eſt abolie & très-imparfaite; & qu'enfin de véritables paralyſies ſuccèdent immédiatement à l'apoplexie.

L'apoplexie dont est atteint le quatorzième individu (269) étant produite par la même cause que la paralysie du treizième individu (268), ces deux malades ayant commis les mêmes excès, & les mêmes abus des six choses non-naturelles ; l'un & l'autre ayant tous les signes des sucs épais & grossiers, & étant d'une constitution robuste à peu-près pareille, il faut se hâter 1°, d'administrer, dès le commencement de l'apoplexie, le traitement prescrit pour le commencement de la paralysie, avec les mêmes attentions & les mêmes égards à l'état du pouls & des forces : 2°. Dans la paralysie qui succède souvent à l'apoplexie, il faut employer les mêmes médicamens qui sont prescrits pour la paralysie qui n'a pas été précédée d'apoplexie : 3°. Pour préserver d'une nouvelle attaque d'apoplexie, il faut ordonner le régime & les remèdes & l'usage de toutes les choses non-naturelles, de la manière prescrite (342), art. 13°.

Il y a d'autres espèces d'apoplexies qui exigent un traitement différent. La seconde espèce d'apoplexie (270), qui est causée par l'engorgement des vaisseaux sanguins du cerveau, & qui s'est

manifeſtée ſubitement, & dans laquelle le pouls eſt grand, très-plein, très-dur, fort lent, & le viſage fort rouge, exige que la ſaignée ſoit faite ſur le champ au bras; deux heures après cette ſaignée, on fera celle du pied; on réitérera la ſaignée du pied toutes les trois heures, juſqu'à ce que le pouls ne ſoit plus ni dur, ni plein, & qu'il ſoit même auſſi ſouple, auſſi petit que dans l'état naturel; cette ſeconde eſpèce d'apoplexie (270), eſt ordinairement cauſée par la pléthore vraie ou fauſſe. Dans ce cas, ſi les ſaignées réitérées n'y remédient pas promptement, les vaiſſeaux ſanguins ſe rompent dans le cerveau, & la mort s'enſuit ſubitement. Si, par l'uſage des ſaignées, on a détruit l'apoplexie cauſée par la pléthore vraie ou fauſſe, il faut, pour préſerver de nouvelles attaques, employer le traitement preſcrit ci-après contre la pléthore.

Si dans cette ſeconde eſpèce d'apoplexie, cauſée par l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins, on obſerve des ſignes de ſucs épais & groſſiers; dès qu'on ſera parvenu, par le moyen des ſaignées du pied réitérées précipitamment, à détruire la dureté & la plénitude

du pouls, on emploiera le traitement prescrit (342), art. 1° & suivant. Il y a d'autres espèces d'apoplexies, causées par l'âcreté des sucs, dont nous parlerons dans la section suivante.

344 L'indigestion forte dont nous avons fait la description (271) est extrêmement dangereuse dans tous les âges & dans toutes les constitutions ; elle présente dans toutes les constitutions la même indication, savoir, d'évacuer l'estomac & les intestins ; mais elle donne lieu à des effets divers dans les diverses constitutions, & elle exige des procédés de traitement, divers, pour empêcher les diverses suites dont elle menace les constitutions différentes.

Le public croit, assez communément, connoître les signes de l'indigestion ; il regarde comme tels, toutes les espèces d'embarras, de mal-aise, de pesanteur & de gonflement d'estomac, toutes les espèces de vertige & de défaillance, &c. D'après cette opinion, dès qu'on aperçoit ces signes dans une personne, sur le champ on lui fait avaler des liqueurs spiritueuses nommées vulgairement stomachiques, telles que le stoucton, l'eau d'Ardel, l'esprit ardent de cerises ou kervaser, &c. Le

public ſe trompe très lourdement;il n'eſt pas rare que les embarras, mal-aiſes, peſanteur, & gonflement d'eſtomac ſoient produits par des mauvais ſucs qu'il faudroit évacuer; il n'eſt pas rare que les vertiges ſoient produits par des métaſtaſes d'humeurs acrimonieuſes qui ſe portent au cerveau; il n'eſt pas rare que les défaillances ſoient produites par des ſpaſmes. Dans tous ces cas, les liqueurs ſpiritueuſes ſont très-nuiſibles; mais dans les cas mêmes où le malade a véritablement une indigeſtion forte, ces liqueurs ſpiritueuſes ſont très-préjudiciables, attendu que, ſi le malade n'a pas le bonheur de vomir après les avoir priſes, ſi ce malade a les vaiſſeaux ſanguins extrêmement pleins, & le ſang très-ſuſceptible de raréfaction, ces liqueurs ſpiritueuſes augmenteront beaucoup la diſpoſition du malade à l'apoplexie. Dans toutes les eſpèces de conſtitutions, dès qu'on apperçoit les premiers ſignes de l'indigeſtion qui ſont des hoquets, des gonflemens, peſanteur, & grande gêne dans l'eſtomac, des vents & des rôts très-fréquents qui rapportent le goût des alimens & boiſſons, il faut ſe hâter de faire ce qui ſuit.

1°. Faire boire au malade trois verres d'eau tiède, dans l'espace d'un quart d'heure; & ensuite tous les quarts-d'heure, un verre d'eau tiède; & s'il survient des vomissemens, il faut immédiatement après chaque vomissement, faire boire trois verres d'eau tiède, dans l'espace d'un quart-d'heure; après les trois premiers verres d'eau tiède, on donnera le lavement n° 48; dès que le malade aura rendu ce lavement, on le réitérera; si le malade ne rend pas ce lavement, une demi-heure après l'avoir pris, on en donnera un second.

2°. Si cette boisson d'eau tiède & ces lavemens n'ont produit aucune évacuation; ou si dès le premier instant que le Médecin voit le malade, il reconnoît les signes de l'indigestion forte, commençante, décrite (171), il ne sauroit trop se hâter d'employer les secours pour préserver de l'apoplexie qui menace; il faut au plutôt donner l'émétique à la dose prescrite (341), art. 1°, & l'instant après, on donnera le lavement n° 56; un quart d'heure après, on réitérera ce lavement; si les deux premiers lavemens ne produisent pas d'effet, on en donnera un troisieme, un quart d'heure après le second.

Si la premiere doſe d'émétique, n'a point produit d'effet, on en donnera une ſeconde doſe, une heure après la premiere; ſi cette ſeconde doſe ne produit pas d'effet, on en donnera une troiſieme doſe, une heure après la ſeconde; ſi le pouls eſt petit, foible & intermittent & irrégulier, à chaque doſe d'émétique, on ajoutera quatre cuillerées de la potion n° 106.

S'il ſurvient des vomiſſemens; après chaque vomiſſement on fera boire trois verres d'eau tiède dans l'eſpace d'un quart d'heure; enſuite on donnera, tous les quarts d'heure, un verre d'eau tiède, & dans chaque verre d'eau tiède, on mettra une cuillerée de la potion n° 85; dès qu'on verra des évacuations conſidérables, on ſupprimera la cuillerée de la potion 85. Lorſque la région épigaſtrique & le bas-ventre ſeront totalement dégonflés & très-ſouples, on ſupprimera l'eau tiède, & on donnera, toutes les demi-heures, alternativement, un verre de la tiſane n° 18, & un verre de la tiſane n° 19. Le malade ne prendra le premier bouillon, que douze heures, environ, après que les ſignes de l'indigeſtion ſeront diſſipés; & s'il n'y a aucune ſuite de l'indigeſtion, le

malade reprendra les alimens ſolides de la manière preſcrite (198) art. 2°.

3°. Si malgré tous les remèdes ci-deſſus, il n'y a point d'évacuations, & ſi l'apoplexie ſe déclare, & ſi le pouls eſt dans l'état naturel, ou plus lent, & s'il eſt grand & mou, ou s'il n'eſt qu'un peu plus plein & plus dur que dans l'état naturel, il faut réitérer les doſes d'émétique, appliquer les véſicatoires & continuer le traitement preſcrit (341).

4°. Si dans l'apoplexie qui ſuccède à l'indigeſtion dans laquelle on n'a pas pu procurer des évacuations, le pouls eſt très-grand, très-dur, & très-plein, il faut au plutôt donner l'émétique & la doſe (341) art. 1°; l'inſtant après il faut donner le lavement n° 56, auquel on ajoutera deux onces de vin émétique trouble; l'inſtant après, on fera une ſaignée du bras. Une heure après cette doſe d'émétique, ſi le malade n'a pas vomi, on réitérera cette doſe d'émétique; l'inſtant après on réitérera le lavement ci-deſſus; l'inſtant après, ſi le pouls eſt très-grand, très-plein & très-dur, on fera une ſaignée du pied. On réitérera la doſe d'émétique une heure après la ſecon-

de, ſi les deux premières n'ont pas produit d'effet. Dès que les évacuations auront commencé, on fera boire de la manière preſcrite ci-deſſus art. 2°; on réitérera la ſaignée du bras & du pied, ſi la dureté & la plénitude du pouls l'exigent.

5°. L'indigeſtion étant totalement évacuée, & l'apoplexie étant ceſſée, on examinera ſi le malade a les ſucs épais & groſſiers; dans ce cas on emploira le traitement preſcrit à la ſuite de l'apoplexie (343) art. 3°; ſi le malade a les ſucs âcres, on emploira le traitement qui eſt preſcrit dans la ſection ſuivante, contre les ſuites de l'apoplexie, cauſées par des ſucs âcres. Si le malade a, en même-temps, les ſucs épais, & âcres, on combinera les deux traitemens, obſervant d'agir avec le plus d'énergie contre la cauſe qui eſt la plus dominante. Si le malade eſt atteint de quelque virus, on emploira à la ſuite de l'apoplexie, le traitement preſcrit dans la claſſe de ce virus.

Le dixième individu (272 eſt at- 345.
teint d'une eſpèce de paſſion hypocondriaque cauſée par des ſucs épais & groſſiers, qui, gênant la circulation dans tous les organes, donnent lieu à un mal-

aise général, à la tristesse & à toutes sortes de craintes. Pour remédier à cette espèce de passion hypocondriaque, il faut employer en entier le traitement (198) art. 1°, excepté que le malade ne manquant pas d'appétit, il ne s'abstiendra d'alimens solides que les veilles & les jours d'émétique & de purgation. Pendant tout le temps d'usage des bouillons médicamenteux & des eaux minérales, le malade mangera moitié moins qu'à son ordinaire, & seulement soupe, bouilli, & rôti, en viandes les plus faciles à digérer; il fera beaucoup d'exercice à pied, à cheval & en voiture; il continuera l'usage des eaux minérales & des bouillons médicamenteux, jusqu'à ce qu'il soit très-dispos, qu'il ait recouvré le bien-être & la santé ordinaire. Pour se préserver de rechûte, il évitera tous les abus des six choses non-naturelles auxquelles il se livroit; & sur-tout il mangera moitié moins qu'il ne mangeoit avant sa maladie, & toujours des mêts très-sains & très-faciles à digérer. Nous parlerons d'une autre espèce de passion hypocondriaque dans la section suivante.

346 Nous avons décrit dans le dix-sep-

tième individu (273), & dans le vingtième individu (277), l'état nommé pléthore, qui consiste dans la trop grande quantité de fluides, & sur-tout dans la trop grande quantité de la partie rouge du sang. Cet état de surabondance du sang, a lieu dans plusieurs individus, qui ont les fluides épais & grossiers, & qui prennent une trop grande quantité d'alimens, & qui ont assez de force pour les digérer; mais qui n'ont pas assez de force ou assez de pores pour expulser le superflu des fluides. Cet excès de quantité de la partie rouge, a aussi lieu dans plusieurs individus qui ont les fluides âcres résultans d'un chyle âcre, dont nous avons décrit les maladies section III. On distingue deux sortes de pléthore, la vraie & la fausse.

La pléthore vraie est la trop grande quantité de sang qui se manifeste par l'état constant des vaisseaux sanguins qui sont constamment gros, par la rougeur du visage, par une teinte vive de la peau dans toute l'habitude du corps, par l'état du pouls qui est constamment plein & dur.

La pléthore fausse est l'effet de la raréfaction du sang qui, alors, occu-

pant un plus grand espace, dilate & gonfle les vaisseaux sanguins & cause aussi la rougeur du visage & une teinte vive dans toute la peau; mais la rougeur du visage & du corps, la grosseur & dilatation des vaisseaux & la plénitude du pouls, causées par la raréfaction du sang, sont passagères, & le pouls n'est pas dur.

Les causes de la pléthore fausse, sont toutes celles qui causent la raréfaction du sang: par exemple, la chaleur de l'athmosphère, celle de l'appartement, les exercices violens, les alimens âcres, les liqueurs spiritueuses, des médicamens âcres, des poisons, les passions ardentes, telles que la colère & l'amour, l'augmentation & l'accélération du mouvement du cœur produite par des causes internes, & qui ont lieu dans diverses espèces de fièvres. Nous avons fait la description (273), des maux graves que peut causer le pléthore vraie, lorsquelle est à un haut degré. C'est en considération des accidens qui peuvent être causés par la pléthore vraie qui a lieu dans beaucoup de maladies, que, dans les traitemens précédens des diverses maladies causées par

des ſucs épais & groſſiers, nous avons preſcrit, pluſieurs fois, d'avoir recours à la ſaignée, quoiqu'elle ne ſoit nullement indiquée par ces maladies, & qu'elle leur ſoit même très-contraire, lorſque la pléthore vraie n'a pas lieu; par exemple, la fièvre putride, par elle-même, n'indique nullement la ſaignée, & même la contre-indique; tant que le pouls n'eſt ni dur, ni plein, attendu que la ſaignée affoiblit les forces du cœur & des artères, qui ſont très-néceſſaires dans la fièvre putride, & pour briſer les molécules d'humeurs groſſières & viſqueuſes qui engorgent les vaiſſeaux, & pour ſurmonter les obſtacles à la circulation, qui ſont formés par les ſucs épais qui s'arrêtent dans les vaiſſeaux lymphatiques, & dans les vaiſſeaux ſecrétoires. Mais ſi le malade qui eſt atteint d'une fièvre putride, eſt, en même-temps, très-pléthorique, ſon pouls eſt conſtamment gros, très-plein & très-dur; alors la ſaignée eſt très-néceſſaire, ſoit pour empêcher les accidens (273), ſoit pour augmenter les forces du cœur & des artères qui languiſſent, lorſque les vaiſſeaux ſont trop pleins, parce que alors les vaiſſeaux étant trop diſten-

dus, leur élaſticité diminue, & leur action ſur les liqueurs eſt plus foible : il eſt donc queſtion, dans les fièvres putrides & autres maladies auxquelles la ſaignée eſt nuiſible, de ne l'employer qu'autant que la grande pléthore vraie, la plénitude & la dureté du pouls l'exigent ; & de ſurſeoir à ce remede, lorſque le pouls n'a plus qu'aſſez de fermeté & de conſiſtance pour que les forces du cœur & des artères puiſſent travailler, vivement, à atténuer les humeurs, & à ſurmonter les obſtacles à la circulation.

Il eſt très-rare que la pléthore fauſſe, qui eſt toujours paſſagère, exige qu'on emploie la ſaignée dans les maladies auxquelles elle eſt contraire ; il faut pour cela que la raréfaction du ſang ſoit portée au plus haut degré, & que la gêne de la reſpiration, qui eſt la ſuite de la très-grande raréfaction du ſang, ſoit au point de faire craindre la ſuffocation, ou que le malade ſoit ſujet à de graves hémorragies dont on craint le retour. Dans tous les autres cas, & même dans les inflammations cauſées par des ſucs épais, groſſiers & corrompus, où on ſait que la ſaignée eſt nuiſible à la ma-

ladie ; quoique la pléthore fauſſe ſoit aſſez conſidérable pour qu'elle inſpire de la terreur au malade & aux aſſiſtans, & qu'en conſéquence, ils demandent la ſaignée, le Médecin doit la défendre abſolument.

Il eſt bien eſſentiel que les jeunes Mé- 347
decins diſtinguent ces deux eſpèces de
pléthores ; il faut pour cela qu'ils faſſent
les attentions ſuivantes dans la ſanté
& dans la maladie.

1°. Un homme gros & gras eſt vraiment pléthorique, ſi en ſanté, & le matin à jeun, étant tranquille, il a conſtamment le pouls gros, plein & dur ; quoique gros & gras, s'il a les vaiſſeaux ſanguins, petits & ſouples, & ſi même après le repas, ou après un exercice fort, ſon pouls eſt petit & très-flexible, il n'eſt pas pléthorique ; ni le ſang, ni la lymphe ne ſont en trop grande quantité dans cet homme ; c'eſt le tiſſu cellulaire très-rempli de graiſſe, qui rend ſon volume très-conſidérable.

2°. Un homme très-maigre qui a les vaiſſeaux ſanguins très-gros, & qui en ſanté, le matin à jeun, étant tranquille, eſt haut en couleur, & a conſtamment le pouls plein & dur, eſt vraiment très-pléthorique.

3°. Un individu de très-petite taille, qui est maigre, délicat, d'une constitution très-foible, est vraiment pléthorique, si le matin à jeun, étant tranquille, il est aussi haut en couleur, & a le pouls aussi gros, aussi fort, & autant résistant à la pression du doigt, que celui d'un homme très-grand, très-proportionné & très-vigoureux.

4°. Un homme malade d'une fièvre tierce ou quarte, est vraiment pléthorique, si dans les intervalles des accès, étant à la diète, & étant tranquille, il a des couleurs vives, & le pouls gros, plein, & dur.

5°. Un homme atteint d'une fièvre putride avec redoublemens, est vraiment pléthorique, si dans les temps de rémission, étant à la diète, & étant tranquille, il a le pouls gros, plein & dur.

6°. Il faut remarquer que les vieillards ont presque tous le pouls gros, plein, & résistant à la pression du doigt. Dans ce grand âge le pouls est plein & gros, parce que, dans la vieillesse, la plupart des vaisseaux lymphatiques s'oblitèrent, & une très-grande partie du sang & de la lymphe refluent dans les vaisseaux sanguins qui, par cette raison, sont gonflés & dilatés. Le pouls dans la plupart

plupart des vieillards, le pouls réſiſte à la preſſion du doigt, parce qu'à cet âge les petits vaiſſeaux des parois des artères, ſont oblitérés, preſque oſſifiés, & par conſéquent les parois de l'artère n'ont preſque point de ſoupleſſe.

Pour connoître la pléthore dans les vieillards, il faut faire attention à la quantité d'alimens qu'ils prennent, & à la quantité d'excrémens qu'ils rendent.

Le vieillard qui mange peu, & qui rend par les ſelles & par les urines & par les crachats, un volume égal à celui des alimens, n'eſt ſûrement pas pléthorique.

Mais ſi un vieillard mange beaucoup, s'il n'a pas habituellement, les nuits, de grandes ſueurs; ſi ce qu'il rend par les ſelles, par les urines & par les crachats, eſt inférieur au volume de ſes alimens & boiſſons, il faut le juger pléthorique; & d'autant plus qu'à cet âge, la tranſpiration inſenſible, ne peut pas ſuppléer aux autres évacuations; en conſéquence, quoique ce vieillard paroiſſe bien ſe porter, il faut travailler à diminuer la pléthore, en preſcrivant une moindre quantité d'alimens, d'une meilleure qualité, & plus convenable à ſon

âge ; & en prescrivant, de temps en temps, la saignée.

7°. Si ayant trouvé à un homme en santé, le pouls petit & souple, on est appellé, peu de jours après, pour le voir malade, & qu'on lui trouve le pouls gros, fort, plein & un peu résistant à la pression du doigt; cet homme a une pléthore fausse.

8°. Si un malade atteint d'une fièvre intermittente, a, dans le chaud de l'accès, le pouls très-gros, très-plein & un peu résistant à la pression du doigt; si en même-temps il a le visage fort rouge & une teinte vive dans toute la peau; & si dans le milieu de l'intervalle des accès, il a le pouls petit & très-souple, le visage pâle; ce malade avoit une pléthore fausse qui étoit causée par le très-grand mouvement du sang, & qui n'a duré qu'autant que le grand-chaud de l'accès.

9°. Si le malade atteint d'une fièvre putride, a, dans les redoublemens, le pouls très-gros, très-plein & un peu résistant à la pression du doigt, & si dans le milieu de la rémission, il a le pouls fort fréquent, mais petit & souple; ce malade a des accès de pléthore fausse, qui

ne durent qu'autant que le fort du redoublement.

10°. Si dans le commencement d'une fièvre continue, le pouls a été conſtamment fréquent, mais petit & mou, & ſi enſuite il devient gros & réſiſtant ; ce malade a une pléthore fauſſe qui eſt cauſée ou par l'augmentation de la fièvre, ou par la métaſtaſe d'un virus, ou par une ſuppreſſion de règles, de lochies ou d'hémorroïdes, ou de ſueurs, ou par la ſuppreſſion d'autres évacuations ; ou par des apéritifs, des ſudorifiques, des diurétiques, des emménagogues, des émétiques & purgatifs qui ne produiſent pas leurs effets ; ou parce que la chambre du malade eſt trop chaude, ou parce qu'il prend des alimens & boiſſons qui lui ſont contraires, ou parce qu'il eſt agité de quelques paſſions violentes, telles que la grande impatience, la colère, les deſirs de vengeance, &c.

11°. La différence palpable des deux pléthores, eſt que, dans la vraie, le pouls eſt conſtamment gros, plein & dur ; dans la pléthore fauſſe, ce n'eſt que paſſagèrement que le pouls eſt gros, fort, & un peu réſiſtant à la preſſion du doigt, & il ſurvient des interval-

les, dans lesquels le pouls est petit & souple.

Dans les attaques de pléthore fausse, qui sont longues, le jeune Médecin, qui n'a pas un grand usage du pouls, n'aperçoit pas toujours, au premier examen, cette différence palpable qui est entre la dureté du pouls & un peu de résistance à la pression des doigts: cette différence consiste en ce que, lorsque le pouls est dur, si on serre l'artère, on sent qu'il est fort difficile d'approcher la paroi, du centre de l'artère, & de l'applatir entièrement. Lorsque le pouls est simplement gros & un peu résistant, si on serre l'artère, on n'éprouve que peu de résistance pour comprimer l'artère & l'applatir, au point que la parois de l'artère qui touche la peau est appliquée facilement contre la paroi qui touche l'os du poignet. A supposer que le jeune Médecin ne puisse pas distinguer cette différence palpable, dans la première visite qu'il fait au malade; il faut qu'il s'informe, si, dès le commencement de la maladie, le malade a toujours été rouge, comme il l'est; s'il a toujours été brûlant & s'il a toujours eu la respiration aussi génée; s'il apprend le contraire, il aura lieu

de juger que la pléthore eſt fauſſe. Si la maladie n'eſt commencée que depuis, environ, douze ou quinze heures ; ſi elle a commencé par des friſſons, par des nauſées ou vomiſſemens ; ſi la bouche eſt fort mauvaiſe ; ſi la langue eſt chargée, il faut ordonner une copieuſe boiſſon de la tiſane n° 2, & le lavement n° 48, & à moins que la reſpiration ne ſoit très-gênée, que le malade n'ait des douleurs très-violentes, un châleur brûlante, ou qu'il ne ſoit ſujet à des grandes hémorragies, ou qu'il n'y ait quelqu'autre accident violent qui exige abſolument la ſaignée ; il faut attendre pendant ſept ou huit heures ; & charger les aſſiſtans de bien examiner, ce qui ſe paſſera pendant ce temps-là. Après ces ſept ou huit heures, le Médecin verra le malade ; ſi à cette époque, il trouve le pouls beaucoup moins gros & point dur ; mais ſeulement fort fréquent, il n'aura pas lieu de douter que la pléthore étoit fauſſe, & que par conſéquent, la ſaignée ſeroit nuiſible à ce malade.

La pléthore vraie n'eſt pas une ma- 348
ladie, puiſqu'elle exiſte ſouvent ſans qu'aucune fonction ſoit léſée notable-

ment, & que même très-souvent les pléthoriques se félicitent de leur santé, & que tous leurs amis les complimentent sur leur bonne mine ; mais elle est le principe d'un très-grand nombre de maladies des plus graves ; & elle est un état très voisin de la maladie, lorsqu'elle est portée à un haut degré. L'individu qui ne cherchera pas à y remédier, sera bientôt atteint de l'une des espèces de maladies (273 & 274).

Les jeunes gens qui sont beaucoup d'exercice, sont peu sujets à la pléthore, quoiqu'ils mangent beaucoup, parce qu'ils croissent & transpirent beaucoup ; mais les adultes & sur-tout les gens qui ont atteint l'âge de 40 ans, & qui mangent beaucoup & font peu d'exercice, sont très-sujets à la pléthore vraie, parce que à cet âge, la transpiration insensible commence à être beaucoup moindre.

Quoique la pléthore vraie existe, souvent, sans aucune lésion notable, elle exige la saignée dans tous les individus, même en santé ; mais avec les attentions suivantes.

1°. Si ces individus vivent comme le dix-septième individu (273) ; si comme

lui, ils ont les ſucs épais, il faut commencer par employer la diète ténue; le malade ne prendra aucune nourriture, il boira toutes les demi-heures de la tiſane n° 7. On lui donnera des lavemens n° 48. Si le pouls eſt très-plein & très-dur, on ſaignera du bras, après ſept ou huit heures de ce lavage. Si le pouls n'eſt pas très-plein & très-dur, on ne ſaignera qu'après vingt quatre heures de ce lavage; enſuite en continuant ce lavage, on réïtérera la ſaignée juſqu'à ce que la groſſeur & la dureté du pouls ſoient ſenſiblement diminuées; & il faut la ſuſpendre, lorſque le pouls ne ſera qu'un peu réſiſtant, afin qu'il reſte aſſez de force dans les organes de la circulation, pour atténuer & diviſer le ſang qui, dans cet individu, eſt épais & viſqueux.

Lorſque le malade ſera dans cet état, il commencera à reprendre les alimens de la manière preſcrite (198, art. 2). Dès-lors il faut travailler à diminuer, la diſpoſition à la pléthore, & en même-temps, à diviſer & atténuer le ſang. Pour cela il faut que le malade mange plus de moitié moins qu'à ſon ordinaire; qu'il s'abſtienne des mêts qui fourniſſent des ſucs groſſiers; qu'il faſſe

beaucoup d'exercice à pied, à cheval & en voiture; qu'il prenne tous les jours environ quatre livres d'eau minérale, telle que l'eau épurée de Passy; ou environ quatre livres de la tisane n° 37, tant dans la matinée, qu'à ses repas; ou tous les matins, les deux doses de l'apozème n° 63, & dans la matinée environ trois livres de la tisane n° 5. Il faut qu'il continue ce régime & ces remèdes jusqu'à ce que le pouls soit très-souple.

2°. Si les individus pléthoriques ont mené le même genre de vie que ceux (280), ils sont à la veille des maux les plus graves; il faut qu'ils boivent, au plutôt, toutes les demi-heures, alternativement, de l'eau de veau ou de l'eau de poulet & du petit lait; qu'ils ne prennent aucune autre nourriture; qu'on leur donne le lavement n° 52, qui sera réitéré trois heures après. Après sept à huit heures de ce lavage, le malade sera saigné du bras; quatre heures après cette saignée on la réitérera. Le lendemain & les jours suivans, on continuera les lavemens matin & soir, & les boissons ci-dessus; & on réitérera la saignée tous les jours, jusqu'à ce que le pouls soit petit, mou, souple & plus foible

que celui des gens en ſanté, qui ſont d'une conſtitution médiocre ; alors le malade reprendra les alimens & obſervera le régime de la manière preſcrite 198, art. 4.

La pléthore vraie exige la ſaignée dans toutes les maladies ; mais avec les modifications ſuivantes. 349

1°. Dans les maladies qui ſont cauſées par des ſucs épais & groſſiers, ainſi que celles dont nous venons de preſcrire le traitement dans cette ſection, la pléthore vraie exige que la ſaignée ſoit employée juſqu'à ce que le pouls ne ſoit plus ni plein, ni dur ; mais qu'il ait encore un peu de force dans les intervalles des accès & des redoublemens; elle doit être ſuſpendue lorſque dans le fort de l'accès & du redoublement, le pouls n'eſt qu'un peu réſiſtant, quoique fort & grand; la force du cœur & des artères, étant néceſſaire pour atténuer les ſucs groſſiers, & pour ſurmonter les embarras dans la circulation. La pléthore étant détruite, on ſuivra pour les maladies de cette Section, les traitemens que nous avons preſcrits précédemment.

2°. Lorſque les hémorragies ſont cauſées immédiatement par la pléthore, & qu'il n'y a aucune autre léſion dans

des gens qui ont vécu comme le dix-septième individu (273), soit que l'hémorragie ait lieu par le nez, ou par l'expectoration, ou par le vomissement ou par les selles, ou par l'urètre, ou par le vagin; il faut réitérer la saignée toutes les quatre heures, jusqu'à ce que le pouls soit moins plein & plus souple, qu'il ne l'est à jeun dans les gens en santé, d'une constitution médiocre; il faut, en même-temps, employer la diète ténue, & faire boire, toutes les demi-heures, un verre de la tisane n° 31, ou de celle n° 33. Quand le pouls sera dans l'état ci-dessus, quand même l'hémorragie continueroit, il faut suspendre la saignée qui pourroit causer des syncopes très-graves dans des gens, qui, comme le dix-septième individu, ont les vaisseaux lâches. Il faut attendre la guérison, du repos, de la privation des alimens, de l'usage des tisanes ci-dessus, & de la nature du sang qui est visqueux dans ces individus. Lorsque l'hémorragie est cessée, il faut employer le régime & les remèdes prescrits, (346 art. 10).

3°. Dans les inflammations internes qui sont causées par des sucs âcres, dans des gens qui ont commis habituelle-

ment les excès (280), quels que ſoient les organes enflammés, la pléthore vraie exige que la ſaignée ſoit réitérée, toutes les trois heures, juſqu'à ce que le pouls ſoit petit, ſouple, & plus foible dans des gens robuſtes, qu'il ne l'eſt à jeun dans des gens en ſanté, d'une conſtitution très-délicate. Chaque ſaignée ne doit pas être de plus de treize à quatorze onzes, excepté dans la Manie, cauſée par des fluides très-âcres; dans ce cas, on peut accélérer les ſaignées & les continuer juſqu'au commencement de la défaillance. Pendant l'uſage des ſaignées, on emploira la diète & les remèdes preſcrits dans la Section ſuivante, contre les inflammations cauſées par l'âcreté des ſucs.

4°. Dans les hémorragies cauſées par la pléthore vraie, qui ne ſont jointes à aucune autre léſion, & qui ont lieu dans les individus qui ont le ſang âcre, il faut réitérer les ſaignées, toutes les trois heures, juſqu'à ce que le pouls ſoit très-petit, & très-foible, & qu'il annonce les approches de la défaillance; en même-temps, il faut employer la diète & les remèdes preſcrits dans la Section ſuivante, contre les hémorragies; lorſqu'on aura détruit la pléthore, &

que l'hemorragie sera cessée, on emploira le régime & les remèdes prescrits (198 art. 4).

350 La pléthore fausse, à un degré modéré, est souvent utile dans la santé, & dans la maladie.

1°. La pléthore fausse qui est produite par des exercices forts, est-très-utile aux gens qui ont les sucs épais, en ce que la raréfaction des liqueurs est un moyen de les atténuer, & en ce que la raréfaction des liqueurs dilate les vaisseaux, ouvre les pores de la peau, & procure des sueurs qui entraînent hors du corps des humeurs capables de nuire. Lorsque la pléthore fausse a lieu par la chaleur de l'athmosphère, ou par celle de l'appartement, elle produit aussi l'atténuation, & la fluidité des liqueurs, la transpiration, & les sueurs; & elle supplée, à-peu-près, à l'exercice, pour des personnes qui, par état, ou par nécessité, mènent une vie sédentaire.

2°. La pléthore fausse, à un degré modéré, produit de très-grands avantages dans les maladies qui sont causées par des sucs épais, grossiers & corrompus, en ce qu'elle contribue à les atténuer & les expulser; on en voit souvent la preuve dans les fièvres intermittentes & dans les fièvres pu-

trides, dont les accès & redoublemens ont produit une très-grande chaleur, une grande raréfaction des liqueurs, d'où ont résulté des sueurs abondantes qui ont détruit la maladie.

La pléthore fausse, même à un degré modéré, est souvent nuisible dans la santé & dans la maladie.

1°. La pléthore fausse, même à un degré modéré, est souvent nuisible aux gens en santé, qui sont très-foibles & très-délicats, & très-maigres, qui ont les nerfs très-irritables, & qui ont de la disposition au crachement de sang & aux hémorragies.

2°. La pléthore fausse est nuisible dans les maladies qui sont causées par des sucs âcres, en ce qu'en augmentant le mouvement des liqueurs, elle augmente la disposition aux inflammations & aux hémorragies.

La pléthore fausse, au plus haut degré, est très dangereuse pour tous les individus forts ou foibles, même en santé; par conséquent elle est très-souvent funeste aux malades. La pléthore fausse, au plus haut degré, cause des accidens de la même nature, mais toujours plus promptement & plus violemment que ceux qui sont produits par la pléthore vraie (273). On a vu

périr subitement des paysans très-vigoureux, en moissonnant dans des chaleurs excessives; on a vu des danseurs vigoureux, & d'autres gens très-robustes, dans des exercices très-violens, expectorer ou vomir une grande quantité de sang, & périr sur le champ. On a vu des malades, des convalescens, & même des gens sains, périr dans un excès de colère.

Lorsque la pléthore fausse est au plus haut degré, le plus souvent on n'a pas le temps d'en empêcher les effets. Il est donc question de travailler à y remédier, avant qu'elle soit parvenue à ce haut point. Le repos, les boissons fraîches, telles que la limonade, l'eau de groseilles, l'orgeat à la glace, l'aspersion d'eau fraîche ou glacée, remédient souvent, assez promptement, à la grande raréfaction des liqueurs, causée par des exercices violens, ou par la chaleur de l'athmosphère, ou celle de l'étuve, ou par des excès de colère furieuse; mais dans les maladies causées par l'âcreté des sucs, ces tempérans sont insuffisans; il faut y joindre les saignées réitérées, jusqu'à ce que la pléthore fausse soit détruite.

351 La suppression des régles, & les

régles trop abondantes, ou la perte (276), ſont des maladies totalement oppoſées; cependant elles ſont cauſées par des léſions de la digeſtion, dont les réſultats ſont des ſucs épais & groſſiers, qui, dans la malade (275), ont produit des engorgemens dans les vaiſſeaux lymphatiques de la matrice. Dans la malade (276), des ſucs de même nature, ont produit des engorgemens dans le foie, ou dans la rate, ou dans d'autres viſcères.

Ces deux maladies étant produites par des cauſes de la même eſpèce, on doit employer contre l'une & l'autre, le même traitement, qui eſt celui preſcrit depuis 336 juſqu'à 340. Si ces deux maladies ſont récentes, on emploira le traitemement contre les obſtructions commençantes depuis 336, juſqu'à 338. Si les maladies ſont invétérées, & ſi les obſtructions ſont palpables, on emploira le traitement (339).

Mais dans ces maladies produites par la même eſpèce de cauſe, des viſcères différens ſont viciés; & il en réſulte des effets différens qui exigent dans l'adminiſtration du traitement, contre les obſtructions, les précautions ſuivantes.

1°. Si la malade dont les règles sont supprimées, est pléthorique, on aura recours à la saignée, ainsi qu'il est dit ci-dessus, que la pléthore l'exige; mais la saignée sera faite au pied; & après qu'on aura remédié à la pléthore, on commencera le traitement des obstructions, & on ajoutera à ce traitement l'usage des demi-bains tièdes; on continuera ce traitement, sans interruption, jusqu'à ce que les règles soient bien régulières; on ne suspendra même pas les apéritifs pendant le temps que les règles viendront pour la première fois.

2°. Si la malade qui éprouve des règles trop abondantes ou une perte, est pléthorique, on remédiera à la pléthore, par la saignée qui sera faite au bras de cette seconde malade, & la saignée sera réitérée ainsi qu'il est dit ci-dessus; on n'emploira les remèdes contre les obstructions, que lorsque les règles trop abondantes, ou la perte seront cessées; on ajoutera au traitement des obstructions, pour cette seconde malade, l'usage des bains tièdes entiers; on suspendra les remèdes apéritifs, dès que les règles reviendront; & on recommencera le traitement, dans l'intervalle

des règles, juſqu'à ce qu'elles ne ſoient plus trop abondantes.

SECTION VII.

Traitement des maladies compoſées, cauſées par des Léſions de la Digeſtion dont le réſultat eſt un chyle âcre.

Nous avons décrit, Section III, 352
dans ſeize ou dix-ſept individus, les principales eſpèces des maladies compoſées, qui ſont cauſées par un chyle âcre.

Le caractère commun à toutes ces eſpèces de maladies, & qui les diſtingue des autres eſpèces de maladies produites par les abus des ſix choſes non-naturelles, eſt,

1°. La bouche & la gorge ſéches, chaudes & âcres, le matin au réveil; la langue nette, & d'un rouge brun; cette chaleur & âcreté ſubſiſtent, ſouvent, tant que le malade eſt à jeun.

2°. Des chaleurs & mal-aiſes douloureux qu'on ſent dans l'eſtomac & dans le ventre, long-temps après le repas, & qui ſe calment pendant le repas, & pendant les premières heures qui ſuccèdent au repas.

3°. Des vents par haut & par bas; des nauſées qui laiſſent dans la gorge une ſenſation d'âcreté; des vomiſſemens de matières que les malades diſent très-âcres.

4°. Des ſelles qu'on rend avec douleurs, dont les matières cauſent des cuiſſons au fondement, & dans leſquelles on voit ſouvent des alimens mal digérés, qui ne ſont preſque pas changés; du ſang & des glaires teintes de ſang.

5°. Le ſommeil agité, très-interrompu & très-court.

6°. Souvent de la ſoif; des ſenſations de chaleurs, & agitations intérieures.

Ces ſix eſpèces de ſignes qui conſtituent le caractère diſtinctif de toutes les eſpèces de maladies de la Section III, exiſtent ſouvent tous dans un malade; ſouvent ils n'ont pas tous lieu; mais il y en a toujours pluſieurs, & ſurtout ceux de la bouche, de la gorge & de la langue.

Ces ſignes, ou du moins pluſieurs d'entr'eux, précédent toujours les maladies compoſées de la Section III, & ils ont ſouvent lieu, pendant long-temps, avant que les maladies compoſées ne ſe manifeſtent, & la plupart

d'entr'eux continuent dans le cours de la maladie, & ne ſe diſſipent qu'à meſure qu'on remédie à la maladie.

Lorſqu'un jeune Médecin aura à traiter une maladie compoſée qui aura été précédée par ces ſignes; quoique cette maladie n'ait pas tous les ſymptômes de celles qui ſont décrites Section III; quoi qu'elle en ait plus ou moins, il doit rapporter cette maladie à l'une des principales eſpèces décrites Section III. Il ſe confirmera que cette maladie appartient à cette Section, en queſtionnant le malade ſur ſon genre de vie, ſur ſes occupations & ſes paſſions; par-là il verra que le malade a été livré aux cauſes (280), qui produiſent les principales eſpèces, & en ſe rappellant les ſignes de chacune de ces principales eſpèces, il verra bientôt la principale eſpèce qui a le plus d'analogie avec celle qu'il a à traiter. C'eſt à cette principale eſpèce qu'il doit rapporter celle qu'il obſerve; il ſe conformera à l'un des traitemens ci après, plus ou moins exactement, ſelon que la maladie à traiter, approchera plus ou moins de la principale eſpèce.

Nous avertiſſons les jeunes Médecins, que ce caractère diſtinctif qui eſt 353

commun aux maladies, décrites Section III, ne leur est pas particulier. Tous les signes des maladies composées produites par un chyle âcre, peuvent avoir lieu dans des gens qui ne sont aucun des excès qui causent l'âcreté du chyle, & qui ne commettent aucun abus des six choses non-naturelles; mais qui sont atteints de quelques virus: par exemple, de goutte, de dartres, de rhumatisme, ou d'un autre virus. Ce sont, sur-tout, les trois virus que nous venons de nommer, qui causent le plus souvent, des maladies dont les symptômes sont semblables à ceux des espèces principales de la Section III.

Quoique les pere, mere & aïeuls d'un malade n'aient jamais été atteints d'aucun de ces virus; quoique ce malade n'en ait jamais eu une seule attaque, ni la plus légère apparence à l'habitude du corps, qui est leur siége ordinaire; quoiqu'il soit au-dessous de l'âge de trente-cinq ans, âge auquel il n'est pas commun que le virus goutteux, sur-tout, & le rhumatismal, fassent leurs impressions; le malade peut avoir contracté l'un de ces virus; & ce virus, au-lieu de se por-

ter à l'habitude du corps qui eſt ſon ſiège ordinaire, peut ſe porter ſur les organes de la digeſtion. L'obſervation apprend que la goutte, le rhumatiſme & les dartres, qui n'ont jamais paru à l'habitude du corps, commencent ſouvent par faire leurs impreſſions ſur des viſcères, même dans des jeunes gens.

Il n'y a point de moyen pour être aſſuré, au premier coup-d'œil, que l'un ou pluſieurs de ces virus ne cauſent pas, ou du moins ne contribuent pas quelquefois aux principales eſpèces de maladies de la Section III. Mais l'obſervation prouve que ces virus produiſent ſouvent des maladies ſemblables aux principales eſpéces de maladies de la Section III. Par exemple, un goutteux qui loin d'avoir commis les excès (280) a toujours fait l'uſage le plus prudent des ſix choſes non-naturelles, & le plus conforme aux préceptes d'Hygiène, avoit hier le pied très-rouge, très-douloureux, très brûlant, & très-tuméfié par la goutte : aujourd'hui le pied n'eſt ni rouge, ni brûlant, ni douloureux, ni enflé ; mais le malade eſt atteint d'une fluxion de poitrine. Le Médecin après un examen

très-attentif, voit qu'aucun abus des six choses non-naturelles, ni aucune cause externe, n'ont pu produire dans ce sujet, la fluxion de poitrine; dès lors il ne doute pas que ce ne soit la métastase de la goutte qui a produit cette fluxion de poitrine; dès l'instant, il ordonne le bain des jambes, la saignée du pied, le sinapisme ou les vésicatoires; & il voit souvent dans des cas pareils, qu'à mesure que les pieds s'enflent & rougissent, ou a mesure que par le moyen des vésicatoires ou sinapismes, il se fait une évacuation d'humeurs par les plaies, la fluxion de poitrine diminue, & qu'enfin elle se dissipe totalement, ces remèdes étant continués autant qu'il est nécessaire, pour attirer le virus à l'habitude du corps, ou pour le détourner de l'organe sur lequel il s'étoit déposé.

L'observation prouve aussi que des gens nés de parens très-sains, & qui, non plus que leurs parens, n'ont jamais eu le plus léger indice d'aucun virus; mais qui après avoir mené pendant long-temps le genre de vie (280), sont atteints d'une fluxion de poitrine, & qu'ils guérissent de cette maladie, par des saignées du bras, réitérées

très-précipitamment ; & par le traitement preſcrit ci-après contre l'inflammation cauſée par des ſucs âcres.

Il réſulte de ces obſervations, que des inflammations pareilles à celles de la Section III, ſont tantôt guéries par des remèdes qui attirent des virus au dehors, & tantôt par des traitemens appropriés pour remédier aux maladies cauſées par l'âcreté des ſucs.

Ces ſuccès égaux, opérés par des remèdes différens, pourroient faire croire au premier coup d'œil, que le Médecin ne peut avoir qu'une marche chancelante & incertaine dans le traitement de ces maladies, qui, quoique produites par des cauſes différentes, ou des ſymptômes ſemblables.

Quoiqu'un Médecin, ſouvent, ne puiſſe pas avoir des connoiſſances certaines à l'égard de l'exiſtence, ou la non-exiſtence d'un virus : il a des règles aſſurées pour ne point faire de fautes dans le traitement des maladies qui ſont cauſées tantôt par des virus, & tantôt par un chyle âcre.

1°. Le Médecin apprend que le malade a mené pendant long-temps le genre de vie 280), il ſait par les obſervations de ſes prédéceſſeurs, de ſes

contemporains, & par les siennes, que ce genre de vie produit un chyle âcre. Le Médecin apprend que le malade est né, de pere, mere & aïeuls très-sains, & qu'il n'a jamais eu le plus léger signe d'aucun virus : il n'ignore pas qu'il est constaté par l'observation, qu'il est possible que ce malade ait contracté un virus, qui n'a jamais fait d'impressions au-dehors, mais qui peut en faire dans l'intérieur.

Le Médecin doit travailler à préserver de tous les maux possibles, par les secours diététiques; mais il ne doit pas employer les secours de la Chirurgie & de la Pharmacie, contre des maux qui n'ont aucune apparence & qui ne sont que possibles. Le malade actuel peut avoir des virus, mais ni lui, ni ses parens n'en ont jamais eu le plus léger signe; ce malade a mené le genre de vie (280) qui produit l'âcreté du chyle, il en a tous les signes, il a tous les symptômes de telle maladie de la section III, qui est causée par l'âcreté du chyle; on ne voit point en lui, d'autre cause qui ait pu donner lieu à sa maladie; c'est contre l'âcreté que nous voyons, & dont l'observation nous découvre la cause, & non pas contre le mal qui n'est

n'eſt que poſſible, & que rien ne déſigne, que le Médecin doit employer les remèdes que les obſervations lui ont appris devoir être adminiſtrés en telle & telle circonſtance, & de telle & telle maniere, contre les effets d'un chyle âcre.

2°. Le Médecin apprend qu'un malade qui a mené le genre de vie (280) & qui a tous les ſignes d'une maladie cauſée par l'âcreté des ſucs, eſt né de parens atteints d'un virus, mais que ce malade n'en a jamais eu aucune attaque ; l'obſervation apprend que les virus ſont ſouvent héréditaires, mais qu'ils ne le ſont pas toujours. Dans cette incertitude le Médecin doit être de la plus grande vigilance pour obſerver s'il ſe paſſera quelque choſe dans le malade qui puiſſe faire connoître l'action du virus ; dès qu'il en aperçoit le plus léger indice, il doit joindre à ſon traitement, les remèdes appropriés contre les virus ; mais tant qu'il ne voit que les ſignes des effets de l'âcreté du chyle, & qu'il voit que cette cauſe peut produire tous les déſordres qu'il obſerve, il ne doit employer que les remèdes appropriés à cette cauſe.

3°. Un malade a fait pendant long-

temps, tous les excès (280); il est atteint d'une des principales espèces des maladies de la section III, & il a eu plusieurs attaques, ou de goutte, ou de rhumatisme ou de dartre ou autre virus : & ces virus ne font aucune impression à l'habitude du corps, depuis que la maladie causée par l'âcreté des humeurs s'est manifestée. Quoique le Médecin voie que les grands excès auxquels le malade s'est livré, sont capables d'avoir produit tous les effets d'âcreté qu'il observe dans ce malade; l'observation apprend que lorsque les gens sujets à ces virus, sont atteints d'une maladie quelconque, ces virus ne manquent pas de faire leurs impressions sur les organes qui sont les plus affectés & les plus affoiblis par la maladie; & en conséquence, quoique le Médecin ne voie rien dans ce malade, qu'il puisse attribuer à l'action d'un virus, il doit joindre à son traitement, les remèdes qui peuvent attirer les virus à l'habitude du corps, & sur-tout sur les parties que ce virus a affectées avant la maladie actuelle.

4°. Un homme est né de parens très-sains; il n'a jamais eu aucun signe de virus; il a usé, toute sa vie, des six

choſes non-naturelles, de la manière la plus propre à conſerver la ſanté ; il n'a aucun chagrin, aucune paſſion forte ; il n'a jamais éprouvé aucune ſuppreſſion d'évacuation ; il n'a été expoſé à aucune cauſe externe ; la digeſtion ne paroît pas très-viciée : cependant cet homme ne dort preſque plus ; il eſt agité pendant la nuit ; il reſſent des douleurs tantôt à la tête, tantôt dans les membres, tantôt dans la poitrine, tantôt dans le bas-ventre ; il eſt très-ſouvent altéré ; il maigrit ; les matins à jeun, il a la bouche ſéche, chaude & âcre, il a la langue nette ; tous ces ſymptômes annoncent l'âcreté des humeurs ; cependant on ne voit point de cauſe qui ait pu la produire dans cet homme ; mais l'âcreté eſt manifeſte ; elle exige qu'on emploie les ſecours diététiques les plus capables d'y remédier. Après quelque temps d'uſage de ces ſecours, ſi on voit qu'ils ne produiſent pas l'effet déſiré, il faut avoir recours à d'autres moyens. L'obſervation apprend que lorſqu'on voit que les douleurs vagues & autres léſions erratiques ne ſont pas produites par les abus des choſes non-naturelles, ni par des cauſes externes, ni par des

vices d'organes; elles ne peuvent être causées que par des virus qui sont en délitescence; le Médecin doit, dans ces cas, examiner à quel virus peuvent appartenir les symptômes qu'il aperçoit. S'il parvient à distinguer le caractère d'un virus, il doit employer sur le champ, les remèdes qui lui sont appropriés; s'il ne peut reconnoître les signes particuliers d'aucun virus, il doit ordonner les bains, les vésicatoires, ou le cautère; ces remèdes ne peuvent nuire à aucun virus, & ils peuvent déterminer à l'habitude du corps, ou la goutte, ou le rhumatisme, ou les dartres, qui sont les virus les plus communs dans les villes de France.

Que les jeunes Médecins ne perdent pas de vue ce que nous venons de dire à l'égard des virus qui sont très-souvent compliqués avec la maladie de la Section III, dont nous allons prescrire le traitement.

Les virus ont une action d'autant plus violente dans ces maladies, que les excès qui ont produit celles-ci, ont beaucoup augmenté les impressions des virus.

Que les jeunes Médecins n'oublient pas que la goutte, le rhumatisme, les

dartres, la gale, la petite vérole, & la rougeole peuvent par leurs métaſtaſes, dans des ſujets qui n'ont jamais commis aucun excès, cauſer des inflammations auſſi violentes & auſſi funeſtes que celles (280 & 282); qu'elles peuvent cauſer des apoplexies foudroyantes, des ruptures de vaiſſeaux, des hémorragies, &c.

Que les jeunes Médecins n'oublient pas que ces mêmes virus, ainſi que le ſcorbut & la vérole & les écrouelles, peuvent cauſer des ſuppurations internes, des fièvres lentes ſymptômatiques, des caries, des hydropiſies, des obſtructions, des paſſions hypocondriaques, & hyſtériques, & beaucoup d'autres maladies chroniques pareilles à celles qui ſont produites par les excès (280).

Nous avons décrit dans le premier individu (281 & 282), des eſpèces d'inflammations beaucoup plus rares, mais beaucoup plus dangereuſes que les deux eſpèces (274); celles-là ſont d'autant plus terribles, que les malades ont porté les excès (280), au plus haut degré. Si le Médecin n'eſt appellé auprès de ces malades que lorſque l'inflammation eſt entiérement formée, il eſt extrêmement rare qu'il 354

puisse en guérir quelques-uns ; cependant il ne doit pas refuser ses soins ; & après avoir prévenu les assistans du danger, qui est des plus imminents, il doit employer le traitement que nous prescrirons ci après.

Le Médecin pourra préserver les malades d'un sort funeste, s'il est appellé dès l'époque où la chaleur, & l'âcreté de la bouche & de la gorge, sont très-sensibles, les matins ; où la soif fréquente, l'insomnie, la diminution de l'appétit, l'agitation & le malaise sont à un haut degré. Dès cet instant qui est très-près de l'inflammation pour des sujets qui ont commis les violents excès (280), il faut commencer le traitement suivant.

1°. Le malade boira, toutes les demi-heures, alternativement, une tasse de la tisane n° 14, ou n° 15, & un verre de petit-lait n° 17.

2°. On donnera le lavement n° 52, auquel on ajoutera deux gros de nitre purifié ; on réitérera ce lavement, toutes les trois heures, ce premier jour.

3°. Six heures après que le malade aura commencé à boire de la tisane, il sera saigné du bras ; six heures après

cette premiere ſaignée, quand même le pouls ne feroit ni plein, ni dur, & qu'il feroit preſque dans l'état naturel, on réitérera la ſaignée du bras.

4°. Trois heures après la deuxieme ſaignée du bras, on donnera l'émulſion n° 123; enſuite on laiſſera dormir le malade.

5°. Le lendemain matin on réitérera la ſaignée du bras, à moins que le malade n'ait le pouls plus petit, plus foible, & plus lent qu'un homme d'une conſtitution médiocre ne l'a en ſanté, le matin à jeun: mais ſi le pouls eſt plein & dur, on réitérera la ſaignée, toutes les quatre heures, tant que le pouls ſera plein & dur. Lorſque le pouls approchera de l'état naturel, on éloignera les ſaignées; on ne les fera que toutes les dix ou douze heures; mais on les répétera juſqu'à ce que le pouls ſoit plus ſouple, plus foible & plus petit qu'il ne l'eſt en ſanté, le matin à jeun, dans des gens d'une conſtitution médiocre.

6°. Dès que le pouls ne ſera ni dur ni plein, le malade prendra matin & ſoir, un bain tiède, pendant une heure, chaque fois.

7°. Dès que le pouls ſera plus ſou-

ple, plus foible & plus petit qu'il ne l'est dans des gens d'une constitution médiocre; le malade prendra, toutes les quatre heures un bouillon fait avec un poulet maigre, une once de riz, le tout bouilli dans suffisante quantité d'eau pour trois bouillons; & il continuera à boire, toutes les demi-heures, alternativement, l'une des tisanes ci-dessus, & le petit-lait.

8°. Le malade continuera à prendre matin & soir le lavement n° 52.

9°. Le malade continuera à prendre tous les soirs l'émulsion n° 123; dès le second jour de l'usage de cette émulsion, si le malade n'a pas dormi, on y ajoutera douze gouttes anodines de Sydenham, ou une demi-once de sirop diacode : si le malade passe cette deuxième nuit sans dormir, ou s'il n'a que très-peu dormi, on lui donnera l'émulsion n° 124; si cette seconde émulsion ne produit point, ou très-peu de sommeil, on augmentera le lendemain les gouttes anodines d'environ 3 ou 4 gouttes, ou le diacode, d'un gros; les jours suivants, on continuera à mettre dans la potion, trois gouttes anodines, de plus que la veille, jusqu'à ce que le malade dorme suffisamment, ou que du

moins, s'il dort peu, il ſoit fort tranquille; à cette époque on n'augmentera plus les narcotiques.

10°. Lorſque le pouls ſera plus ſouple, plus foible, & plus petit que dans l'état de ſanté, & que la bouche ſera humectée, & qu'elle ne ſera plus ni chaude, ni âcre, & que la langue ne ſera plus d'un rouge tirant ſur le brun, & qu'elle aura ſa couleur naturelle, & que le ſommeil ſera rétabli, & que le malade ne ſentira plus de chaleur, ni d'agitation dans l'intérieur; on commencera à diminuer les narcotiques qui étoient ajoutés à l'émulſion. Le premier jour, on retranchera ſix gouttes anodines; le jour ſuivant, on retranchera ſix gouttes, de plus que la veille; enfin, on donnera l'émulſion deux jours de ſuite, ſans narcotiques, après quoi on la ſupprimera totalement.

11°. A l'époque ci-deſſus, art. 10, on donnera au malade la potion n° 91; le ſurlendemain on réitérera cette potion. Si à cette époque le malade a la langue chargée, & la bouche pâteuſe; il n'eſt pas rare que les gens qui ont commis les excès (280) aient auſſi commis les abus (248), & que par conſéquent ils aient, en même temps, des ſucs

âcres & des sucs grossiers & épais; dans ces cas, pendant qu'on fait boire beaucoup les malades, les sucs épais sont délayés, ils passent dans le sang, ils chargent la langue, & rendent la bouche mauvaise; ce qui arrive lorsque l'épaississement des sucs est joint à l'âcreté: alors, au lieu de la potion n° 91 on donnera la potion n° 90, & on réitérera cette dernière potion tous les deux jours, jusqu'à ce que la langue ne soit plus chargée & que la bouche ne soit plus pâteuse. A cette époque, si la langue est chargée & la bouche pâteuse, on supprimera l'eau de veau n° 14, & le petit-lait n° 17; on leur substituera la tisane n° 2, & celle n° 5; & on substituera au lavement n° 52 celui n° 48, auquel on ajoutera une once de miel mercurial qu'on donnera, matin & soir, les jours que le malade ne sera pas purgé. Si à cette époque, la langue n'est pas chargée, & si la bouche n'est plus pâteuse, on ne changera pas les tisanes & les lavements prescrits en premier lieu. Le malade ne prendra point de bains les jours de purgation: après les purgations, il ne prendra qu'un bain par jour, & toujours le matin à jeun.

12°. Lorſque le malade aura été purgé deux fois avec la potion n° 91, s'il a appétit, on mettra, les premiers jours, dans le bouillon, de midi, deux cuillerées de riz, qui aura été cuit avec le poulet, & qu'on aura paſſé par une étamine ; le lendemain, on donnera pareille quantité de cette crême de riz dans le bouillon, de midi & dans celui du ſoir ; le troiſiéme jour on donnera, quatre fois, dans le cours de la journée, a égale diſtance, cette quantité de crême de riz dans chaque bouillon : le quatrième jour, on ſubſtituera au bouillon de poulet ci-deſſus, art. 7, un bouillon qui ſera fait avec une livre de bœuf, & une demi-livre de veau, cuits avec très-peu de ſel dans ſuffiſante quantité d'eau pour faire environ trois livres de bouillon. Le convaleſcent prendra quatre de ces bouillons dans le cours de la journée ; dans chacun de ces bouillons, on mettra quatre cuillerées de riz entier, qui aura été cuit dans du pareil bouillon : le cinquième jour, on mettra trois cuillerées de riz dans chaque bouillon. Les ſixième, ſeptième & huitième jours on augmentera chaque jour, d'environ une cuillerée, la quatité de riz dans chaque bouillon ; ou ſi

le malade préfère d'autres farineux, tels que le vermicelle, la semoule, le gruau, ou la farine de maïs, il en mangera l'équivalent de la quantité de riz ci-dessus. Le neuvième jour, outre les quatre potages farineux ci-dessus, le malade mangera à dîner un œuf frais avec des mouilletes : le dixième jour, il mangera deux œufs frais à dîner : les cinq ou six jours suivans, il substituera aux œufs frais, un merlan cuit à l'eau & sans sauce, ou un autre poisson léger, tel que la perche & la limande, aussi cuites à l'eau ou grillées, & sans sauce. Le convalescent boira de l'eau à dîner; dès le jour de la première crême de riz, on supprimera le petit-lait, & le malade boira seulement toutes les heures une tasse de la tisane n° 14 ou n° 15. Lorsque le malade commencera à manger le riz entier, il ne boira plus qu'une fois entre deux potages, à moins qu'il n'ait soif ; mais le matin dès qu'il sera éveillé, il boira toutes les demi-heures, jusqu'à une heure avant le premier potage. Lorsqu'il aura mangé un œuf frais, il ne boira dans le cours de la journée, que lorsqu'il aura soif, & de l'eau pure. Après que le malade aura mangé du poisson pendant cinq à six

jours à dîner, il commencera à manger une aîle de poulet ; enſuite il mangera à ſon dîner, à ſon choix, tantôt du poulet rôti ou bouilli, tantôt des œufs frais à la mouillette ou à l'eau, ou au bouillon, ou du poiſſon léger, cuit à l'eau ou grillé. Dès que le malade aura commencé à manger de la volaille, on ſupprimera le potage, de quatre heures du ſoir ; le malade ne fera que trois repas ; le dîner, comme il eſt dit ci-deſſus : le déjeuner & le ſouper ne conſiſteront qu'en l'un des potages ci-deſſus : le malade ne ſatisfera jamais ſon appétit.

13°. Si à l'époque, art. 11, le malade a la bouche fort pâteuſe, & la langue fort chargée ; ſi on a été obligé de le purger pluſieurs fois, il ne commencera l'uſage des alimens ſolides, que lorſque la bouche ſera bonne, & que la langue ne ſera plus chargée ; & dans ce cas, on examinera ſi ce ſont les ſucs groſſiers, ou ſi ce ſont les ſucs âcres qui dominent; ſi ce ſont les ſucs âcres qui font les plus grandes impreſſions, on emploira le régime preſcrit dans ce paragraphe ; ſi les ſucs groſſiers & épais menacent de maux plus graves que les ſucs âcres, on emploiera le régime preſcrit 198,

art. 2. Si les fucs âcres & les fucs groffiers menacent autant les uns que les autres, on emploira en partie, le régime prefcrit dans ce paragraphe, & en partie, le régime prefcrit 198, art. 2: & dès que l'on verra que les uns de ces fucs prendront le deffus, & feront plus d'impreffion que les autres, ce fera contre ceux qui paroîtront devoir faire le plus de mal, qu'il faudra agir avec le plus d'énergie.

14°. Si après que le convalefcent aura mangé pendant une quinzaine de jours, de la volaille, la digeftion fe fait bien; quand même il n'y auroit aucun figne d'âcreté des liqueurs, & que toutes les apparences annonceroient que la fanté fe fortifieroit de jour en jour; les excès auxquels le malade s'eft livré pendant long-temps, ne permettent pas de croire que la maffe du fang puiffe avoir été adoucie en fi peu de temps; en conféquence, il eft très-prudent de continuer ce régime pendant long-temps, & d'y ajouter des adouciffants.

Ces précautions font très-néceffaires, fi le convalefcent eft d'une conftitution délicate, s'il a la poitrine foible, s'il a le genre nerveux très-irritable, & s'il lui refte le plus léger

ſigne de l'acrimonie des liqueurs ; dans tous ces cas, le convaleſcent commencera à prendre le matin, à ſon réveil environ ſix onces de lait d'âneſſe ; il augmentera, les jours ſuivans, la quantité de lait, de peu de choſe ; de manière que dans l'eſpace de huit à dix jours, il parvienne à en prendre douze à quatorze onces environ ; il n'excédera pas cette dernière doſe. Dès qu'il ſera parvenu à cette doſe, s'il la digère bien, il en prendra pareille quantité le ſoir en ſe mettant au lit ; & il continuera, pendant tout ce temps, le régime ci-deſſus, obſervant de ne prendre ſon potage farineux, qu'environ trois heures après le lait du matin ; & de prendre le potage farineux du ſoir, trois heures avant le lait du ſoir. Le convaleſcent ceſſera les bains dès qu'il aura commencé le lait.

15°. Après que le convaleſcent aura pris le lait d'âneſſe, matin & ſoir, pendant un mois, on lui ſubſtituera le lait de vache qu'il commencera, à la doſe de ſept à huit onces, & dont il augmentera chaque jour la doſe, de peu de choſe, de manière qu'il parvienne, dans l'eſpace de huit à dix jours, à en prendre quatorze onces, environ ; il n'excédera

pas cette dose; il prendra le lait, le matin; & le lait lui tiendra lieu du potage farineux qu'il prenoit à déjeûner, & qu'on supprimera. Après que le malade aura pris pendant sept à huit jours le lait à la dose de quatorze onces; s'il l'a bien digéré, il commencera à en prendre pareille quantité le soir pour son souper au lieu du potage farineux qu'on supprimera; il prendra toujours le lait en sortant du pis de la vache, ou froid, à son choix. S'il a beaucoup d'appétit, il pourra manger un morceau de pain avec le lait du matin, & celui du soir, & il continuera le dîner prescrit ci-dessus; s'il a soif dans le cours de la journée, il boira de l'eau; il continuera ce régime pendant trois ou quatre mois; après quoi, s'il n'a pas le plus léger signe d'âcreté des liqueurs, il se mettra, peu à peu, à la manière de vivre ordinaire, observant de ne prendre d'autres nourritures que des viandes légères, bouillies ou rôties, des poissons légers cuits à l'eau ou grillés, des œufs à la mouillette ou au bouillon, ou à l'eau; des légumes au bouillon, des fruits fondants, & des fruits cuits. Il s'abstiendra de ragoûts, pâtisseries, viandes salées, de fromage, de vin pur, de

café, & de liqueurs ; il boira à ses repas du vin avec, au moins, les trois quarts d'eau.

16°. Si le malade ayant été saigné jusqu'à ce que le pouls soit plus souple, plus petit & plus foible qu'il ne l'est en santé, à jeun, dans les gens d'une constitution délicate, & ayant pris deux bains par jour, & fait usage des tisanes, des lavements, émulsions, & la diète ténue, il éprouve encore les signes de l'âcreté, tels qu'une toux sèche, quelques crachats teints de sang, des chaleurs & agitations dans l'intérieur, des douleurs vagues, le genre nerveux très irritable, de l'altération, la bouche & la gorge toujours chaudes & âcres ; à plus forte raison, s'il y a des signes de suppuration, & une fièvre lente & symptômatique ; & s'il a grand appétit, il commencera à prendre les farineux de la manière prescrite ci dessus, art. 12. Après qu'il aura pris, pendant sept à huit jours, les farineux à la dose prescrite pour le huitième jour, art. 12 ci-dessus ; il commencera à prendre le lait d'ânesse de la manière prescrite ci-dessus, art 14. Pendant l'usage du lait d'ânesse, il ne prendra d'autres nourritures que des

farineux, excepté qu'à dîner, il pourra manger un ou deux œufs frais avec des mouillettes, ou des œufs à l'eau ou au bouillon : dans ce cas, le malade ne sera pas purgé avant de commencer le lait d'ânesse, à moins qu'il n'ait pas un appétit très-vif, & qu'il n'ait la langue un peu chargée pendant qu'il sera à l'usage des farineux ; alors on le purgeroit deux fois avec la potion n° 91, avant de commencer le lait d'ânesse.

Après que le malade aura pris le lait d'ânesse, matin & soir pendant un mois, il commencera à prendre le lait de vache, de la manière prescrite ci-dessus ; & pendant l'usage du lait de vache, il se nourrira de farineux & d'œufs frais à dîner, avec un peu de pain.

17°. Lorsque le malade aura pris, pendant quinze jours, le lait de vache, à la dose d'environ quatorze onces, s'il subsiste encore des signes d'âcreté, tels que ceux ci-dessus ; ou si une femme a des fleurs blanches très-âcres, si elle a des règles très-abondantes, si elle est extrêmement maigre, si elle a la poitrine très-foible ; & à plus forte raison, s'il y a un commencement de pulmonie (285), art. 3, ou une autre sup-

puration interne; dans tous ces cas, les malades prendront à diner environ quatorze onces de lait avec du pain; dès-lors, ils ne prendront plus que du lait & du pain pour toute nourriture; ils ne feront que trois repas, le lait aux doſes ci-deſſus, & environ une livre de pain par jour, pour les trois repas; ils mangeront un peu plus de pain à dîner que dans les deux autres repas; ils continueront ce régime juſqu'à ce qu'ils n'éprouvent plus aucun ſigne d'âcreté.

18°. Pendant l'uſage du lait, on évitera le froid, le ſerein, l'humidité & l'ardeur du ſoleil; on fera de l'exercice à pied, à cheval, en voiture; on évitera la fatigue, les travaux contentieux, les ſujets qui peuvent cauſer de la triſteſſe; on cherchera à ſe diſſiper, à s'amuſer, s'égayer; on reſtera au lit, huit à neuf heures; on obſervera de ne jamais manger du lait & du pain juſqu'à ſatiété; il faut qu'en finiſſant le repas, on ait appétit, & qu'aux approches de l'heure du repas ſuivant, on le déſire avec vivacité. Si en prenant les doſes preſcrites de lait & de pain, on n'éprouve pas cet appétit, & ces déſirs, il faudra diminuer ces doſes.

Si on a un appétit extrême, & si ces doses ne suffisent pas pour empêcher le besoin douloureux, on pourra les augmenter lorsqu'on sera assuré que le lait se digère très-bien.

19°. Si pendant l'usage du lait, la bouche devient un peu pâteuse, un peu mauvaise, si la langue est un peu chargée, les matins, si on a quelques sentiments de coliques, s'il y a des selles un peu liquides, si l'appétit diminue; dès que l'on s'aperçoit de l'un de ces accidents, il faut diminuer les doses du lait, & du pain, de moitié; dès que ces accidents seront dissipés, on reviendra peu-à-peu aux doses prescrites; c'est-à-dire, à ces doses de lait & de pain qui empêcheront les grandes souffrances de la faim, mais qui ne satisferont jamais complettement l'appétit. Pour que ce régime ait du succès, il faut que les malades aient continuellement appétit, & qu'ils désirent tous leurs repas, & les attendent avec une sorte d'impatience.

Si la diminution du lait, & du pain ne suffisent pas pour faire cesser les accidents, & s'ils augmentent, au point qu'il y ait un véritable dégoût, & que la bouche soit mauvaise, & la langue

chargée, & qu'il y ait un dévoiement décidé; dans tous ces cas il faut quitter le lait, ne prendre d'autres nourritures, toutes les quatre heures, qu'un bouillon fait de la manière ci-deſſus art. 12, & toutes les demi-heures une taſſe de la tiſane n° 1, & matin & ſoir le lavement n° 48. Le lendemain de cette diète, le malade ſera purgé avec la potion n° 82; on réitérera cette purgation, tous les deux jours; on continuera les lavements, matin & ſoir, les jours d'intervalle entre les purgations; on continuera les tiſanes, & la diéte juſqu'à ce que la bouche ſoit bonne, la langue nette & l'appétit très-vif. A cette époque on commencera à mettre deux cuillerées de riz dans les bouillons du dîner, & du ſouper: le lendemain on mettra deux cuillerées de riz dans chaque bouillon; enſuite on augmentera, chaque jour, la quantité de riz dans chaque bouillon, comme il eſt dit ci-deſſus art. 12. Après que le malade aura été pendant huit jours à la quantité des farineux preſcrits pour le huitième jour art. 12, il commencera à prendre le lait de vache, à la doſe d'environ ſix à ſept onces, avec un peu de pain, le matin, à la place du dé-

jeuné; ensuite il augmentera peu-à-peu la dose du lait, ensuite il en prendra à souper, & à dîner, à la quantité & aux temps fixés art. 15 & 16.

Dans cette seconde tentative du lait, le malade ne prendra point d'œufs-frais à dîner; il ne prendra d'autres nourritures à chaque repas, que des farineux, jusqu'à ce qu'il soit parvenu à ne prendre à chacun des repas, que du lait & du pain.

Lors de cette seconde tentative du lait, le malade prendra moins de lait, & de pain à chaque repas, qu'il n'en prenoit à la première tentative.

Si les accidents qui avoient obligé à quitter le lait dans la première tentative, se renouvellent dans cette seconde, il faut recommencer la diète, les remèdes, & le régime ci-dessus; & ensuite recommencer le lait une troisième fois de la même manière : mais dans cette troisième tentative on mettra dans la dose du lait du matin, deux cuillerées d'eau seconde de chaux, ou on coupera le lait avec un tiers d'eau de Seltz; & immédiatement avant le lait, le malade prendra tous les matins la poudre n° 137, dont on retranchera la rhubarbe en poudre, à laquelle on substituera dix

grains de craie de Briançon ; il prendra cette poudre dans deux ou trois cuillerées d'eau. Immédiatement avant son dîner, il prendra dix grains d'extrait de quinquina, & suffisante quantité d'extrait de genièvre pour faire un bol.

Dans cette troisième tentative, on prendra encore moins de lait & de pain que dans la seconde.

20°. Si cette troisième tentative est suivie des accidents ci-dessus, on y remédiera de la même manière. Dès qu'on aura rétabli la digestion, on recommencera l'usage des farineux, en observant les degrés prescrits ci-dessus; dès que le malade aura été pendant huit jours à la dose des farineux prescrits pour le huitième jour, art. 12, la digestion étant en bon état, il recommencera l'usage du lait de chèvre ou du lait de jument de la manière prescrite pour le lait de vache ; on ajoutera à l'usage de l'un ou l'autre de ces laits, les médicaments prescrits ci-dessus, art. 19.

Au lieu de lait de chèvre ou de jument, si le malade a la respiration en bon état, il tetera une femme avec les précautions suivantes :

Pendant environ dix ou douze jours ; il ne tetera qu'une fois par jour & tou-

jours le matin à jeun; le reste de la journée, il se nourrira de farineux. Après avoir teté pendant dix à douze jours, s'il a bien digéré, il tetera une seconde fois le soir avant de se coucher : après qu'il aura teté pendant dix ou douze jours, matin & soir, s'il a bien digéré le lait, il tetera une seconde fois le matin, environ trois heures après la premiere fois; dès-lors il supprimera le potage farineux du matin, & il mangera son potage farineux du dîner, trois heures après avoir teté, la seconde fois. Lorsqu'il aura teté pendant dix ou douze jours, trois fois par jour, il tetera une quatrième fois, quatre heures après dîner, & environ trois heures avant de téter la derniere fois. Dès que le malade tetera quatre fois par jour, il ne prendra plus qu'un seul potage farineux, à l'heure du dîner. Mais après avoir teté la seconde fois le matin, s'il a grand appétit, il mangera un petit morceau de pain, & boira un verre d'eau : il observera de ne manger qu'autant de pain qu'il en faut pour calmer la grande faim, de manière qu'après avoir mangé il ait encore bon appétit, & qu'il desire le repas prochain; lorsque le malade aura pris

teté quatre fois par jour, pendant quinze jours, environ, s'il n'a aucun signe de lésion de la digestion, il supprimera le potage farineux du dîner & il tetera à l'heure de ce repas; & après avoir teté il mangera un morceau de pain. Si le malade a faim, pendant la nuit, il tetera une seule fois; il ne mangera du pain après avoir teté, qu'à déjeûner, à dîner & à goûter. Si la nourrice ne peut pas donner environ quarante onces de lait par jour, on prendra deux nourrices.

Il faut que ces nourrices ne prennent d'autres nourritures que du pain, des farineux au bouillon, des œufs frais à la mouillette, ou cuits à l'eau, ou au bouillon, des légumes au bouillon, des viandes légères bouillies ou rôties, en petite quantité, & sans autre assaisonnement qu'un peu de sel, & qu'elles mangent modérément. Il faut que ces nourrices fassent un exercice modéré, qu'elles s'occupent à des ouvrages qui ne soient point fatigans, qu'elles évitent ce qui peut causer de la tristesse, des inquiétudes, de grands soucis & de grands désirs.

Si le malade n'a pas la respiration forte, s'il ne peut pas faire des ins-

pirations un peu longues, un peu profondes, sans tousser beaucoup, ou sans être oppressé, il n'essaiera pas de teter ; mais il prendra le lait de femme à mesure qu'il sera trait. Dans le cas où le malade prendra ce lait trait, à chaque fois il en prendra, dans le commencement, environ, sept ou huit onces; ensuite il augmentera peu-à-peu cette dose & observera à l'égard de ce lait, ce qui a été prescrit pour le lait de vache : il mangera du pain en prenant ce lait, observant de ne jamais satisfaire son appétit ; dans le cours de la journée, s'il a soif, il boira de l'eau pure ou de la tisane n° 10.

21°. Si cette quatrième tentative du lait cause encore des désordres dans la digestion, on abandonnera le lait ; & après avoir rétabli la digestion par les moyens ci-dessus, on prescrira pour toute nourriture, les farineux, les œufs frais, le poisson léger ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le malade pourra aussi manger des légumes au bouillon, des fruits fondans, bien mûrs, & des fruits cuits; & le malade prendra, pendant quinze jours, le bouillon n° 83 ; ensuite on substituera au bouillon n° 83, le bouillon n° 84 matin & soir. Le malade continuera ce régime & cette alternative

de quinze jours d'usage du bouillon (83), & quinze jours d'usage du bouillon (84), jusqu'à ce que tous les signes de l'acrimonie du sang soient dissipés.

22°. Le traitement détaillé dans les 21 articles ci-dessus, est le plus approprié, soit pour que les individus qui se sont livrés aux excès (280), soient préservés des inflammations, des ruptures de vaisseaux, des suppurations & des fièvres lentes & symptômatiques dont l'acrimonie de leurs humeurs les menace; soit pour remédier à ces maladies. Mais suivant les divers degrés auxquels ces maladies sont portées, lorsque le Médecin est appellé, il faut commencer le traitement par l'un ou l'autre des articles ci-dessus, de la manière prescrite ci-après.

23°. Si la pulmonie (281), art. 3, ne fait que commencer lorsque le Médecin est appellé, si le pouls est dur & plein, le malade ne prendra d'autre nourriture que les bouillons art. 7 ci-dessus; il boira toutes les demi-heures, alternativement, les tisanes, art. 1. Le second jour de cette diète, on saignera le malade du bras; & jusqu'à ce que le pouls ne soit ni plein ni dur, on réitérera la saignée, mais seulement toutes les vingt-quatre heures,

Dès que le pouls sera souple, quoique fréquent, on fera observer, à l'égard des purgations, des alimens, des boissons, & des différens laits, ce qui est prescrit ci-dessus, depuis l'art. 11 jusqu'à présent.

Si dans les commencemens de la pulmonie, le pouls est souple & petit, quoiqu'il soit fréquent, le malade ne sera pas saigné; mais il sera diète; ensuite il sera purgé, comme il est dit art. 11; ensuite il observera ce qui est prescrit dans les articles suivans.

Si la pulmonie est invétérée, on ne saignera point; si le malade n'est pas très-foible, s'il ne manque pas d'appétit, on commencera le traitement par l'art. 12 ci-dessus, & on continuera, suivant les circonstances, ce qui est prescrit depuis les articles suivans jusqu'à présent.

Si la pulmonie est au troisième dégré, si le malade est très-foible & très-maigre; s'il a les malléoles enflées, s'il a des sueurs nocturnes, s'il n'a point d'appétit, on emploira le traitement palliatif ci-dessus, art. 21.

24°. On observera les différens degrés des fièvres lentes symptômatiques, causées par des suppurations, à la suite

des inflammations & ruptures de vaisseaux, dans les viscères du bas-ventre (285) art. 6, ou par des suppurations qui succèdent aux obstructions (288) art. 3, & on en commencera le traitement par les mêmes articles que le traitement de la pulmonie ci-dessus, si ces fièvres lentes symptômatiques se trouvent au même degré que la pulmonie ci-dessus.

25°. Les espèces de pulmonie, qui ont lieu dans des malades qui ont les sucs épais & grossiers, telles que les espèces de pulmonies (326) qui succèdent aux pleurésies & péripneumonies (256), & les pulmonies qui succèdent aux tubercules (266), ont presque tous les symptômes pareils à ceux des espèces de pulmonie, qui ont lieu dans des individus qui ont les humeurs âcres.

Mais les pulmonies produites par les causes (256) & (266) exigent un traitement fort différent de celui qui convient aux espèces de pulmonies produites par les causes (285) & (288).

Le lait & les autres adoucissans prescrits dans les divers articles ci-dessus, conviennent très-souvent dans les pulmonies produites par les causes (256) & (266); mais ces remèdes ne pour-

roient pas suffire, & même ils nuiroient, s'ils n'étoient pas précédés des évacuans qui doivent être répétés, de temps en temps, dans le cours du traitement, & s'ils n'étoient pas accompagnés de l'usage des apéritifs doux.

Ainsi dans les espèces de pulmonies produites par des sucs épais & grossiers, il faut combiner ce traitement 354 avec le traitement depuis 336 jusqu'à 340; de manière que le malade prendra le lait & les adoucissans prescrits ci-dessus; & on emploira les remèdes prescrits contre les obstructions commençantes, depuis 336 jusqu'à 340, observant de choisir les apéritifs les moins actifs, & les purgatifs les plus doux.

Dans la pulmonie qui succède immédiatement à la fluxion de poitrine (326), on n'emploira ni l'émétique, ni les purgatifs dans les commencemens du traitement, & on commencera le traitement, par ce qui est prescrit art. 12; & dès que les forces du malade, qui avoient été diminuées par la fluxion de poitrine, seront rétablies, on commencera l'usage des apéritifs (336). Si le malade digère bien le lait, on ne fera point usage des purgatifs, tant que les digestions seront en bon état; ainsi

on continuera le lait, en même temps que les tiſanes & les apéritifs (336) : mais ſi le malade ne digère pas bien le lait, on le ſupprimera, & le malade ſera nourri d'alimens adouciſſans, & il prendra les bouillons médicamenteux adouciſſans, en même temps qu'il fera uſage des apéritifs, tiſanes & purgatifs (336). Dans la pulmonie qui ſuccède aux tubercules (266) ; ſi elle n'a été précédée par aucune maladie, on commencera par employer le traitement (336), dont on ne retranchera même pas le vomitif ; mais on emploira l'ipécacuanha au lieu du tartre ſtibié. Lorſque le malade aura été ſuffiſamment purgé, on commencera le traitement ci-deſſus, art. 12 & ſuivans, en même temps que les apéritifs (336) ; & à l'égard des purgatifs, on n'en fera pas uſage pendant que le malade prendra le lait, & qu'il le digérera bien ; mais ſi le lait ne réuſſit pas aux deux premières tentatives, on l'abandonnera pour s'en tenir au régime, adouciſſant ci-deſſus, art. 12, & aux apéritifs & purgatifs, depuis 336 juſqu'à 340, avec les précautions marquées dans les deux traitemens.

26°. Les fièvres lentes ſymptômati-

ques, qui ſuccèdent aux inflammations & ſuppurations du bas-ventre, qui ont été produites par des ſucs épais & groſſiers, telles que celles qui ſuccèdent aux obſtructions (266), ont auſſi, preſque tous, leurs ſymptômes ſemblables à ceux des fièvres lentes ſymptomatiques, qui ſont cauſées par les ſuppurations des viſcères du bas-ventre, & qui ont été produites par des humeurs âcres & par les cauſes (285) & (288). Mais celles-là exigent auſſi un traitement très-différent de celles-ci.

Les fièvres lentes ſymptomatiques qui ſont produites par les ſuppurations, qui ſuccèdent aux obſtructions (266), doivent être traitées comme les eſpèces de pulmonies ci-deſſus (256); c'eſt-à-dire, qu'il faut que le malade prenne les adouciſſans ci-deſſus, art. 12, & qu'il emploie en même temps les apéritifs & purgatifs avec les précautions marquées depuis 336 juſqu'à 340; & il faut avoir égard aux degrés de ces fièvres lentes, comme à ceux de la pulmonie, pour commencer le traitement & y inſiſter, avec plus ou moins d'énergie, ſuivant que le malade a plus ou moins de forces; & enfin n'employer que la cure pailliative, ſi l'ancienneté de la ma-

ladie & la foibleſſe du malade l'exigent.
Le troiſième individu (283) à 355
commis des excès de toutes les eſpè-
ces (280 ; quoiqu'il ne s'y ſoit pas
livré auſſi éperduement que le deu-
xième individu, il eſt expoſé aux
inflammations décrites dans les huit
articles du paragraphe 282, & à beau-
coup d'autres maladies très-graves.
Quelque légères que ſoient dans leurs
commencemens, les indiſpoſitions qui
ſont cauſées par ce genre de vie, le
Médecin ne doit rien négliger pour
déterminer le malade à s'aſſujettir, avec
la plus grande exactitude, au régime &
aux remèdes qui ſont capables de le pré-
ſerver des maladies graves dont il eſt
menacé ; en conſéquence, il lui ordon-
nera le traitement (354. Mais il n'eſt
pas rare de voir des gens, qui, comme
le troiſième individu, s'étant expoſés
aux maladies les plus graves, & en
ayant les menaces les plus imminentes
aux yeux des Médecins, refuſent non-
ſeulement de s'aſſujettir au régime &
aux remèdes qui leur ſont ordonnés,
s'ils ne ſe trouvent pas eux-mêmes très-
malades ; & qui continuent autant qu'ils
le peuvent tous leurs excès. Si le troi-
ſième individu eſt du nombre de ces

gens indociles, il sera bientôt atteint d'une inflammation. Quel que soit l'organe interne qui sera enflammé, quoique cette inflammation ne soit pas aussi terrible dans ce troisième individu, qu'elle le seroit dans le premier (281), & dans le second (282), qui ont beaucoup plus abusé; si le Médecin n'est pas appellé dès les premiers instans de la maladie, elle aura bientôt fait des progrès indomptables. Si le Médecin est appellé dès que la fièvre commence, & avant que la douleur dans le viscère, soit très-vive, avant que la langue & les lèvres soient arides, que la soif soit inextinguible, avant que la chaleur soit brûlante; il pourra dans ce cas, & dans des sujets bien constitués, avoir souvent des succès par le procédé suivant.

1°. Le Médecin apprenant à sa première visite que le malade s'est beaucoup livré aux excès (280); que depuis long-temps, il a tous les matins la bouche & la gorge séches, chaudes, & âcres; que depuis long-temps, il est souvent altéré qu'il a un sommeil très-agité & très-interrompu, que souvent il ressent des chaleurs & agitations intérieures; & que depuis peu d'heures il ressent dans la tête ou dans la gorge ou

dans la poitrine ou le bas-ventre, une douleur fixe qui eſt très-conſidérable, fort vive, & qui eſt accompagnée de chaleurs; qu'il eſt très-altéré, & qu'il reſſent une chaleur qui l'agite beaucoup; le Médecin lui trouvera le pouls fort fréquent, ſerré & dur; il verra que la langue eſt d'un rouge brun, que les urines ſont en très-petite quantité & fort rouges : à tous ces ſignes le Médecin jugera que l'inflammation commence dans la partie où le malade reſſent la douleur fixe & la chaleur. Quel que ſoit l'organe dans lequel l'inflammation commence, il faut ſur le champ ordonner la ſaignée du bras, & il faut que le malade boive tous les quarts-d'heure ou plus ſouvent, ſi la ſoif l'exige, alternativement, une taſſe de la tiſane n° 16, & une taſſe de la tiſane n° 18, & qu'il prenne, toutes les trois heures, le lavement n° 52, auquel on ajoutera deux gros de nître purifié.

2°. Si la douleur fixe a ſon ſiége dans la tête ou dans la gorge, trois heures après la ſaignée du bras, on fera la ſaignée du pied; enſuite on réitérera la ſaignée du pied, toutes les trois heures, tant que le pouls ſera très-ſerré & dur.

Si la douleur fixe a lieu dans la poi-

trine dans l'estomac ou les intestins, ou dans d'autres viscères du bas-ventre; trois heures après la première saignée, on en fera une seconde du bras; ensuite on réitérera la saignée du bras toutes les trois heures, tant que le pouls sera comme ci-dessus.

3°. Le lendemain on substituera aux deux tisanes ci-dessus, l'eau de veau n° 14, & le petit-lait n° 17, dont le malade boira une tasse, alternativement, au moins toutes les demi-heures, ou plus souvent, si la soif l'exige. On donnera, toutes les deux heures, une once d'huile d'amandes douces, tirée sans feu: on substituèra au lavement n° 52 le lavement n° 48, qu'on donnera toutes les quatre heures. Après que le malade aura été saigné deux ou trois fois, toutes les trois heures, si le pouls est moins serré & moins dur, on ne saignera plus que toutes les quatre heures; & à mesure que le pouls deviendra moins serré & moins dur, on ne saignera plus que toutes les cinq ou six heures; mais on ne les éloignera pas davantage tant que le pouls ne sera pas plus petit plus souple & plus foible, qu'il ne l'est dans des gens d'une constitution médiocre en santé, le matin à jeun.

Lorſque le pouls, quoique fréquent, ſera dans cet état, on ne reviendra à la ſaignée, que dans le cas où la douleur, la chaleur & la ſoif deviendroient extrêmes, & alors on ne la réitéreroit que toutes les douze heures, & on la feroit moindre, ou on emploiroit les ſangſues.

5°. Si la douleur fixe & la chaleur ont lieu dans la tete, ce ſont les membranes du cerveau qui ſont enflammées; le malade ſera bientôt en frénéſie. Si l'inflammation a ſon ſiége dans les vaiſſeaux du cerveau & du cervelet, il n'y aura que peu de douleur; mais l'apoplexie ou la léthargie ne tarderont pas à ſe manifeſter. Si la douleur fixe & la chaleur ont lieu dans la tête; qu'il y ait frénéſie ou non, après la ſeconde ſaignée du pied, on mettra le malade dans un demi-bain tiéde, & il y reſtera quatre ou cinq heures de ſuite. On aura ſoin d'entretenir l'eau du bain au degré 26 ou 27 du thermomètre de Réaumur; on fera les ſaignées aux heures convenables ſans ſortir le malade du bain. Après que le malade ſera ſorti du bain on lui donnera le lavement n° 48, toutes les trois ou quatre heures. Si le malade étant hors du bain ou dans le bain, paroît avoir

de la disposition au sommeil, on le laissera dormir, mais on observera son sommeil; s'il paroît profond on éveillera le malade; s'il s'éveille facilement, s'il n'est pas temps de saigner on le laissera tranquille & on n'interrompra plus le sommeil, jusqu'à l'heure à laquelle on doit réitérer la saignée du pied. Alors on l'éveillera, à moins que le pouls ne soit ni dur ni très-frèquent; dans ce cas on attendra que le malade s'éveille. Mais si l'on a beaucoup de peine à éveiller le malade, quoique le pouls ne soit pas très-dur ni de la plus grande fréquence, on saignera le malade du pied, quand même il n'y auroit qu'une heure que la dernière saignée auroit été faite, avant ce sommeil profond. Après que le malade aura passé cinq à six heures dans le lit, où il sera presque sur son séant, on le remettra dans le demi-bain tiéde, pendant cinq ou six heures, & il continuera cette alternative de cinq ou six heures de bains, & cinq ou six heures de lit, continuant les tisanes, les lavemens, l'huile d'amandes douces & les saignées, comme il est dit ci dessus.

6°. Si l'inflammation est au bas-ventre, quel que soit celui des viscères dans

leſquel la douleur fixe & la chaleur ont leur ſiége ; après la ſeconde ou la troiſième ſaignée, on mettra le malade dans le bain tiède; on l'y laiſſera pendant cinq ou ſix heures de ſuite; pendant ce temps on continuera les ſaignées du bras aux heures dites, ainſi que les tiſanes & l'huile d'amandes douces. Lorſque le malade ſera ſorti du bain, on lui donnera le lavement n° 48, & on réitérera ce lavement, toutes les quatre heures, s'il ne cauſe pas de la douleur ; on le ſupprimera, ſi le malade en le recevant, ſe plaint d'une augmentation de douleur. Dès que le malade ſera ſorti du bain, on appliquera ſur le bas-ventre, des flanelles trempées dans la décoction chaude n° 184; on renouvellera ces flanelles trempées toutes les deux heures, ſi le malade ne dort pas ; s'il dort on n'interrompra pas le ſommeil qui n'eſt pas ſuſpect dans l'inflammation du bas-ventre, comme dans celle du cerveau. Après que le malade aura paſſé cinq ou ſix heures au lit couché ſur le dos & la tête peu élevée ſur un ſimple oreiller, on le remettra dans le bain tiéde, où il reſtera cinq ou ſix heures ; on continuera cette alternative de ſix heures de bain & ſix heures de

lit. Outre les degrés de la douleur, de la chaleur, de la fièvre & de la soif qui désignent le degré de l'inflammation, le Médecin peut distinguer les progrès & la diminution de l'inflammation, en comprimant, légérement, la région du bas-ventre dans laquelle l'inflammation a lieu. Plus le Médecin peut comprimer la région enflammée, sans augmenter la douleur; plus l'inflammation diminue. Plus le malade repousse & fait des cris quand on porte la main sur le bas-ventre; plus l'inflammation est forte. Si peu de temps après que tous les signes de l'inflammation, ont été marqués très-violemment, le Médecin peut comprimer fortement le bas-ventre, sans causer de la douleur, & si le bas-ventre est tendu & gonflé, si le pouls est petit, irrégulier, & intermittent; si la tête est embarrassée, s'il y a délire ou accablement & penchant au sommeil, si les extrêmités sont moins chaudes, l'inflammation s'est terminée par la gangrène. Si le malade atteint de l'inflammation du bas-ventre, n'a nulle disposition au sommeil, on lui donnera la seconde nuit de sa maladie, l'émulsion n° 124; les nuits suivantes on augmentera les narcotiques de la manière marquée 354, art. 9.

7°. Si l'inflammation est à la poitrine, on essaiera de mettre le malade dans le demi-bain; si on aperçoit que le malade ne respire pas plus difficilement dans le demi-bain, que dans son lit, on le laissera dans le demi-bain cinq à six heures; ensuite on réitérera les demi-bains comme il est dit à l'égard des bains, pour les malades précédens. Si la respiration du malade paroît beaucoup plus gênée, & s'il tousse beaucoup plus fréquemment & plus violemment, pendant qu'il sera dans le demi-bain, on le retirera du demi-bain, & on ne le baignera plus. Du reste on continuera, comme pour les malades précédens, les saignées, le petit-lait, l'eau de veau, l'huile d'amandes douces & les lavemens; de plus, on donnera dans ces fluxions de poitrine, toutes les heures, une cuillerée à café du looch blanc, n° 127.

On n'emploira jamais les narcotiques dans l'inflammation de la poitrine, parce que pendant le sommeil, l'expectoration est suspendue; & qu'en conséquence l'engorgement du poumon augmenteroit.

Les narcotiques sont aussi contre-indiqués dans l'inflammation du cerveau,

parce qu'ils pourroient déterminer les affections soporeuses qui succédent souvent aux inflammations du cerveau.

8°. Si l'inflammation a son siége dans le voile du palais & dans les amygdales ; dès qu'on verra que ces parties sont assez tuméfiées pour former un grand obstacle à la déglutition ; outre les saignées, tisanes, bains & lavemens prescrits, ci-dessus, contre les inflammations ; on scarifiera profondément ces parties.

9°. Si l'inflammation est à l'extérieur, c'est un érysipèle ou un phlegmon, ou une parotide, ou un bubon, ou un charbon. Toutes ces tumeurs externes ont les mêmes signes extérieurs que les tumeurs du même nom que nous avons décrites (261), & dont nous avons prescrit le traitement (330). Mais celles-là sont causées par les excès (280). Ainsi il faut employer contre ces tumeurs inflammatoires, tant que la fièvre y est jointe, les saignées, les bains, les tisanes, les lavemens, de la manière prescrite contre les inflammations ci-dessus : & de plus, il faut appliquer sur ces tumeurs le cataplasme n° 211, qu'on renouvellera toutes les trois heures ; & dès que la suppuration sera sensible, on

ouvrira l'abcès, on en exprimera le pus; enſuite on panſera avec des plumaceaux enduits de l'onguent 199. On n'appliquera point de cataplaſme ſur les éryſipèles, mais on les baſſinera, toutes les trois heures, avec la décoction n° 184. S'il ſe forme ſur ces tumeurs des phlyctènes, des taches livides & noirâtres; ou ſi la tumeur eſt très-brûlante, ſi la douleur eſt très-violente, ſi les tégumens ſont très-durs, ſi la rougeur tire ſur le brun; dans tous ces cas la gangrène eſt imminente; il faut ſcarifier promptement & profondément ces tumeurs, les fomenter avec de l'eau-de-vie camphrée, & les panſer avec l'onguent de ſtyrax auquel on ajoutera la teinture de myrrhe & celle d'aloës. Lorſque ces tumeurs ſont terminées par la réſolution ou par la ſuppuration, il faut employer le traitement ci-après, pour corriger l'âcreté des liqueurs.

10°. Lorſque les eſpèces d'inflammations internes ſe terminent par la réſolution, la douleur de la partie enflammée va toujours en diminuant; la chaleur & la ſoif diminuent ſenſiblement; le pouls eſt beaucoup moins fréquent, & il eſt ſouple; la peau devient moite, la bouche eſt humectée; les urines ſont

abondantes & de bonne qualité : dès-lors il faut cesser les saignées & les bains, & il faut commencer à évacuer les sucs âcres qui existent dans les premières voies : pour cela on continuera l'huile d'amandes douces, le petit-lait, l'eau de veau & les lavemens ; & on purgera d'abord avec la potion n° 91 ; on la continuera tous les deux jours, jusqu'à ce que l'appétit soit très-vif & le pouls plus petit, plus foible, plus lent que dans l'état naturel.

Dès qu'on apercevra les signes de la diminution de l'inflammation, on commencera à donner au malade dans le cours de la journée, deux bouillons faits de la manière (354), art. 7 ; les jours suivans, on lui donnera, toutes les quatre heures, un bouillon.

11°. Lorsque le malade aura pris une fois la potion n° 91, si la bouche est pâteuse, & la langue chargée, on observera ce qui est prescrit (354), art. 11. De plus, si on voit par la qualité des évacuations, & par l'état de la bouche, qu'il y a beaucoup de sucs corrompus ; les jours que le malade ne prendra pas la potion n° 90, on lui donnera les deux doses d'apozèmes n° 60, à deux heures de distance ; & il continuera à

prendre, tous les deux jours, alternativement, la potion & les apozèmes, juſqu'à ce que la bouche ſoit bonne & la langue nette, l'appétit très-vif, & ſur-tout, que le pouls ſoit plus petit, plus foible, & plus lent que dans l'état naturel; alors le malade prendra, peu-à-peu, les alimens de la manière preſcrite (354), art. 12.

Enſuite le convaleſcent obſervera ce qui eſt preſcrit, art. 14 & 15; & enſuite s'il reſte des ſignes d'âcreté des liqueurs, il obſervera ce qui eſt preſcrit (354) depuis art. 16 juſqu'à art. 21.

Il eſt rare que ces inflammations 356
internes de la troiſième eſpèce (284) ſe terminent par la réſolution, dans les ſujets mal conſtitués, & dans ceux qui ont extrêmement abuſé : le plus ſouvent elles ſe terminent par la gangrène, dont nous avons décrit les effets (282), art. 1, 2 & 3. Dans d'autres ſujets, dans leſquels l'engorgement des vaiſſeaux ſanguins eſt moins violent & moins étendu; ou dans leſquels il y a peu de petits vaiſſeaux rompus, elles ſe terminent par la ſuppuration, dont nous avons vu les effets divers, relativement à la diverſité

des organes (285), & dont nous prescrirons le traitement ci-après. Nous avons décrit les signes des diverses terminaisons des inflammations (85).

357 Nous avons fait la description des effets des ruptures des vaisseaux, qui sont causées par des digestions dont les résultats sont des sucs âcres dans le quatrième sujet (285). Nous y avons vu, art. 1, qu'il n'y a point de remèdes pour la rupture des grosses & même des moyennes artères, non plus que pour les ruptures des grosses veines, des gros anévrismes & des grosses varices, lorsque les extravasations se font dans l'intérieur, & lorsque le sang extravasé ne peut pas avoir d'issue au-dehors; mais lorsque les artères qui se rompent sont très-petites, lorsque les veines & varices qui s'ouvrent, ne sont pas très-considérables, & lorsque le sang qui est extravasé, peut être expulsé hors du corps, & que le vaisseau qui a été ouvert peut se cicatriser; & lorsque le sang qui est extravasé dans les viscères ou dans les organes intérieurs, n'est pas en grande quantité, il y a des moyens qui remédient souvent à ces derniers accidens.

358 Lorsqu'il s'est fait des ruptures de

vaiſſeaux ſanguins dans la cavité de quelques viſcères, ou dans les narines, ou dans la gorge, ou dans la bouche, & qu'il s'enſuit un grand épanchement de ſang au dehors, on donne à ces accidens le nom d'hémorragie. Si le ſang ſort en petite quantité, l'épanchement a différens noms, ſuivant les organes dont il ſort; s'il ſort peu de ſang par le nez ou par les gencives, c'eſt un ſaignement de nez ou de gencives; ſi le malade expectore peu de ſang, c'eſt un crachement de ſang; ſi le malade rend du ſang par la bouche avec les efforts du vomiſſement, c'eſt un vomiſſement de ſang; s'il rend par le fondement peu de ſang qui ſort des hémorroïdes internes ou externes, c'eſt un flux hémorroïdal; ſi ce ſang qui ſort par le fondement ne vient pas des hémorroïdes, c'eſt un flux de ſang; ſi on rend beaucoup de ſang par le fondement, ſi ce ſang eſt noir, & ſi le malade éprouve des défaillances, c'eſt la maladie noire; s'il ſort du ſang par l'urètre, c'eſt un piſſement de ſang; ſi le ſang ſort par le vagin dans le temps des règles ou à la ſuite d'une couche, ce ſont des évacuations naturelles; mais ſi hors le temps des rè-

gles, ou des suites des couches, il sort du sang par le vagin ; & si cette évacuation est abondante, on lui donne le nom de perte. Excepté le saignement de nez, qui n'est pas rare dans les jeunes gens qui mangent beaucoup, & qui, lorsqu'il n'est pas considérable, ni très-fréquent, ne peut nuire, & n'exige point de remèdes ; excepté le flux hémorroïdal, qui, lorsqu'il n'est pas très-abondant, est une évacuation salutaire pour un grand nombre d'individus ; toutes les fois qu'on voit sortir du sang par des organes dont il n'en doit pas sortir, on doit avoir recours aux remèdes ; de même lorsque par le nez, par le vagin & par le fondement, il sort beaucoup plus de sang qu'il n'en doit sortir ; à moins que ces évacuations ne soient critiques (78 jusqu'à 33), on doit se hâter d'y remédier de la manière suivante.

1°. Par quelque voie que se fassent les hémorragies dans un sujet qui a vécu comme celui (285), il faut saigner le malade du bras.

2°. Le malade se mettra au lit, y sera très-peu couvert, ne parlera point, ne se remuera que pour ses besoins, pour lesquels on lui donnera le bassin

&

& l'urinal. On lui donnera à boire, toutes les demi-heures, alternativement, la tisane n° 16, & la tisane n° 31.

3°. Trois heures après la saignée du bras, si c'est une hémorragie du nez ou de la gorge, ou des gencives, on saignera le malade du pied, & ensuite on réitérera la saignée du pied, toutes les trois heures, jusqu'à ce que, dans les gens robustes, le pouls soit plus foible & plus petit qu'il ne l'est en santé à jeun, dans les gens foibles & délicat; & jusqu'à ce que, dans les gens d'une constitution très-foible & très-délicate, le pouls soit plus petit & plus foible qu'il ne l'est le matin à jeun.

4°. Lorsque le pouls sera foible & petit, si l'hémorragie continue, on substituera aux tisanes ci-dessus, la tisane (32). On appliquera sur la nuque & autour du cou, des linges trempés dans du vinaigre froid, & on les renouvellera avant qu'ils se soient échauffés.

5°. Si l'hémorragie vient de l'estomac, des intestins, de l'urètre ou du vagin, les saignées se feront au bras jusqu'au terme ci-dessus; & à ce terme on substituera aussi la tisane n° 32,

aux deux premières tiſanes ; & on appliquera ſur le ventre, ſur les bras, les cuiſſes & ſur la poitrine, des linges trempés dans le vinaigre, & on les renouvellera comme ci-deſſus.

Si le ſang qui ſort par le fondement, en grande quantité, eſt noir, & s'il y a des défaillances ; il ne faut pas ſaigner. Il faut faire boire au malade, toutes les demi-heures, alternativement, les tiſanes n°18 & n° 19, & lui donner, tous les jours, dans la matinée, une livre de la décoction de deux onces de tamarin.

6°. Si l'hémorragie vient du poumon, ce qui ſe manifeſte par la toux qui y eſt jointe, on n'appliquera point de linge trempé dans le vinaigre ; du reſte on la traitera comme la précédente.

7°. Dans les malades qui ont autant abuſé que ce ſujet (285), quoique le ſang qui ſort par des organes dont il ne doit pas ſortir, ſoit en petite quantité, & ſur-tout dans les crachemens de ſang qui viennent de la poitrine ; quelque peu conſidérables qu'ils ſoient, il faut employer la ſaignée juſqu'au terme ci-deſſus ; & continuer les deux premières tiſanes juſqu'à ce que le ſang ſoit arrêté.

8°. Lorsque l'hémorragie sera cessée, on commencera à donner des alimens au malade, de la manière prescrite 354, art. 12; & ensuite il observera ce qui est prescrit à l'égard de la pulmonie (354), art. 14, 15 & suivans.

Dans le traitement de l'hémorragie, le Médecin doit faire la plus grande attention à la quantité & à la qualité des fluides, ainsi qu'au ton des vaisseaux du malade; & il doit modifier son traitement en conséquence. 359

1°. Si les hémorragies ont lieu dans des gens qui ont les fluides âcres; soit que dans ces maladies, il y ait pléthore vraie, soit qu'il y ait pléthore fausse (345); soit qu'il n'y ait qu'une juste proportion des fluides, on doit suivre exactement le traitement qui vient d'être prescrit (358).

2°. Si les hémorragies ont lieu dans des sujets qui ont les fluides âcres, & qui sont très délicats & très-foibles; s'ils ont naturellement très-peu de fluides, & s'ils sont épuisés par des hémorragies antérieures, il faut s'abstenir de la saignée; & il faut tâcher de remédier à ces hémorragies, par le régime incrassant & adoucissant des

farineux & du lait, prescrit (354), & par les médicamens astringens & toniques, tels que la tisane n° 32.

5°. Si les hémorragies ont lieu dans des gens dont les fluides sont épais, & dont les vaisseaux sanguins ont peu de ressort; & si dans ces sujets il y a pléthore vraie, on doit employer la saignée jusqu'à ce que le pouls ne soit ni dur, ni plein, & qu'il soit aussi souple qu'il peut l'être dans ce sujet, en santé, & à jeun; & pas plus gros qu'il ne peut l'être dans ce sujet, s'il n'étoit pas pléthorique, & s'il étoit à la diète depuis quelque temps. Lorsque le pouls est dans cet état, on doit suspendre la saignée, quand même l'hémorragie continueroit avec force; & on a lieu d'espérer la guérison, de la diète ténue, de l'usage des tisanes astringentes ci-dessus, & de la nature du sang, qui étant visqueux, peut facilement se coaguler dans les vaisseaux déchirés. Si la saignée étoit réitérée, lorsque le pouls est dans l'état ci-dessus, elle pourroit être suivie de syncopes qui seroient très-graves, dans ces sujets dont les humeurs sont visqueuses & peu fluides, & dont les vaisseaux ont peu de ressort.

4°. Si les hémorragies ont lieu dans la pléthore fausse, causée par des accès ou redoublemens, & dans des malades dont les fluides sont épais & grossiers; quoique les hémorragies soient considérables, si la pléthore fausse n'est pas à un point qui feroit craindre la suffocation ou l'apoplexie, il ne faut pas employer la saignée ni les astringens; il faut ordonner au malade le repos & la tranquillité, & attendre le déclin de l'accès ou du redoublement. Il y a lieu d'espérer, dans ces maladies, que l'hémorragie déclinera, & finira avec le redoublement ou l'accès, ainsi que la pléthore fausse.

Mais si dans l'instant où l'hémorragie survient, le redoublement ou l'accès ne font que commencer; si la pléthore fausse est déja à un haut degré, si l'hémorragie est très-grande; dans ce cas il est à craindre que dans le cours du temps, que l'accès ou le redoublement ont encore à durer, la pléthore fausse ne parvienne à un point dangereux, ou que l'hémorragie ne soit extrême; en conséquence il faut saigner dès le commencement du redoublement ou accès, & réitérer la saignée, tant qu'on verra que la pléthore

fausse croîtra. V. ce qui a été dit des pléthores, depuis 345 jusqu'à 350).

360 Nous avons décrit (285), depuis art. 2 jusqu'à art. 7, les effets qui résultent de la rupture des petits vaisseaux sanguins, qui est causée par l'âcreté du sang, & qui a lieu dans le poumon & dans d'autres viscères : ces effets, sont

1°. L'inflammation qui succède au déchirement des petits vaisseaux sanguins, lorsque le sang extravasé ne peut avoir d'issue; lorsqu'il y a peu de petits vaisseaux rompus, & que l'extravasation du sang n'est pas considérable; l'inflammation ayant peu d'étendue, elle n'est pas accompagnée de chaleurs & de douleurs très-sensibles; il n'y a, pour ainsi dire, qu'un mal-aise; & ce ne sont que les suites qui apprennent qu'il y a eu inflammation.

2°. La suppuration qui succède à cette inflammation qui a peu d'étendue, n'est pas accompagnée d'élancemens bien sensibles, & on ne peut connoître ces petites suppurations internes, que par leurs suites décrites (285).

3°. La gangrène se forme lorsqu'il y a un très-grand nombre de petits vaisseaux sanguins rompus, & que le sang extravasé ne peut avoir d'issue,

& qu'il eſt en ſi grande quantité, qu'il comprime le petit nombre des vaiſſeaux qui ſont reſtés entiers, & en empêche la dilatation qui doit avoir lieu à chaque impulſion du cœur. Lorſqu'il s'eſt formé une rupture d'un grand nombre de petits vaiſſeaux, dans un organe peu ſenſible, la gangrène ſe forme ſans avoir été précédée par des douleurs ſenſibles; & on ne connoît qu'elle a lieu, que par les ſuites qui ſont auſſi décrites 282, où nous avons vu que lorſque la gangrène eſt formée dans un viſcère, tous les remèdes ſont inutiles. Nous avons auſſi vu (285) que la plupart des ſuppurations qui ſe forment dans les viſcères, ſont mortelles; cependant il y en a quelques eſpèces qui ſont ſuſceptibles de guériſon, pourvu que, dès le commencement, on obſerve les procédés ſuivans.

1°. Des deux eſpèces de pulmonie qui ſont décrites (225, art. 3), l'une a commencé par une toux ſéche, l'autre par un crachement de ſang; quoique dans les commencemens, ces maladies paroiſſent différentes, elles ſont produites par la même cauſe: ſavoir, l'âcreté des fluides & le déchirement de quelques petits vaiſſeaux ſanguins,

& il en réſulte le même effet, qui eſt la ſuppuration dans le poumon. La différence de ces deux maladies ne conſiſte que dans le ſiége de la ſuppuration. L'une exiſte dans l'intérieur des bronches, & le pus s'expectore à meſure qu'il ſe répand dans les bronches; l'autre s'eſt formée dans l'extérieur des bronches, & le pus ſe répand dans la ſubſtance du poumon; celle-ci eſt bien plus dangereuſe que la première. Il eſt fort rare de voir guérir quelqu'un qui ayant eu, pendant longtemps, une toux ſéche, une fièvre lente, qui maigriſſoit ſenſiblement, & qui enſuite expectore du pus. Il eſt moins rare, de voir guérir quelqu'un qui, ayant eu un crachement de ſang avec toux, a enſuite expectoré du pus. Le plus grand nombre des malades de cette ſeconde eſpèce, guériroient s'ils étoient aſſez dociles pour s'aſſujettir, dès les commencemens du crachement de ſang, à un régime & aux remèdes. Il en guériroit beaucoup plus de la première eſpèce qu'il n'en guérit, s'ils vouloient s'aſſujettir au régime & remèdes, dès que la toux sèche commence.

Ces deux eſpèces de maladies ayant lesmêmes cauſes, doivent être traitées

avec les mêmes remèdes : mais pour que ce traitement réuſſiſſe, il faut commencer le régime & les remèdes, dès que les premiers ſymptômes de ces maladies ſe manifeſtent. Le Médecin voit qu'un individu eſt atteint d'un crachement de ſang avec toux, & qu'un autre individu a une toux ſéche, peu fréquente & peu violente : ces deux individus commettent tous les excès (280) ; & quand même ils ne les commettroient pas tous, un petit nombre de ces excès eſt capable de faire le plus grand mal à des individus foibles & délicats (132). La Séméïotique apprend que le léger crachement de ſang du premier individu, & que la toux ſéche, quoique peu fréquente & peu violente, dans le ſecond, ſont des menaces de pulmonie, dans des individus qui commettent les excès (280) Le Médecin avertit ces deux malades du danger dont ils ſont menacés, & leur dit, en même-temps, qu'il eſt en leur pouvoir de les éviter. Quoi qu'ils ſoient l'un & l'autre peu malades, ſelon eux, & quoiqu'ils ſoient l'un & l'autre dans l'âge où la privation de tout ce qui flatte les ſens, eſt très-amère, le Médecin leur preſcrit le traitement (354),

qu'il administre avec toute l'exactitude & les précautions marquées à l'égard de la pulmonie; & au lieu du lavement n° 52, prescrit dans le traitement (354), il ordonnera le lavement n° 48 matin & soir; & si on s'aperçoit que les bains entiers gênent la respiration & qu'ils excitent la toux, on y substitue les demi-bains. Ce traitement qui est prescrit pour préserver de l'inflammation & de ses suites, est le plus convenable pour remédier à la pulmonie qui commence par une inflammation qui est peu, & souvent point douloureuse, mais qui finit par une suppuration. Quelques malades sont assez confians & assez dociles pour s'assujettir à ce traitement austère. La plupart de ceux qui sont dans ce premier degré de la pulmonie, guérissent par ce traitement. On ne fera usage des narcotiques, que dans le cas où une insomnie qui existeroit depuis long-temps, les exigeroit absolument. Le plus grand nombre de ces malades, qui sont ordinairement dans la fleur de l'âge, & qui, malgré ces indispositions qu'ils traitent ordinairement de bagatelle, se sentent pleins de vigueur, & de goût pour le plaisir; ou ne consultent pas les

Médecins, ou refuſent de s'aſſujettir à leurs ordonnances; & ils périſſent, preſque tous, avant trente ou trente-cinq ans. Quelques-uns, plus robuſtes, excédent ce dernier terme, de quelques années. D'autres, nés foibles, & délicats, ne vont pas à vingt-cinq ans. Nous parlerons encore de ces maladies dans la claſſe des léſions de la reſpiration.

2°. Nous avons vu (285), art. 4, la deſcripion de la vomique. Cette maladie de poitrine eſt beaucoup plus dangereuſe que les deux eſpèces ci-deſſus ne le ſont dans leurs commencemens; cependant il n'eſt pas rare de la voir guérir, dans le cas où l'abcès ſe forme une iſſue dans les bronches.

Lorſque l'ouverture de la vomique dans les bronches, ſe manifeſte par une expectoration purulente & très-fétide, avec beaucoup de toux; il faut que le malade ne prenne d'autre nourriture, que, toutes les quatre heures, un bouillon fait de la manière (354), art. 7; ou s'il ſe trouvoit à l'uſage du lait d'âneſſe ou de vache, lorſque la vomique s'eſt ouverte, il continuera celui de ces laits qu'il prenoit avant l'ouverture de la vomique: mais il ne prendra point de pain; il boira toutes les demi heures, alterna-

tivement, une taſſe de petit-lait n° 17, & une taſſe de la tiſane n° 10; dans chaque taſſe de petit-lait, on mettra une cuillerée à café, de ſirop de violettes, & dans chaque taſſe de tiſane, une cuillerée à café, de ſirop de guimauve.

Si après un mois ou ſix ſemaines de toux & d'expectoration fétide, l'une & l'autre ceſſent entiérement, s'il n'y a point de fièvre, & s'il n'y a plus de gêne de la reſpiration, tout le pus eſt expectoré; le malade eſt hors de danger. (Il faut ordinairement ce temps pour l'expectoration d'une vomique qui s'eſt ouverte dans les bronches). Il n'eſt plus queſtion que de préſerver de récidive; pour cela il faut que le malade continue plus ou moins de temps, le régime & les remèdes, avec les précautions marquées depuis 354, art. 12, juſqu'à art. 24.

Si, après quarante jours, la toux & l'expectoration purulente & fétide continuent, ſi la fièvre a lieu, la vomique s'eſt répandue en partie dans la ſubſtance du poumon; alors le malade eſt en grand danger. Cependant il ne faut pas abandonner le malade; il faut employer le traitement 354, depuis

art. 12 juſqu'à 24, ſelon les circonſtances qui y ſont marquées : & il faut faire uſage des balſamiques & autres béchiques vulnéraires, de la manière preſcrite contre cette maladie, dans la claſſe des léſions de la reſpiration. Si la vomique, s'étant formé une iſſue à travers les membranes du poumon, eſt répandue dans la cavité de la poitrine; dès qu'on s'en apercevra par les ſymptômes décrits (285), art. 4, il faut ſe hâter de faire l'opération de l'empyème.

3°. Lorſque les ſuppurations qui ſe font dans l'intérieur du crâne, dans le foie, dans le pancréas, dans la rate, dans les reins & dans le méſentère, n'ont pas été précédées par des inflammations douloureuſes; ce ſont de ces maladies qui n'ont point de ſignes qui leur ſoient propres, & qui cependant ont des ſymptômes très-graves, tels que la fièvre lente, des redoublemens avec friſſons, des vomiſſemens, des dévoiemens, l'abolition de la faim, l'inſomnie, l'altération, la diminution des forces muſculaires, la grande maigreur, &c.

Les indications qu'on a à remplir dans ces maladies dont on ne connoît pas la cauſe, ſont, 1°, de preſ-

crire le régime qui est le plus approprié pour remédier aux excès & aux abus auxquels s'est livré le malade. Par exemple, si le malade a commis les excès (280), il faut lui ordonner l'usage du lait avec les précautions marquées (354); s'il ne peut pas digérer le lait, il faut lui ordonner les farineux & des alimens adoucissans prescrits de la manière (354). Du reste, dans ces maladies inconnues, & qui n'ont point de signes qui leur soient propres (86), on ne doit s'occuper qu'à pallier & adoucir les symptômes, en se conformant aux règles de l'indication mitigatoire (147).

4°. Lorsqu'on voit du pus dans les vomissemens, dans les selles, dans les urines, dans les humeurs qui sortent du vagin & de l'urètre, on ne peut pas toujours savoir quel est le viscère qui fournit le pus, à moins qu'antérieurement, on n'ait reconnu tous les signes d'inflammation, & ceux d'une suppuration dans tel ou tel viscère. Dans ce cas on suivra ce qui est prescrit contre les suppurations internes (354), & on y ajoutera les remèdes prescrits ci-après contre les déjections purulentes. Si ces évacuations purulentes,

n'ont pas été précédées des ſignes d'inflammation & de ſuppuration, il faut examiner le malade. S'il a de la fièvre, ſi elle exiſte depuis long-temps, ſi la digeſtion eſt léſée, ſi le ſommeil, les forces & l'embonpoint ſont détruits; la ſuppuration exiſte depuis long-temps, & une partie du pus paſſe dans le ſang. Si le malade n'a point de fièvre, ſi excepté les excrétions purulentes, il n'y a point d'autres fonctions qui ſoient léſées notablement, la ſuppuration n'exiſte que dans l'organe excrétoire duquel ſort le pus, & il ne paroît pas qu'il paſſe du pus dans le ſang. Dans le premier de ces cas, il y a lieu de juger que, quoique une partie du pus ſe ſoit pratiqué une iſſue, & qu'elle puiſſe être évacuée, la portion qui paſſe continuellement dans le ſang, cauſera la mort. Dans le ſecond cas, excepté le pus qui ſort par l'urètre & par le vagin, dans les maladies vénériennes, c'eſt toujours une maladie très-grave, mais dont on voit guérir quelquefois, par le traitement ſuivant, qui convient aux malades qui ont mené le genre de vie (280). Si le pus eſt évacué par les vomiſſemens, le malade s'abſtiendra

de tous alimens ; il boira, toutes les demi-heures, alternativement, un verre de tisane n° 1, à laquelle on ajoutera, sur deux livres, une once de miel rosat, & un verre de petit-lait n° 17. On donnera, matin & soir, le lavement n° 48, auquel on ajoutera une once de miel mercurial. Lorsqu'il y aura, environ vingt-quatre heures, que le malade n'aura pas vomi du pus, on lui donnera deux onces de manne dans du petit-lait ; ensuite le malade continuera les boissons & lavemens ci-dessus. Lorsqu'il aura été, deux ou trois fois, vingt-quatre heures sans vomir du pus, ou qu'il n'en aura vomi qu'une très-petite quantité, on commencera à lui donner, peu-à-peu, les alimens de la manière prescrite (354, art. 12 ; & pendant quinze jours, il ne prendra d'autre nourriture que des farineux. Si pendant ces quinze jours, on aperçoit du pus dans les vomissemens ou dans les selles, ou s'il y a quelques autres signes d'âcreté, le malade se conformera à ce qui est prescrit (354, art. 23, 24 & suivans ; & de plus, il fera usage des détersifs & balsamiques. Il prendra, tous les matins, deux verres d'eau de Baréges ou

de Cauteretz; il augmentera peu à peu la doſe de ces eaux juſqu'à environ deux livres qu'il prendra dans le cours de la matinée ; il prendra auſſi, tous les matins, douze gouttes de baume de la Mecque, ou de Canada, ou de Judée, ou de Tolu; on augmentera, peu-à-peu, la doſe de ces gouttes, juſqu'à vingt ou vingt-cinq.

Si le pus ſort par le fondement, il faut examiner s'il vient d'un abcès fiſtuleux ſitué près de l'anus, ou s'il vient des hémorroïdes internes qui ſont en ſuppuration ; ſi le pus ſort d'un abcès fiſtuleux, il ne peut ceſſer que par l'opération de la fiſtule ; ſi ce ſont des hémorroïdes internes qui ſuppurent, il faut que le malade obſerve le régime adouciſſant (354), & qu'il prenne fréquemment des lavemens émolliens & des demi-bains. Si le pus qui ſort par le fondement ne vient ni d'un abcès fiſtuleux près de l'anus, ni d'hémorroïdes internes, il faut employer les moyens preſcrits ci-deſſus, contre les vomiſſemens de pus, excepté qu'au lieu de miel mercurial dans le lavement, on y mettra deux onces de miel roſat. Tant que le malade rendra beaucoup de pus par

le fondement, il ne prendra aucun aliment, il boira le petit-lait & la tisane ci-dessus alternativement; il prendra des lavemens, toutes les quatre heures; il prendra de la manne dans du petit-lait, tous les deux ou trois jours; lorsqu'on ne verra que très-peu de pus dans les selles, le malade commencera le régime ci-dessus prescrit contre les vomissemens de pus, ainsi que les eaux de Baréges ou de Cauteretz & les baumes; & il prendra, matin & soir, le lavement n° 55.

Si le pus sort par l'urètre, on examinera s'il est causé par le virus vénérien, ou par la pierre. S'il est causé par le virus, on emploira le traitement prescrit dans la classe des virus, Section du virus vénérien. S'il y a une pierre dans la vessie, il faut recourir à la lithotomie. S'il n'y a ni virus, ni pierre, le malade prendra les demi-bains tièdes matin & soir, pendant deux heures chaque fois; il se nourrira de farineux, & fera usage des autres remèdes ci-dessus prescrits contre les vomissemens de pus; & on injectera dans la vessie, trois fois, dans vingt-quatre heures, des eaux de Baréges ou de Cauteretz; & matin & soir, on fera usage de l'in-

jection (176). Si avant qu'on ait aperçu du pus dans les urines, le malade a eu de vives douleurs dans les reins, des coliques néphrétiques, & ſi le malade n'a jamais éprouvé des douleurs dans la région de la veſſie, il eſt inutile de faire des injections dans la veſſie.

Si le pus ſort par le vagin, s'il y a d'autres ſignes du virus vénérien, on en fera le traitement; s'il n'y a point eu lieu à ce virus, on emploira les remèdes, & le régime ci-deſſus contre les évacuations purulentes, & on fera trois ou quatre fois dans vingt-quatre heures, l'injection n° 176 & l'injection d'eau de Baréges ou Cauteretz. S'il y a des douleurs vives & des élancemens fréquens, & ſi on ſent une tumeur dure dans la matrice, l'ulcère eſt carcinomateux; on fera uſage de l'injection n° 182; ſi les douleurs ſont très-violentes & très-fréquentes, on fera tous les ſoirs l'injection n° 183. Dans le cours des fièvres lentes qui durent depuis long-temps, & qui ont léſé pluſieurs fonctions à un point conſidérable, ſi l'on voit ſortir du pus par l'un des organes ci-deſſus, on ne peut guère eſpérer la guériſon; cependant il ne faut pas

abandonner le malade. Il faut assujettir ceux qui ont commis les excès (280), au traitement (354), qu'ils observeront, relativement à la circonstance dans laquelle ils se trouveront; de plus ils feront usage des détersifs, & balsamiques ci dessus; ces moyens réussissent quelquefois, contre les évacuations purulentes qui ont été précédées & qui sont accompagnées de fièvre lente.

361 Nous avons décrit (286), les effets des ruptures des vaisseaux lymphatiques, & nous avons dit que, relativement aux divers organes dans lesquels ces vaisseaux se rompent; ou la lymphe & les sérosités extravasées sont évacuées par les organes des déjections; ou il se forme un amas de ce fluide extravasé, soit dans les tuniques des viscères, soit dans les grandes cavités, soit dans le tissu cellulaire de l'habitude du corps; ce qui donne lieu à diverses espèces d'hydropisies.

On ne peut guère distinguer si les évacuations séreuses & lymphatiques qui ont lieu contre nature par les organes des déjections, sont causées par la rupture de plusieurs vaisseaux lymphatiques, ou par la dilatation de ces vaisseaux; par exemple on ne peut pas

ſavoir ſi les évacuations ſéreuſes & lymphatiques qui ont lieu, contre nature, par les ſelles, ſont occaſionnées par des ruptures ou dilatations des vaiſſeaux excrétoires de l'eſtomac & des inteſtins : on ne peut pas ſavoir ſi les évacuations extrêmement abondantes de ſéroſités, & de lymphe qui ont lieu par le vagin, ſont l'effet de la rupture, ou de l'extrême dilatation de pluſieurs vaiſſeaux lymphatiques de la matrice. On ne peut ſavoir ſi le flux d'urine extrêmement abondant, qui a lieu dans le diabète, eſt cauſé par la rupture, ou la dilatation de pluſieurs vaiſſeaux ſecrétoires des reins ; mais quelle que ſoit celle de ces deux cauſes qui donne lieu à ces évacautions contre nature, on doit dans les ſujets qui ont les liqueurs acrimonieuſes, employer le traitement ſuivant : 1°, il faut laiſſer aller ces évacuations, ſi elles ſont critiques, & ſi elles ſont périodiques, ou erratiques ; 2° il faut dès leur commencement, travailler par un bon régime, à adoucir le ſang ; 3°, il ne faut travailler à les arrêter, que lorſqu'on voit qu'elles ſont extrêmes, & qu'elles épuiſent les malades. Pour remplir ces vues, ſi dans le commencement de ces

évacuations extrêmes, le pouls eſt plein & dur, il faut avoir recours à la ſaignée, & la réitérer juſqu'à ce que le pouls ne ſoit ni plein, ni dur, & qu'il ſoit très-ſouple : ſi le pouls n'eſt ni plein, ni dur, ni très-fréquent, on n'emploira pas la ſaignée dans le commencement de ces évacuations ; on ſe bornera à employer les autres moyens preſcrits ci-deſſus contre les hémorragies. On ſe gardera bien d'employer les aſtringents contre ces évacuations, lorſqu'elles ſont critiques, ou périodiques, ou erratiques, & lorſqu'elles ont lieu dans les gens pléthoriques & dans des gens chez qui d'autres évacuations ſont ſupprimées ou très-diminuées ; à moins que la foibleſſe & l'épuiſement ne l'exigent.

Lorſque les ſéroſités & la lymphe extravaſées, ne peuvent pas avoir d'iſſue hors du corps, & qu'il s'en forme un amas ſtagnant dans quelques organes, ou dans les grandes cavités; ce qui conſtitue les diverſes eſpèces d'hydropiſies; on ne peut pas diſtinguer quel eſt celui des trois vices des vaiſſeaux déſignés (266), qui a donné lieu à l'extravaſation ; mais ſoit que ces extravaſations aient été produites par la dilatation

des pores des vaiſſeaux lymphatiques, ou par l'écartement de leurs fibres, ou par leur rupture, il faut examiner ſi les malades ont les fluides épais ou groſſiers, ou s'ils ont les liqueurs acrimonieuſes : dans le premier cas il faut employer le traitement (341) ; ſi l'hydropiſie eſt cauſée par les excès (280), & par l'âcreté des liqueurs, il faut commencer par employer le régime preſcrit (354), art. 12, pour le cinquième jour, & les jours ſuivans. Où que ſoient ſitués les amas d'eau dans les gens qui ont le ſang âcre & qui ont commis au plus haut degré les excès (280) ; ſoit qu'ils aient lieu dans la poitrine, ou le bas-ventre, ou ſeulement dans le tiſſu cellulaire des jambes ou de l'habitude du corps ; on ne peut guere ſe flatter de les guérir. Preſque tous les ivrognes & les débauchés qui ſont les plus robuſtes, périſſent d'hydropiſie. Cependant dès le commencement de la maladie, ſi les ſujets ſont aſſez dociles, pour s'aſſujettir au régime ci-deſſus, & aux remèdes, on peut prolonger leurs jours & même en guérir quelques-uns. Le traitement qui convient à l'eſpèce d'hydropiſie qui a lieu dans les gens qui ont les liqueurs

âcres, est celui qui est prescrit ci-après contre l'espèce d'hydropisie (364), articles 3 & 5.

362 Nous avons décrit dans les six art. (287) les diverses évacuations qui résultent de la dilatation & engorgement des divers vaisseaux secrétoires & excrétoires, dans les sujets qui commettent les excès (280. Ces évacuations ont communément lieu dans les gens qui sont à l'âge de quarante ans & au-dessus, temps auquel la transpiration insensible commence à diminuer beaucoup ; elles sont d'autant plus fréquentes, & plus considérables, que les sujets excédent plus les quarante ans. Nous regardons ces évacuations comme d'autant plus avantageuses à ces sujets, qu'elles les délivrent d'une partie des sucs acrimonieux qu'ils contractent par leurs excès ; & qu'elles suppléent à la transpiration insensible qui les en délivroit, lorsqu'ils étoient plus jeunes. L'observation confirme que ces évacuations sont salutaires, & que si elles sont supprimées par quelques accidents, ou par des médicamens que des Empyriques ont employés pour les faire cesser ; bientôt les sujets sont atteints de maladies très-graves qui sont ordinairement

ment funestes, si ces évacuations ne se rétablissent pas.

Par ces raisons, quelque incommodes & désagréables que les sujets trouvent ces évacuations, nous ne travaillons jamais à les en délivrer : au contraire, lorsqu'elles sont supprimées, nous ne négligeons rien pour les rétablir, & les entretenir. Si celles qui avoient lieu par les narines, sont supprimées, nous conseillons de laver fréquemment les narines, avec de l'eau tiède, & de prendre du tabac; si les individus qui étoient sujets à ces évacuations, sont accoutumés au tabac, nous leur conseillons d'autres sternutatoires. Si ces évacuations avoient lieu par l'expectoration, ou par les glandes de l'œsophage, ou de la bouche, nous conseillons l'usage de la pipe. Si ces évacuations se faisoient par des vomissements, nous ordonnons un vomitif; si elles avoient lieu par les selles, nous employons les purgatifs; si elles avoient lieu par les urines, nous ordonnons les diurétiques; si c'étoient des sueurs, nous ordonnons des bains; si c'étoient des fleurs blanches ou un flux hémorroïdal, nous ordonnons les demi-bains. Pendant tout le temps que

ces évacuations ſont ſupprimées, nous faiſons obſerver la diète la plus ténue; les malades ne prennent d'autre nourriture que des bouillons adouciſſants, & boivent abondamment du petit-lait, ou de l'eau de veau, & de poulet. Si ces évacuations qui étoient conſidérables, ne ſe rétabliſſent pas, nous ordonnons les véſicatoires. Si ces évacuations ſupprimées & qu'on ne peut pas rétablir, étoient peu abondantes, nous ordonnous le cautère ou un autre exutoire médiocre; enſuite nous employons le traitement (354.

Nous avertiſſons que ces précautions ſont de la plus grande néceſſité pour préſerver des maladies les plus graves. Quelques-unes de ces évacuations, telles que l'expectoration de matières âcres & ſalées, les crachotements, & les petits vomiſſements de matières de même eſpèce, ſont journaliers & périodiques, & ont lieu tous les matins, ſurtout, dans les gens qui abuſent continuellement d'aliments âcres, & de liqueurs ſpiritueuſes. Les ſueurs fétides ont lieu toutes les nuits; quelquefois ces ſueurs fétides, n'ont lieu qu'aux pieds, aux aiſſelles, &c. Les fleurs blanches ſont ſouvent continuelles. Quelquefois les pé-

iodes de ces évacuations ſont plus éloi-gnées ; elles laiſſent quelquefois, des ntervalles d'un mois; quelquefois même le plus longs, à proportion de ce que es malades font moins d'excès. Quel-quefois ces évacuations ſont erratiques, & leurs retours ont ordinairement lieu près des excès.

Les jeunes Médecins ne doivent ja-nais manquer de s'informer, ſoit dans es maladies aiguës, ſoit dans les ma-adies chroniques, ſi les malades étoient ujets à ces évacuations, ſoit habituel-es, ſoit périodiques, ou erratiques ; ſi ces évacuations ſont ſupprimées. Leur ſuppreſſion eſt ou la cauſe de la naladie, ou elle eſt une complication.

Ces ſortes d'évacuations ont ſouvent eu, dans les gens atteints de quelques irus, tel que le goutteux, le dar-reux, le rhumatiſmal, &c. Lorſque es évacuations ſe ſuppriment dans les ens atteints de ces virus, il faut ſe âter de les attirer à l'habitude du corps, ar les moyens preſcrits dans la claſſe es virus. Quoique nous regardions ces vacuations comme très-avantageuſes ux gens qui commettent habituelle-nent les excès (280), nous les aver-iſſons qu'elles ne les garantiſſent pas

toujours des maux graves dont leurs excès les menacent ; pour les en préserver, nous leur conseillons le traitement (354).

363 Les engorgements lymphatiques décrits (288), art. 1, dégénèrent souvent en obstructions, & celles-ci sont ordinairement incurables, & causent les maux les plus funestes dans les gens qui se livrent aux mêmes excès que le cinquième individu, (287) ; il est donc bien nécessaire de préserver de ces engorgements ; ou du moins si les sujets n'ont pas voulu employer les moyens qui pouvoient les garantir ; il est bien urgent de ne négliger aucuns des secours qui peuvent les détruire, & empêcher que les obstructions ne succèdent. Les engorgements lymphatiques qu'on découvre dans les viscères, ou à l'habitude du corps, dans les gens qui commettent les excès (280), doivent être traitées de la manière prescrite (354), avec les modifications suivantes ; 1°. On observera ce qui est prescrit (354), art. 1 & 2.

2°. Il faut observer à l'égard de la saignée, ce qui est dit (354), articles 3 & 5.

3°. Il faut observer à l'égard des

bains, ce qui eſt dit (354), art. 6.

4°. Obſerver ce qui eſt dit (354), art. 7.

5°. Continuer les lavements, ainſi qu'il eſt dit (354), art. 8.

6°. On ne fera pas uſage de l'émulſion preſcrite (354), art. 4, & art. 9 & 10, à moins qu'il n'y ait inſomnie, grande agitation, grande ſoif, & chaleurs intérieures.

7°. On purgera comme il eſt dit (354), art. 11 & 13.

8°. Lorſque le malade aura été purgé, on obſervera ce qui eſt preſcrit (354), art. 12 & 13; on ne fera pas uſage des laits preſcrits art. 14 & 15, à moins qu'il n'y ait quelques-uns des ſignes décrits (354), art. 16.

9°. Lorſque le malade ſera à l'uſage des aliments ſolides, il ne prendra du petit-lait, que le matin à jeun, & en boira chaque jour, environ, deux livres. A ſes repas, il boira de l'eau pure, & dans le cours de la journée, il boira, de temps en temps, de l'eau de veau.

10°. Lorſqu'il y aura quelque-temps que le malade aura repris les aliments ſolides, en ſuffiſante quantité, pour réparer les forces qui ont été affoiblies, par la ſaignée & la diète, il ſuppri-

mera le petit-lait ; & il prendra, tous les matins, à jeun, deux livres, environ, d'eau minérale légère, telle que l'eau épurée de Passy, ou de Forges nommée la Royale ; il augmentera chaque jour la dose d'eau, environ, d'un verre; il parviendra jusqu'à environ, quatre livres, & s'en tiendra à cette dose. Lorsqu'il aura pris tous les matins pendant huit à dix jours, cette dose d'eau minérale légère, il commencera à prendre pareille quantité d'eau minérale, un peu plus forte, telle que l'eau minérale épurée de Passy, coupée avec un quart de non-épurée; ou l'eau de la Royale, coupée avec un quart de l'eau de la Cardinale ; ensuite il diminuera, chaque jour, l'eau la plus foible, d'un petit verre, & il augmentera l'eau la plus forte, d'un petit verre ; ainsi il parviendra, peu-à-peu, à prendre, environ, quatre livres d'eau non-épurée de Passy, ou quatre livres de la Cardinale de Forges; il continuera pendant quinze jours à prendre tous les matins cette dose d'eau de la Cardinale : ensuite il suspendra l'usage de cette eau, & lui substituera, environ, deux livres de petit-lait, qu'il boira tous les matins. Après qu'il aura pris le petit-lait pen-

dant quinze jours, il recommencera à boire, tous les matins, pendant trois ſemaines, environ, quatre livres d'eau de la Cardinale. On doit boire ces eaux à la ſource. Si la ſaiſon ne permet pas d'aller ſur les lieux on leur ſubſtituera l'eau de Vals ou celle de Cranſac. Pendant tout le temps d'uſage de ces eaux, le malade obſervera de ne prendre d'autres nourritures que celles preſcrites (354), art. 12, & il ne ſatisfera jamais ſon appétit; il boira de l'eau à ſes repas.

Le malade continuera, pendant l'uſage des eaux minérales, de prendre tous les jours, un bain tiède, pendant une heure, environ, cinq heures après-dîner : une demi-heure après qu'il ſera ſorti du bain il prendra le potage du ſouper.

11°. Après que le malade aura fini de boire les eaux, il recommencera l'uſage du petit-lait pendant quinze jours; après cette quinzaine de petit-lait, il prendra, tous les matins, à jeun, les deux doſes de l'apozème n° 72. On mettra un intervalle de deux heures entre les deux doſes; pendant l'uſage des apozèmes, il boira dans la matinée, environ, deux livres de la tiſane,

n° 14, ou de celle n° 15, il continuera cette alternative d'une quinzaine, de petit-lait, & une quinzaine d'apozèmes.

12°. Quand même le malade paroîtroit guéri, après l'usage des eaux minérales; les causes qui ont produit les engorgements lymphatiques, ayant eu lieu pendant long-temps, il faut continuer tous ces remèdes, ce régime, & un fréquent usage des bains, pendant deux ans. La seconde année, au-lieu des eaux minérales ci-dessus, le malade ira boire les eaux à Barreges, où à Cauteretz. Pendant tout le temps de ce traitement, le malade fera un exercice modéré soit à pied, soit à cheval, ou en voiture; il ne négligera rien pour se dissiper, & s'amuser; il ne renoncera pas entiérement à ses occupations; mais il évitera les travaux fatigans, & se soustraira aux objets de ses passions.

13°. Dans les paroxismes des deux espèces d'asthme, décrits (288), art. 1; on suspendra les bains : le reste du traitement pour ces deux espèces d'asthme, sera celui prescrit ci-dessus, & qui convient à tous les engorgements lymphatiques causés par l'acrimonie des

liqueurs & par la roideur, & l'irritation des fibres.

Si on n'eſt appellé auprès des malades qui commettent habituellement les excès (280), que lorſque les obſtructions décrites (288), art. 1, ſont palpables, rénitentes, & dures; nous avons déja dit qu'on ne peut guère eſpérer de guérir ces malades; mais il faut empêcher le progrès des obſtructions, & en éloigner les ſuites; pour cela il faut d'abord employer le traitement (363), & de plus, faire ce qui ſuit. 364

1°. Si les obſtructions ont déja commencé à cauſer des ſuppurations, & des fièvres lentes, il faut employer contre ces maux, les remèdes qui ſont preſcrits (354), depuis art. 17, juſqu'à art. 25.

2°. S'il y a des douleurs vives, de l'inſomnie, de l'agitation, des chaleurs internes; il faut faire uſage des émulſions & narcotiques de la manière preſcrite (354, art. 4, 9 & 10.

3°. S'il y a l'une des eſpèces d'hydropiſies dont nous avons parlé (361), ſi l'hydropiſie eſt déja invétérée, & très-conſidérable; il ne faut pas employer le traitement (363), il faut ſe borner à ſuivre l'indication mitigatoire

ou palliative (148), & l'indication vitale (140). On pourra, dans la vue de soulager, faire la ponction dans les ascites de cette espèce : mais il ne faut pas employer les scarifications, aux jambes, qui ont été prescrites (341), parce que ces scarifications, dans les gens qui ont commis les excès (280), seroient bientôt suivies de la gangrène.

4°. Si les suppurations, & fièvres lentes, qui sont causées par des obstructions, sont très-invétérées, & à un haut degré, on se bornera aussi à satisfaire à l'indication vitale, & à l'indication palliative.

5°. Si l'hydropisie ne fait que commencer, & s'il n'y a pas long-temps que les quatre signes d'obstructions, décrits (288), art. 1, sont manifestes, il faut employer le traitement (363). Les bains, la saignée, & les aqueux ne sont pas contre-indiqués dans cette espèce d'hydropisie. Pour évacuer les sérosités qui sont en stagnation, on emploira des diurétiques, & des purgatifs, aussi souvent qu'ils sont prescrits (341); mais au-lieu des diurétiques chauds, & des purgatifs forts qui sont prescrits (341), on administrera dans cette espèce d'hydropisie les diuréti-

ques froids, tels que les tisanes nitrées, la limonade, l'apozème 66, la potion n° 114, &c; & on ne purgera qu'avec des minoratifs tels que la potion n° 91, ou la potion n° 90, dont on retranchera les follicules.

Le sixième individu (292), est atteint d'un cholera-morbus sec; cette maladie est très-violente, & très-vive; elle est souvent mortelle, dans moins de vingt-quatre heures; il est rare d'en empecher les funestes effets; quelquefois on y réussit par les moyens suivants. 365

1°. Dès les premiers instants de cette maladie, on fera boire, toutes les dix minutes, alternativement, un grand verre de petit-lait, n° 17, & un grand verre d'eau tiède.

2°. Le malade prendra, toutes les heures, une cuillerée d'huile d'amandes douces, tirée sans feu.

3°. Dès les premiers instans de la maladie, on donnera le lavement n° 48, qu'on réitérera toutes les heures, jusqu'à ce que le malade soit dans le bain.

4°. On mettra le malade dans le bain tiède, le plutôt qu'il sera possible: il y restera cinq à six heures; on aura soin d'entretenir le bain, entre les

degrés 26, 27 du thermometre de Réaumur.

5°. On saignera le malade du bras, dès les premiers instans de la maladie, & on réitérera la saignée, du bras, toutes les trois heures, jusqu'à ce que le pouls soit plus souple & plus petit, qu'il ne l'est, le matin à jeun, dans les gens d'une constitution médiocre.

6°. Si le malade vomit (il y aura quelque lueur d'espérance) on continuera à donner à boire toutes les dix minutes; & immédiatement après chaque vomissement, on donnera un grand verre d'eau tiède; il continuera aussi à prendre, toutes les heures, une cuillerée d'huile d'amandes douces : si le malade vomit des matières jaunâtres, verdâtres, amères ou aigres, on emploira les remèdes prescrits ci-après contre le cholera-morbus humide.

7°. Après que le malade aura passé cinq ou six heures dans le bain, on le mettra dans son lit; on réitérera le lavement n° 48; ensuite si le malade n'a pas vomi, si les vains efforts pour vomir & pour aller à la selle, continuent avec la même violence, si le pouls n'est pas fort foible, si les extrémités ne se refroidissent pas; on

donnera au malade l'émulſion n° 123, à laquelle on aura ajouté trente gouttes anodines de Sydenham.

Si les extrémités commencent à ſe refroidir, ſi le pouls s'affoiblit ; on donnera un gros de confection alkermès, & trente gouttes anodines de Sydenham, dans trois onces d'eau de chardon bénit.

8°. Après que le malade aura pris cette potion, ou l'émulſion, on continuera le petit-lait & l'eau tiède & l'huile d'amandes douces, juſqu'à ce que le malade paroiſſe diſpoſé à dormir ; alors on ſuſpendra les remèdes pour laiſſer dormir le malade ; s'il ne s'endort pas, & ſi les efforts convulſifs & vains pour vomir & pour aller à la ſelle, continuent ; on réitérera la potion ou l'émulſion, quatre heures après qu'il aura pris l'une ou l'autre ; & après cette ſeconde émulſion, on remettra le malade dans le bain ; ſi le ſommeil vient, on le laiſſera dormir dans le bain.

9°. Dès que les efforts pour vomir ſeront moins violens & plus éloignés, on ſupprimera l'eau tiède ; on donnera le petit-lait, toutes les demi-heures, & on donnera la cuillerée d'huile d'amandes douces, toutes les deux heures.

10°. Si le malade passe vingt-quatre heures sans efforts pour vomir, & sans envie d'aller à la selle, on lui donnera, deux onces de manne dans un verre de petit-lait.

11°. Après que le malade aura été purgé deux fois, s'il a appétit, il reprendra, peu-à-peu, les alimens de la manière prescrite (354, art. 12, ensuite il observera ce qui est prescrit (354, depuis art. 12, jusqu'à art. 17.

Le cholera-morbus humide differe du sec, en ce que dans celui-là, le malade va par haut & par bas, presque continuellement & avec la plus grande abondance; dans les premiers instans il faut faciliter les évacuations en donnant le petit-lait, l'eau tiède & l'huile d'amandes douces, ainsi qu'il est dit ci-dessus art. 1 & 2. On mettra aussi le malade dans le bain tiède, & on fera usage de la saignée prescrite ci dessus, à moins que le pouls ne soit plus petit & plus foible qu'en santé, dès le début de la maladie; dans ce cas on ne saignera pas. Après qu'on aura employé, pendant trois heures, le petit-lait, l'eau tiède & l'huile d'amandes douces, si le malade dit que les matières qu'il vomit sont amères, on supprimera l'huile

d'amandes douces & le petit-lait ; on donnera, toutes les dix minutes, alternativement, un verre de la tisane n° 18, & un verre d'eau tiède ; & , toutes les deux heures, on donnera la potion suivante. Vingt grains de sel d'absynthe. Versez par-dessus, du suc de limon jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence. Mettez ce mêlange dans un verre de limonade. Si le malade dit que les matières qu'il vomit sont très-aigres, on supprimera la limonade, & on lui substituera l'infusion de menthe ; le malade boira, toutes les dix minutes, alternativement, un verre de cette infusion, & un verre d'eau tiède. Si les vomissemens & les selles continuent avec une abondance qui fait craindre la syncope, on donnera dans les intervalles de deux doses de la potion ci-dessus, trente gouttes anodines de Sydenham, dans un verre d'eau chaude. Si quatre heures après que le malade aura pris ces gouttes, il n'a nulle disposition au sommeil, & si les vomissemens & les selles continuent avec la même violence; on réitérera la dose ci-dessus, des gouttes anodines de Sydenham.

Si le pouls devient intermittent, très-

petit & très-foible, & si le visage se couvre de sueurs, & si les extrémités sont froides, on donnera, toutes les heures, quatre cuillerées de la potion n° 106. Si le malade passe vingt-quatre heures sans vomir, il sera purgé de la manière prescrite ci-dessus art. 10, ensuite il observera ce qui est prescrit art. 11; quelquefois le cholera-morbus sec & l'humide, sont suivis d'inflammation ou de fièvre ardente, ou de fièvre maligne; dès-lors il faut employer les traitemens prescrits contre ces maladies.

366 Le septième individu (293) a une dyssenterie; cette maladie a plusieurs degrés : 1°. Si les envies d'aller à la selle sont très-douloureuses; si les douleurs dans le bas-ventre, sont très-vives; si elles sont accompagnées d'une grande chaleur, d'une très-grande soif & d'une fièvre très-vive, il faut employer le traitement (355), art. 6. Lorsque les menaces d'inflammation seront dissipées, on donnera au malade la potion n° 88. Après que le malade aura pris cette potion, il ne boira que lorsqu'il aura vomi; & immédiatement après chaque vomissement, il boira trois verres d'eau tiède, dans l'espace d'un quart-

d'heure ; lorſque le malade aura vomi, il recommencera à boire, toutes les demi-heures, alternativement, le petit-lait & l'eau de veau. Six heures après que le malade aura pris la potion n° 88, il prendra la potion n° 96 B. Une heure après la potion, il recommencera à boire comme auparavant.

Le ſurlendemain de ces potions, le malade ſera purgé avec la potion n° 92; enſuite il continuera à être purgé, tous les deux jours, avec cette potion, & il continuera les boiſſons ci-deſſus, juſqu'à ce qu'il n'y ait plus de glaires enſanglantées dans les ſelles, & juſqu'à ce qu'il n'y ait aucune douleur dans le bas-ventre.

Dès le commencement de la maladie, on donnera, toutes les quatre heures, le lavement n° 54, même les jours de purgation ; on continuera l'uſage des lavemens juſqu'à la fin de la maladie.

2°. S'il n'y a des douleurs dans le bas-ventre, que dans les momens qui précèdent les beſoins de ſe préſenter à la ſelle ; ſi ces beſoins ne ſont pas très-fréquens, s'il n'y a point de chaleur dans le bas-ventre ; ſi la ſoif n'eſt pas très-grande ; ſi la fièvre n'eſt pas vive ; il n'y a nulle apparence d'inflammation. Quoiqu'à ce degré, la dyſſen-

terie ne paroisse pas dangereuse, si le malade a vécu comme le septième individu, il ne faut pas se dispenser d'employer le traitement (354), art. 6. Mais on l'administrera avec moins de célérité; on mettra plus d'intervalle entre les saignées : mais on les répétera jusqu'à ce que le pouls soit moins gros & plus souple qu'en santé; on donnera moins fréquemment l'huile d'amandes douces; on ne donnera le petit-lait & l'eau de veau, que toutes les demi-heures, alternativement; le bain ne sera pas nécessaire; mais il ne faut pas négliger de donner, toutes les quatre heures, le lavement n° 54.

Les douleurs & la fièvre n'étant pas considérables, on pourra, après vingt-quatre ou trente-six heures, de ce lavage, donner la potion n° 88; ensuite on emploira les autres médicamens, dans l'ordre prescrit ci-dessus, art. 1.

3°. S'il n'y a de douleurs dans le bas-ventre, que dans le moment où le malade se présente à la selle; si les douleurs ne sont ni vives ni de longue durée; si les besoins d'aller à la selle, sont peu fréquents; s'il n'y a point de soif; s'il y a peu de glaires ensanglantés; si le malade a beaucoup moins

abuſé que le ſeptième individu, la dyſſenterie eſt à un degré encore moins violent que celle art. 2. Dans ce cas il n'eſt pas beſoin de réitérer la ſaignée; l'huile d'amandes douces & les bains ne ſont pas néceſſaires; l'eau de veau, le petit-lait, le lavement n° 54, la potion n° 88, & les potions n° 96 & n° 92, adminiſtrés comme ci-deſſus, terminent la maladie en peu de jours.

4°. Il n'eſt pas rare que les malades, atteints de dyſſenterie aient la bouche mauvaiſe & la langue chargée. Dans ce cas il y a des ſucs âcres & des ſucs épais & groſſiers : alors il eſt queſtion d'examiner ſi les ſymptômes produits par les ſucs âcres, ſont à un plus haut degré que ceux produits par les ſucs épais : par exemple, s'il y a, preſque continuellement, des douleurs dans le bas-ventre, ſi elles ſont fort vives, ſi le malade eſt extrêmement altéré, s'il y a chaleur dans le bas-ventre, ſi la fièvre eſt fort vive, s'il y a beaucoup de glaires très-enſanglantées, dans les ſelles; ce ſont les ſucs âcres qui font le plus grand mal; il y a menace d'inflammation; il faut employer le traitement *(355)*, art. 6; enſuite adminiſtrer les remèdes preſ-

crits ci-dessus, art. 1. Mais si le malade vomit, sans de grands efforts, des matières épaisses, aigres ou de très-mauvais goût, si la bouche est très mauvaise, la langue très-chargée, s'il n'y a nul sentiment de chaleur dans le bas-ventre, s'il n'y a des douleurs que lors des besoins d'aller à la selle, si ces douleurs sont peu considérables, si dans les selles il y a beaucoup de matières jaunâtres, très-fétides, & peu de glaires ensanglantées, si la maladie a commencé par un frisson; ce sont les sucs épais, grossiers & corrompus qui produisent les symptômes les plus graves; c'est un commencement de fièvre putride; il ne faut saigner que dans le cas où le pouls seroit plein & dur; & au-lieu de la potion n° 88, on donnera au plutôt la potion n° 86; ensuite on se conformera au traitement prescrit (322), selon que la fièvre putride sera plus ou moins forte.

5°. S'il n'y a que peu de différence entre la violence des symptômes, produits par ces différens sucs; alors on réunira le traitement (355), art. 6; & le traitement (322), observant de diriger les remèdes contre le mal qui sera le plus dominant.

6°. Le téneſme qui accompagne toujours les autres ſymptômes de la dyſſenterie, exiſte ſouvent ſans eux. Alors il n'eſt plus un ſimple ſymptôme; il eſt une maladie, qui a, ainſi que la dyſſenterie, divers degrés, & il eſt produit par les mêmes cauſes. Ainſi ſuivant qu'on verra plus ou moins d'analogie entre les cauſes du téneſme & celles de la dyſſenterie, décrites dans l'un des art. ci-deſſus, on traitera le téneſme de la manière preſcrite dans l'un de ces articles.

Lorſque la dyſſenterie & le téneſme ſeront ceſſés, on remettra, peu-à-peu, les malades, aux alimens ſolides, de la manière preſcrite (354), art. 12, ſi l'âcreté des ſucs étoit la cauſe dominante; mais ſi les ſucs épais, groſſiers & corrompus, étoient la principale cauſe, lorſque la dyſſenterie ſera ceſſée, on remettra le malade à l'uſage des alimens ſolides, de la manière preſcrite 322, art. 13.

La paſſion cœliaque & la lienterie 367
dont les ſymptômes ſont décrits (294), ont quelquefois lieu dans l'indigeſtion, & à la ſuite de cet accident, lorſque les malades refuſent d'obſerver la diète, & le régime preſcrit à la ſuite de l'indi-

gestion (344), & qu'ils veulent absolument manger comme à leur ordinaire; Lorsque ces deux maladies n'ont que cette cause passagère, & que les malades n'ont pas des sucs de mauvaise qualité, on les guérit par la diète ténue continuée pendant quelques jours, & ensuite par le régime prescrit (198, art. 2). Mais lorsque les malades ont les sucs âcres comme le huitième individu (294), quoique la passion cœliaque & la lienterie n'aient pas été précédées, & ne soient pas accompagnées d'autres maladies, elles ne peuvent être guéries que par le traitement (354) continué plus ou moins de temps, suivant que le sang des malades est plus ou moins âcre. Lorsque la passion cœliaque, & la lienterie sont jointes à une fièvre lente, causée par une suppuration interne, & qui subsiste depuis long-temps, elles sont symptômes de la fièvre lente qui ne produit guères ces accidens, que lorsqu'elle est parvenue à un point inguérissable.

368 Le flux hépatique dont le huitième individu (295) est atteint, est presque toujours causé par des obstructions, qui, dans quelqu'un des viscères sont des digues à la circulation, & font refluer (par

le Mécanisme décrit (266), dans les vaisseaux secrétoires & excrétoires des intestins, une trop grande quantité de liqueurs, qui dilate ces vaisseaux, au point qu'ils acquièrent un diamétre assez considérable pour qu'ils puissent admettre des globules de sang. Ces vaisseaux ainsi dilatés ne sont pas capables de former des sucs digestifs; & ils ne versent dans les intestins qu'une grande quantité de sérosités & de lymphe mélangées avec quelques globules rouges, d'où s'ensuivent des selles de matières séreuses, teintes comme des lavures de chairs.

Le flux hépatique qui, comme nous voyons, n'est qu'un symptôme, se manifeste, souvent sans être accompagné d'aucune autre lésion, & les obstructions qui le causent, ne sont pas toujours sensibles & palpables; mais l'observation & l'ouverture des cadavres nous ont découvert cette cause; ainsi dès que nous voyons les symptômes du flux hépatique dans des gens qui ont vécu comme le neuvième individu (295), quoique nous ne découvrions aucune rénitence dans les viscères, nous devons employer le traitement (363).

Le dixième individu (299) est atteint d'une fièvre ardente dans laquelle on 369

voit toutes les menaces d'inflammations les plus graves, & les menaces des accidens les plus violens qui peuvent être causés par les deux espèces de pléthore décrites depuis 341 jusqu'à 350 qui sont réunies, ou par la seule pléthore fausse qui est toujours à un très-haut degré dans cette maladie. On ne sauroit donc assez se hâter de prévenir tous ces dangers ; pour cela il faut, dès le commencement de la maladie: 1°. Saigner le malade du bras.

2°. Lui donner le lavement n° 52, auquel on ajoutera demi-once de sel de nître purifié ; une demi-heure après on réitérera ce lavement.

3°. On donnera tous les quarts-d'heure, alternativement, un verre de la tisane n° 19, & un verre de la tisane n° 20. Au lieu de donner ces tisanes chaudes, ainsi qu'on les donne dans les autres maladies, il faut les donner froides & même à la glace, si la pléthore fausse est à un degré très-haut.

4°. Le plutôt possible, on mettra le malade dans le bain ; on aura soin que le bain soit moins chaud que la peau du malade ; on le laissera dans le bain, cinq ou six heures, sans échauffer l'eau.

5°. Trois heures après la saignée du bras,

bras, le malade étant dans le bain, on réitérera la ſaignée du bras; enſuite on la répetera de la manière expliquée, juſqu'au terme preſcrit 354, art. 5. Si la tête eſt la partie la plus menacée, on fera la ſeconde ſaignée, & les ſuivantes, au pied; on retirera le malade du bain, pour la ſaignée du pied; dès qu'elle ſera faite on le remettra dans le bain.

6°. Après que le malade aura paſſé cinq ou ſix heures dans le bain, on le mettra au lit; on aura ſoin qu'il ſoit couvert légèrement; dès que le malade ſera au lit, on réitérera le lavement ci-deſſus, toutes les trois heures.

7°. Dès que le malade ſera au lit, on lui donnera l'émulſion n° 123. Quand même le malade n'auroit nulle diſpoſition à dormir, on n'ajoutera pas, dans le commencement de la maladie, les narcotiques à cette émulſion; mais lorſque la pléthore fauſſe ſera détruite, ſi le malade n'a aucune diſpoſition au ſommeil, on ajoutera le narcotique de la manière & aux doſes preſcrites 354, art. 9.

8°. Après que le malade aura paſſé quatre à cinq heures au lit, on le remettra dans le bain, & on l'y laiſſera cinq à ſix heures, ſi les ſymptômes

(286), ne sont pas diminués. Mais si les symptômes sont diminués notablement, le malade ne restera qu'une heure dans le bain ; & dans ce cas, la chaleur de l'eau sera à peu près au même degré que la chaleur de la peau du malade.

9°. Dès que les symptômes seront diminués, le malade prendra, toutes les quatre heures, un bouillon 354, art. 7, il continuera les bains tièdes, matin & soir, pendant une heure ; les deux tisanes, toutes les demi-heures; les lavemens, toutes les quatre heures; les soirs, l'émulsion ci-dessus ; & le tout jusqu'à ce que les symptômes de la fièvre ardente soient dissipés, & qu'il ne reste que peu de fièvre.

10°. Lorsqu'il n'y aura aucun symptôme, excepté un peu de fièvre, on emploira le traitement prescrit (354), depuis art. 11 jusqu'à 21, selon que les circonstances qui y sont marquées, auront lieu,

370 Dans l'espèce de fièvre maligne décrite (297) & dans celle décrite (262), il y a beaucoup de symptômes à peu près semblables ; mais dans l'espèce (297) l'état de la bouche, de la langue & du pouls, est constamment différent de ce

qu'il eſt dans l'eſpèce (262). Le genre de vie de ces deux malades, & tout ce qui a précédé ces deux eſpèces de maladies, prouvent au Médecin que les cauſes ſont fort différentes.

L'eſpèce de fièvre maligne dont eſt atteint le onzième individu, eſt, le plus ſouvent, funeſte; quelquefois on évite la mort par le moyen des ſecours ſuivants.

1°. Le malade ſera ſaigné du bras le plutôt poſſible : deux heures après la ſaignée du bras, on fera la ſaignée du pied; enſuite on réitérera la ſaignée du pied, toutes les quatre heures, & même plus promptement, juſqu'à ce que le pouls ſoit petit & ſouple.

2°. Dès les premiers inſtans de la maladie, le malade boira, tous les quarts d'heure, alternativement, un verre de petit-lait n° 17, & un verre de la tiſane n° 18.

3°. Dès le début de la maladie, on donnera, toutes les deux heures, le lavement n° 48, auquel on ajoutera demi-once de nître purifié; enſuite on réitérera le lavement, toutes les quatre ou cinq heures.

4°. On donnera, toutes les heures,

une cuillerée de la potion n° 85, dans un verre de petit-lait.

5°. On donnera, toutes les heures, une cuillerée d'huile d'amandes douces, tirée sans feu; on observera qu'il y ait toujours une demi-heure d'intervalle entre la cuillerée de la potion 85 & la cuillerée d'huile d'amandes douces.

6°. Le plutôt possible, on mettra le malade dans un demi-bain dont l'eau sera tiède pour les gens en santé; on y laissera le malade une heure & demie, le premier jour de la maladie; on réitérera le demi-bain, toutes les quatre heures; ensuite il n'y aura que deux demi-bains par jour.

7°. Dans les premiers jours de la maladie, on ne craindra pas d'interrompre le sommeil, pour donner tous ces remèdes, aux heures marquées.

8° Le malade prendra tous les soirs l'émulsion n° 123, à laquelle on n'ajoutera jamais les narcotiques, tant que la tête sera embarrassée.

9°. Dès que le pouls sera petit & souple, & qu'il y aura des selles & des urines, on donnera, toutes les quatre heures, le bouillon 354, art. 7.

10°. Dès que le ventre sera moins tendu & moins douloureux, & qu'on verra

que les remèdes ci-dessus procurent des selles & des urines, on donnera la potion n° 91, & on continuera la potion n° 85, l'huile d'amandes douces, le petit-lait, la limonade & les lavemens comme ci-dessus; & les demi-bains deux fois par jour. Lorsqu'on verra évacuer efficacement, sans irriter, on qu'on peut substituera à la potion n° 91 à celle n° 90, qu'on réitérera tous les deux jour. On supprimera les demi-bains, dès que la tête sera libre, & que les évacuations par les selles & les urines se soutiendront; & on continuera tous les autres remèdes ci-dessus, jusqu'à ce que tous les symptômes de la fièvre maligne soient totalement dissipés, que le sommeil soit naturel, & l'appétit très-vif; alors le malade prendra, peu à peu, les alimens, de la manière prescrite 354, art. 12; ensuite il continuera le reste du traitement (354), selon que les circonstances qui y sont marquées, l'exigeront.

Nous avons distingué 298, trois es- 371
pèces de fièvres lentes, dont deux espèces sont nommées symptômatiques. Nous avons déja parlé des fièvres lentes causées par des suppurations internes & par des obstructions, & nous en avons

donné les traitemens. Nous parlerons, dans la ſuite, de celles qui ſont cauſées par les douleurs de la pierre dans la veſſie, ou dans les reins, ou dans la véſicule du fiel; & par les douleurs du cancer. L'autre eſpèce de fièvre lente, eſt celle qui n'a été précédée, & n'eſt accompagnée d'aucune maladie; elle n'a, dans ſes commencemens, aucun ſymptôme violent; les malades n'en ſont point effrayés. La plupart ſont au-deſſous de l'âge de 40 ans, pleins de feu, d'activité, livrés aux plaiſirs, ou aux travaux exceſſifs; ils ne s'occupent point de leur ſanté, ils ſentent du mal-aiſe, ils ſe trouvent moins forts, ils cherchent à exciter leurs forces par les mêts les plus exquis, les plus aſſaiſonnés, par les liqueurs ſpiritueuſes & les liqueurs âcres qu'ils nomment ſtomachiques, & continuent leurs excès ordinaires. La fièvre augmente, le ſommeil ſe détruit, les forces s'anéantiſſent, la maigreur fait des progrès, il ſurvient de la toux avec crachement de ſang, ou quelqu'autre ſymptôme, cauſé par l'acrimonie portée à un haut degré: alors ils conſultent le Médecin; mais la maladie eſt très-invétérée, elle a fait des progrès violens, il eſt rare qu'à cette

époque le Médecin puiſſe guérir. Ce n'eſt qu'en traitant cette maladie, dès ſon commencement, que le Médecin peut eſpérer du ſuccès : pour cela il emploie le traitement (354), jusqu'au temps où il trouvera le pouls ſouple & lent, le ſommeil, l'appétit, & l'embonpoint rétablis, & toutes les fonctions en bon état. Pendant tout ce traitement il recommande, comme l'un des remèdes les plus eſſentiels, de s'éloigner des objets des paſſions, de leur faire diverſion par des amuſemens, des ſpectacles, des jeux, des converſations avec des gens gais, des lectures qui n'appliquent point, mais qui plaiſent, des exercices modérés & des voyages.

Lorſque la mélancolie & la manie 372
ne ſont pas héréditaires, & qu'elles ne ſont pas produites par un vice d'organiſation du cerveau, & qu'elles ſont cauſées par les abus (280), ainſi que celles décrites (299), on peut les guérir. On ne peut pas toujours être aſſuré que ces maladies ne ſont pas héréditaires ; on ne peut pas être aſſuré qu'il n'y a point de vice d'organiſation dans le cerveau ; attendu que, même des maniaques & des mélancoliques, qui ſont nés très-vigou-

reux, de parens très-sains, peuvent avoir contracté par les excès (280), des vices d'organes tels que des anévrismes ou varices dans le cerveau. Quoiqu'on ne puisse pas découvrir si ces causes incurables ont lieu, lorsque les malades sont très vigoureux; s'ils ont commis les excès 280, on ne peut leur porter aucun préjudice, en les assujettissant au traitement qui réussit quelquefois, lorsque ces maladies sont causées par l'acrimonie, par la raréfaction des humeurs, & par l'irritation des nerfs. Ainsi on doit assujettir les maniaques (299) au traitement suivant.

1°. On fera boire au malade, toutes les demi-heures, alternativement, un verre de petit-lait n° 17, & un verre de la tisane n° 14, ou de celle n° 15.

2°. Toutes les quatre heures, on donnera le lavement n° 52, auquel on ajoutera demi-once de nitre purifié.

3°. Le troisième jour de cette diète, le malade sera saigné du bras; quatre heures après cette saignée, il sera saigné du pied; ensuite on réitérera la saignée du pied, toutes les quatre heures, jusqu'à ce que le malade ait le pouls constamment plus foible, plus souple &

moins gros que celui d'un homme d'une conſtitution médiocre, qui eſt en ſanté & à jeun : dans quelques-unes des premières ſaignées, on laiſſera couler le ſang juſqu'à ce que le malade tombe en défaillance.

4°. Dès le premier jour des ſaignées, on mettra le malade dans le bain entier, dont l'eau ſera un peu moins chaude que le corps du malade; on l'y contiendra pendant deux heures; on réitérera ce bain deux fois par jour; les jours ſuivans, l'eau ſera moins chaude que le premier jour; & on parviendra, peu-à-peu, à faire prendre le bain dans l'eau froide.

5°. On donnera tous les ſoirs l'émulſion n° 123.

6. Lorſque le pouls ſera moins gros, plus foible & plus ſouple que le pouls d'un homme ſain d'une conſtitution médiocre; on donnera, toutes les quatre heures, le bouillon (354), art. 7. On continuera le petit-lait, & l'eau de poulet, alternativement, toutes les demi-heures, les lavemens, matin & ſoir, l'émulſion tous les ſoirs, & nulle autre nourriture que le bouillon ci-deſſus, pendant environ quarante jours; alors quand même la manie continueroit,

on permettra, peu-à-peu, les alimens (354), art. 12. Ensuite le malade prendra le lait d'ânesse & le lait de vache de la manière prescrite 354, art. 14, & art. 15.

Si la manie cesse avant quarante jours; lorsque le convalescent aura passé cinq ou six jours, sans donner aucun signe de manie, on le mettra à l'usage des alimens solides, & ensuite il prendra le lait, ainsi qu'il est dit ci-dessus. Si la maladie ne cesse pas pendant ce traitement, ou si après avoir cessé, elle se renouvelle pendant que le malade observera le régime prescrit; on ne peut guères espérer la guérison radicale; en conséquence on doit cesser les remèdes & se borner au régime.

Le traitement ci-dessus ne peut porter aucun préjudice aux mélancoliques qui sont bien constitués & qui ont commis les excès 280; il y a lieu de croire qu'on en guériroit plus qu'on n'en guérit, si on employoit la force à l'égard des mélancoliques, comme on l'emploie pour les maniaques; ainsi lorsque, dans les commencemens de la mélancolie, on ne peut pas, par la voie de la persuasion, déterminer le malade à faire diversion à l'objet sur le-

quel il délire, & à l'aſſujettir aux remèdes; il eſt de la prudence du Médecin de propoſer aux parens & aſſiſtans, d'employer la force pour aſſujettir le malade à un traitement qui ne peut pas nuire & qui peut guérir.

La paſſion hypocondriaque, & la 373
paſſion hyſtérique décrites 300, ont des ſymptômes, à peu près, pareils à la paſſion hypocondriaque & aux vapeurs des femmes, décrites (272); mais les cauſes de ces eſpèces de maladies ſont différentes. La paſſion hypocondriaque & les vapeurs 272 ſont cauſées par des léſions de la digeſtion, qui ont produit des ſucs épais & groſſiers, & dont les malades ont les ſignes (181). La paſſion hypocondriaque & la paſſion hyſtérique (300, ſont cauſées par les excès (280, dont les réſultats ſont des humeurs âcres, & les malades en ont les ſignes 187. Nous verrons par la ſuite, que ces maladies peuvent être cauſées par des évacuations ſupprimées, & par des virus; alors elles ont été précédées ou elles ſont accompagnées des ſignes qui les diſtinguent des eſpèces ci-deſſus, & elles exigent des traitemens différens.

Lorſque la paſſion hypocondriaque

eſt cauſée par les excès (280), il faut adminiſtrer le traitement (354) depuis art. 1, juſqu'à l'article 17, & continuer juſqu'à ce que la maladie ait paru détruite pendant un an. Pendant tout ce temps, le malade prendra les bains tièdes, matin & ſoir; il fera de l'exercice à pied, à cheval, & en voiture; il s'occupera de choſes qui lui plairont, & l'amuſeront; il évitera toutes les occupations contentieuſes; il fera uſage de l'émulſion & des narcotiques, de la manière preſcrite (354), art. 9.

Si la paſſion hypocondriaque eſt cauſée par les ſeuls excès de Vénus, on ne ſaignera point; le malade ne fera point la diète ténue, il ne prendra pas les bains; à ces remèdes près, il obſervera le traitement (354) depuis art. 12. S'il y a inſomnie, on fera uſage de l'émulſion & des narcotiques, de la manière preſcrite (344), art. 9 & 10. Pendant tout ce traitement il s'occupera, ainſi qu'il eſt dit ci-deſſus.

Si la paſſion hypocondriaque eſt cauſée par des paſſions ardentes, par des travaux exceſſifs, on fera voyager le malade, on l'éloignera de l'objet de ſes paſſions & de ſes affaires; arrivé à ſa deſtination, il obſervera le

traitement (354) depuis art. 12 juſqu'à art. 17, & il fera uſage de l'émulſion & des narcotiques: il prendra les bains, matin & ſoir ; on lui fera faire des exercices qui ſecouent beaucoup; tels que l'exercice du cheval au trot, la promenade dans une voiture fort dure; on ne laiſſera pas le malade ſeul; on ne négligera rien pour détourner ſon attention de ſes paſſions & de ſes affaires, & pour l'engager à s'occuper de choſes qui l'intéreſſent, ſans lui cauſer d'application.

Si la paſſion hyſtérique eſt cauſée par des excès d'alimens âcres & de liqueurs ſpiritueuſes, ou ſi elle eſt cauſée par des paſſions, on emploira les remèdes preſcrits ci deſſus pour ces deux cauſes, obſervant d'employer les précautions convenables, à l'égard des règles, des ſuites de couche & de la groſſeſſe.

Dans les menaces de la ſyncope à laquelle les femmes hyſtériques, ſont ſujettes, on donnera une cuillerée de la potion n° 109; on réitérera cette cuillerée, toutes les heures, tant que ces menaces ſubſiſteront. Il faut prendre garde que les malades n'abuſent des antiſpaſmodiques; la plupart des femmes hyſtériques ont continuellement peur de la

ſyncope & des évanouiſſemens ; & en conſéquence de cette peur, elles veulent continuellement, prendre les antiſpaſmodiques ci-deſſus, ou de l'éther ou de l'eau de Luce, &c. L'abus de ces remèdes cauſe trop d'activité dans les liqueurs ; ils ne doivent pas être employés pour des frayeurs chimériques ; on ne doit en faire uſage que dans les vraies menaces de défaillances, d'évanouiſſemens ou de ſyncopes.

La plupart des hypocondriaques & hyſtériques, ſe préviennent contre les remèdes & le régime, & ne veulent obſerver ni l'un ni l'autre, ou n'en obſervent qu'une partie, & veulent abſolument faire des choſes qui leur ſont contraires : par cette raiſon peu de ces malades guériſſent ; ils paſſent leur vie qui, ſouvent, eſt fort longue, à ſe plaindre, tantôt d'un mal, tantôt d'un autre ; à craindre & à être tourmentés par la peur de mourir bientôt. L'indocilité du plus grand nombre de ces malades qui ne font les remèdes qu'en partie, qui veulent en changer tous les jours, a donné lieu au préjugé, que tous les remèdes ſont impuiſſans contre cette maladie : mais les malades qui ſont dociles, qu'on peut

perſuader, & qui obſervent exactement ce qui leur eſt preſcrit, prouvent que cette maladie eſt ſuſceptible d'être détruite par le régime & les remèdes. Quelques-uns de ces malades, ſur-tout ceux dont la maladie eſt cauſée par des paſſions, guériſſent quand leur ſort eſt amélioré, & quand des circonſtances les obligent à s'occuper continuellement & avec activité, d'autres choſes, que de leur ſanté ou de leurs paſſions.

Les règles ſupprimées, des fleurs blanches ſupprimées, un flux hémorroïdal ſupprimé, des dartres répercutées ou qui diſparoiſſent naturellement, des rhumatiſmes, ou la goutte qui ont été répercutés, ou qui, depuis long-temps, ne paroiſſent point à l'habitude du corps, ſont ſouvent les cauſes de la paſſion hyſtérique ou hypocondriaque.

Si une femme eſt hyſtérique ſans avoir commis les excès (280), & ſans avoir été tourmentée par des paſſions; mais ſi les règles ſont ſupprimées, ou ſi des fleurs blanches habituelles ſont ſupprimées, il faut travailler à rétablir les règles ou les fleurs blanches, par les remèdes preſcrits dans les léſions de ces excrétions.

Si on ne voit d'autre cause dans un hypocondriaque, que la suppression d'un flux hémorroïdal, il faut faire appliquer les sangsues au fondement, & ordonner un fréquent usage des demi-bains.

S'il ne paroît d'autres causes que la répercussion d'une humeur de dartre ou de rhumatisme, il faut ordonner les bains & un vésicatoire sur la partie qui étoit affectée de la dartre ou du rhumatisme.

S'il n'y a point d'autre cause que la répercussion, ou la disparition naturelle, depuis long-temps, d'une humeur de goutte; il faut ordonner le bain de la partie sur laquelle se portoit la goutte ordinairement; y appliquer des cataplasmes émolliens, ensuite y appliquer le sinapisme; dans tous ces cas, il faut employer le régime (354), art. 12.

Nous parlerons de ces maladies dans la classe des virus qui les causent souvent : par la même raison, nous en parlerons aussi dans la classe des lésions du sens universel.

374 Les divers traitemens que nous venons de prescrire contre les principales espèces de maladies qui sont causées

par des excès d'alimens âcres & de liqueurs ſpiritueuſes, par les paſſions ardentes, par les travaux exceſſifs, & autres abus qui produiſent l'acrimonie des liqueurs, doivent être modifiés, ſelon que ces principales eſpèces de maladies ſont plus ou moins violentes.

Ces divers traitemens doivent être appliqués aux diverſes eſpèces de maladies déſignées 301, qui ſont produites par les mêmes cauſes, & qui ont des ſignes qui leur ſont communs avec ceux des eſpèces principales 301.

On modifiera l'application de ces traitemens, ſelon que les eſpèces qu'on aura à traiter, auront plus ou moins d'affinités avec les eſpèces principales 301.

Nous avons vu 301 que des inflam- 375
mations, des ſuppurations, des obſtructions, des ruptures de vaiſſeaux & autres maladies à-peu-près pareilles à celles de la Section III, & dont nous venons de preſcrire les traitemens dans cette Section, peuvent être cauſées par des virus, & par des cauſes externes : par exemple, ſi l'humeur de goutte abandonne le pied, & ſi elle ſe porte ſur le cerveau, elle cauſera ſuivant la diſpoſition du ſujet, & ſuivant le vo-

lume d'humeur qui ſera dépoſé ſur le cerveau, ou une douleur de tête ou l'inflammation des membranes du cerveau, ou la frénéſie, ou l'apoplexie. Si l'humeur de goutte qui étoit aux pieds, ſe porte ſur la poitrine, elle y cauſera auſſi, ſuivant la diſpoſition du ſujet, & ſuivant la quantité d'humeur acrimonieuſe, ou une grande oppreſſion & la ſuffocation, ou de la toux avec crachement de ſang, ou un engorgement de vaiſſeaux lymphatiques & ſanguins; d'où réſultera l'inflammation, qui ſera accompagnée de douleur fixe, de chaleur intérieure, d'une fièvre vive, d'une ſoif ardente, d'expectoration ſanguinolente; & qui ſera ſuivie ou de la réſolution ou de la gangrène, ou d'obſtruction, ou de la ſuppuration.

Une humeur de dartres faiſoit ſes impreſſions à une partie de la peau, qui étoit rouge & élevée; il en ſuintoit une humeur qui formoit une eſpèce de farine, ou des écailles, ou des croûtes. Toutes ces impreſſions de l'humeur dartreuſe diſparoiſſent: la peau eſt auſſi unie dans la partie qui étoit ci devant affectée qu'elle l'eſt dans tout le reſte du corps; mais depuis la diſ-

parition de la dartre ; ou le malade ſent une douleur de tête, ou il a des douleurs avec chaleur dans le bas-ventre, avec fièvre vive & ſoif violente; ou il a des douleurs dans la région ombilicale, ſuivies de beſoins d'aller à la ſelle; & il rend des glaires enſanglantées ; ou il a une toux fréquente & crache du ſang pur, ou il éprouve d'autres accidens. L'humeur de rhumatiſme qui a reflué dans l'intérieur, l'humeur de goutte répercutée, & d'autres virus, peuvent auſſi cauſer des inflammations & autres maladies pareilles à celles qui ſont cauſées par les excès & les abus (280).

Mais ces inflammations & autres maladies qui ſont cauſées par une humeur de goutte qui a remonté, par une humeur de dartre rentrée, ou par une humeur de gale répercutée, ne pourront-elles pas induire un jeune Médecin en erreur? Comment pourra-t-il diſtinguer les inflammations cauſées par des virus, des inflammations cauſées par les abus & excès (280)?

Ces maladies diffèrent par leurs cauſes. Pour diſtinguer ces différentes cauſes, il faut que le Médecin s'informe de ce qui a précédé l'inflammation ou telle

autre maladie qui peut-être causée, soit par un virus, soit par les excès (280), soit par des évacuations supprimées, soit par des causes externes.

1°. Si le Médecin apprend que le malade est né de parens très-sains, qu'il a toujours été très-vigoureux, qu'il n'a jamais été atteint d'aucun virus; mais que, depuis long-temps, il commet tous les excès (280), qu'il y a long-temps, qu'il dort moins qu'à son ordinaire; que son sommeil est très-agité; que tous les matins, il a la bouche séche, & chaude, qu'il ressent des âcretés dans la gorge; qu'il a très-souvent soif, qu'il sent souvent des agitations & chaleurs intérieures; que malgré toutes ces indispositions, il a continué sa manière de vivre & ses excès ordinaires; que toutes ces indispositions ont été en augmentant; qu'enfin depuis quelques heures, il ressent dans telle partie de son corps, une douleur fixe qui est très-violente, qu'il y ressent aussi une très-grande chaleur, qu'il est extrêmement altéré, qu'il est très-brûlant, & qu'il est dans la plus grande agitation.

Dans ce récit, le jeune Médecin voit tous les signes de l'acrimonie des humeurs & de l'inflammation; il voit

que cette acrimonie a été produite par le genre de vie qui a précédé la maladie ; il ne voit point d'autre cauſe que les excès (280) : il n'a d'autre parti à prendre , qu'à employer le traitement preſcrit contre l'inflammation cauſée par le excès (280).

2°. Si le Médecin apprend que le malade n'a jamais commis aucun excès ni aucun abus des ſix choſes non-naturelles, qu'il n'a été expoſé à aucune cauſe externe, qu'il n'a éprouvé aucune ſuppreſſion d'évacuations ; mais qu'il eſt né de parens goutteux, ou atteints de quelque autre virus ; qu'il a eu lui-même des attaques de virus ; qu'il avoit, il y a quelques jours, une douleur vive au pied, que ce pied étoit fort enflé, fort rouge & fort brûlant ; que tous ces accidens du pied ſe ſont diſſipés entiérement, & que depuis peu, il ſent une douleur fixe au côté ; qu'il touſſe fréquemment avec beaucoup de douleur, qu'il ne peut inſpirer un peu profondément, ſans reſſentir des douleurs très-vives ; qu'il ſent une très-grande chaleur dans la poitrine, qu'il a la bouche très-ſéche, qu'il eſt très-altéré, & qu'il eſt très-brûlant par tout le corps. Le Médecin ne voit d'autre

cause dans cette inflammation, qu'une humeur de goutte qui s'est portée sur la poitrine; dès cet instant, il doit employer les moyens qui peuvent attirer la goutte aux pieds: par exemple, la saignée du pied, le sinapisme, les vésicatoires ou autres secours prescrits dans la classe des virus contre les métastases.

3°. Si le Médecin apprend que le malade a commis tous les excès 280, que de plus il est né de parens goutteux ou dartreux, ou atteints de quelques autres virus, qu'il a eu lui-même des marques non équivoques de ces virus; mais que depuis quelque temps, il n'en éprouve aucune impression, & que depuis peu d'heures il ressent une douleur très-violente & fixe dans le bas-ventre; qu'il est extrémement altéré, très-brûlant, qu'il ne rend ni urine, ni selle; le Médecin doit juger que cette inflammation du bas-ventre a des causes compliquées, savoir les excès (280) & la goutte, ou les dartres, ou un autre virus: il ne voit point d'autres causes. Dès-lors le Médecin doit employer, en même temps, le traitement contre les effets des excès (280), & il doit travailler à attirer le virus à l'habitude du corps.

Des inflammations, ſuppurations, 376
obſtructions, & autres maladies à peu-près pareilles à celles cauſées par les excès (280), peuvent être produites par des évacuations ſupprimées. Par exemple, les ſuppreſſions des règles, d'hémorroïdes, de lochies, de lait, de fleurs blanches, de pituite, qu'on rendoit habituellement ou périodiquement par la bouche ou par les narines; de ſueurs périodiques ou habituelles, &c. peuvent cauſer des inflammations, des ſuppurations & une foule d'autres maladies. Le jeune Médecin ſe faiſant rendre compte du genre de vie du malade, & de tout ce qui a précédé la maladie, & examinant tous les ſymptômes qui l'accompagnent, découvre que c'eſt la ſuppreſſion de telle évacuation qui a précédé tous les accidens qu'éprouve le malade. Il ſait par la claſſe des léſions des excrétions ci-après, que telle évacuation ſupprimée, peut produire les accidens dont le malade eſt atteint; il reconnoît qu'il n'y a aucune autre cauſe dans cette maladie. Dès-lors il doit travailler à rétablir l'évacuation qui a été ſupprimée, ou employer des moyens qui peuvent ſuppléer à cette

ſuppreſſion : ces moyens ſont particuliérement preſcrits dans la claſſe des léſions des excrétions. Si le Médecin apprend que le malade a commis les excès (248), ou les excès (280), & que telle évacuation a été ſupprimée, s'il ne découvre aucune cauſe qui ait pu ſupprimer cette évacuation, excepté les uns ou les autres des excès ci-deſſus, qu'il ſait être capables de ſupprimer une évacuation quelconque ; il doit, ſur le champ, employer le traitement preſcrit contre ceux des excès qui auront eu lieu : par ce moyen il parviendra à rétablir l'évacuation ſupprimée.

Si le Médecin apprend que le malade ſe livroit aux excès (248), ou aux excès (280), & qu'il a éprouvé un accident qui a ſupprimé tout-à-coup une évacuation : par exemple, une femme qui ſe livroit aux uns ou aux autres des excès ci-deſſus, eſt tombée dans l'eau, ou elle a eſſuyé une grande frayeur ; elle avoit ſes règles qui ont été ſupprimées tout-à-coup par cet accident : ou un homme qui menoit l'un des genres de vie ci-deſſus, étant dans une ſueur très-abondante, eſt entré dans une cave très-fraîche, ou

il

il a bu des liqueurs à la glace ; ſur le champ, la ſueur a été ſupprimée : à la ſuite de ces deux ſuppreſſions, il s'eſt déclaré une maladie. Dans ces deux cas, le Médecin voit des cauſes évidentes qui ont pu ſupprimer les évacuations ; il voit en même temps, que ces deux malades ſe livroient à des excès qui ont altéré les humeurs ; il doit employer des moyens pour remédier aux évacuations ſupprimées, & en même temps, il doit adminiſtrer les remèdes qui ſont capables de réparer les vices que les excès ont cauſé dans les humeurs.

Si le Médecin découvre que le Malade qui a éprouvé la ſuppreſſion de telle évacuation, eſt atteint d'un virus ; il faut qu'il examine ſi la ſuppreſſion de l'évacuation, eſt cauſée par le virus ; s'il le découvre, il doit employer des remèdes pour détourner l'action du virus de deſſus l'organe de l'excrétion ſupprimée. S'il découvre que le malade, atteint d'un virus & d'une ſuppreſſion d'évacuation, a éprouvé un accident qui a ſupprimé tout-à-coup l'évacuation, il doit juger que c'eſt une maladie compliquée ; il doit adminiſtrer en même temps les remèdes

propres à rétablir l'évacuation supprimée, & les remèdes propres à empêcher l'action du virus sur les organes intérieurs; observant de diriger l'énergie du traitement, contre celle de ces deux causes, qui produit les effets les plus dangereux.

377 Les inflammations & autres maladies produites par des causes externes, telles que les blessures & les morsures d'animaux venimeux, ont une cause évidente; on ne peut pas les confondre avec des maladies produites par des excès, ou des abus des six choses non-naturelles. Les inflammations produites par des poisons pris intérieurement, sont causées par des douleurs vives très-violentes, qui, dans leurs commencemens, ne sont pas accompagnées de fièvre; & par-là, elles sont différentes des inflammations produites par des causes internes, dans lesquelles les douleurs commencent avec fièvre, & le plus souvent succèdent à la fièvre. On verra dans la classe des causes externes, que tous leurs effets ont un caractère qui leur est particulier, & qui est, qu'ils succèdent immédiatement, ou très-peu de temps après l'application de la cause; & que par

conséquent, le Médecin peut facilement les distinguer, des effets produits par les autres genres de causes; & qu'il peut facilement connoître les complications que les causes externes opèrent dans les maladies produites par des virus, & par l'abus des six choses non-naturelles.

Il n'est pas rare que les malades aient 378
commis les excès (248) & les excès (280 : alors leurs sucs sont en partie, âcres & en partie, épais, grossiers & corrompus. Dans ces cas, il faut employer en même temps, & les traitemens prescrits dans la section précédente, contre les sucs épais & grossiers, & les traitemens prescrits dans cette section, contre les sucs âcres; & il faut combiner ces deux traitemens, de façon qu'on agisse toujours avec plus de vigueur contre le mal qui est dominant, ainsi que nous l'avons dit (354) art. 13; & (356), art. 4, 5 & 7.



FORMULES MAGISTRALES

DES MÉDICAMENS.

DANS les formules de médicamens que nous donnons ci-après, les doſes ſont preſcrites pour des adultes, depuis vingt juſqu'à ſoixante ans, qui ne ſont ni très-forts, ni très-délicats, mais qui ſont d'une bonne conſtitution. Nous avertiſſons que les doſes des médicamens doivent varier, relativement aux âges qui ſont au-deſſous & au-deſſus de celui ci-deſſus; & relativement au plus ou moins de forces des individus; & relativement aux diverſes circonſtances où ſe trouvent les malades.

1°. Les doſes des médicamens pour les enfans, depuis trois ans juſqu'à ſept, ſont, environ un quart, de celles que nous preſcrivons pour les adultes. Depuis ſept, juſqu'à quatorze ans, les doſes ſont, environ, la moitié. Depuis quatorze ans juſqu'à vingt, environ, les trois-quarts: depuis ſoixante juſ-

qu'à soixante & dix, environ les trois-quarts: depuis soixante & dix jusqu'à quatre-vingt, environ la moitié; & au-dessus de quatre-vingts ans, environ le quart des doses prescri.es pour les adultes.

2°. Il faut augmenter les doses prescrites pour les malades, de la plus grande & de la plus forte taille, & de la constitution la plus vigoureuse.

3°. On doit réduire les doses des médicamens, aux trois-quarts, à la moitié, & au quart des doses prescrites, en raison du plus ou moins de délicatesse & foiblesse des individus.

4°. On doit diminuer les doses prescrites, dans les circonstances où il y a des accidents, qui, sans défendre absolument les remèdes indiqués, exigent qu'on ait égard aux contre-indications (75), & qu'on emploie les remedes énergiques à basses doses, & qu'on choisisse, dans le même genre, ceux qui sont les plus doux.

Nous ajoutons des Notes aux formules des émétiques, des purgatifs, des apéritifs, &c. les plus usités, pour désigner ceux qui sont les plus actifs, ceux qui sont médiocres, & ceux qui sont les plus doux, afin qu'on voie

ceux qu'on doit employer pour des malades d'une conſtitution très-foible, & ceux qu'on doit préférer dans les cas où ces remèdes, fortement indiqués par la cauſe de la maladie, ſont contre-indiqués par quelques accidens.

Dans les formules des pilules & des opiats, nous les preſcrivons depuis telle doſe juſqu'à telle doſe, afin qu'on voie celle qui convient aux malades d'une conſtitution foible. Au bas des formules les plus uſitées, nous nommons les médicamens, & nous en déſignons la qualité par ces lettres A, M & D.

Par exemple, purgatif A ſignifie purgatif actif.

Purgatif M, ſignifie purgatif moyen.

Purgatif D, ſignifie purgatif doux.

Au bas des formules des tiſanes, des lavemens, des apozèmes, des bouillons, des émulſions, &c. nous nommons la vertu de ces médicamens, & nous n'y ajoutons leurs qualités, par les lettres ci-deſſus, que pour les médicamens qui ſont très-énergiques, & qui peuvent être contre-indiqués, & qui par conſéquent doivent être diminués ou ſuppléés pour des conſtitutions très-foibles, ou pour des ma-

lades en qui des accidens exigent qu'on diminue l'énergie des remedes indiqués ; ou bien qu'on y supplée par des remedes du même genre, qui sont plus doux.

On doit s'informer des malades, s'ils ont fait usage de tels ou tels remèdes ; pour juger, d'après les effets qu'ils en ont éprouvés, si on doit augmenter ou diminuer les doses des médicamens.

TISANES.

N° 1.

Orge entier, une once : faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant un quart-d'heure, ensuite coulez la liqueur au travers d'un linge.

Adoucissante.

N° 2.

Racines de chiendent, de fraisier, de dent de lion, de chacune une once. Mondez ces racines, & coupez-les en petits morceaux ; mettez-les dans six livres d'eau ; faites bouillir pendant demi-heure, ensuite coulez. L'une de ces racines peut suppléer à l'autre, en doublant la dose de celle qu'on emploiera. *Délayante.*

N° 3.

Une pincée de thé, qu'on mettra dans un pot de terre, verniſſé. Verſez par-deſſus, deux livres d'eau bouillante; couvrez le pot; laiſſez infuſer pendant demi-heure; enſuite coulez.

Tonique, Diaphorétique.

N° 4.

Deux livres de la tiſane n° 3, une once de ſirop de capillaire; mêlez le tout. *Diaphorétique.*

N° 5.

Une poignée de feuilles de piſſenlit, une poignée de feuilles de chicorée ſauvage, quatre livres d'eau; faites la tiſane de la même manière que celle n° 3 : l'une de ces plantes ſupplée à l'autre en doublant la doſe. *Délayante.*

N° 6.

Une poignée de cerfeuil, deux livres d'eau bouillante; faites infuſer en guiſe de thé n° 3. *Diaphorétique.*

N° 7.

Une poignée de feuilles de bourrache, deux livres d'eau bouillante; faites infuſer comme ci-deſſus.

Diaphorétique.

N° 8.

Deux pincées de feuilles de capillaire de Canada, deux livres d'eau

bouillante ; faites infuser en guise de thé n° 3. Les autres capillaires peuvent suppléer à celui de Canada, à pareille dose. *Diaphorétique.*

N° 9.

Deux pincées de fleurs de sureau, deux livres d'eau bouillante ; faites infuser comme le thé n° 3. *Diaphorétique.*

N° 10.

Fleurs de mauve, de guimauve, de bouillon blanc, de pas d'âne, de chacune une pincée ; deux livres d'eau bouillante ; faites infuser en guise de thé n° 3.

L'une de ces fleurs peut suppléer à chacune des autres, en doublant la dose. *Béchique adoucissante.*

N° 11.

Riz mondé, deux gros ; faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant un quart-d'heure ; ensuite coulez la liqueur au travers d'un linge.

Adoucissante.

N° 12.

Deux gros de graine de lin, deux livres d'eau ; faites la tisane de la manière n° 11. *Adoucissante.*

N° 13.

Racine de nénuphar, ou nymphœa, coupée en petits morceaux, une once ;

graine de lin, deux gros ; quatre livres d'eau : faites bouillir pendant une demi-heure ; enſuite coulez : ajoutez à la colature un demi-gros de nître purifié. *Diurétique froide.*

N° 14.

Un quarteron de rouelle de veau coupée en petits morceaux ; faites bouillir dans huit livres d'eau pendant demi-heure, enſuite coulez.

Adoûciſſante.

N° 15.

Un poulet maigre coupé en quatre, & écorché ; dix livres d'eau : faites la tiſane comme la précédente.

Adouciſſante.

N° 16.

Deux onces des quatre ſemences froides ; ſix amandes douces blanchies ; deux gros de graine de pavot blanc : pilez le tout dans un mortier de marbre, en y verſant, peu-à-peu, quatre livres de la décoction d'orge n° 1 ; enſuite coulez la tiſane au travers d'un linge clair. *Diurétique froide.*

N° 17.

Quatre livres de lait de vache nouvellement trait ; ſuffiſante quantité de préſure ordinaire ; mettez le tout dans un pot de terre, verniſſé, ſur les

cendres chaudes ; lorsque le lait sera caillé, coulez le petit lait au travers d'un linge serré ; ensuite mettez dans le petit lait, les blancs de deux œufs, bien fouettés avec des brins de bouleau, dans deux cuillerées d'eau, & remuez beaucoup les blancs d'œufs dans le petit-lait ; faites bouillir le petit lait ; pendant qu'il bouillira, saupoudrez-y un gros de crême de tartre en poudre ; lorsque le petit-lait sera refroidi, coulez-le au travers d'une étamine, ensuite on le filtrera au travers du papier gris. *Adoucissante.*

N° 18.

Une once & demie de suc de limon ou de citron, qu'on mettra dans deux livres d'eau ; on versera le tout, à plusieurs reprises, d'un vase dans un autre, pour faire le mélange.

Rafraîchissante.

N° 19.

Deux onces de suc d'orange ; deux livres d'eau ; faites le mélange comme le précédent. *Rafraîchissante.*

N° 20.

Une once de vinaigre ; deux livres d'eau ; faites le mélange comme le précédent. *Rafraîchissante.*

N° 21.

Racines de petit houx, d'aſperges, de fenouil, de perſil de marais, de perſil, de chacune une once; coupez les racines en petits morceaux; faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant une heure; enſuite coulez la liqueur au travers d'un linge.

L'une de ces racines peut ſuppléer aux quatre autres, en quintuplant la doſe. *Diurétique chaude.*

N° 22.

Deux livres de la tiſane 21; une once d'oxymel ſcillitique; mêlez tout. *Diurétique* A.

N° 23.

Deux livres de la tiſane 21; une once de vin ſcillitique; mêlez le tout. *Diurétique* A.

N° 24.

Deux livres de la tiſane 21; une once de ſirop des cinq racines; mêlez le tout. *Diurétique* M.

N° 25.

Une poignée de feuilles de turquette ou herniaire; deux livres d'eau bouillante; faites l'infuſion en guiſe de thé n° 3. *Diurétique* D.

N° 26.

Bois néphrétique, pareira brava,

de chacun deux gros ; faites bouillir dans cinq livres d'eau pendant une heure ; ensuite coulez. L'un de ces bois peut suppléer à l'autre, en doublant la dose de celui qu'on emploira.

Diurétique D.

N° 27.

Une demi-poignée de camphrée de Montpellier ; une demi-poignée d'hysope ; deux livres d'eau : faites la tisane en guise de thé n° 3. L'une de ces plantes peut suppléer à l'autre.

Béchique incisive.

N° 28.

Fleurs de tilleul, de gallium lutæum, deux pincées ; deux livres d'eau bouillante ; faites l'infusion comme celle du thé n° 3. L'une de ces fleurs peut suppléer à l'autre. *Incisive.*

N° 29.

Un demi-gros de safran oriental, deux livres d'eau bouillante ; faites l'infusion de la manière n° 3.

Stomachique emménagogue.

N° 30.

Une poignée de petite absynthe ; une poignée de petite centaurée, quatre livres d'eau bouillante ; faites infuser en guise de thé, n° 3.

L'une de ces plantes peut sup-

pléer à l'autre, en doublant la dose.

Stomachique.

N° 31.

Deux onces de racine de grande consoude coupée en petits morceaux; faites bouillir dans quatre livres d'eau pendant une heure; ensuite retirez le pot du feu, & mettez-y demi-poignée de fleurs d'orties, demi-poignée de feuilles de plantain, demi-poignée de roses rouges; laissez infuser pendant demi-heure, & ensuite coulez la liqueur au travers d'un linge.

Astringente.

N° 32.

Deux livres de la tisane 31; ajoutez-y quinze gouttes d'eau de Rabel.

Astringente A.

N° 33.

Racines de bistorte, de tormentille, de chacune une once; demi-once d'écorce de grenades; faites bouillir dans quatre livres d'eau, pendant une heure; ensuite retirez le pot du feu, & mettez-y une poignée de balaustes, une poignée de roses rouges; laissez infuser pendant demi-heure, ensuite coulez la liqueur au travers d'un linge. *Astringente.*

N° 34.

Deux livres de la tisane 33, vingt gouttes d'eau de Rabel; mêlez le tout. *Astringente* A.

N° 35.

Fleurs d'orties, deux pincées; deux livres d'eau bouillante; faites infuser en guise de thé n° 3. *Astringente* D.

N° 36.

Rapure de corne de cerf dans un nouet lâche, deux onces; faites bouillir dans quatre livres d'eau pendant une heure; ensuite retirez le pot du feu, & mettez-y vingt-quatre grains de canelle concassée, laissez infuser pendant demi-heure, & coulez au travers d'un linge. *Diaphorétique.*

N° 37.

Deux gros de racine de squine, coupée en tranches minces; faites bouillir dans trois livres d'eau, pendant une heure, ensuite coulez. *Diaphorétique.*

N° 38.

Racines de squine, salse pareille, bois de gaïac, de sassafras, de chacun une once; antimoine crud dans un nouet suspendu dans le pot, quatre onces; faites bouillir dans dix livres d'eau pendant une heure, ensuite coulez. *Sudorifique.*

N° 39.

Deux livres de la tisane n° 38, demi-once de séné mondé; faites infuser le séné en guise de thé n° 3; ajoutez à la colature, demi once de sel de Glauber.

Purgative D.

N° 40.

Une poignée de pimprenelle, une poignée de cerfeuil, une poignée d'oseille, un citron coupé en rouelles, quatre gros de séné mondé; mettez le tout dans un pot de terre vernissée; versez par-dessus deux livres d'eau bouillante; couvrez le pot; laissez infuser pendant la nuit; le lendemain matin, coulez la tisane au travers d'un linge.

Purgative D.

N° 41.

Deux gros de corne de cerf calcinée & porphyrisée; une once de mie de pain; faites bouillir dans trois livres d'eau pendant demi-heure; ensuite coulez la liqueur au travers d'un linge, & ajoutez à la colature, une once de sucre, & un demi-gros d'eau de fleur d'orange.

Adoucissante analeptique.

N° 42.

Une poignée de cresson de fontaine, une poigné de beccabuaga; quatre livres d'eau bouillante; faites infuser en

guise de thé n° 3. L'une de ces plantes peut suppléer à l'autre, en doublant la dose. *Anti-scorbutique.*

N° 43.

Racines de bardane, de patience sauvage, de raifort, de chacune une once; faites bouillir dans six livres d'eau, pendant demi-heure; ensuite retirez le pot du feu, mettez-y une poignée des sommités de petite absynthe, de petite centaurée, de petit chesne, deux gros d'écorce de citron; laissez infuser pendant une heure, ensuite coulez.

Stomachique.

N° 44. A.

Feuilles de sauge, de menthe des jardins, de chacune demi-poignée; deux pintes d'eau bouillante; laissez infuser en guise de thé n° 3.

Stomachique.

N° 44 B.

Feuilles d'armoise, de matricaire, de chacune une poignée, safran oriental & macis, de chacun vingt-quatre grains, quatre livres d'eau bouillante; faites infuser le tout en guise de thé n° 3. *Emménagogue.*

N° 45.

Demi-once de racine de fougère mâle; faites bouillir dans trois livres

d'eau, pendant une heure ; enſuite coulez. *Anti-helminthique.*

N° 46.

Une livre de clous rouillés qu'on mettra dans un pot de terre, verniſſé ; verſez par-deſſus, huit livres d'eau ; laiſſez infuſer pendant vingt-quatre heures ; remuez de temps en temps les clous ; coulezau travers d'un linge la quantité qu'on voudra boire.

Appéritive D.

LAVEMENS OU CLYSTERES.

N° 47.

Suffiſante quantité d'eau chaude pour un lavement ; ajoutez-y deux onces d'huile d'amandes douces ou d'huile d'olive, ou de beurre frais.

Adouciſſant.

N° 48.

Feuilles de mauve, de bettes ou poirée, de mercuriale, de pariétaire, de bouillon blanc, de ſéneçon, d'épinards, de chacune, demi-poignée ; faites bouillir dans ſuffiſante quantité d'eau pour trois lavemens, pendant demi-heure, enſuite coulez la décoction au travers d'un linge : l'une de ces plantes peut ſuppléer à toutes les autres, en en mettant quatre à cinq poignées dans la

quantité d'eau ci-dessus. *Adoucissant.*

N° 49.

Graines de fenouil, d'anis, de camomille, de mélilot, de chacune, un gros; faites bouillir dans suffisante quantité d'eau pour un lavement pendant un quart d'heure; ensuite coulez au travers d'un linge.

L'une de ces graines peut suppléer aux trois autres en quadruplant la dose.

Carminatif.

N° 50.

Deux onces d'orge entier, une once de son de froment; faites bouillir pendant demi-heure, dans suffisante quantité d'eau pour un lavement; ajoutez à la colature, deux onces de miel rosat.

N° 51.

Feuilles de plantain, de bourse à Berger, de renouée, de chacune demi-poignée; suffisante quantité d'eau pour un lavement; faites bouillir pendant demi-heure, ensuite coulez.

Astringent.

N° 52.

Racines de nymphœa, ou nénuphar, coupées en tranches minces, une once; feuilles de laitue & de pourpier, de chacune une poignée; suffisante quan-

tité d'eau ; faites le lavement de la manière précédente. *Rafraîchissant.*

N° 53.

Racine de guimauve, une once ; graine de lin, une once ; suffisante quantité d'eau pour un lavement ; faites bouillir, pendant demi-heure, ensuite coulez. *Adoucissant.*

N° 54.

Une livre de fraise de veau ; faites bouillir, une heure, dans suffisante quantité d'eau pour deux lavemens ; ensuite coulez. *Adoucissant.*

N° 55.

Suffisante quantité de décoction d'orge ; deux onces de miel rosat ; une once de térébenthine dissoute dans des jaunes d'œufs ; délayez le tout dans la décoction pour un lavement. *Déterstif.*

N° 56.

Séné mondé, demi-once ; faites bouillir dans suffisante quantité d'eau pour un lavement, ajoutez à la colature une once de diaphenic, & une once de miel mercurial. *Purgatif* A.

N° 57.

Ajoutez au lavement 56, deux onces de vin émétique trouble, demi-once de sel gemme. *Purgatif* A.

N° 58.

Suffisante quantité de décoction émolliente n° 48, pour un lavement; un once de miel mercurial; une once de catholicum double, demi-once de nître purifié. *Purgatif* D.

N° 59.

Suffisante quantité de petit-lait pour un lavement, deux onces de miel violat. *Adoucissant.*

APOZÈMES.

N° 60.

Une once de racine de patience sauvage; une once de racine de chicorée sauvage; faites bouillir dans une livre d'eau qu'on laissera réduire à douze onces environ; alors mettez dans le pot feuilles d'oseille, de pimprenelle, de chacune une poignée; dès qu'on aura mis les herbes, retirez le pot du feu; laissez infuser pendant un quart-d'heure, ensuite coulez la liqueur au travers d'un linge, & partagez en deux doses; on ajoutera à chaque dose une once de syrop de pommes, composé.

Purgatif D.

N° 61.

Faites infuser dans la décoction de l'apozème n° 60, en même-temps que

les feuilles, deux gros de ſéné mondé; ajoutez à la colature deux gros de ſel de Glauber pour les deux doſes.

Purgatif M.

N° 62.

Ajoutez à chacune des doſes de l'apozème 61 un grain de tartre ſtibié du *Cod. Paris.* *Purgatif* A.

N° 63.

Racines de petit houx, de chardon roland, de chacune une once; des feuilles de fumeterre, de creſſon de fontaine, de cerfeuil, de chacune une poignée; une livre d'eau : faites la décoction des racines, & l'infuſion des feuilles comme il eſt dit n° 60; ajoutez à chacune des doſes, une once de ſyrop des cinq racines apéritives & douze grains de tartre chalibé. *Diurtique appéritif* M.

N° 64.

Racines de ſcrophulaire, de dent de lion, de chacune une once; des feuilles d'aigremoine, de marrube, de chacune une poignée; un gros de ſéné mondé; une livre d'eau; faites la décoction des racines & l'infuſion des feuilles, comme pour l'apozème 60; ajoutez à la colature un demi-gros de tartre chalibé, un gros de ſel de duobus; deux onces de ſyrop des cinq racines. *Appéritif purgatif.*

N° 65.

Racines d'asperges, de persil, de fenouil, de chacune, demi-once; des feuilles de scolopendre, de pariétaire, de turquette, de chacune demi-poignée; une livre d'eau: faites la décoction des racines & l'infusion des feuilles, comme ci-dessus; ajoutez à la colature une once de syrop des cinq racines, & une demi-once d'oximel scillitique.

Diurétique chaud A.

N° 66.

Racines de guimauve, d'oseille, de fraisier, de chacune une once; des feuilles de laitue, de pourpier, de chacune une poignée; fleurs de mauve & de guimauve, de chacune demi poignée; une livre d'eau: faites la décoction des racines, & l'infusion des feuilles & des fleurs, comme ci-dessus; ajoutez à la colature un gros de nître purifié & une once de syrop de limon.

Diurétique froid.

N° 67.

Racines de patience sauvage, de chicorée sauvage, de chacuneune once; racine d'aunée ou enula campana un gros; sommités de petit absynthe, de petite centaurée, de chacune deux pincées; une livre d'eau; faites la décoction des

racines & l'infuſion des feuilles, comme ci-deſſus, ajoutez à la colature, une once de ſyrop d'abſynthe.

Stomachique.

N° 68.

Ajoutez à l'infuſion de l'apozème précédent, demi-once de quinquina choiſi, concaſſé; & ajoutez à la colature vingt grains de ſel d'abſynthe.

Stomachique A.

N° 69.

Racines de garance, de perſil, de chacune une once; de feuilles de marrube blanc, de matricaire, d'armoiſe, de petite ſauge, de chacune demi-poignée, ſafran oriental vingt grains, une livre d'eau; faites la décoction des racines & l'infuſion des feuilles & du ſafran comme ci-deſſus; ajoutez à la colature une once de ſyrop d'armoiſe.

Emménagogue.

N° 70.

Racine de grande conſoude; écorce de grenade, de chacune une once; feuilles d'ortie, de plantain, de chacune demi-poignée; fleurs de grenade, de roſes rouges ſéchées, une demi-poignée; une livre d'eau; faites la décoction des racines & écorces, & l'infuſion des feuilles & fleurs comme ci-deſſus;

deſſus ; ajoutez à la colature, une once de ſyrop de grande conſoude, & une once de ſyrop de roſes ſéches.

Aſtringent.

N° 71.

Racines de bardane, d'angélique, de chacune, une once ; feuilles de bourrache, de buglofe, de cerfeuil, de chacune, demi-poignée ; faites la décoction des racines & l'infuſion des feuilles comme ci-deſſus ; ajoutez à la colature deux onces de ſyrop capillaire.

Diaphorétique.

N° 72.

Ajoutez à l'infuſion de l'apozème 71, douze cloportes vivans, lavés, puis écraſés. Le reſte de l'apozème comme ci-deſſus. *Sudorifique.*

Bouillons médicamenteux.

N° 73.

Un quarteron du bout ſaigneux de mouton ; une once de racine de patience ſauvage ; une once de racine de chicorée ſauvage ; mettez le tout dans environ une livre d'eau ; faites bouillir pendant deux heures ; enſuite mettez dans le pot, une poignée de creſſon de fontaine, une poignée de cerfeuil. Dès qu'on aura mis les herbes,

couvrez-le pot & le retirez du feu; laiſſez infuſer pendant demi-heure; enſuite paſſez le bouillon par un linge : ajoutez à la colature un gros de ſel de Glauber. *Inciſif.*

N° 74.

Ajoutez à l'infuſion du bouillon précédent, un gros de ſéné mondé. Le reſte du bouillon comme ci-deſſus.

Inciſif purgatif.

N° 75.

Un quarteron du bout ſaigneux de mouton; une once de racine de chardon roland; un gros de racine d'aunée, ou énula campana; une livre d'eau : une poignée de feuilles de ſcolopendre; ſommités de petite centaurée, de petite abſynthe, & petite ſauge, de chacune, deux pincées. Faites la décoction de la viande & des racines, & l'infuſion des feuilles, comme pour le bouillon (73); ajoutez à la colature un gros de ſel de Duobus.

Stomachique inciſif.

N° 76.

Un quarteron de bout ſaigneux de mouton, une once de racine de grande bardane, demi-once de racine de ſquine; feuilles de bourrache, de bugloſe, de cerfeuil, de chacune, une poi-

gnée; deux écreviſſes de rivière, de moyenne groſſeur, écraſées; dix cloportes vivans, lavés, puis écraſés; une livre d'eau. Faites la décoction des racines, l'infuſion des feuilles, des écreviſſes & cloportes, comme ci-deſſus: enſuite coulez le bouillon au travers d'un linge. *Apéritif ſudorifique.*

N° 77.

Le corps d'une vipère écorchée, & dont on aura retranché la tête & la queue, le cœur, le ſang & le foie de cette vipère; une poignée de bourrache, une poignée de cerfeuil; hâchez groſſièrement les herbes, mettez le tout dans un verre d'eau, au bain marie; faites cuire pendant quatre heures; coulez ce bouillon chaud au travers d'un linge, dans l'inſtant où l'on voudra le faire prendre au malade.

Sudorifique.

N° 78.

Un quarteron de bout ſaigneux de mouton; une once de racine d'aſperges, une once de racine de perſil, un gros de ſafran de mars dans un nouet; vingt grains de rhubarbe choiſie concaſſée, dans un nouet; une livre d'eau: ſuſpendez les nouets dans le pot, faites bouillir pendant deux heures; enſuite

mettez dans le pot, une demi-poignée de feuilles d'armoiſe, vingt grains de ſafran oriental. Dès qu'on aura mis les herbes, recouvrez le pot & retirez-le du feu; laiſſez infuſer pendant demi-heure. Enſuite coulez le bouillon au travers d'un linge; ajoutez à la colature dix gouttes de teinture de mars.
Diurétique apéritif emménagogue.

N° 79.

Un poulet maigre écorché & coupé en quatre, un quarteron de rouelle de veau; une once de racine de grande conſoude; une once de racine de biſtorte, feuilles de plantain, de bourſe à berger, de chacune une poignée; fleurs d'orties, de roſes rouges, de chacune, demi-poignée; faites la décoction de la viande & des racines, & l'infuſion des feuilles & fleurs comme pour le bouillon 73, & coulez le bouillon au travers d'un linge. *Aſtringent.*

N° 80.

Un poulet maigre écorché & coupé en quatre, ou un quarteron de rouelle de veau; une once de racine de pivoine mâle; une once de racine de grande valériane; une poignée de feuilles de chicorée ſauvage, deux pincées de fleurs de muguet, deux pincées de

fleurs de lavande, deux pincées de petite ſauge; faites la décoction de la viande & des racines, & l'infuſion des feuilles & des fleurs comme ci-deſſus, & coulez le bouillon.

Stomachique céphalique.

N°. 81.

Un poulet maigre écorché & coupé en quatre; laitue, pourpier, de chacune, une poignée; oſeille, demi-poignée: faites la décoction de la viande & l'infuſion des herbes, comme ci-deſſus, enſuite coulez le bouillon au travers d'un linge. *Rafraîchiſſant.*

N° 82.

Un poulet maigre écorché & coupé en quatre; les cuiſſes de ſix grenouilles; une once de racine de guimauve; faites bouillir pendant deux heures, dans environ une livre d'eau; enſuite coulez le bouillon, & verſez-le, peu-à-peu ſur quatre onces de ſemence froide: ſix amandes douces, un gros de graine de pavot; on pilera ces graines pendant qu'on verſera le bouillon peu-à-peu; lorſque le bouillon ſera émulſionné, on le coulera au travers d'un linge.

Adouciſſant béchique.

N° 83.

Une demi-livre de mou ou poumon,

de veau, coupé en petits morceaux, qu'on lavera dans l'eau fraîche, en les exprimant comme des éponges; ſix limaçons qu'on écraſera après les avoir tirés de leurs coquilles; ſix navets de moyenne groſſeur, coupés en rouelles; une poignée de feuilles de chou rouge; faites blanchir les navets & le chou, un inſtant dans l'eau bouillante; mettez le tout dans une livre d'eau; faites bouillir pendant deux heures, enſuite coulez le bouillon à travers d'un linge.

Dans les ſaiſons où on ne peut trouver ni chou rouge, ni navets, on y ſuppléera par une once de riz, & trente pignons doux écraſés; on fera cuire le tout, autant que la viande, & enſuite on coulera le bouillon.

Adouciſſant béchique.

N° 84.

Une tortue dont la chair pèſe environ une livre; on la jettera un inſtant dans l'eau chaude pour la faire dégorger; on lui coupera la tête & les pattes, & on la ſéparera de ſes écailles; on mettra la chair, le ſang, le foie, le cœur, & le poumon, dans une livre d'eau; faites bouillir pendant trois heures, enſuite coulez le bouillon au travers d'un linge. *Adouciſſant.*

POTIONS.

N° 85.

Deux grains de tartre ſtibié du *Cod. Pariſ.* un gros de ſel de Glauber; diſſolvez le tout dans douze onces d'eau pour pluſieurs doſes. *Purgatif émétique.*

N° 86.

Quatre grains de tartre ſtibié diſſous dans douze onces d'eau pour trois doſes égales. *Emétique* A.

N° 87.

Vin émétique trouble, une once pour une doſe. *Emétique* A.

N° 88.

Vingt grains d'écorce d'ipécacuanha en poudre, délayés dans deux onces d'eau. *Emétique* M.

N° 89.

Deux gros de ſimarouba concaſſé; ſix onces d'eau; faites infuſer ſur les cendres chaudes pendant une heure; enſuite coulez la liqueur au travers d'un linge. *Emétique* D.

N° 90.

Une once de tamarin, huit onces d'eau; faites bouillir pendant demi-heure; enſuite mettez dans le pot, deux gros de follicules de ſéné : dès qu'on aura mis les follicules, retirez le pot

du feu, laiſſez infuſer ſur les cendres chaudes, pendant demi-heure; enſuite mettez dans le pot, deux onces de manne de Calabre; dès que la manne ſera diſſoute, coulez la potion à travers d'une étamine; ajoutez à la colature, un gros d'eau de fleur d'orange, ou un demi-gros d'eau de canelle orgée. *Purgatif*, M.

N° 91.

Deux onces de manne de Calabre, diſſoute dans environ ſix onces d'eau chaude; enſuite coulez au travers d'une étamine; délayez-y une once de pulpe de caſſe. *Purgatif*, D.

N° 92.

Deux onces de manne de Calabre, diſſoute dans ſix onces d'eau, & coulée au travers d'une étamine; délayez dans cette diſſolution une once de catholicum double. *Purgatif*, D.

N° 93.

Séné mondé deux gros; rhubarbe concaſſée, un gros: faites infuſer ſur les cendres chaudes dans ſix onces d'eau, pendant une heure; enſuite mettez dans le pot, deux onces de manne; dès que la manne ſera diſſoute, coulez la liqueur au travers d'un linge; ajoutez à la colature, deux gros de ſel de Glauber. *Purgatif* A.

N° 94.

Séné mondé deux gros ; fleurs de pêcher, deux pincées ; six onces d'eau ; faites infuser sur les cendres chaudes pendant une heure; ensuite mettez dans le pot, deux onces de manne ; dès que la manne sera dissoute, coulez la potion ; ajoutez à la colature, deux gros de sel de Glauber. *Purgatif* A.

N° 95.

Ajoutez à la potion purgative 94, un grain & demi de tartre stibié. *Catartito-Emétique.*

N° 96. A.

Séné mondé deux gros; fleurs de pêcher, deux pincées ; six onces d'eau ; faites infuser sur les cendres chaudes pendant une heure ; coulez l'infusion ; ajoutez à la colature une once de syrop de noirprun, vingt grains de jalap en poudre, dix grains de poudre de Tribus, un gros de terre foliée de tartre. *Purgatif* A.

N° 96. B.

Deux onces de manne de Calabre, dissoute dans six onces d'eau ; coulez au travers d'un linge. *Purgatif* D.

N° 97.

Ajoutez à la colature de la potion

purgative 96 quarante grains de rhubarbe en poudre. *Purgatif*, D.

N° 98.

Deux gros de follicules de ſéné; faites infuſer ſur les cendres chaudes dans ſix onces d'eau, pendant une heure; ajoutez à la colature deux onces de manne, & un gros de ſel de Duobus. *Purgatif* M.

N° 99.

Un gros de rhubarbe choiſie concaſſée, dans un nouet ſuſpendu, dans deux livres d'eau chaude; laiſſez infuſer dans un pot bien couvert; après 12 heures d'infuſion, coulez au travers d'un linge, la quantité qu'on doit prendre; laiſſez le nouet dans l'eau juſqu'à ce que l'infuſion ſoit employée pour pluſieurs doſes. *Purgatif* D.

N° 100.

Deux gros de ſemen contra, ſix onces d'eau; faites infuſer ſur les cendres chaudes pendant demi-heure; coulez l'infuſion; ajoutez-y demi-once de ſyrop de limon, un demi-gros de confection d'hyacinthe, une once d'huile d'amandes douces. *Antihelminthique.*

N° 101.

Un gros de coralline de Corſe; faites infuſer dans ſix onces d'eau ſur les

cendres chaudes pendant une heure; ensuite coulez l'infusion au travers d'un linge. *Antihelminthique.*

N° 102.

Trois gros de racine de fougère mâle, en poudre très-fine; délayez dans six onces d'eau distillée de fougère.

Antihelminthique.

N° 103.

Un gros de sel d'absynthe; versez sur ce sel, du suc de citron, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'effervescence : on donne une cuillerée de ce mêlange dans six onces d'eau distillée de menthe.

Antihelminthique.

N° 104.

Eau de scabieuse, quatre onces; eau de fleur d'orange, une demi-once; confection d'hyacinthe, un gros; syrop d'œillet, demi-once; mêlez le tout.

Cordiale.

N° 105.

Eau de menthe, quatre onces; sel d'absynthe, un scrupule; poudre de vipère, un scrupule; thériaque, un gros; syrop d'absynthe, une once; mêlez le tout pour donner par cuillerées.

Cordiale, A.

N° 106.

Eau de chardon bénit, quatre onces;

confection alkermès, un gros; ſel volatil de ſel ammoniac, ſel volatil de vipère, ſel volatil de corne de cerf, de chacun, vingt grains; eau de canelle orgée ſpiritueuſe, deux gros; ſyrop de Stæchas, une once; mêlez le tout pour donner par cuillerées. *Cordiale*, A.

N° 107.

Ajoutez à la potion 107, un demi-gros de lilium de Paracelſe, un ſcrupule d'eſprit volatil de ſel ammoniac. *Cordiale*, A.

N° 108.

Eau de matricaire, quatre onces; eau de fleurs d'orange, une once; confection d'hyacinthe un gros; teinture de caſtor, un ſcrupule; ſyrop d'écorce d'oranges, une once; mêlez le tout pour donner par cuillerées.
Antiſpaſmodique emménagogue.

N° 109.

Eau de fleurs de tilleul, quatre onces; eau de fleurs d'orange, une once; ſel ſédatif d'Homberg, un ſcrupule; poudre tempérante de Staal, un ſcrupule; liqueur anodine d'Hoffman, trente gouttes; mêlez le tout pour donner par cuillerées. *Antiſpaſmodique.*

N° 110.

Eau de rivière, quatre onces; eau

de fleurs d'oranges, un gros ; ſyrop de violette, deux gros ; eſprit de vitriol, trois gouttes ; mêlez le tout pour une doſe. *Antiſeptique diurétique.*

N° 111.

Racine de ſerpentaire de Virginie concaſſée, trois gros ; quinquina choiſi concaſſé, trois gros ; une livre d'eau : faites bouillir juſqu'à ce que l'eau ſoit réduite à moitié environ ; alors coulez la décoction ; ajoutez à la colature, une once d'eau de canelle ſpiritueuſe ; deux grains de tartre ſtibié ; une once de ſyrop d'écorces d'oranges amères, pour donner par cuillerées.

Antiſeptique ſtomachique.

N° 112.

Eau de rivière, ſix onces ; eſprit de vin, eſprit de nitre, de chacun, un ſcrupule ; mêlez le tout pour donner par cuillerées. *Antiſeptique diurétique.*

N° 113.

Eau de fleurs de mauve, quatre onces; ſucs de perſil, de cerfeuil, de chacun deux onces; poudre de cloportes, un demi-gros ; eſprit de térébenthine dix gouttes ; mêlez le tout pour deux doſes. *Diurétique chaud A.*

N° 114.

Eau de pariétaire ſix onces ; nitre

purifié, douze grains, ſyrop de nymphæa demi-once; mêlez le tout pour une doſe. *Diurétique froid.*

N° 115.

Eau de lis, quatre onces; huile d'amandes douces, une once; ſuc de limon, une once; ſyrop de violettes, demi-once; mêlez le tout pour une doſe. *Diurétique adouciſſant.*

N° 116.

Eaux de bourrache, de bugloſe, de chacune, deux onces; thériaque vieille, un gros; ſuc de cerfeuil, deux onces; kermès minéral, un demi-grain; ſyrop capillaire, demi-once; mêlez le tout: donnez cette potion, chaude.

Diaphorétique.

N° 117.

Eaux de roſes, de plantain, de chacune deux onces; ſucs d'orties, de plantain, de chaque, deux onces; ſang-dragon, bol d'Arménie, de chacun, un ſcrupule; demi-once de ſyrop de coings; mêlez le tout. *Aſtringent.*

N° 118.

Ajoutez à la potion 117, dix grains d'alun de roche en poudre.

Aſtringente. A.

N° 119.

Décoction de beccabunga, de creſ-

ſon de fontaine, quatre onces; ſucs de creſſon de fontaine, de fumeterre, de chacun, deux onces: mêlez le tout.

Anti-ſcorbutique.

N° 120.

Eau d'armoiſe, quatre onces; ſel volatil de ſuccin, douze grains; teinture de caſtor, douze gouttes; liqueur minérale anodine d'Hoffman, dix gouttes; ſyrop d'armoiſe, demi-once.

Emménagogue.

N° 121.

Eaux de pourpier, de laitue, de chacune, deux onces; ſucs d'oranges, de grenades, de chacun, une once; nitre purifié, dix grains. *Diurétique froid.*

N° 121 A.

Eau de mauve, quatre onces; ſyrop diacode, demi-once; mêlez le tout pour une doſe. *Narcotique* M.

N° 121 B.

Eau de fleurs de tilleul, quatre onces; ſyrop de karabé, demi-once.

Antiſpaſmodique.

N° 122.

Infuſion de capillaire, quatre onces; vingt gouttes anodines de Sydenham; deux gros de ſyrop de violette.

Narcotique A.

N° 123.

Demi-once des quatre ſemences froides majeures; un gros de graine de pavot; ſix amandes douces, blanchies; pilez le tout dans un mortier de marbre; verſant, peu à peu, ſix onces de décoction d'orge; ajoutez à la colature, une demi once de ſyrop de nymphæa. *Adouciſſant.*

N° 124.

Ajoutez à l'émulſion 123, ſix gros de ſyrop diacode, ou vingt gouttes anodines de Sydenham, & un gros d'eau de fleurs d'oranges. *Narcotique* A.

N° 125.

Deux gros de graines de lin; deux gros de racine de régliſſe; une demi-poignée de fleurs de guimauve; faites bouillir le tout dans huit onces d'eau pendant demi-heure; coulez la décoction; verſez, peu à peu, ſix onces de cette décoction ſur une ou deux onces des quatre ſemences froides, & ſix amandes blanchies, en pilant ces ſemences dans un mortier de marbre; coulez l'émulſion; ajoutez-y douze grains de nitre purifié, & demi-once de ſyrop de limon. *Adouciſſant rafraîchiſſant.*

LOOCHS.

N° 126.

Une once de racine de guimauve, une once de racine de régliſſe; une once de raiſins ſecs, de Provence; faites bouillir le tout dans douze onces d'eau réduites à ſix onces; ajoutez à la colature, deux gros de gomme arabique en poudre, une once de ſyrop de tuſſilage, pour donner par cuillerées.

Adouciſſant.

N° 127.

Seize amandes douces blanchies; deux amandes amères, blanchies; une once de ſucre; pilez le tout dans un mortier de marbre, en verſant, peu à peu, quatre onces d'eau; coulez l'émulſion au travers d'un linge clair; mettez dans la colature ſeize grains de gomme adragant, une once d'amandes douces, deux gros d'eau de fleurs d'oranges; remuez le tout dans un mortier de marbre, juſqu'à ce que le mêlange ſoit en conſiſtance de mucilage, pour donner par cuillerées à café. *Adouciſſant.*

N° 128.

Ajoutez au Looch 127, deux grains de kermès minéral.

Adouciſſant diaphorétique.

N° 129.

Miel de Narbonne, trois onces ; fleurs de ſoufre, de benjoin, de chacune, un ſcrupule ; ſyrop d'éryſimum, une once ; mêlez le tout pour donner par demi-cuillerées à café.

Béchique inciſif.

POUDRES.

N° 130.

Deux grains de kermès minéral ; un demi-gros de ſucre en poudre ; mêlez le tout, & partagez en ſeize doſes.

Diaphorétique.

N° 131.

Æthiops martial, cinq grains ; rhubarbe choiſie, en poudre, cinq grains ; ſel d'abſynthe, trois grains ; mêlez le tout. *Apéritif ſtomachique.*

N° 132.

Mercure doux, huit grains ; jalap en poudre, quinze grains ; mêlez le tout.

Purgatif M.

N° 133.

Rhubarbe en poudre ; canelle en poudre, de chacune, cinq grains ; quinquina choiſi en poudre, dix grains ; mêlez le tout. *Stomachique.*

N° 134.

Jalap en poudre, trente grains ; rhu-

barbe en poudre, quinze grains ; crême de tartre, un ſcrupule ; mêlez le tout.
Purgatif M.

N° 135.

Æthiops minéral, dix grains; cloportes en poudre, dix grains, ſel de tamariſc, dix grains ; æthiops martial, réſine de jalap, extrait d'ellébore noir, en poudre, de chacun cinq grains ; mêlez le tout. *Purgatif* A.

N° 136.

Antimoine diaphorétique, ſcammonée, de chacun, douze grains; mêlez le tout.
Purgatif A.

N° 137.

Corail préparé, yeux d'écreviſſes, rhubarbe choiſie, en poudre, de chacun dix grains ; mêlez le tout. *Abſorbant.*

Bols.

N° 138.

Rhubarbe en poudre, jalap en poudre, de chacun, un ſcrupule ; tartre vitriolé, quinze grains ; ſyrop de chicorée, compoſé, ſuffiſante quantité pour pour faire un bol. *Purgatif* M.

N° 139.

Diagrède, quinze grains ; aloës ſoccotrin douze grains ; réſine de jalap, huit grains ; nitre purifié, vingt grains ;

syrop de noirprun, suffisante quantité pour former un bol. *Purgatif M.*

N° 140.

Confection d'hyacinthe, demi-gros, coralline, semen contra en poudre, de chacun vingt grains; rhubarbe en poudre, douze grains, faites un bol.

Purgatif antihelminthique.

N° 141.

Conserves de balaustes, de roses rouges, de chacune, un gros; corail préparé, terre sigillée, de chacun un scrupule; extrait de genièvre, suffisante quantité pour former un bol.

Astringent.

N° 142.

Conserve de fleurs de buglose; confection d'hyacinthe, de chacune, un gros; poudre de vipère, quinze grains; faites un bol. *Sudorifique.*

OPIATS.

N° 143.

Conserve de petite absynthe; extrait de genièvre, de chacune, un once; corail préparé, yeux d'écrevisses, préparés, de chacun, deux gros; sel d'absynthe, rhubarbe en poudre, de chacun, deux gros; syrop de roses sèches, suffisante quantité pour former un opiat dont la

dose est d'un demi-gros à un gros & demi. *Stomachique absorbant.*

N° 144.

Safran de Mars, gomme ammoniaque, sel ammoniac, æthiops minéral, sel d'absynthe, de chacun, un gros; cloportes en poudre, rhubarbe choisie en poudre, de chacun, deux gros; savon blanc, trois gros; syrop de chicorée, composé, suffisante quantité pour un opiat dont la dose est d'un scrupule à un demi-gros. *Apéritif* A.

N° 145.

Quinquina choisi en poudre, deux onces; sel d'absynthe, deux gros; rhubarbe choisie en poudre, un gros; syrop de chicorée, composé, suffisante quantité pour un opiat dont la dose est d'un gros à un gros & demi & deux gros. *Fébrifuge.*

N° 146.

Ajoutez à l'opiat n° 145, demi-once de savon blanc, demi-once de cloportes en poudre; sel ammoniac, gomme ammoniaque, æthiops martial & minéral, de chacun, un gros; la dose est la même que celle du précédent opiat.

Fébrifuge apéritif.

N° 147.

Conserves de roses rouges, de grande consoude, de chacune, une once & de-

mie; corail préparé, terre ſigillée, bol d'Arménie, de chacun, deux gros; ſyrop de coings, ſuffiſante quantité pour un opiat dont la doſe eſt d'un gros à deux gros. *Aſtringent.*

N° 148.

Une once de feuilles d'oranger, séchées au four & miſes en poudre; demi-once de racine de pivoine mâle, demi-once de ſemence de pivoine en poudre, des fleurs de tilleul, de bétoine & de muguet, séchées, de chacune deux gros; ſuffiſante quantité de ſyrop de muguet pour faire un opiat dont la doſe eſt d'un gros à deux gros. *Céphalique.*

N° 149.

Rhubarbe choiſie en poudre, cloportes, ſafran oriental en poudre, de chacun, deux gros; æthiops martial, ſel d'abſynthe, noix muſcade, macis, canelle, le tout en poudre, de chacun un gros; ſyrop d'écorce d'oranges amères; ſuffiſante quantité pour faire un opiat dont la doſe eſt d'un demi-gros à un gros & demi.

Apéritif emménagogue.

Pilules.

N° 150.

Extrait de quinquina, un gros; rhu-

barbe choisie en poudre, un demi-gros; écorce d'ipécacuanha en poudre, un scrupule; kermès minéral, trois grains; suffisante quantité de syrop d'absynthe pour faire cinquante pilules dont la dose est de deux à quatre.

Stomachique incisif.

N° 151.

Un gros d'écorce d'ipécacuanha en poudre; suffisante quantité de syrop capillaire pour faire soixante & douze pilules, dont la dose est d'une pilule, à deux & trois. *Tonique stomachique.*

N° 152 A.

Deux gros d'aloës soccotrin; rhubarbe choisie en poudre, un gros; tartre vitriolé, un gros; suffisante quantité de syrop de chicorée, composé, pour former cinquante pilules, dont la dose est d'une à quatre. *Purgatif* A.

N° 152 B.

Séné mondé, deux gros; rhubarbe choisie, jalap, crême de tartre, de chacun, un gros; le tout en poudre; suffisante quantité de syrop de noirprun, pour former soixante pilules dont la dose est de sept à douze. *Purgatif* A.

N° 153.

Un gros de jalap, un scrupule d'E-

laterium, douze grains de ſel de tartre; ſuffiſante quantité de ſyrop de noirprun pour former vingt pilules dont la doſe eſt depuis quatre juſqu'à ſept.

Purgatif A.

N° 154.

Sang de dragon, bol d'Arménie, terre ſigillée, de chacun, un gros; fleurs de grenade, écorce de grenade, alun de roche, de chacun, un demi-gros; ſuffiſante quantité de ſyrop de grande-conſoude, pour former ſoixante pilules, dont la doſe eſt de quatre juſqu'à douze.

Aſtringent.

N° 155.

Aloës ſoccotrin, rhubarbe choiſie, de chacun, un gros; ſel de mars, deux ſcrupules; aſſa fœtida, myrrhe, ſafran oriental, caſtoreum, macis, karabé, de chacun, un ſcrupule; le tout en poudre; ſuffiſante quantité de ſyrop d'armoiſe, pour cinquante pilules, dont la doſe eſt depuis deux juſqu'à quatre.

Apéritif emménagogue.

N° 156.

Cloportes en poudre, demi-once; gomme ammoniaque, deux gros; fleurs de ſoufre, fleurs de benjoin, de chacune, un gros; baume de Canada, baume de Tolu, de chacun, demi-gros,

gros ; syrop d'erysimum, suffisante quantité pour former cent vingt pilules, dont la dose est depuis trois jusqu'à six.

Déterstif, béchique, incisif.

N° 157.

Une demi-once de savon d'Espagne ; gomme ammoniaque, sel ammoniac, rhubarbe choisie, Æthiops martial, sel d'absynthe, sel de tartre, de chacun, un gros ; suffisante quantité de syrop des cinq racines, pour former cent quarante pilules, dont la dose est de cinq pilules jusqu'à dix. *Apéritif* A.

N° 158.

Ætiops minéral, mercure doux, panacée mercurielle, de chacun, un gros ; rhubarbe choisie en poudre, térébenthine de Venise, baume de Copahu, de chacun, deux gros ; suffisante quantité de poudre de Réglisse, pour former cent quarante pilules, dont la dose est de cinq jusqu'à dix.

Anti-vénérien.

GARGARISMES.

N° 159.

Fleurs de mauve, de guimauve, de chacune, une poignée ; faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant demi-heure ; ensuite coulez la liqueur au tra-

vers d'un linge; ajoutez à la colature deux onces de syrop de mûres.

Adoucissant.

N° 160.

Deux onces d'orge entier; faites bouillir dans deux livres d'eau pendant demi-heure; délayez dans la colature, deux onces de miel rosat.

Adoucissant.

N° 161.

Deux onces d'orge entier, demi-once de racine de régliſſe, une poignée d'aigremoine, une poignée de roses rouges; faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant demi-heure; ajoutez à la colature deux onces de miel rosat.

Adoucissant déterſif.

N° 162.

Huit onces d'eau de laitue; huit onces d'eau de lis, quatre onces de syrop de vinaigre; mêlez le tout.

Rafraîchissant.

N° 163.

Une once de racine d'ariſtoloche, sommités de petite absynthe, de mille-pertuis, roses rouges, feuilles de ronces, de chacune, deux poignées; faites bouillir dans deux livres d'eau pendant demi-heure; ajoutez à la colature deux onces de miel rosat.

N° 164.

Fleurs de méliſſe, de camomille, de mélilot, de ſureau, de chacune une poignée; faites bouillir dans deux livres d'eau pendant demi-heure; ajoutez à la colature, un gros de ſel ammoniac. *Réſolutif.*

N° 165.

Ecorce de grenades, deux onces; roſes rouges, fleurs de grenade, de chacune, deux poignées; faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant demi-heure; enſuite coulez au travers d'un linge. *Aſtringent.*

N° 166.

Ajoutez au gargariſme 165 l'eſprit de ſel, ou l'eſprit de vitriol, juſqu'à agréable acidité. *Anti-ſcorbutique.*

COLLYRES.

N° 167.

Quatre onces d'eau de riviere, demi-once d'eau-de-vie, mêlez le tout. *Réſolutif.*

N° 168.

Un ſcrupule de ſafran oriental, eau roſe, eau de plantain, de chacune, deux onces; faites infuſer ſur les cendres chaudes pendant demi-heure; enſuite coulez au travers d'un linge. *Réſolutif.*

N° 169.

Eau roſe, eau de plantain, de chacune, trois onces; tuthie préparée, un gros; ſel de Saturne, quinze grains; mêlez le tout. *Réſolutif.*

N° 170.

Eau de fenouil, quatre onces; eſprit-de-vin, une once; vin émétique, demi-once; vitriol blanc, ſel ammoniac, de chacun, un ſcrupule; alun de roche, dix grains: mêlez le tout. *Réſolutif.*

N° 171.

Petite abſynthe, une poignée; écorce de grenade, une once; faites bouillir pendant une demi-heure dans huit onces d'eau; ajoutez à la colature, un gros de tuthie préparée, un gros d'os de ſéche en poudre, un gros de vitriol blanc, vingt grains de ſel de Saturne, douze grains de vert-de-gris, douze grains de camphre; mêlez le tout.

Déterſif.

N° 172.

Six onces d'eau de rue, aloës, myrrhe, tuthie préparée, ſafran oriental, le tout en poudre, de chacun un gros; ſel de Saturne, camphre, de chacun douze grains; mêlez le tout.

Réſolutif, déterſif.

N° 173.

Eau de fleurs de mauve, eau de frai de grenouilles, de chacune, trois onces; nître purifié, un ſcrupule; mêlez le tout. *Rafraîchiſſant.*

INJECTIONS.

N° 174.

Orge entier, deux onces; faites bouillir dans deux livres d'eau pendant demi-heure; ajoutez à la colature, deux onces de miel de Narbonne, ou autre. *Adouciſſante.*

N° 175.

Graine de lin, racine de guimauve, de chacune, une once; feuilles de mauve, de pariétaire, de branche urſine, de chacune, une poignée; faites bouillir dans quatre livres d'eau pendant demi-heure; ajoutez à la colature, quatre onces de beurre frais. *Adouciſſante.*

N° 176.

Orge entier, deux onces; feuilles d'aigremoine, roſes rouges, fleurs de millepertuis, de chacune, une poignée; faites bouillir dans deux livres d'eau pendant demi-heure; ajoutez à la colature, deux onces de miel roſat. *Déterſive.*

N° 177.

Eau de frêne, ſix onces; teinture de myrrhe, fiel de bœuf, miel roſat, de chacun, demi-once; mêlez le tout. *Déterſive.*

N° 178.

Racines d'ariſtoloche ronde, de gentiane, de chacune, une once; ſommités de petite centaurée, de ſcordium, de petite abſynthe, de millepertuis, de chacune, une poignée; faites bouillir dans quatre livres d'eau, pendant demi-heure; ajoutez à la colature, teinture de myrrhe, d'aloës, eau ſeconde de chaux, miel roſat, de chacune, deux onces. *Tonique.*

N° 179.

Ajoutez à la colature de l'injection 178, quatre onces d'eau-de-vie camphrée. *Anti-ſeptique.*

N° 180.

Racines de grande conſoude, de biſtorte, de tormentille, écorce de grenade, de chacune, une once; roſes rouges, balauſtes, de chacune, une poignée; faites bouillir dans quatre livres d'eau, pendant demi-heure; ajoutez à la colature deux onces de miel roſat. *Aſtringente.*

N° 181.

Ajoutez à la colature de l'injection 180, deux gros d'eau de rabel, un gros d'alun de roche. *Astringente* A.

N° 182.

Feuilles de morelle, de belladona, de chacune, deux poignées; faites bouillir pendant demi-heure dans deux livres d'eau; ensuite coulez la liqueur. *Calmante.*

N° 183.

Quatre onces de l'injection 182, vingt gouttes anodines de Sydenham; mêlez le tout. *Calmante.*

FOMENTATIONS.

N° 184.

Racine de guimauve, deux onces; feuilles de mauve, de pariétaire, de branche ursine, de chacune, deux poignées; faites bouillir, pendant demi-heure, dans quatre livres d'eau; coulez la décoction au travers d'un linge. *Emolliente.*

N° 185.

Ajoutez à la décoction 184, feuilles d'oseille, de laitue, de nymphea, de chacune, deux poignées; ensuite ajoutez à la colature, quatre onces de vinaigre. *Rafraîchissante.*

N° 186.

Fleurs de mauve, de bouillon blanc, de chacune deux poignées; faites bouillir dans deux livres d'eau, pendant demi-heure; enſuite coulez la liqueur.

Adouciſſante.

N° 187.

Racines d'iris de Florence, de galanga, de chacune, deux onces; feuilles de menthe, de ſauge, de marjolaine, de chacune, deux poignées; graines d'anis, de fenouil, de chacune, une once; faites bouillir dans deux livres d'eau pendant demi-heure; coulez.

Réſolutive.

N° 188.

Cerfeuil, fleur de Sureau, de chacune, deux poignées; faites infuſer dans deux livres d'eau ſur les cendres chaudes, pendant demi-heure; coulez.

Réſolutive.

N° 189.

Sommités d'abſynthe, de millepertuis, de ſcordium, de petite centaurée, de chacune deux poignées; faites l'infuſion dans deux livres d'eau, ſur les cendres chaudes. *Réſolutive.*

N° 190.

Ecorce de grenade, balauſtes, racine de biſtorte, de tormentille, de

chacune, une once; feuilles d'orties, de bourse-à-berger, roses rouges, de chacune, deux poignées; faites bouillir pendant demi-heure, dans deux livres d'eau; coulez. *Astringente.*

LINIMENS.

N° 191.

Onguent d'althea, populeum, de chacun, une once; huile de lis, de vers, de chacune demi-once; mêlez le tout. *Adoucissant.*

N° 192.

Pulpe de racine de patience, beurre frais, de chacun, deux onces; fleurs de soufre, une once; le suc d'un citron; mêlez le tout. *Antipsorique.*

N° 193.

Deux onces d'huile d'amandes douces, deux gros de cire neuve, deux gros de blanc de baleine; mettez le tout sur un feu fort doux, & remuez, jusqu'à ce que le mélange soit parfait; laissez refroidir; ensuite lavez ce mélange dans plusieurs eaux fraîches. *Adoucissant.*

N° 194.

Suc de menthe, suc de cerfeuil, de chacun, deux onces; huile de ca-

momille, une once; mêlez le tout.

Résolutif.

N° 195.

Deux onces de graisse de vipère, graine d'anis & de fenouil en poudre, de chacune, un gros; un demi-gros de camphre, dissous dans suffisante quantité d'eau des Carmes; deux gros d'huile de noix muscade; mêlez le tout. *Résolutif fortifiant.*

N° 196.

Huile de lis, deux onces; laudanum liquide de Sydenham, un scrupule; mêlez le tout. *Calmant.*

N° 197.

Une demi-livre de savon d'Espagne, coupé en tranches minces; faites fondre sur un feu modéré; retirez le pot du feu; & avant que le savon soit refroidi ajoutez-y suffisante quantité d'esprit-de-vin, pour que le tout ait la consistance d'onguent. *Résolutif.*

ONGUENTS.

N° 198.

Thérébentine de Venise, quatre onces; suffisante quantité de jaunes d'œufs, pour que la térébenthine soit bien dissoute. *Suppuratif.*

N° 199.

Quatre onces de térébenthine de Venise, deux jaunes-d'œufs, deux onces d'huile d'hypericum; mêlez le tout. *Suppuratif, déterſif.*

N° 200.

Onguent baſilicum, onguent de la mère, populeum, de chacun, une once; faites fondre le tout enſemble, & mêlez. *Suppuratif.*

N° 201.

Ajoutez vingt grains de cantharides en poudre, à l'onguent 200, & mêlez le tout. *Epiſpaſtique.*

N° 202.

Deux blancs-d'œufs; remuez-les dans un plat d'étain, avec un morceau d'alun de roche, juſqu'à ce que le tout ait la conſiſtance d'onguent. *Aſtringent rafraîchiſſant.*

N° 203.

Deux onces d'huile d'amandes douces, ou d'olives très-nouvelles; deux onces d'infuſion de fleurs de ſureau, ſuffiſante quantité de graiſſe de porc très-nouvelle, pour que le tout ait la conſiſtance d'onguent.

Adouciſſant.

N° 204.

Soufre en poudre, demi-livre; deux

onces de suc de citron, une demi-poignée de feuilles de laurier, demi-once de sel marin, quatre livres d'huile d'olives; faites cuire le tout jusqu'à consistance d'onguent, & mêlez exactement. *Anti-psorique.*

N° 205.

Une demi-livre de mercure révivifié du cinabre, & éteint dans suffisante quantité de térébenthine; une demi-livre de graisse de porc; mêlez le tout. *Anti-vénérien.*

N° 206.

Onguent rosat, une once; précipité blanc, un gros; mêlez le tout. *Dessicatif.*

N° 207.

Quatre onces de graisse de bouc, demi-once de cire neuve; faites fondre sur un feu doux; ajoutez-y deux onces de suc de raisins qui n'ont pas encore la parfaite maturité; deux onces de sucs de pommes reinettes; mêlez exactement, & laissez cuire jusqu'à consistance de pommade. *Adoucissant.*

Cataplasmes.

N° 208.

Une livre de riz; faites cuire jus-

qu'à consistance de bouillie, dans suffisante quantité d'eau. *Adoucissant.*

N° 209.

Une demi-livre de mie de pain, suffisante quantité de lait de vache; faites cuire jusqu'à consistance de bouillie.

Adoucissant.

N° 210.

Ajoutez au cataplasme 209, deux jaunes d'œufs; un scrupule de safran oriental; mêlez le tout. *Adoucissant.*

N° 211.

Racine d'althéa, oignons de lis, de chacun, trois onces; feuilles de mauve, de branche ursine, de bette, de chacune, une poignée; faites cuire le tout dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à ce qu'on puisse en extraire la pulpe au travers d'un tamis; ajoutez à cette quantité de pulpe, une once de farine de lin, & suffisante quantité d'huile de lis, pour que le mêlange ait la consistance de bouillie ou de cataplasme.

Emollient.

N° 212.

Demi-livre des quatre farines résolutives, demi livre de miel commun, deux onces de terre de coutelier, mêlez le tout. *Résolutif.*

No 213.

Racines de grande-conſoude, de biſtorte, écorce de grenade, de chacune, deux onces ; feuilles de bourſe-à-berger, balauſtes, roſes rouges, de chacune, deux poignées ; faites bouillir dans ſuffiſante quantité d'eau, juſqu'à ce qu'on puiſſe extraire cette pulpe au travers d'un tamis ; ajoutez à cette pulpe, ſuffiſante quantité de roſes en poudre, pour que le tout ait conſiſtance de cataplaſme. *Aſtringent.*

No 214.

Une livre de moutarde, une livre de gouſſes d'ail pelées ; pilez le tout, & ajoutez-y ſuffiſante quantité de vinaigre, pour conſiſtance de cataplaſme. *Epiſpaſtique.*

Fin du Tome troiſième.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des Maladies dont les traitemens sont décrits dans le troisième Tome.

F

H

Fin de la Table du Tome troisième.

Fautes à corriger dans le Tome troisieme.

Page 3, *ligne* 9, il y aura; *lisez :* il aura.
Page 3, *ligne* 23, la cause de; *lisez*, la cause des.
Page 7, *ligne* 29, poudre 130; *lisez :* poudre n° 130.
Page 15, *ligne* 12, l'opiat 146; *lisez*: l'opiat n° 146.
Page 18, *ligne* 1, avec le frisson, rigueur, ou horreur; *lisez :* avec frisson, ou rigueur, ou avec horreur.
Page 22, *ligne* 7, onguent 201; *lisez*: onguent n° 201.
Page 48, *ligne* 17, poudre 130; *lisez :* poudre n° 130.
Page 48, *ligne* 20, potion 90; *lisez :* potion n° 90.
Page 49, *ligne* 5, poudre 130; *lisez :* poudre n° 130.
Page 49, *ligne* 16, poudre 130; *lisez* : poudre n° 130.
Page 49, *ligne* 17, potion 85; *lisez :* potion n° 85.
Page 72, *ligne* 16, mais qui; *lisez* : mais ils.
Page 80, *ligne* 30, potion 106; *lisez :* potion n° 106.
Page 92, *ligne* 5, & été; *lisez* : & ayant été.
Page 127, *ligne* 25, art. 10; *lisez*: art. 1.
Page 134, *ligne* 24, 341; *lisez* : (342.)
Page 135, *ligne* 18, potion 85; *lisez* : potion n° 85.
Page 136, *ligne* 12, 341; *lisez :* (342.)
Page 136, *ligne* 18, & la dose 341; *lisez :* à la dose (341.)
Page 138, *ligne* 5, 198 art. 1, *lisez :* (198, art. 1 & 2.)

Page 139, *ligne* 1, individu (27); *lisez:* individu (273.)

Page 145, *ligne* 20, eſt inférieur; *lisez:* eſt fort inférieur.

Page 155, *ligne* 10, onzes; *lisez:* onces.

Page 166, *ligne* 28, & qu'ils guériſſent; *lisez:* & guériſſent.

Page 167, *ligne* 18, ou des ſymptômes; *lisez:* ont des ſymptômes.

Page 169, *ligne* 24, contre les virus; *lisez:* contre le virus.

Page 185, *ligne* 11, la diète; *lisez:* de la diète.

Page 192, *ligne* 31, pris; *lisez:* tété.

Page 195, *ligne* 19, pulmonie 281, art. 3; *lisez:* pulmonie (285 art. 3.)

Page 197, *ligne* 15, péripneumonie 256; *lisez:* péripneumonie (258.)

Page 211, *ligne* 7, onguent 199; *lisez:* onguent n° 199.

Page 216, *ligne* 21, (78 juſqu'à 33; *lisez:* (78 juſqu'à 83.)

Page 217, *ligne* 21, tiſane 32; *lisez:* tiſane n° 32.

Page 223, *ligne* 23, décrites (225 art. 3); *lisez:* 285, art. 3.

Page 235, *ligne* 1, injection (176); *lisez:* injection n° 176.

Page 250, *ligne* 1, 148; *lisez:* (147.)

Page 251, *ligne* 30, ſion; *lisez:* ſoin.

Page 258, *ligne* 4, 354; *lisez:* (355.)

Page 263, *ligne* 29, 299; *lisez:* (296.)

Page 264, *ligne* 5, 341; *lisez:* (346).

Page 266, *ligne* 1, 286; *lisez:* (296.)

Page 269, *ligne* 7, lorſqu'on verra évacuer efficacement ſans irriter, & qu'on peut ſubſtituer à la potion n° 91, à celle n° 90; *lisez:* lorſqu'on verra qu'on peut évacuer efficacement ſans irriter, on ſubſtituera à la potion n° 91 celle n° 90.

Page 276, *ligne* 22, 344; *lisez:* (354.)

RAPPORT

De Meſſieurs les Commiſſaires de la Faculté de Médecine.

MONSIEUR LE DOYEN, MESSIEURS.

L'Ouvrage de M. Vachier, notre Confrere, dont la Faculté nous a chargé de lui rendre compte, eſt un traité complet, de ce qu'on nomme ordinairement la pratique de la Médecine. Tout y eſt relatif à l'exercice de cet Art; & s'il y eſt traité de ſes autres parties, ce n'eſt que pour rappeller au Lecteur tout ce qu'il eſt eſſentiel d'en connoître, pour entreprendre, avec ſuccès, le traitement des maladies, qui, dans cet ouvrage, ſont toutes rangées méthodiquement, en vingt-trois claſſes.

L'auteur commence par une Introduction, dans laquelle il rapporte toutes les cauſes des maladies, à trois genres principaux, qui ſont, 1°: les abus & mauvaiſes qualités des ſix cho-

ſes non-naturelles; 2° les virus; 3° les cauſes externes. Il indique des procédés pour connoître & diſtinguer ces cauſes, & pour rapporter chaque maladie à ſa claſſe. Il trace un plan général de traitement pour toutes les eſpèces de maladies. D'après ſes obſervations & ſon expérience, il expoſe les règles qu'on doit ſuivre pour ſatisfaire aux indications & contre-indications; celles qu'on doit ſuivre à l'égard des criſes; les conditions néceſſaires pour faire un ſage pronoſtic : enſuite il fait une analyſe ſuccincte des différentes parties de la Médecine, où il prouve, que les principes & les règles de pratique, ſont des connoiſſances de fait, & des obſervations les plus conſtatées; & il conclud, avec raiſon, que la pratique de la Médecine, eſt un Art certain.

Dans chaque claſſe, l'Auteur donne la deſcription & le traitement des maladies qui s'y rapportent. Il les analyſe en Praticien, les ſpécifie, les caractériſe; il en fait connoître les cauſes, & preſcrit les remèdes les plus appropriés pour les combattre. Les trois volumes qui vont être publiés, ne renferment que les cinq premières claſſes, qui ſont traitées, de manière, à nous

faire désirer, que l'Auteur mette au jour, le plutôt qu'il pourra, les autres classes de sa méthode.

Nous pensons que l'Ouvrage de M. Vachier doit être fort utile aux jeunes Médecins, à qui il est spécialement destiné; & nous espérons que les gens charitables qui exercent la Médecine dans les campagnes, que l'Auteur a aussi en vue d'instruire, y prendront de bonnes idées de Médecine; qu'ils y apprendront à se défier d'un zèle qui ne seroit pas éclairé, & qu'ils en deviendront plus circonspects.

P. BERCHER, ancien Professeur des Ecoles, ancien Doyen de la Faculté de Médecine.

DANIÉ DES PATUREAUX, ancien Professeur de Chirurgie Françoise.

BAGET, Professeur de Chirurgie Latine.

CROCHET, désigné Professeur de Chirurgie Françoise.

MM. BERCHER, DANIÉ DES PATUREAUX, BAGET, & CROCHET, que la Faculté avoit nommés pour lui rendre compte de l'ouvrage de notre très-honorable Confrere M. VACHIER, intitulé:

intitulé : *Méthode pour traiter toutes les Maladies*, & ayant lu leur Rapport à l'Assemblée du *Prima Mensis* ; la Compagnie l'a accueilli d'une manière distinguée, en a adopté les conclusions, & consent que ledit Ouvrage soit imprimé.

Donné aux Ecoles de Médecine, ce premier Août, mil-sept-cent-quatre-vingt-cinq.

J.-CHARLES-H. SALLIN, Doyen.

Approbation du Censeur Royal.

J'AI lu, par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, un manuscrit qui a pour titre : *Méthode pour traiter les Maladies*, très-utile aux jeunes Médecins, Chirurgiens, &c. par M. VACHIER : cet ouvrage ne contient rien qui doive en empêcher l'impression. A Paris, ce 8 Juillet 1785.

LEBEGUE DE PRESLE.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés

& féaux Conſeillers, les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra : SALUT. Notre bien amé le ſieur CLERIADE VACHIER, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Nous a fait expoſer qu'il déſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage intitulé, *Méthode pour traiter les Maladies, très-utiles aux jeunes Médecins, Chirurgiens & Gens charitables qui exercent la Médecine dans les campagnes*; s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant; Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par-tout notre Royaume; Voulons qu'il jouiſſe de l'effet du préſent Privilege, pour lui & ſes hoirs à perpétuité, pourvu qu'il ne le rétrocede à perſonne; & ſi cependant il jugeoit à propos d'en faire une ceſſion, l'acte qui la contiendra ſera enregiſtré en la Chambre Syndicale de Paris, à peine de nullité, tant du Privilege que de la ceſſion; & alors, par le fait ſeul de la ceſſion enregiſtrée, la durée du préſent Privilege ſera réduite à celle de la vie de l'Expoſant, ou à celle de dix années, à compter de ce jour, ſi l'Expoſant décede avant l'expiration deſdites dix années; le tout conformément aux Articles IV & V de l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, portant Réglement ſur la durée des Privileges en Librairie. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes, de quelque qualité &

condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangère dans aucun lieu de notre obéiſſance ; comme auſſi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de celui qui le repréſentera, à peine de ſaiſie & de confiſcation des exemplaires contrefaits, de ſix mille livres d'amende, qui ne pourra être modérée pour la premiere fois; de pareille amende, & de déchéance d'état en cas de récidive, & de tous dépens, dommages & intérêts, conformément à l'Arrêt du Conſeil du 30 Août 1777, concernant les contrefaçons ; à la charge que ces Préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelle; que l'impreſſion dudit Ouvrage ſera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, à peine de déchéance du préſent Privilége; qu'avant de l'expoſer en vente, le manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Garde des Sceaux de France, le Sieur Hue de Miromesnil, Commandeur de nos Ordres; qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France, le Sieur de Maupeou, & un dans celle dudit Sieur Hue de Miromesnil : le tout à peine de nullité des Préſentes ; du contenu deſquelles

vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses hoirs, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour duement signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent, sur ce requis, de faire, pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris, le vingtième jour du mois de Juillet, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-cinq, & de notre Regne le douzième. Par le Roi, en son Conseil.

Signé LE BEGUE.

Registré sur le Registre XXII *de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris*, N° 375, fol. 384, *conformément aux dispositions énoncées dans le présent Privilege; & à la charge de remettre à ladite Chambre les neuf Exemplaires prescrits par l'Arrêt du Conseil d'Etat du* 16 *Avril* 1785. *A Paris, le* 2 *Août* 1785.

Le Clerc, *Syndic.*





